



Inspirés par les **patients**.
Guidés par la **science**.

Dr. Li Chunxiang,
médecin traitant des patients
atteints d'épilepsie



2015
RAPPORT ANNUEL

UCB EN BREF

UCB EN BREF 2

01. LETTRE AUX PARTIES PRENANTES	16
02. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	29
1. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	30
2. PERFORMANCES FINANCIÈRES DE L'ENTREPRISE	58
03. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	71
04. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	79
05. DÉCLARATION EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ	151
06. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	153
07. ÉTATS FINANCIERS STATUTAIRES ABRÉGÉS D'UCB SA	155
08. RAPPORT DE PERFORMANCE RSE	159
09. GLOSSAIRE	192

Nous sommes UCB, fruit d'une longue expérience.

Nous proposons des solutions aux personnes atteintes de maladies neurologiques ou immunologiques. Dans ces domaines, quatre médicaments-clés sont disponibles sur le marché et trois d'entre eux sont protégés au-delà de 2020 par des brevets.

Nous affectons nos fonds et nos ressources à la recherche et au développement de thérapies extrêmement différenciées pour les patients, et ce, sous la forme de solutions prometteuses à un stade avancé de développement et de possibilités très intéressantes en phase plus précoce.

Nous collaborons étroitement avec les patients, le personnel soignant, les professionnels de la santé et les organismes de sécurité sociale ; nous développons également des partenariats universitaires et industriels afin de répondre au mieux aux besoins des patients.

Par cette démarche, nous proposons une valeur ajoutée aux patients et aux parties prenantes, y compris aux actionnaires.



1 850 000

PATIENTS

utilisent nos médicaments-clés dans **76** pays



7 788

COLLABORATEURS

84 % sont fiers de travailler pour UCB



38

PAYS

ainsi qu'un vaste réseau de distributeurs dans le monde



4

MÉDICAMENTS-CLÉS

Cimzia[®], Vimpat[®], Neupro[®] et Keppra[®]

77 % des ventes nettes mondiales



1 037 millions

FRAIS DE R&D

27 % du chiffre d'affaires



3,88 milliards

CHIFFRE D'AFFAIRES

821 millions EBITDA récurrent

2,17

résultat de base par action

Tout commence par **une simple question** :

« **Comment créer de la valeur ajoutée pour les personnes atteintes de maladies graves ?** »

● INNOVATION

● PASSION DE
LA PERFORMANCE

● ESPRIT D'ENTREPRISE

● INTÉGRITÉ

● RESPONSABILITÉ

● ATTENTION

● ACCUEILLIR
LES DIFFÉRENCES



Susanne,
vit avec une
spondylarthrite
ankylosante
Peter,
proche soignant
de Susanne

1928



Emmanuel Janssen fonde l'Union Chimique Belge (UCB) à Bruxelles (Belgique), principalement centralisée autour d'activités chimiques

70's

Focus sur un nombre limité de produits à haute valeur ajoutée

Développement d'un **réseau européen** au travers d'acquisitions en Allemagne, en Espagne, en France, en Italie et au Royaume-Uni



1987

Lancement de Zyrtec® (*cetirizine*), un nouvel antihistaminique, le premier blockbuster d'UCB dont les ventes nettes ont atteint € 1,7 milliard en 2001 (partenaire : Pfizer)

1940



Fabrication de **produits de première nécessité** (calcium, vitamines, insuline, etc.) pendant la seconde guerre mondiale

80's

Globalisation au travers d'acquisitions aux États-Unis, au Japon, en Corée et en Thaïlande

50's



Priorité à la recherche avec la découverte, en 1954, de l'un des premiers tranquillisants, *Atarax®* (*hydroxyzine*), procurant les ressources nécessaires pour créer un nouveau centre de R&D de pointe à Braine-l'Alleud (Belgique) en 1964

2000

Keppra®

Lancement de Keppra® (*lévétiracétam*), une nouvelle option thérapeutique pour les personnes atteintes d'épilepsie. Il devient un blockbuster en 2008 avec des ventes nettes de € 1,2 milliard

2006



Acquisition de Schwarz Pharma AG, basée en Allemagne, qui complètera le focus thérapeutique et géographique

Lancement de Neupro® (système transdermique de *rotigotine*) dans la maladie de Parkinson

2008

Lancement de Cimzia® (*certolizumab pegol*), le premier agent biologique d'UCB dans le traitement des maladies auto-immunes telles que la polyarthrite rhumatoïde et la maladie de Crohn

Lancement de Vimpat® (*lacosamide*), offrant un nouveau mode d'action dans le traitement de l'épilepsie

2004



Acquisition de Celltech Group Ltd., une société biotechnologique britannique de pointe

Focus sur les biopharmaceutiques, une combinaison de grandes molécules basées sur les anticorps et de petites molécules issues de la chimie

Cession des activités secondaires, à savoir les divisions films et chimique, puis les produits de médecine générale

2013

Les ventes nettes combinées de **Cimzia®**, **Vimpat®** et **Neupro®** s'élevaient à € 1,2 milliard, en bonne voie pour atteindre les ventes maximales attendues d'au moins € 3,1 milliards d'ici 2020

2015

JANVIER

Partenariat avec Neuropore pour le développement de thérapies dans la maladie de Parkinson

Briviact® (*brivaracétam*) : soumission dans l'épilepsie CP (USA et UE.)

Cimzia® : démarrage de la Phase 3 dans le psoriasis (partenaire : Dermira)



Christer, vit avec la maladie de Parkinson



FÉVRIER

Neupro® : résultats positifs de Phase 3 dans la maladie de Parkinson (Chine)

E-Keppra® : approbation dans l'épilepsie CP en monothérapie (Japon)

MARS

E-Keppra® : introduction du dossier dans l'épilepsie CTCPG (Japon)

AVRIL



Andrea, vit avec l'épilepsie

Inde : cession des marques établies à Dr. Reddy's

Inde : partenariat avec Biogen pour la distribution de leurs produits pour la sclérose en plaques

Vimpat® : démarrage de la Phase 3 dans l'épilepsie CTCPG

Émission d'obligations pour un montant de € 350 millions

Marche pour l'Afrique : plus de 500 collègues dans 10 pays ont marché pour soutenir une initiative à Lubumbashi

MAI



Dr Li Fenli, médecin au service des patients épileptiques

Chine : partenariat avec Pfizer pour commercialiser la franchise « allergie » d'UCB composée de Zyrtec® et Xyzal®

bimekizumab, adjuvant à Cimzia® : démarrage de la Phase 2a en polyarthrite rhumatoïde

Cimzia® : approbation en polyarthrite rhumatoïde, au stade précoce (Japon)

JUIN

Vimpat® : soumission dans l'épilepsie CP (Japon)

Cimzia® : résultats positifs de C-EARLY™, Phase 3 (à 52 semaines)

UCB4144 / VR942 : démarrage de la Phase 1 dans l'asthme (partenaire : Vectura)



AOÛT

Neupro® : soumission dans la maladie de Parkinson (Chine)

Keppra® : approbation dans l'épilepsie (Brésil)

UCB0942 (PPSI) : démarrage de la Phase 2 dans l'épilepsie réfractaire

UCB1332 / NPT200-11 : démarrage de la Phase 1 dans la maladie de Parkinson (partenaire : Neuropore)



Caroline,
vit avec de
l'arthrite psoriasique

JUILLET



Sabrina,
vit avec le lupus

OCTOBRE

Vimpat® : résultats positifs de Phase 3 dans l'épilepsie CP monothérapie (UE)

UCB6673 : démarrage de la Phase 1 en immunologie

bimekizumab (UCB4940) : résultats positifs de la Phase 1 dans l'arthrite psoriasique

SEPTEMBRE



Vimpat® : soumission dans l'épilepsie CP (Chine)

epratuzumab : la Phase 3 n'a pas satisfait aux critères d'évaluation principaux dans le lupus érythémateux disséminé

Cession de Kremers Urban : accord définitif avec Lannett

romosozumab : résultats positifs de STRUCTURE chez les femmes ménopausées atteintes d'ostéoporose

Cimzia® : démarrage de la Phase 3 en spondylarthrite axiale non radiographique (États-Unis)

Ghana : UCB participe à une réunion afin de définir une approche nationale visant à réduire le poids de l'épilepsie en Afrique

DECEMBRE

Cimzia® : approbation dans la polyarthrite rhumatoïde, au stade précoce (UE)

Global Green Challenge : mise en place d'un système de récupération des médicaments expirés sur certains sites

NOVEMBRE

Briviact® (brivaracétam) : opinion positive du CHMP dans l'épilepsie CP (EU)

seletalisib (UCB5857) : démarrage de la Phase 2a dans le syndrome de Sjögren

Kremers Urban : finalisation de la cession à Lannett

CP : crises partielles

CTCPG : crises tonico-cloniques primaires généralisées

CHMP : Committee for Medicinal Products for Human Use, (comité de l'Agence européenne des médicaments (EMA))

Cimzia®



Utilisé par plus de
90 000
patients, dans
61 pays



- Astellas (Japon)
- Dermira (psoriasis)



- Maladie de Crohn
- Polyarthrite rhumatoïde
- Arthrite psoriasique
- Spondylarthrite axiale / spondylarthrite ankylosante



Expiration de brevet
2024
(USA & UE)



Phase 3

- Arthrite idiopathique juvénile (2016)
- Psoriasis (Q1 2017)
- Spondylarthrite axiale non-radiographique (États-Unis – 2018)



Ventes nettes de
1 083 millions
>1,5 milliard
ventes maximales
(en 2020)

Vimpat®



Utilisé par plus de
361 000
patients, dans
49 pays



- Daiichi Sankyo (Japon)



Épilepsie CP¹



Expiration de brevet
2022
(USA & UE)



Soumission – épilepsie CP¹

- Japon (juin 2015)
- Chine (juillet 2015)
- EU – monothérapie (janvier 2016)



Ventes nettes de
679 millions
>1,2 milliard
ventes maximales
(en 2020)

Phase 3 – épilepsie

- CP¹ – traitement adjuvant en pédiatrie (2017)
- CTCPG² – traitement adjuvant (2019)



Bernd, vit avec une polyarthrite rhumatoïde et une spondylarthrite ankylosante

Esther, vit avec la maladie de Crohn

Neupro®



Utilisé par plus de
299 000
patients, dans
50 pays



Otsuka (Japon)



- Maladie de Parkinson
- Syndrome des jambes sans repos



Expiration de brevet
2021
(USA & UE)



Soumission

- Chine (août 2015)



Ventes nettes de
258 millions
>400 millions
ventes maximales
(en 2020)

Keppra®



Utilisé par plus de
1,1 million
de patients, dans
62 pays



• Otsuka (Japon)



- Épilepsie CP¹
- Épilepsie CTCPG²
- Épilepsie – crises myocloniques



Exclusivité
• Japon – depuis **2018**
• États-Unis – **2008**
• Europe – **2010**



Approbation dans l'épilepsie :

- CP¹ monothérapie et formulation IV (Japon)
- Solution injectable et monothérapie (Brésil)



Ventes nettes de
737 millions
>1,2 milliard
ventes maximales (2008)



Soumission

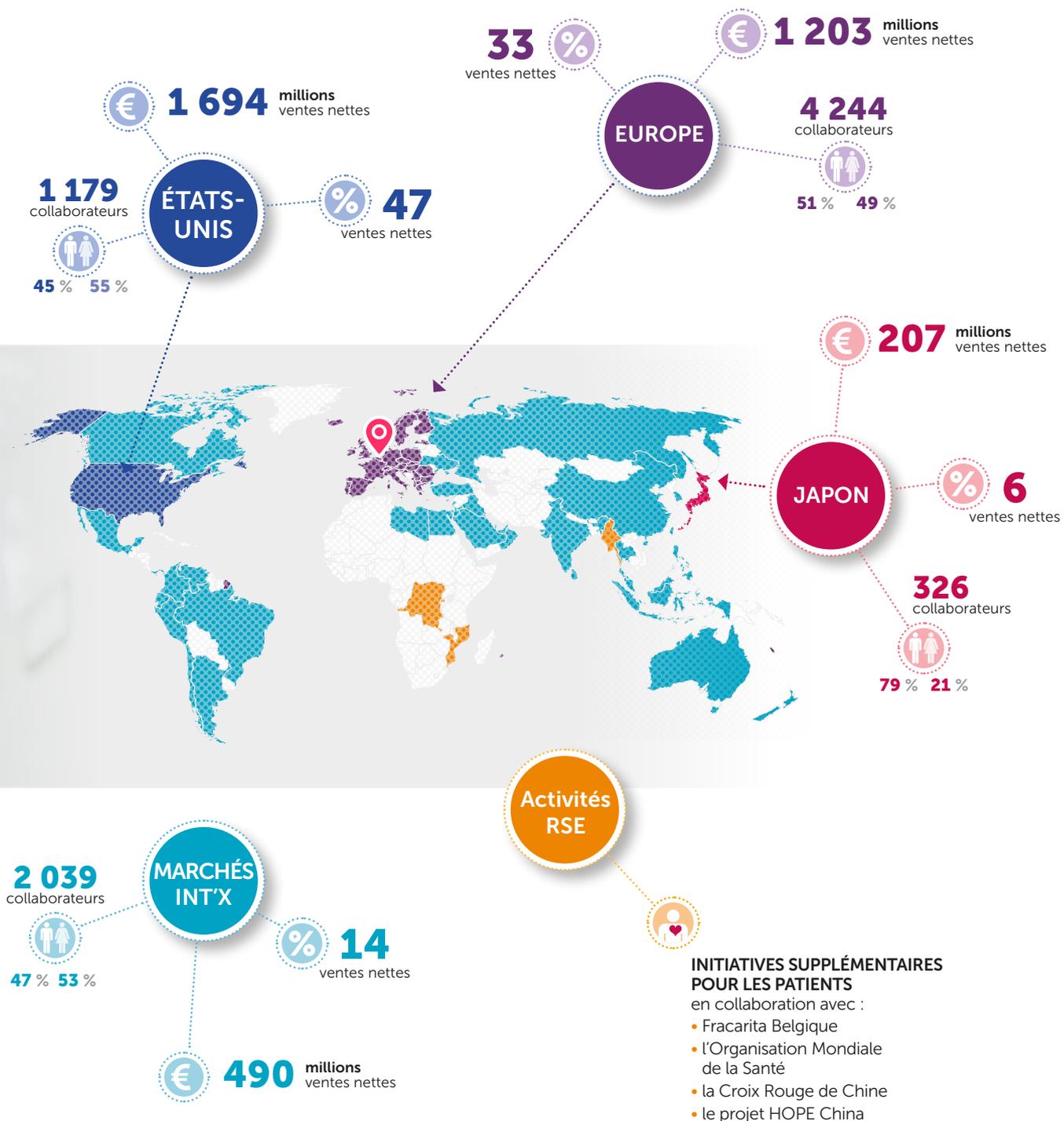
- Épilepsie CTCPG² – Japon (mars 2015)

¹ CP : crises partielles

² CTCPG : crises tonico-cloniques primaires généralisées

AIDER LES PATIENTS PARTOUT DANS LE MONDE

Du cœur de l'Europe aux confins de la Chine, UCB s'engage à fournir des solutions novatrices aux patients à travers le monde.



5 millions de personnes²

Épilepsie CP¹

Briviact[®]
(brivaracétam)

Soumission

- USA & UE (janvier 2015)

Approbation

- Europe (janvier 2016)
- USA (février 2016)

Études

- Plus de 3 000 patients atteints d'épilepsie CP²
- Plus de 8 années d'expérience pour certains patients

Catherine,
vit avec l'épilepsie

75 millions de personnes³

Ostéoporose

romosozumab

Phase 3

- Femmes ménopausées
- Hommes

Amgen

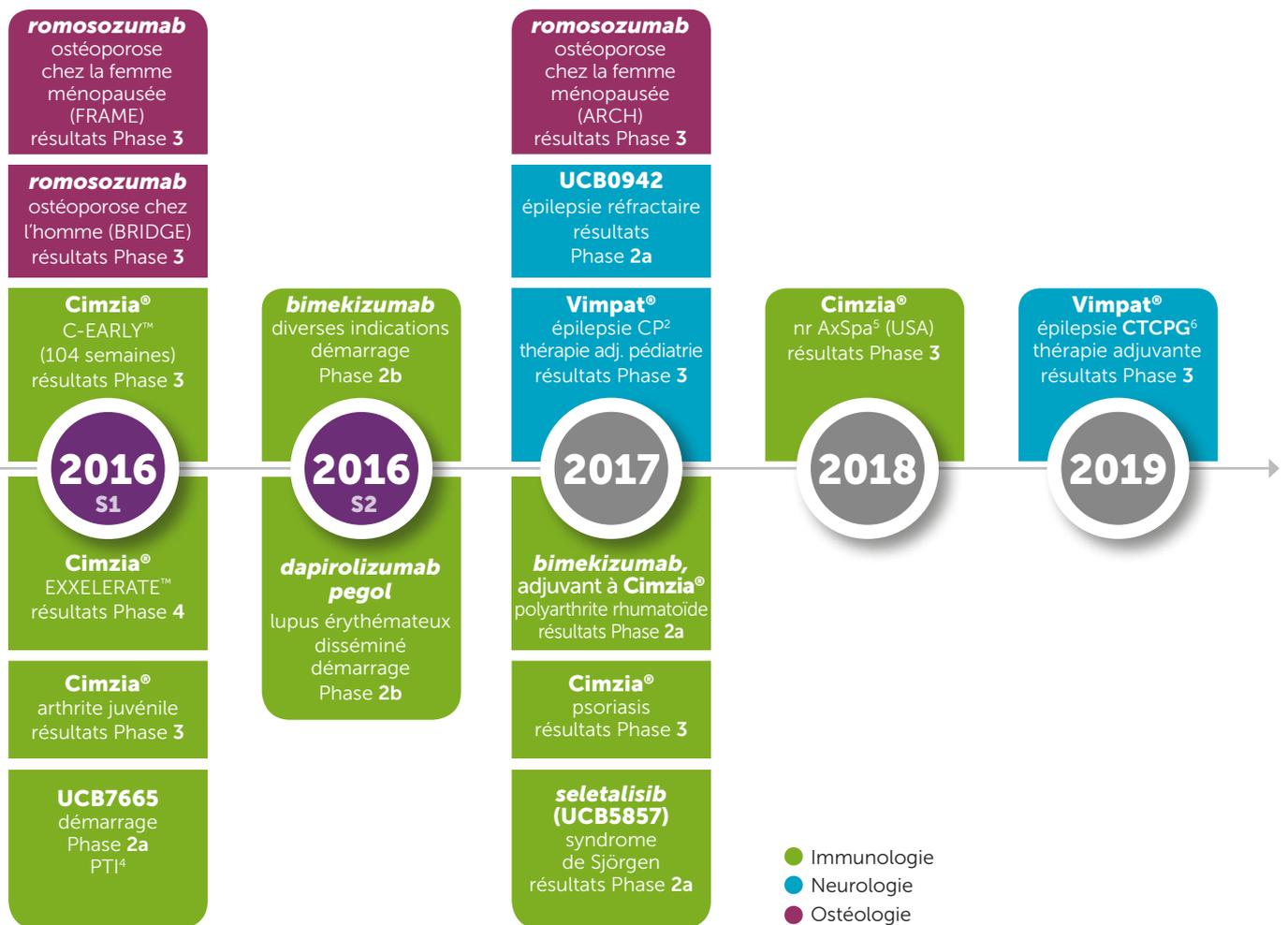
Études

- FRAME (février 2016)
- BRIDGE (S1 2016)
- ARCH (2017)

Lut,
vit avec l'ostéoporose

ÉTAPES R&D

UCB a pris la décision stratégique d'investir un montant significatif en R&D (supérieur à la moyenne du secteur) afin de fournir de nouvelles solutions thérapeutiques aux patients, et de poser les bases d'une croissance durable visant à répondre à la demande croissante de différenciation et de valeur pour les patients.



Pour de plus amples informations, veuillez vous référer à la section R&D (pages 62-63)

¹ CP : crises partielles

² Decision Resource 2015 – Estimation du nombre de cas d'épilepsie (focale ou générale) diagnostiqués

³ Estimation du nombre de cas d'ostéoporose (tous types confondus) aux États-Unis, en Europe et au Japon ; WHO 2007
WHO Scientific Group on the assessment of osteoporosis at primary health care level

⁴ PTI : purpura thrombopénique idiopathique

⁵ nr AxSpa : spondylarthrite axiale non-radiographique

⁶ CTCPG : crises tonico-cloniques primaires généralisées

Riche de son expérience en neurologie, UCB souhaite offrir des soins et une formation durable aux personnes atteintes d'épilepsie dans les pays où les ressources sont limitées, et collabore en ce sens avec des organisations gouvernementales (ou non) locales au travers de 4 objectifs.

Améliorer la sensibilisation des collectivités



Étudiants d'une école hôtelière suivant une formation portant sur les réflexes à adopter en matière d'épilepsie (Myanmar)

Procurer une éducation durable aux personnes atteintes d'épilepsie



Etienne, atteint d'épilepsie (RD Congo)

**Initiatives Patient
4 objectifs**



Offrir une formation en neurologie aux professionnels des soins de santé locaux

Personnel pédiatrique bénéficiant d'un cours de neurologie (Chine)

Créer des plateformes académiques en neurologie



Dalila, médecin participant au programme sur l'épilepsie (Mozambique)

COLLABORATEURS UCB

L'engagement des employés est crucial pour concrétiser une stratégie. Chacun est invité à participer au changement culturel en découvrant la stratégie de valeur pour le patient et en la traduisant en actions, comportements et décisions spécifiques au fil des jours.

ENGAGEMENT



Bénédicte, Yuko, Jorge et Corinne, UCB

- 90 %** ONT PARTICIPÉ À L'ENQUÊTE UCB VOICES
- 86 %** ONT LE SENTIMENT D'ACCOMPLISSEMENT PERSONNEL
- 84 %** COMPRENNENT LA STRATÉGIE
- 82 %** DÉBORDENT D'ÉNERGIE POUR SE DÉPASSER

7 788
COLLABORATEURS

au 31 Décembre 2015

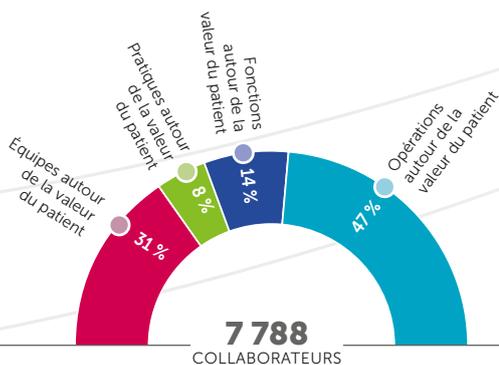
TALENT



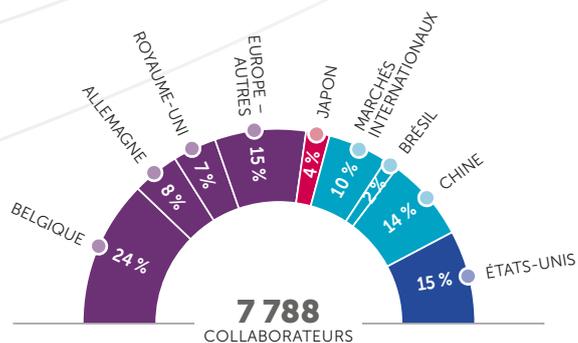
Céline, UCB

- 51 %** ONT REJOINT UCB CES 5 DERNIÈRES ANNÉES
- 50 %** FEMMES
HOMMES
- 68** NATIONALITÉS

COLLABORATEURS PAR ACTIVITÉ 2015



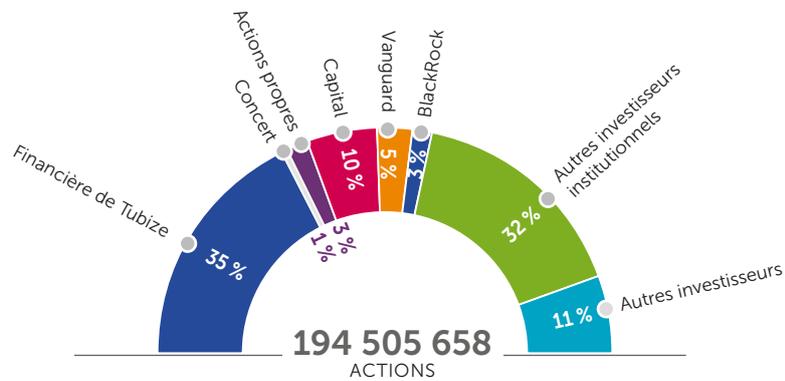
COLLABORATEURS PAR RÉGION 2015



UCB a réussi sa transformation en un leader biopharmaceutique mondial grâce au soutien de ses actionnaires, aux consignes du Conseil d'Administration et au leadership du Comité Exécutif. Ces facteurs, associés au dévouement de nos collaborateurs, ont joué un rôle essentiel dans notre réussite.

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

depuis le 31 décembre 2015



CONSEIL D'ADMINISTRATION

depuis le 30 avril 2015

12 MEMBRES

6 DIRECTEURS INDÉPENDANTS

4 FEMMES

5 NATIONALITÉS
2 Américains, 1 Autrichien,
5 Belges, 2 Anglais, 2 Français



G. Mayr

J-C. Tellier

N.J. Ornstein

T. McKillop



E. du Monceau

A. Dautry

K. Davies

H. Edelman



A. De Graeve

C. Janssen

C-A. Janssen

C. van Rijckevorsel

COMITÉ EXÉCUTIF

depuis février 2016

11 MEMBRES

3 FEMMES

6 NATIONALITÉS
3 Américains,
1 Américain / Australien,
1 Belge, 1 Hollandais, 3 Français,
2 Allemands



J-C. Tellier

A. Richo

F. Enderlin

D. Thielgen



I. Kola

P. Richetta

J. Wren

E. Caeymaex



M. McDade

I. Löw-Friedrich

B. Tewarie

Pour plus d'informations, veuillez vous reporter à la Déclaration de gouvernance d'entreprise.

Chaque jour nous sommes tous confrontés aux réalités d'un environnement en perpétuel changement. Pressions croissantes des systèmes de soins de santé, volumes de données disponibles offrant des approches plus intégrées, interactives et adaptatives, patients plus impliqués et responsabilisés... le secteur biopharmaceutique n'échappe à la règle.

PRESSIONS DES SYSTÈMES DE SANTÉ PATIENTS IMPLIQUÉS

Face aux contraintes économiques, à une population croissante et vieillissante, les gouvernements et organismes de sécurité sociale du monde entier réduisent leur budget de soins de santé. Ils doivent gérer des ressources limitées tout en visant un effet maximum sur le secteur des soins de santé. Cela n'affectera pas uniquement les perspectives commerciales des entreprises... cela pourrait aussi restreindre l'accès des patients aux nouveaux médicaments. La « valeur » devient progressivement un critère essentiel dans l'allocation des ressources.

En faisant preuve de différenciation et de valeur pour les patients, UCB favorise l'accès aux nouvelles thérapies permettant de répondre à certains besoins encore insatisfaits des maladies graves.

PLUS INTEGRÉ ET PLUS COMPLEXE

Les parties prenantes engagent le dialogue et communiquent ; l'approche linéaire (d'abord la recherche, ensuite les essais cliniques, les autorités réglementaires, le prix et, enfin, les médecins) devient de plus en plus obsolète.

Grâce aux nouvelles technologies, il existe une quantité astronomique d'informations (big data) enregistrée, récoltée et analysée à l'aide de différents systèmes.

Les informations liées aux soins de santé sont plus transparentes que jamais et constituent une base de connaissance et de comparaison. Associée aux avancées technologiques et scientifiques, elle pourrait constituer le fondement d'un système de soins de santé meilleur et plus économique. UCB collabore avec diverses entreprises de pointe afin de participer activement à la co-création de valeur ajoutée pour les patients.

L'accès à l'information permet au patient de s'impliquer davantage, en revendiquant sa place lors de prises de décisions, ce qui se ressent déjà dans les politiques publiques et dans la relation médecin-patient traditionnelle.

Les progrès technologiques et d'analyse avancée permettent d'évaluer de manière plus précise la véritable valeur (le résultat) créée dans l'environnement naturel des patients. Ils permettent aussi de proposer davantage de soins intégrés aux patients. UCB place le patient au centre de toutes ses activités et renforce de la sorte l'écoute et le focus sur la création de valeur ajoutée durable pour les personnes atteintes de maladies graves.

ÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE ET SCIENTIFIQUE

Le secteur biopharmaceutique est guidé par l'innovation. Les quantités de données disponibles pour les chercheurs, les médecins, les organismes de sécurité sociale et les autorités réglementaires ont augmenté.

Il faut maintenant transformer ces connaissances en traitements, et le faire rapidement, car les patients attendent. La science est plus proche que jamais de développer des solutions personnalisées, et elle devrait bientôt nous permettre de transformer le point de vue des patients en solutions plus adaptées à leurs besoins. Nous nous concentrons sur la découverte de solutions innovantes pour les patients.

La combinaison de soins intégrés et de solutions plus différenciées à la participation des patients permet d'améliorer le rendement de la création de valeur pour les patients et, par conséquent, pour UCB et ses actionnaires.

PLACER LE PATIENT
AU CŒUR
DE NOS ACTIVITÉS

Keren, vit avec de l'épilepsie, et **Odile**,
en discussion avec **Jean-Christophe**

01. LETTRE AUX PARTIES PRENANTES

*Chers actionnaires, partenaires, collègues
et patients atteints d'une maladie grave,*

Inspirés par les patients. Guidés par la science.

Proposer des solutions différenciées et durables aux patients, tout en générant de la valeur ajoutée pour UCB et ses actionnaires, tel est notre objectif.

En 2015, UCB s'est engagé dans un processus de changements baptisé « **Stratégie de Valeur pour le Patient** ».

Nos performances confirment cette stratégie et prouvent qu'UCB a abordé sa phase de croissance : nos résultats financiers nous permettent de devenir le leader biopharmaceutique préféré des patients, doté d'un juste équilibre entre rentabilité à court terme et croissance durable à long terme.

UCB S'EST ENGAGÉ DANS UN PROCESSUS DE CHANGEMENTS BAPTISÉ « STRATÉGIE DE VALEUR POUR LE PATIENT ».

Face aux contraintes budgétaires, aux parties prenantes inter-dépendantes et à l'implication grandissante des patients, et ce, à travers le monde, les soins de santé évoluent rapidement. Les patients sont davantage impliqués, connectés et prennent en main leur santé.

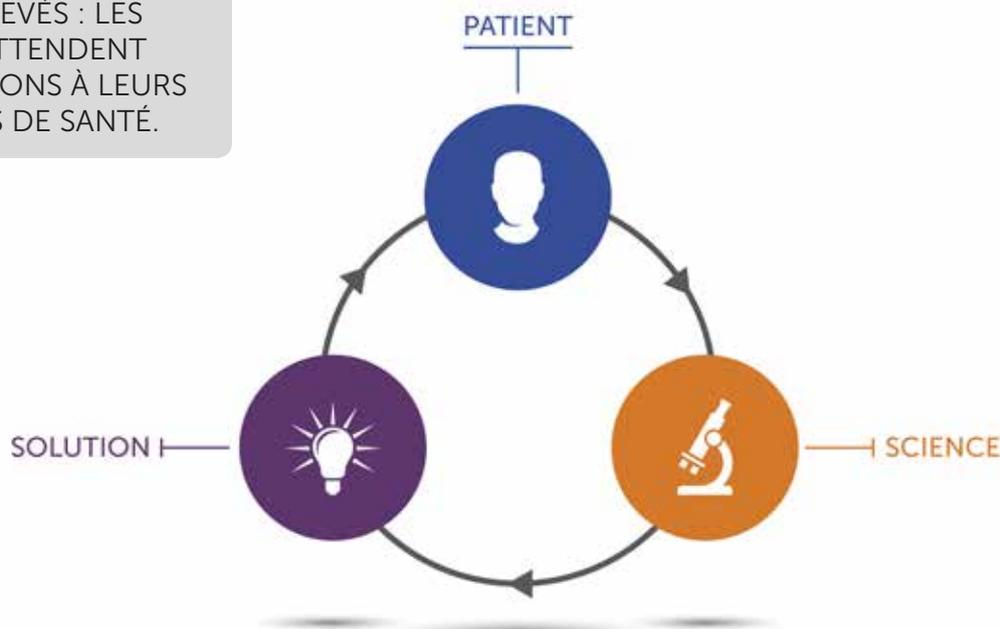
Cette évolution se traduit par une demande croissante de réelle différenciation, orientée sur les résultats et une création de valeur. La tarification des médicaments sur la base de leur valeur ajoutée aura à l'avenir davantage d'influence sur le remboursement.

Outre une simple discussion coût-bénéfice, la « Stratégie de Valeur pour le Patient » marque la transition du quantitatif au qualitatif avec création de valeur pour les patients visant à obtenir des résultats

à long terme et intégrant la vision des patients tout au long du processus. L'innovation doit conduire à des traitements différenciés et durables. Une approche en réseau renforcera les connexions externes et les solutions digitales, se concentrera sur les atouts concurrentiels et ouvrira la voie à une organisation avide d'apprendre. En tant que leader pharmaceutique, la proposition de valeur d'UCB est de favoriser la croissance.

Notre modèle de fonctionnement – de l'innovation scientifique au développement clinique et à la commercialisation – repose sur la compréhension de l'environnement du patient, afin de créer des propositions de valeur convaincantes en partenariat avec les différents interlocuteurs. En créant de la valeur durable pour les patients, nous offrons également de la valeur à UCB et à ses actionnaires.

LES BESOINS MÉDICAUX NON SATISFAITS RESTENT ÉLEVÉS : LES PATIENTS ATTENDENT DES SOLUTIONS À LEURS PROBLÈMES DE SANTÉ.



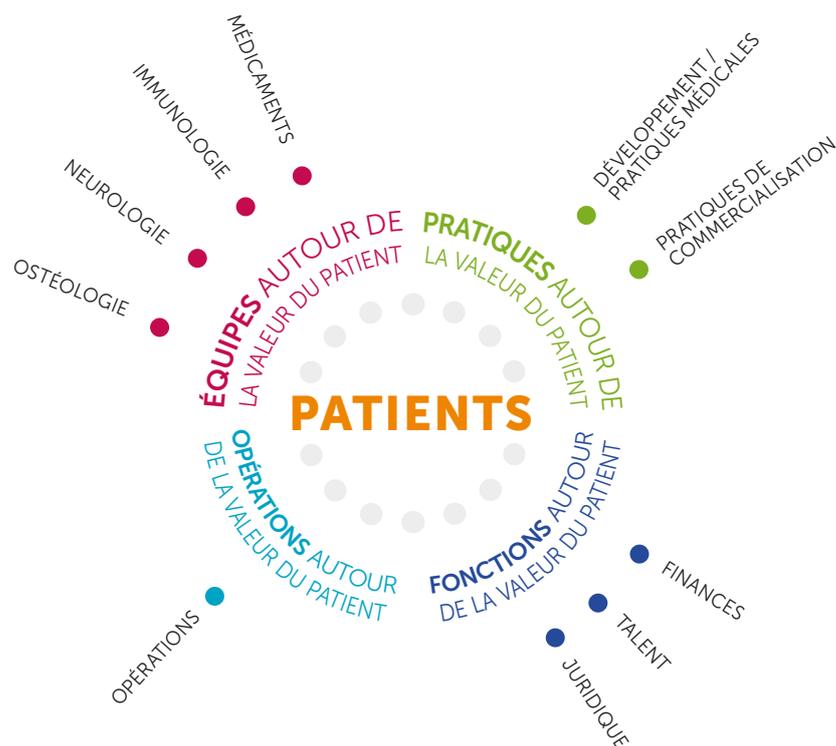
2015 : ABORDER NOTRE PHASE DE CROISSANCE

La première étape consistait à aligner le modèle organisationnel à notre « Stratégie de Valeur pour le Patient » et d'en définir les éléments de manière globale et unifiée pour créer des synergies et simplifier la structure géographique. Nous avons basé notre organisation sur quatre piliers, autour desquels nous créons de la valeur pour chaque patient, centrée sur notre stratégie et intégrée au travers d'équipes fonctionnelles liées aux différents profils de patients.

Nous avons gagné en focus et en simplification en cédant des actifs secondaires, tels que des produits en Inde ou Kremers Urban Pharmaceuticals, notre entité spécialisée dans les génériques aux États-Unis.

En 2015, 1 850 000 patients atteints de troubles neurologiques ou immunologiques graves, soit 2 % de plus qu'en 2014, ont eu recours à nos médicaments-clés. La croissance soutenue de **Cimzia®**, **Vimpat®** et **Neupro®** se poursuit, renforcée par le lancement de nouvelles indications thérapeutiques, que ce soit en rhumatologie ou en épilepsie (monothérapie).

Nous sommes prêts à fournir Briviact® (*brivaracétam*) aux patients atteints d'épilepsie. Briviact® a récemment été approuvé en Europe (janvier 2016) et aux États-Unis (février 2016). *Romosozumab*, une thérapie potentielle dans le traitement de l'ostéoporose, est actuellement dans la dernière phase de développement et progresse comme escompté. La phase précoce de notre pipeline de développement clinique s'est agrandie et comporte à ce jour 8 composés en neurologie et en immunologie.





Sheila,
vit avec la maladie
de Parkinson

Nous avons généré un chiffre d'affaires de € 3,88 milliards, dont € 3,5 milliards de ventes nettes, soit une progression de 16 % et 20 %, respectivement (TCC : +9 % et +12 %), et ce, grâce à nos médicaments-clés Cimzia®, Vimpat®, Neupro® et Keppra®, qui représentent 77 % de nos ventes nettes. Notre rentabilité sous-jacente – EBITDA récurrent – a atteint € 821 millions, soit une croissance de 35 %, et le résultat attribuable aux actionnaires d'UCB s'est élevé à € 623 millions. Nous avons donc atteint nos objectifs financiers pour 2015 et le Conseil d'Administration propose un dividende brut de € 1,10 par action (2014 : € 1,06).

Nous poursuivons cet objectif de croissance durable – supérieure au marché pharmaceutique mondial, estimée à environ 5 % par an à court et moyen termes. Notre croissance sera soutenue par Cimzia®, Vimpat® et Neupro® qui devraient générer des ventes combinées de € 3,1 milliards minimum avant la fin de la décennie. Cette croissance continue nous permettra également d'atteindre le niveau de rentabilité de nos pairs : une marge d'EBITDA récurrent de 30 % prévue pour 2018 et un ratio entre la dette financière nette et l'EBITDA récurrent de 1:1 d'ici 2018. Pour 2016, nous prévoyons un chiffre d'affaires d'environ € 4,0-4,1 milliards et une rentabilité sous-jacente de l'ordre de € 970-1 010 millions.

D'ICI 2020 : OPTIMISER NOTRE PORTEFEUILLE ET PRÉPARER LA PROCHAINE GAMME DE PRODUITS

Nous allons poursuivre notre croissance et devenir le leader biopharmaceutique préféré des patients. Cimzia®, Vimpat®, Neupro® et Briviact® (approuvé en Europe et aux États-Unis en 2016) assureront la croissance de la société – renforcée par notre expansion en Chine et au Brésil – dans les années à venir.

Nous bénéficierons d'une évolution favorable du portefeuille de produits grâce, entre autres, aux améliorations en matière de production. Nous maintenons un ratio R&D annuel supérieur à la moyenne du secteur – qui est d'environ 20 % – grâce à une croissance du chiffre d'affaires et à un ratio inférieur par rapport aux 27 % de 2015. Nous allons optimiser notre infrastructure commerciale en apportant nos produits aux patients, en créant de la valeur pour les patients et en générant des économies au niveau des ventes et du marketing. Grâce à ces éléments, nous visons un niveau de rentabilité durable similaire à nos pairs, à savoir 30 % en 2018.

Notre engagement envers une innovation révolutionnaire reste inchangé et va s'amplifier grâce à cette notion de valeur pour les patients et à la stratégie en réseau. Nous mettrons davantage l'accent sur les thérapies correctrices de la maladie, sur les traitements préventifs ou curatifs en immunologie et en neurologie, ou encore sur les médicaments ciblant les maladies orphelines. Les partenariats stratégiques seront primordiaux et sélectionnés sur la base de nos critères de focus et de différenciation visant à apporter une véritable innovation aux patients, ce qui nous permettra d'élargir notre rayon d'action, d'étayer les ressources et l'expertise tout en partageant les risques et les rendements.

Nous remercions les employés d'UCB ainsi que le Conseil d'Administration, nos actionnaires et nos partenaires pour leur perpétuel engagement visant à créer de la valeur pour les patients.

Cordialement,

Jean-Christophe Tellier

Chief Executive Officer

Gerhard Mayr

Président

Février 2016

Cher lecteur, nous souhaitons vous remercier pour votre intérêt, vos connaissances et votre inspiration, votre engagement et votre soutien, ainsi que vos questions encourageantes et stimulantes. Nous vous remercions de poursuivre l'aventure à nos côtés – nous sommes tous « Inspirés par les patients. Guidés par la science. ».



POURSUIVRE LA CROISSANCE DE CIMZIA®, VIMPAT® ET NEUPRO®

Cimzia®
maladies induites par TNF et maladie de Crohn

VENTES MAXIMALES ATTENDUES

€ **1,5** milliard ventes maximales*

€ **1 083** millions VENTES NETTES 2015

Vimpat®
épilepsie – crises partielles

VENTES MAXIMALES ATTENDUES

€ **1,2** milliard ventes maximales*

€ **679** millions VENTES NETTES 2015

Neupro®
maladie de Parkinson et syndrome des jambes sans repos

VENTES MAXIMALES ATTENDUES

€ **400** millions ventes maximales*

€ **258** millions VENTES NETTES 2015

* d'ici la fin de la décennie

En 2015, nos 4 médicaments-clés, Cimzia®, Vimpat®, Neupro® et Keppra®, ont soulagé plus de 1 850 000 patients atteints de troubles immunologiques et neurologiques graves. Cela représente une augmentation de 2 % par rapport à l'année dernière.

Plus de 90 000 patients à travers le monde utilisent **Cimzia®** (*certolizumab pegol*) pour traiter leur maladie : polyarthrite rhumatoïde, maladie de Crohn, arthrite psoriasique, spondylarthrite ankylosante ou spondylarthrite axiale non radiographique. Nous élargissons encore l'accès des patients : en janvier 2015, un programme de Phase 3 a débuté dans le traitement du psoriasis en partenariat avec Dermira, dont les résultats devraient nous parvenir à la fin du premier trimestre de 2017. En septembre 2015, nous avons lancé une nouvelle étude de Phase 3 dans le traitement de la spondylarthrite axiale non radiographique aux États-Unis. Les premiers résultats sont attendus en 2018. Afin de satisfaire la demande croissante pour Cimzia®, UCB a construit une usine de biotechnologie de pointe à Bulle (Suisse). La production y débutera en 2016. En 2015, les ventes de Cimzia® ont atteint € 1 083 millions.

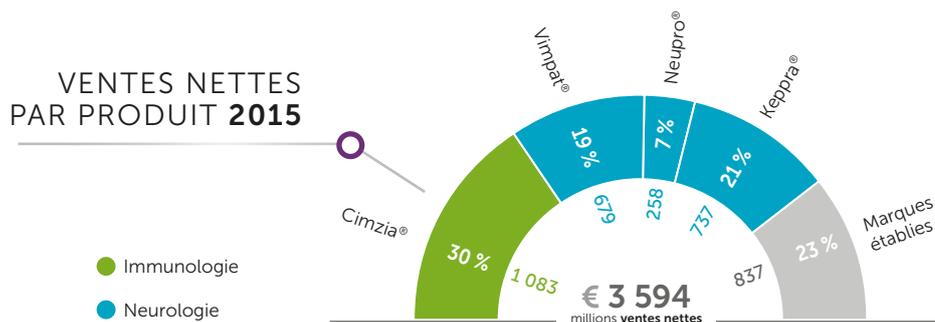
Vimpat® (*lacosamide*) est disponible pour les personnes atteintes d'épilepsie. Plus de 361 000 patients l'utilisent en tant que traitement adjuvant ou monothérapie (uniquement aux États-Unis) dans le but de contrôler leurs crises partielles (CP). Durant l'été 2015, nous avons soumis Vimpat® à l'approbation des autorités réglementaires au Japon et en Chine. Au vu des résultats positifs de Phase 3 (octobre 2015), nous

avons déposé auprès des autorités européennes une demande de mise sur le marché en monothérapie en janvier 2016. En avril 2015, nous avons démarré une étude de Phase 3 pour le traitement des crises d'épilepsie tonico-cloniques primaires généralisées (CTCPG) dont les premiers résultats sont attendus en 2019. Vimpat® a généré € 679 millions de ventes.

De plus en plus de patients atteints de la maladie de Parkinson ou du syndrome des jambes sans repos – soit plus de 299 000 en 2015 – utilisent **Neupro®** (système transdermique de *rotigotine*). Il a été lancé au Brésil en avril 2015 et au Japon en 2013 où les ventes vont croissantes. Neupro® a été soumis aux autorités réglementaires chinoises en août 2015. Les ventes de Neupro® ont augmenté de 29 % pour atteindre € 258 millions.

Keppra® (*lévétiracétam*), est une alternative thérapeutique majeure pour les patients atteints d'épilepsie. Il est disponible pour les patients depuis plus de 15 ans aux États-Unis et en Europe et permet à des milliers d'entre eux de gagner en indépendance par rapport à la maladie. De plus en plus de patients japonais souffrant d'épilepsie ont accès à ce traitement depuis 2010. En 2015, Keppra® a été homologué au Brésil. Keppra® reste une source importante de revenus pour UCB avec des ventes de € 737 millions (+11 %) en 2015.

Les ventes combinées de Cimzia®, Vimpat®, Neupro® et Keppra® ont atteint € 2 758 millions, soit 77 % des ventes totales d'UCB.



€ million	2011*	2012*	2013	2014	2015
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 246	3 462	3 133	3 344	3 876
Frais de recherche et développement	778	861	886	928	1 037
Ratio frais R&D / chiffre d'affaires	24 %	25 %	28 %	28 %	27 %
EBITDA RÉCURRENT	687	684	536	609	821
Ratio REBITDA / chiffre d'affaires	21 %	20 %	17 %	18 %	21 %
Résultat net (intérêts minoritaires compris)	238	249	160	209	623
Résultat de base par action (€ par action non diluée)	1,91	2,10	1,24	1,69	2,17
Dette nette	1 548	1 766	1 998	1 611	921
Ratio dette nette / REBITDA	2,25	2,58	3,73	2,65	1,12
Ratio de fonds propres	292	355	288	552	204
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles poursuivies	137	221	344	161	146

* Les données financières pour 2011 et 2012 incluent toujours Kremers Urban

NOUS AVONS ATTEINT NOS OBJECTIFS FINANCIERS

- > La performance du chiffre d'affaires est due à la croissance des produits-clés : Cimzia®, Vimpat®, Neupro® et Keppra® qui représentent aujourd'hui 77 % des ventes totales d'UCB.
- > L'augmentation de l'EBITDA récurrent reflète la forte croissance des ventes nettes et la faible augmentation des charges d'exploitation, renforcée par l'influence favorable des taux de change étrangers.
- > Conformément à la politique de dividende à long terme d'UCB, le Conseil d'Administration propose un dividende brut de € 1,10 (2014 : € 1,06).

Afin de soutenir la phase avancée du pipeline de développement – **Briviact®** (*brivaracétam*) et *romosozumab* – ainsi qu'un pipeline de stade précoce attrayant qui ne cesse de croître (8 nouvelles entités moléculaires en immunologie et en neurologie), nous avons investi € 1 037 millions en recherche et développement ; soit 27 % du chiffre d'affaires – plus que la moyenne du secteur qui s'élève à 20 %.

Le résultat attribuable aux actionnaires d'UCB est passé de € 209 à € 623 millions, grâce entre autres à la cession à Lannett de notre division générique aux États-Unis, Kremers Urban, pour un montant de US\$ 1,23 milliards. Le produit de la vente sera utilisé pour réduire la dette, ce qui augmentera notre flexibilité stratégique.

Nous nous sommes également fixé des objectifs à moyen terme :

- > **30 % de marge de l'EBITDA récurrent** en 2018. Afin d'atteindre une rentabilité concurrentielle, et aligner UCB au niveau de ses homologues, nous comptons sur la croissance des ventes de Cimzia®, Vimpat® et Neupro®, une réaffectation permanente des ressources et une meilleure gestion des coûts au moyen d'une budgétisation par activités rigoureuse devraient améliorer progressivement notre rentabilité et s'accélérer pour atteindre celle de nos homologues en 2018. En 2015, la marge de l'EBITDA récurrent était de 21 % (18 % en 2014).
- > **Un rapport dette nette / EBITDA récurrent** de 1:1 d'ici à 2018. à la fin de l'année 2015, la dette nette s'élevait à € 921 millions.
- > **Les ventes combinées de Cimzia®, Vimpat® et Neupro®** devraient atteindre un minimum de € 3,1 milliards d'ici à 2020. En 2015, les ventes de ces produits ont atteint € 2 milliards, nous sommes donc en bonne voie pour atteindre cet objectif.

PRÉPARER L'ACCÈS DU PATIENT À BRIVIACT® ET ROMOSUZUMAB



Anja, Monica,
Lloyd et Wieke,
vivent avec
l'épilepsie

UCB s'engage à fournir de nouvelles alternatives thérapeutiques aux patients atteints de maladies neurologiques et auto-immunes, parmi lesquelles l'épilepsie. Tout a commencé en 2000 avec Keppra®, puis en 2008 avec Vimpat®, et aujourd'hui avec Brivact® en 2016.

Approuvé début 2016 en Europe et aux États-Unis en tant que traitement adjuvant pour les crises d'épilepsie partielles, **Brivact®** (*brivaracétam*) pourrait représenter une alternative pour les patients atteints d'épilepsie et les médecins qui s'efforcent de trouver le traitement adéquat. Il sera disponible dans le courant de l'année 2016 pour les patients atteints d'épilepsie qui ne parviennent toujours pas à contrôler leurs crises avec les antiépileptiques actuels.

Un autre fait important très attendu des personnes atteintes d'ostéoporose est l'évolution du développement de **romosozumab**, en partenariat avec Amgen. Une femme sur 3 et un homme sur 5, âgés de plus de 50 ans, souffriront d'une fracture due à l'ostéoporose au cours de leur vie.

FRAME, une étude clinique contrôlée par placebo (la première de deux grandes études de Phase 3 impliquant toutes deux plus de 10 000 femmes atteintes d'ostéoporose), a donné de premiers résultats positifs en février 2016. En remplissant les co-critères d'évaluation principaux, *romosozumab* s'est révélé efficace dans la réduction du risque de nouvelles fractures vertébrales aux 12^e et 24^e mois. L'étude a également satisfait le critère secondaire concernant la réduction de l'incidence des fractures cliniques (tant vertébrales que non vertébrales) après 12 mois chez les femmes ménopausées atteintes d'ostéoporose. Cependant, le critère secondaire concernant la réduction du risque de fractures non vertébrales aux 12^e et 24^e mois n'a pas été atteint. Les résultats de la deuxième étude de Phase 3, ARCH, qui inclut un comparateur actif et revêt une certaine importance aux yeux des autorités réglementaires européennes, devraient être disponibles en 2017. L'étude BRIDGE, évaluant *romosozumab* dans le traitement de l'ostéoporose masculine, devrait s'achever dans le courant du premier semestre de 2016.

En juillet 2015, les résultats du programme de Phase 3, évaluant **epratuzumab** dans le traitement du lupus érythémateux disséminé, n'ont pas satisfait les critères d'évaluation principaux. Ce fut une déception pour UCB et les nombreux patients atteints de lupus qui sont à la recherche de nouvelles thérapies. L'engagement d'UCB dans l'apport de valeur pour les patients atteints de lupus et d'autres maladies immunologiques graves reste néanmoins intact. Nous aimerions adresser nos remerciements les plus sincères aux patients et aux chercheurs cliniques qui ont contribué au programme EMBODY™ sans que cette recherche n'aurait pas été possible. Nous nous réjouissons à l'idée de pouvoir poursuivre notre collaboration avec la communauté des patients atteints de lupus, afin de faire entendre leur voix.

PRÉPARER LE PROGRÈS

Dans un environnement difficile, notre pipeline constitue la base de la croissance durable à long terme d'UCB. Afin de créer un pipeline qui fera une véritable différence dans la vie des patients, nous devons rester concentrés sur nos actifs-clés : notre expérience en matière de petites et de grandes molécules et dans les domaines des maladies neurologiques et auto-immunes.

Nous avons défini des étapes claires et précises dans nos programmes de R&D ; celles-ci nous permettent de prendre des décisions fermes, basées sur des données factuelles. Nous nous concentrons sur des approches novatrices révolutionnaires, ayant le potentiel d'offrir une réelle différenciation et une véritable valeur ajoutée aux patients. Afin d'atteindre un concept validé clair, nous concevons soigneusement nos essais cliniques afin de procurer la bonne molécule au bon patient dans la bonne indication.

Nous voulons obtenir un signal fort, positif ou négatif, afin de transformer rapidement des molécules prometteuses en traitements novateurs et permettre de la sorte aux patients de vivre la vie qu'ils souhaitent.

Fin 2015, nous avons 8 nouvelles entités moléculaires en Phase 1 ou 2 ; nous en avons 5 au début de l'année. Toutes n'aboutiront pas, mais chaque projet est une expérience enrichissante. Nous pourrions décider, à un moment donné, de conclure un partenariat afin de maximiser son potentiel et toucher le plus de patients possible. Pour une société de notre taille, nous considérons qu'il est crucial de rester concentré.



DÉCISION RÉGLEMENTAIRE

- Approbation
- Rejet
- Informations complémentaires requises

SOUSSION

Examen du dossier complet par les autorités sanitaires (FDA, EMA, PMDA, etc.)

3

PHASE DE VALIDATION

PHASE

- Innocuité
- Efficacité
- Tolérabilité
- **Grand groupe de patients (1 000-3 000)**

2

PHASE D'APPRENTISSAGE

PHASE

- Innocuité
- Efficacité
- Tolérabilité
- **Patients (100-300)**

1

PHASE D'APPRENTISSAGE

PHASE

- Innocuité
- Tolérabilité
- **Volontaires sains (< 100)**

ESSAIS PRÉ-CLINIQUES

	PHASE D'APPRENTISSAGE		PHASE DE VALIDATION	
	PHASE 1	PHASE 2	PHASE 3	FILING
bimekizumab UCB4940 (IL17 A / F) <i>diverses indications</i>	[Barre verte]		démarrage Phase 2b : S2 2016	
bimekizumab, adjuvant à Cimzia® <i>polyarthrite rhumatoïde</i>	[Barre verte]		résultats Phase 2a : S1 2017	
UCB0942 (PPSI) <i>épilepsie réfractaire</i>	[Barre bleue]		résultats Phase 2a : T1 2017	
seletalisib UCB5857 (PI3K delta inhibitor) <i>syndrome de Sjögren</i>	[Barre verte]		résultats Phase 2a : S1 2017	
dapirolizumab pegol (CD40L antibody) <i>lupus érythémateux disséminé</i>	[Barre verte]		démarrage Phase 2b : T3 2016 (partenaire : Biogen)	
UCB7665 <i>purpura thrombopénique idiopathique</i>	[Barre verte]		démarrage Phase 2 : T2 2016	
UCB4144 / VR942 <i>asthme</i>	[Barre verte]		(partenaire : Vectura)	
UCB6673 <i>maladies auto-immunes</i>	[Barre verte]		(partenaire : King's College London)	
UCB1332 / NPT200-11 <i>maladie de Parkinson</i>	[Barre bleue]		(partenaire : Neuropore)	

Le « patient moyen » n'existe pas. Nous voulons exploiter tous les outils, canaux et progrès scientifiques disponibles afin de développer une meilleure compréhension des diverses formes d'une maladie et d'incorporer les véritables besoins de groupe spécifique de patients dans notre processus scientifique et novateur.

Nous souhaitons une meilleure association entre l'expérience des patients et la science, et vice versa, au lieu de commencer une recherche en se basant uniquement sur un point de vue scientifique. Une meilleure compréhension de la réalité des patients atteints de troubles neurologiques et immunologiques nous permettra d'avoir une approche plus globale des traitements. Pour atteindre cet objectif, nous concentrons les avancées et les compétences scientifiques dans des domaines comme la génétique, les biomarqueurs et la biologie humaine. Nous souhaitons améliorer notre connaissance des différentes formes d'une maladie et du quotidien des patients pour qu'au final, nos équipes soient capables de proposer les médicament et traitement adéquats au bon patient.

L'ÉLÉMENT-CLÉ DE NOTRE PROGRESSION : PROPOSER UNE VALEUR DURABLE AU PATIENT.

Tout commence par une simple question : « Comment créer la valeur ajoutée pour les personnes atteintes de maladies graves ? » Chacun des 7 788 collaborateurs est invité à apporter sa pierre à l'édifice et à devenir un élément essentiel dans l'évolution de la société. Nous nous assurons que chacun dispose des outils pour s'engager de manière efficace tout respectant les exigences en matière de sécurité, de qualité, de réglementations, de droit et d'environnement. Quel que soit l'endroit où nous nous trouvons, et le rôle que nous jouons au sein de la société, nous sommes convaincus que chacun peut avoir un impact.

L'expérience et les ressources d'une seule société ne suffisent pas face à la complexité de maladies graves. Au fil des ans, UCB a construit un réseau solide de partenariats et d'alliances tout le long du processus : depuis la recherche jusqu'à la commercialisation, en passant par le développement. Ce qui est valable pour notre organisation interne l'est aussi pour notre collaboration externe : nous combinons les forces de nos partenaires pour optimiser la création de valeur pour le patient ; des grandes sociétés pharmaceutiques (Pfizer, Sanofi) aux plus petites (Vectura, Neuropore) ; du Japon (Otsuka, Astellas, Daiichi Sankyo) à la Chine (Biogen) ; avec les universités et académies du monde entier (Oxford, Harvard, King's College London, Université de Liège, Université Catholique de Louvain).

Nous nous engageons à mieux comprendre leur vision et leur mission, pour ensuite collaborer et offrir de meilleures solutions aux patients.

Voici quelques exemples de notre engagement en 2015 :

- > Dans un but de transparence et d'innovation libre, UCB partage désormais ses données cliniques sur son site Internet et sur une plateforme externe (*Multi-Sponsor Environment*). Cela devrait ouvrir de nouvelles voies aux chercheurs, aux universitaires et, enfin, aux patients – tout en préservant leur vie privée. UCB s'est également associé à un consortium d'institutions académiques et industrielles au Royaume-Uni, dirigé par l'Université de Manchester, dans un projet d'une durée de 4 ans ayant pour objectif d'éliminer l'approche par « essais et erreurs » dans le traitement du lupus.
- > UCB s'est associé à 10 sociétés pharmaceutiques et biotechnologiques faisant partie du Genomics Expert Network for Enterprises (GENE) dans le but d'accélérer le développement de nouveaux diagnostics et traitements pour les patients. Rassemblant plus de 4 000 cliniciens et scientifiques britanniques et plus de 500 collaborateurs internationaux leaders dans le domaine de la médecine génomique, c'est un partenariat inédit entre les académies, l'industrie et des centres de médecine génomique du UK NHS (service de santé britannique).
- > UCB a rencontré les responsables de l'Agence européenne des médicaments (EMA) pour une mise à jour du pipeline et une discussion autour du développement de médicaments axés sur les patients. Cette rencontre a débouché sur une discussion constructive portant sur les premiers rapports de résultats déclarés par les patients et l'utilisation des réseaux sociaux afin de comprendre les besoins non satisfaits des groupes de patients en nombre restreint (maladies orphelines), ainsi que sur les autres méthodes de synthèse et de présentation des connaissances des patients aux autorités réglementaires.



 Inspired by patients.
Driven by science.

 Hack Epilepsy
Brussels & Atlanta, 24-26 April 2015

- > UCB a organisé « Hack Epilepsy », un hackathon pour l'épilepsie, rassemblant des concepteurs, des développeurs et d'autres experts numériques, en vue de s'appuyer sur leurs compétences en matière de créativité et de spécialisation pour créer des outils numériques capables de relever les défis quotidiens des patients atteints d'épilepsie. Des patients et des médecins ont fait part de leur expérience face à l'épilepsie, ou ce que cela signifie de subir des crises imprévisibles au quotidien. Ce hackathon a permis aux participants d'acquérir la compréhension nécessaire à l'élaboration de solutions numériques prototypes, qui pourraient faire toute la différence au sein de la communauté des patients atteints d'épilepsie.

Participants
au hackathon,
Bruxelles



Alexander,
vit avec l'épilepsie

02. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE
2. PERFORMANCES FINANCIÈRES DE L'ENTREPRISE

1. DÉCLARATION DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

David,
vit avec l'épilepsie



En tant qu'**entreprise établie en Belgique**, engagée à respecter les standards les plus élevés en matière de gouvernance d'entreprise, le Conseil d'Administration (« le Conseil ») d'UCB SA (« UCB »), a adopté une Charte de Gouvernance d'Entreprise (la « Charte ») en octobre 2005, conformément au Code belge de Gouvernance d'Entreprise (première édition, 2004). Conformément à l'article 96, section 1, 1^o, du Code belge des Sociétés, UCB suit les principes du Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2009 (« le Code de Gouvernance d'Entreprise ») en tenant compte des aspects internationaux spécifiques d'UCB¹.

La Charte est disponible sur le site Internet d'UCB (www.ucb.com/investors/governance/principles-codes-and-guidelines) et décrit les principaux aspects de la gouvernance d'entreprise d'UCB, et notamment sa structure de gouvernance ainsi que les règlements d'ordre intérieur du Conseil, de ses comités et de son Comité Exécutif. Elle est par ailleurs régulièrement mise à jour en cours d'année et revue annuellement par le Conseil en ligne avec le Code de Gouvernance d'Entreprise et ses interprétations.

Conformément au Code belge des Sociétés et au Code de Gouvernance d'Entreprise, les pages qui suivent fournissent des informations factuelles sur la gouvernance d'entreprise d'UCB. Elles comprennent les modifications apportées à la gouvernance d'entreprise d'UCB ainsi que les événements-clés qui se sont déroulés en 2015, tels que les modifications du capital ou de la structure de l'actionariat d'UCB, les amendements apportés à la gouvernance d'entreprise d'UCB et à la composition du Conseil ainsi qu'aux comités, aux caractéristiques principales du contrôle interne d'UCB et des systèmes de gestion des risques, ainsi qu'au rapport de rémunération. Elles contiennent également, le cas échéant, des explications sur les dérogations au Code de Gouvernance d'Entreprise.

¹ Le « Code belge de Gouvernance d'Entreprise 2009 » est disponible sur le site Internet de la Commission belge de Gouvernance d'Entreprise (<http://www.corporategovernancecommittee.be>)

ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

SITUATION AU 1^{ER} JANVIER 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- > Gerhard Mayr, Président
- > Evelyn du Monceau, Vice-Présidente
- > Jean-Christophe Tellier, Administrateur exécutif et CEO
- > Alice Dautry, Administrateur
- > Kay Davies, Administrateur
- > Albrecht De Graeve, Administrateur
- > Harriet Edelman, Administrateur
- > Charles-Antoine Janssen, Administrateur
- > Cyril Janssen, Administrateur
- > Tom McKillop, Administrateur
- > Norman J. Ornstein, Administrateur
- > Cédric van Rijckevorsel, Administrateur

SECRÉTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- > Xavier Michel, Secrétaire Général

COMMISSAIRE

- > Le représentant légal désigné par PwC Reviseurs d'Entreprises SC SCRL pour UCB en Belgique est la SC SPRL Romain Seffer, représentée par Romain Seffer, réviseur d'entreprises.

ADMINISTRATEURS HONORAIRES

- > André Jaumotte, Président honoraire
- > Mark Eyskens, Président honoraire
- > Georges Jacobs de Hagen, Président honoraire
- > Karel Boone, Président honoraire
- > Daniel Janssen, Vice-Président honoraire
- > Prince Lorenz de Belgique
- > Alan Blinken
- > Arnoud de Pret
- > Michel Didisheim
- > Roch Doliveux
- > Peter Fellner
- > Guy Keutgen
- > Jean-Pierre Kinet
- > Paul Etienne Maes
- > Gaëtan van de Werve
- > Jean-Louis Vanherweghem
- > Bridget van Rijckevorsel

PRÉSIDENTS HONORAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

- > Daniel Janssen
- > Paul Etienne Maes
- > Georges Jacobs de Hagen
- > Roch Doliveux

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Gerhard Mayr,
Administrateur

1946 – Autrichien

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- > Membre depuis 2005
- > Président du Conseil (2012)
- > Membre du Comité d'Audit (2011)
- > Fin de mandat : 2019

EXPÉRIENCE

Plus de 30 ans dans le secteur pharmaceutique, dont Eli Lilly où il a occupé plusieurs fonctions de cadre supérieur

PRINCIPALES NOMINATIONS EXTERNES

- > Membre du Conseil d'Almirall SA



Alice Dautry,
Administratrice indépendante

1950 – Française

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- > Membre depuis 2015
- > Membre du Comité Scientifique (2015)
- > Fin de mandat : 2019

EXPÉRIENCE

Plus de 30 ans dans le domaine scientifique, principalement auprès de l'Institut Pasteur dont elle fut présidente (2005-2013)

PRINCIPALES NOMINATIONS EXTERNES

- > Membre du Conseil de direction de l'Institut autrichien des sciences et technologies
- > Membre du Conseil de Surveillance de KLM



Jean-Christophe Tellier
Administrateur Exécutif

1959 – Français

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- > Membre depuis 2014

EXPÉRIENCE

Plus de 25 ans dans le secteur pharmaceutique, dont Ipsen et Novartis où il a occupé plusieurs fonctions de cadre supérieur

PRINCIPALES NOMINATIONS EXTERNES

- > Membre du Conseil de BIO
- > Membre du Conseil de EFPIA



Harriet Edelman,
Administratrice indépendante

1956 – Américaine

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- > Membre depuis 2012
- > Membre du GNCC (2015)
- > Fin de mandat : 2016

EXPÉRIENCE

Plus de 30 ans dans le secteur des biens de consommation et le domaine bancaire où elle a exercé des fonctions de cadre supérieur en marketing et en technologie, à l'échelle globale, actuellement auprès de l'Emigrant Bank

PRINCIPALES NOMINATIONS EXTERNES

- > Vice-Présidente d'Emigrant Bank
- > Membre du Conseil de Brinker International, Inc.
- > Membre du Conseil de Bucknell University
- > Membre du Board of Trustees du New York Blood Center



Evelyn du Monceau,
Administratrice

1950 – Belge

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- > Membre depuis 1984
- > Vice-Présidente du Conseil (2006)
- > Présidente du GNCC (2006)
- > Fin de mandat : 2019

EXPÉRIENCE

Plus de 30 ans dans le secteur industriel, en qualité d'administratrice, et dans le cadre de sociétés holding

PRINCIPALES NOMINATIONS EXTERNES

- > Membre du Conseil de Financière de Tubize SA
- > Membre du Conseil de Solvay SA
- > Membre du Comité de Compensation et de Nomination de Solvay SA



Norman J. Ornstein,
Administrateur indépendant

1948 – Américain

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- > Membre depuis 2008
- > Fin de mandat : 2019

EXPÉRIENCE

Plus de 40 ans en tant que chercheur et analyste de la politique américaine

PRINCIPALES NOMINATIONS EXTERNES

- > Senior counselor à la Continuity of Government Commission

Biographies disponibles sur
<http://www.ucb.com/investors/governance/corporate-governance>



Tom McKillop

Administrateur indépendant

1943 – Britannique

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- > Membre depuis 2009
- > Membre du GNCC (2010)
- > Fin de mandat : 2016

EXPÉRIENCE

Plus de 40 ans d'expérience, à l'échelle mondiale, dans le secteur pharmaceutique (ICI, AstraZeneca) et dans le secteur bancaire (Royal Bank of Scotland)

PRINCIPALES NOMINATIONS EXTERNES

- > Président du Conseil d'Evolve Holdings SA
- > Membre du Conseil d'Alere, Inc.
- > Membre du Conseil d'Almirall SA



Kay Davies,

Administratrice indépendante

1951 – Britannique

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- > Membre depuis 2014
- > Présidente du Comité Scientifique (2014)
- > Fin de mandat : 2018

EXPÉRIENCE

Plus de 20 ans dans la recherche scientifique à l'université d'Oxford où elle dirige la MRC Functional Genomics Unit (FGU)

PRINCIPALES NOMINATIONS EXTERNES

- > Membre du Biotech Growth Trust
- > Vice-Présidente du Welcome Trust



Albrecht De Graeve,

Administrateur indépendant

1955 – Belge

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- > Membre depuis 2010
- > Membre (2010) et Président (2015) du Comité d'Audit
- > Fin de mandat : 2017

EXPÉRIENCE

Plus de 30 ans d'expérience au niveau global dans divers secteurs industriels (Alcatel, VRT et Bekaert)

PRINCIPALES NOMINATIONS EXTERNES

- > Président du Conseil de Bekaert SA
- > Président du Conseil de Telenet SA
- > Membre du Conseil de Sibelco SA



Charles-Antoine Janssen

Administrateur

1971 – Belge

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- > Membre depuis 2012
- > Membre du Comité d'Audit (2015)
- > Fin de mandat : 2016

EXPÉRIENCE

Plus de 20 ans dans des activités impliquant UCB, où il a occupé plusieurs fonctions de direction, et gérant aujourd'hui des activités de private equity et d'investissements à impact social

PRINCIPALES NOMINATIONS EXTERNES

- > Membre du Conseil de Financière de Tubize SA
- > Managing Partner de Kois Invest
- > Co-fondateur, membre du Conseil et membre du Conseil Consultatif de plusieurs fonds de private equity



Cédric van Rijckevorsel,

Administrateur

1970 – Belge

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- > Membre depuis 2014
- > Fin de mandat : 2018

EXPÉRIENCE

Plus de 20 ans dans le secteur bancaire et financier, principalement auprès d'IDS Capital

PRINCIPALES NOMINATIONS EXTERNES

- > Membre du Conseil de Financière de Tubize SA
- > Membre du Conseil d'IDS Capital
- > Membre du Conseil de Barnfin SA



Cyril Janssen,

Administrateur

1971 – Belge

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- > Membre depuis 2015
- > Fin de mandat : 2019

EXPÉRIENCE

Plus de 20 ans dans la gestion de projets et le soutien aux PME à travers plusieurs mandats d'administrateur de fonds et de sociétés holdings

PRINCIPALES NOMINATIONS EXTERNES

- > Membre du Conseil de Financière de Tubize SA

1.1 | CAPITAL ET ACTIONS

1.1.1 | CAPITAL

En 2015, le capital d'UCB est resté inchangé.

Au 31 décembre 2015, il s'élevait à € 583 516 974 et était représenté par 194 505 658 actions.

1.1.2 | ACTIONS

Depuis le 13 mars 2014, le capital social d'UCB est représenté par 194 505 658 actions entièrement libérées (« actions UCB »). Les actions UCB peuvent être nominatives ou dématérialisées, au choix de l'actionnaire, conformément au Code belge des Sociétés.

Conformément à la loi du 14 décembre 2005, les titres au porteur ont été progressivement supprimés, conduisant à leur conversion en titres nominatifs ou dématérialisés au 1^{er} janvier 2014 et à leur suppression totale à la fin de l'année 2015.

Au 1^{er} janvier 2014, les actions au porteur UCB ont été automatiquement converties de plein droit en actions dématérialisées. UCB les a inscrites en compte titres à son propre nom. Toutefois, cette inscription ne confère pas à UCB la qualité de propriétaire : UCB a conservé ces actions au nom des propriétaires inconnus. Les droits attachés à ces actions au porteur non réclamées – tels que les droits aux dividendes, le droit d'assister et de voter aux assemblées générales, le droit de préférence à la souscription des actions – ont été suspendus depuis le 1^{er} janvier 2014 jusqu'à ce que les propriétaires légitimes aient obtenu l'enregistrement en temps voulu de leurs actions à leur nom ou jusqu'à ce que la vente forcée des actions au porteur non réclamées ait lieu.

À partir du 1^{er} janvier 2015, UCB a mis en vente sur Euronext Bruxelles toutes les actions au porteur non réclamées au moyen d'une vente forcée imposée par la loi du 14 décembre 2005 mentionnée ci-dessus. UCB a annoncé cette vente forcée le 7 mai 2015, conformément à la réglementation applicable. Suite à la vente des actions au porteur non réclamées, UCB a déposé, le 23 juin 2015, le produit net de la vente à la Caisse des Dépôts et Consignations belge. À partir de ce moment, UCB n'est plus intervenu dans le processus. À partir du 1^{er} janvier 2016, les propriétaires légitimes des actions au porteur sous-jacentes ont le droit de réclamer à la Caisse des Dépôts et Consignations le paiement du produit net correspondant, sous réserve de pouvoir établir leur qualité de titulaire. La loi du 14 décembre 2005 prévoit qu'à partir du 1^{er} janvier 2016, un tel remboursement est passible d'une amende de 10 % du produit de la vente des actions au porteur sous-jacentes, calculée par année de retard commencée.

De plus amples détails sur la procédure de dématérialisation et de conversion sont disponibles sur le site Internet d'UCB (<http://www.ucb.com/investors/governance/shareholders-information>).

Les actions UCB nominatives sont inscrites dans le registre des actions d'UCB.

Toutes les actions UCB sont admises à la cotation sur Euronext Bruxelles.

1.1.3 | OBLIGATIONS CONVERTIBLES

Depuis le 19 mars 2014, UCB n'a plus d'obligations convertibles en circulation.

1.1.4 | ACTIONS PROPRES

Conformément à l'article 12, §2 des Statuts d'UCB, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 avril 2014 a décidé de renouveler, pour une période de deux ans, l'autorisation accordée au Conseil d'Administration d'acquérir directement ou indirectement, que ce soit en bourse ou hors bourse, sous forme d'achat, d'échange, d'apport ou de toute autre manière, un maximum de 10 % du nombre total d'actions UCB à un prix ou une valeur d'échange équivalent au cours maximum de l'action UCB sur Euronext Bruxelles le jour de l'acquisition et à un prix minimum de € 1, sans préjudice à l'article 208 de l'Arrêté Royal du 31 janvier 2001. L'autorisation accordée au Conseil d'Administration s'étend à toute acquisition d'actions UCB par les filiales directes d'UCB tel que défini par l'article 627 du Code belge des Sociétés. Cette autorisation a remplacé l'autorisation de cinq ans précédemment accordée sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 novembre 2009. Selon le cas, toute aliénation d'actions UCB par UCB ou l'une de ses filiales directes est possible conformément à l'autorisation accordée au Conseil d'Administration telle qu'elle est indiquée dans l'article 12 *in fine* des Statuts.

En 2015, UCB a acquis 6 544 135 actions UCB et en a transféré 2 775 192. Au 31 décembre 2015, UCB détenait un total de 5 008 213 titres UCB représentant 2,57 % du nombre total d'actions UCB s'ils étaient exercés. Cette détention de titres UCB comprend 4 008 213 actions et 1 000 000 instruments financiers assimilés (options en cours).

En 2015, UCB Fipar SA, une filiale indirecte d'UCB, a acquis 2 300 000 actions UCB et en a cédé 200 210. Au 31 décembre 2015, UCB Fipar SA détenait un total de 2 677 009 titres UCB représentant 1,38 % du nombre total d'actions UCB s'ils étaient exercés. Cette détention de titres UCB comprend 2 242 009 actions et 435 000 instruments financiers assimilés (options en cours).

Les actions UCB ont été acquises, entre autres, par UCB et UCB Fipar SA, afin de satisfaire à un certain nombre d'obligations d'UCB résultant des plans d'options sur actions, des plans d'attribution d'actions gratuites (*Stock Award*) et des plans d'actions avec condition de performance (*Performance Share*).

Pour de plus amples informations, se référer à la Note 24.3 « Actions propres ».

1.1.5 | CAPITAL AUTORISÉ

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 avril 2014 a décidé d'autoriser le Conseil d'Administration (et par conséquent de modifier les Statuts), pour une période de deux ans, à augmenter le capital social, notamment par l'émission d'actions, d'obligations convertibles ou de droits de souscription, en une ou plusieurs transactions, dans les limites légales,

- i. à concurrence de 5 % du capital social au moment où le Conseil d'Administration utilisera l'autorisation, en cas d'augmentation du capital avec suppression ou limitation des droits préférentiels de souscription des actionnaires (que ce soit ou non au profit d'une ou plusieurs personnes qui ne sont employées ni par la société, ni par ses filiales) ;
- ii. à concurrence de 10 % du capital social au moment où le Conseil d'Administration utilisera l'autorisation, en cas d'augmentation du capital sans suppression ni limitation des droits préférentiels de souscription des actionnaires.

Quoi qu'il en soit, l'augmentation totale du capital social par le Conseil d'Administration, combinant les autorisations exposées aux points (i) et (ii), ne peut dépasser 10 % du capital social au moment où le Conseil d'Administration décidera d'utiliser cette autorisation.

En outre, le Conseil d'Administration est expressément autorisé à faire usage de ce mandat, dans les limites fixées par les points (i) et (ii), pour les opérations suivantes :

1. l'augmentation du capital ou l'émission d'obligations convertibles ou de droits de souscription avec suppression ou limitation des droits préférentiels de souscription des actionnaires ;
2. l'augmentation du capital ou l'émission d'obligations convertibles avec suppression ou limitation des droits préférentiels de souscription des actionnaires au profit d'une ou plusieurs personnes qui ne sont employées ni par la société, ni par ses filiales ;
3. l'augmentation du capital par incorporation de réserves.

Une telle augmentation du capital est possible sous n'importe quelle forme, y compris sous forme d'apports en numéraire ou en nature, avec ou sans prime d'émission, par incorporation de réserves et / ou de primes d'émission et / ou du bénéfice reporté, dans les limites légales.

Toute décision de la part du Conseil d'Administration de faire usage de ce mandat requiert une majorité de 75 %.

Le Conseil d'Administration est habilité, avec plein pouvoir de subdélégation, à modifier les Statuts afin que ceux-ci reflètent les augmentations de capital résultant de l'exercice de cette autorisation.

1.2 | ACTIONNAIRES ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

1.2.1 | ACTIONNAIRE DE RÉFÉRENCE

Le principal actionnaire d'UCB est Financière de Tubize SA (« Actionnaire de référence » ou « Tubize »), une société belge cotée sur Euronext Bruxelles.

Sur base des déclarations de transparence reçues par Tubize et, selon le cas, des communications publiques plus récentes, la structure de l'actionariat de Tubize peut être résumée comme suit :

	CONCERT		EN DEHORS DU CONCERT		TOTAL	
	DROITS DE VOTE	%	DROITS DE VOTE	%	DROITS DE VOTE	%
Financière Eric Janssen SPRL	8 525 014	19,14 %	1 988 800	4,46 %	10 513 814	23,60 %
Daniel Janssen	5 881 677	13,20 %	-	-	5 881 677	13,20 %
Altaï Invest SA	4 969 795	11,16 %	-	-	4 969 795	11,16 %
Barnfin SA	3 899 833	8,75 %	-	-	3 899 833	8,75 %
Jean van Rijckevorsel	7 744	0,02 %	-	-	7 744	0,02 %
Total des droits de vote détenus par les actionnaires de référence	23 284 063	52,27 %	1 988 800	4,46 %	25 272 863	56,73 %
Autres actionnaires	-	-	19 275 735	43,27 %	19 275 735	43,27 %
Total des droits de vote	23 284 063	52,27 %	21 264 535	47,73 %	44 548 598	100,00 %

Altaï Invest SA est contrôlée par Evelyn du Monceau, née Evelyn Janssen. Barnfin SA est contrôlée par Bridget van Rijckevorsel, née Paule Bridget Janssen.

Les actionnaires de référence de Tubize, appartenant à la famille Janssen, agissent de concert, c'est-à-dire qu'ils ont conclu un pacte d'actionnaires portant sur l'exercice

concerté de leurs droits de vote afin de mener une politique commune durable en ce qui concerne Tubize ainsi que sur la possession, l'acquisition ou le transfert de titres avec droits de vote cf. article 3, §1, 13°, a), b) et c) de la loi relative à la publicité des participations importantes et article 3, §1, 5°, a) et b) de la loi relative aux offres publiques d'acquisition.

1.2.2 | DÉCLARATIONS DE TRANSPARENCE

Au cours de l'année 2015, UCB a reçu les notifications de transparence suivantes :

- > le 9 janvier 2015, UCB a envoyé une déclaration de transparence à l'Autorité des services et marchés financiers (« FSMA »), fournissant une mise à jour annuelle des transactions sur les actions UCB réalisées par UCB et sa filiale indirecte UCB Fipar SA ;
- > le 17 novembre 2015, UCB a reçu une déclaration de transparence de The Capital Group Companies Inc. déclarant que The Capital Group Companies Inc. (avec les participations détenues par ses sociétés affiliées) détenait, à partir du 13 novembre 2015, 19 462 506 actions UCB avec droits de vote, soit 10,01 % du total des actions émises par UCB ;
- > le 4 décembre 2015, UCB a reçu une déclaration de transparence de BlackRock Inc. déclarant que BlackRock Inc. (avec les participations détenues par ses sociétés affiliées) détenait, à partir du 30 novembre 2015, 5 964 748 actions UCB avec droits de vote, soit 3,07 % du total des actions émises par UCB ;
- > le 18 décembre 2015, UCB a reçu une déclaration de transparence de Tubize et Schwarz Vermögensverwaltung GmbH & Co. KG (« Schwarz ») déclarant que Tubize détenait, à partir du 14 décembre 2015, 68 076 981 actions UCB avec droits de vote, soit 35,00 % du total des actions émises par UCB.

Toutes ces déclarations sont disponibles sur le site internet d'UCB.

1.2.3 | RELATIONS AVEC ET ENTRE LES ACTIONNAIRES

Veillez vous référer à la note 40.2 pour un aperçu des relations d'UCB avec ses actionnaires. De plus, UCB n'a connaissance d'aucun accord entre ses actionnaires, à l'exception des informations mentionnées ci-dessous.

En ce qui concerne sa participation dans UCB, Tubize agit de concert avec Schwarz, c'est-à-dire qu'ils ont conclu un accord portant sur l'exercice concerté de leurs droits de vote afin de mener une politique commune durable en ce qui concerne UCB ainsi que sur la possession, l'acquisition ou le transfert de titres avec droits de vote (cf. article 3, §1, 13°, b) et c) de la loi relative à la publicité des participations importantes et article 3, §1, 5°, b) de la loi relative aux offres publiques d'acquisition).

UCB a reçu des notifications, conformément à l'article 74, §7 de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, de la part de Tubize, de Schwarz et d'UCB Fipar SA les 22 novembre, 11 décembre, et 28 décembre 2007 respectivement.

Le 31 août 2015, UCB a reçu une notification de mise à jour, conformément à l'article 74, §8 de la loi relative aux offres publiques d'acquisition, de la part de Tubize et Schwarz (cette notification peut être consultée sur le site internet d'UCB), déclarant que :

- > Tubize et Schwarz agissent de concert ;
- > Tubize détenait 66 370 000 actions UCB sur un total de 194 505 658 actions UCB (34,12 %) ;
- > Schwarz détenait 2 471 404 actions UCB sur un total de 194 505 658 actions UCB (1,27 %) ;
- > Tubize et Schwarz n'ont procédé à aucun transfert de titres avec droits de vote depuis la dernière notification du 25 août 2014.

Suite à la réception de la notification de transparence de Tubize et Schwarz le 18 décembre 2015, Tubize et Schwarz détiennent actuellement 36,27 % du nombre total d'actions UCB.

1.2.4 | STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Hormis les notifications mentionnées ci-dessus sous les points 1.2.2 et 1.2.3, UCB et ses filiales détiennent également des actions UCB (voir ci-dessous un aperçu à jour de leurs participations).

Le solde des actions UCB est détenu par le public.

À la page suivante figure un aperçu des participations importantes d'UCB (instruments financiers assimilés inclus), tenant compte du registre des actionnaires d'UCB, des notifications de transparence reçues conformément à la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes et la notification reçue conformément à l'article 74, §8 de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques et aux notifications envoyées à la FSMA conformément à la loi du 2 août 2002 portant sur la surveillance du secteur financier et sur les services financiers (situation au 31 décembre 2015) :

Capital (€)	583 516 974		13 mars 2014
Nombre total de droits de vote	194 505 658		13 mars 2014
1 Financière de Tubize SA (« Tubize »)			
titres avec droits de vote (actions)	68 076 981	35,00 %	18 décembre 2015
2 Schwarz Vermögensverwaltung GmbH Co. KG (« Schwarz »)			
titres avec droits de vote (actions)	2 471 404	1,27 %	13 mars 2014
Tubize + Schwarz³			
titres avec droits de vote (actions)	70 548 385	36,27 %	
3 UCB SA			
titres avec droits de vote (actions)	4 008 213	2,06 %	31 décembre 2015
instruments financiers assimilés (options) ¹	1 000 000	0,51 %	17 novembre 2015
instruments financiers assimilés (autres) ¹	0	0,00 %	18 décembre 2015
TOTAL	5 008 213	2,57 %	
4 UCB Fipar SA			
titres avec droits de vote (actions)	2 242 009	1,15 %	31 décembre 2015
instruments financiers assimilés (options) ¹	435 000	0,22 %	3 juin 2015
instruments financiers assimilés (autres) ¹	0	0,00 %	25 décembre 2015
TOTAL	2 677 009	1,38 %	
UCB SA + UCB Fipar SA²	7 685 222	3,95 %	
titres avec droits de vote (actions)	6 250 222	3,21 %	
instruments financiers assimilés (options) ¹	1 435 000	0,74 %	
instruments financiers assimilés (autres) ¹	0	0,00 %	
Free float⁴ (titres avec droits de vote (actions))	117 707 051	60,52 %	
5 The Capital Group Companies Inc.			
titres avec droits de vote (actions)	19 462 506	10,01 %	13 novembre 2015
6 Vanguard Health Care Fund			
titres avec droits de vote (actions)	9 741 353	5,01 %	28 octobre 2015
7 BlackRock, Inc.			
titres avec droits de vote (actions)	5 964 748	3,07 %	30 novembre 2015

(Tous les pourcentages sont calculés sur la base du nombre total de droits de vote actuel).

¹ Instruments financiers assimilés, au sens de l'article 6 de l'arrêté royal du 14 février 2008 relatif à la publicité des participations importantes, qui, s'ils sont exercés, confèrent un droit de vote supplémentaire : c'est-à-dire titres, options, contrats à terme, contrats d'échange, accords de taux futurs et tout autres contrats dérivés concernant des titres existants avec droits de vote qui confèrent à leur titulaire le droit d'acquiescer de tels titres avec droits de vote, conformément à un accord contraignant en vertu de la loi applicable et uniquement sur initiative du titulaire.

² UCB SA contrôle indirectement UCB Fipar SA | article 6, §5, 2°, et article 9, §3, 2°, de la loi relative à la publicité des participations importantes.

³ Tubize et Schwarz ont déclaré agir de concert | article 6, §4, et article 9, §3, 3°, de la loi relative à la publicité des participations importantes.

⁴ Le free float étant les actions UCB non détenues par l'Actionnaire de Référence (Tubize), Schwarz, UCB SA ou UCB Fipar SA. Seuls les titres avec droit de vote (actions) détenus par ces entités sont pris en considération dans ce calcul, à l'exclusion des instruments financiers assimilés.

1.2.5 | ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

Conformément aux Statuts, l'Assemblée Générale des actionnaires se tient le dernier jeudi d'avril à 11 heures. En 2016, elle se tiendra le 28 avril.

Les règles relatives à l'ordre du jour, aux modalités de convocation des assemblées, à l'admission aux assemblées, à l'exercice des droits de vote et d'autres

détails sont disponibles dans les Statuts et la charte de Gouvernance d'Entreprise disponibles sur le site internet d'UCB (<http://www.ucb.com/investors/governance/principles-codes-and-guidelines>).

1.3 | CONSEIL ET COMITÉS DU CONSEIL

1.3.1 | CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION DU CONSEIL ET ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS

Depuis l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 30 avril 2015, la composition du Conseil d'Administration était la suivante :

	DÉBUT DU MANDAT	FIN DU MANDAT	ADMINIS-TRATEUR INDÉPENDANT
Gerhard Mayr, Président	2005	2019	
Evelyn du Monceau, Vice-Présidente	1984	2019	
Jean-Christophe Tellier, Administrateur exécutif et CEO	2014	2018	
Alice Dautry	2015	2019	x
Kay Davies	2014	2018	x
Albrecht De Graeve	2010	2017	x
Harriet Edelman	2012	2016	x
Charles-Antoine Janssen	2012	2016	
Cyril Janssen	2015	2019	
Tom McKillop	2009	2016	x
Norman J. Ornstein	2008	2019	x
Cédric van Rijckevorsel	2014	2018	

En 2015, Jean-Pierre Kinet a pris sa retraite et Arnoud de Pret a atteint la limite d'âge de 70 ans (article 3.2.4 de la Charte de Gouvernance d'Entreprise). L'Assemblée Générale du 30 avril 2015 a nommé Alice Dautry en tant qu'administratrice indépendante pour un mandat de quatre ans en remplacement de Jean-Pierre Kinet, et Cyril Janssen en tant qu'administrateur pour un mandat de quatre ans en remplacement d'Arnoud de Pret. Les mandats de Gerhard Mayr et Evelyn du Monceau en tant qu'administrateurs et de Norman J. Ornstein en tant qu'administrateur indépendant ont été renouvelés pour un mandat supplémentaire de quatre ans. En 2015, Jean-Christophe Tellier (CEO) était le seul administrateur exécutif d'UCB et ne répondait pas aux critères d'indépendance.

Evelyn du Monceau, Charles-Antoine Janssen, Cyril Janssen et Cédric van Rijckevorsel, en leur qualité de représentants de l'Actionnaire de Référence ne répondent pas, à ce titre, aux critères d'indépendance.

Gerhard Mayr a entamé son quatrième mandat en tant qu'administrateur en 2015 et, pour cette seule raison, n'est plus considéré comme administrateur indépendant, conformément à l'article 526ter du Code belge des Sociétés.

Kay Davies, Albrecht De Graeve, Harriet Edelman, Tom McKillop, Norman J. Ornstein et Alice Dautry répondent chacun aux critères d'indépendance fixés par l'article 526ter du Code belge des Sociétés, par la Charte et par le Code de Gouvernance d'Entreprise. L'Assemblée Générale du 30 avril 2015 a reconnu que Norman J. Ornstein et Alice Dautry satisfont aux critères d'indépendance mentionnés ci-dessus.

Tom McKillop a atteint la limite d'âge en 2012. Le Conseil, en sa séance du 13 décembre 2012, a décidé d'accorder à Tom McKillop une exception à la limite d'âge contenue à l'article 3.2.4 de la Charte de Gouvernance d'Entreprise, en raison de sa contribution exceptionnelle au Conseil due à son expérience et à son expertise d'ancien CEO d'une importante société pharmaceutique et compte tenu de sa formation scientifique.

Conformément à l'article 96, §2, 6°, du Code belge des Sociétés, UCB déclare avoir actuellement quatre administrateurs féminins au sein de son Conseil, ce qui représente un tiers des membres du Conseil. Lorsque les remplacements ou les nominations sont considérés, UCB – via son Conseil et son Comité de gouvernance, de nomination et de rémunération (« GNCC ») – tient systématiquement compte du renforcement de la mixité au sein du Conseil, en ce compris la recherche de hauts profils féminins qui pourraient apporter une complémentarité au Conseil. De ce fait, sur le plan de la mixité, la nomination d'Alice Dautry a renforcé la mixité au sein du Conseil.

Les mandats d'Harriet Edelman, Charles-Antoine Janssen et Tom McKillop prendront fin lors de l'Assemblée Générale du 28 avril 2016. Tom McKillop ayant déjà atteint la limite d'âge ne renouvellera pas son mandat. Sur recommandation du GNCC, le Conseil d'Administration proposera lors de l'Assemblée Générale du 28 avril 2016 :

- > le renouvellement du mandat de Harriet Edelman en tant qu'administratrice indépendante pour un nouveau mandat de quatre ans ;
- > le renouvellement du mandat de Charles-Antoine Janssen en tant qu'administrateur pour un nouveau mandat de quatre ans ;
- > la nomination de Ulf Wiinberg en tant qu'administrateur indépendant pour un mandat de quatre ans ;
- > la nomination de Pierre Gurdjian en tant qu'administrateur indépendant pour un mandat de quatre ans.

Charles-Antoine Janssen, en sa qualité de représentant de l'Actionnaire de Référence, ne peut à ce titre répondre aux critères d'indépendance du Code belge des Sociétés.

Conformément aux informations fournies par la Société, Harriet Edelman, Ulf Wiinberg et Pierre Gurdjian répondent tous aux critères d'indépendance fixés par l'article 526ter du Code belge des Sociétés, par le Conseil et par le Code de Gouvernance d'Entreprise.

Sous réserve des renouvellements et nominations par l'Assemblée Générale du 28 avril 2016, le Conseil nommera également Ulf Wiinberg afin de remplacer Gerhard Mayr en tant que membre indépendant du Comité d'Audit et Pierre Gurdjian remplacera Tom McKillop en tant que membre indépendant du GNCC. Par conséquent, le Comité d'Audit et le GNCC seront composés d'une majorité d'administrateurs indépendants. Le Comité d'Audit sera aussi présidé par l'un de ces administrateurs indépendants (Albrecht De Graeve).

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

En 2015, le Conseil s'est réuni à sept reprises. Le taux de présence des membres était le suivant :

Gerhard Mayr, Président	100 %
Evelyn du Monceau, Vice-Présidente	100 %
Jean-Christophe Tellier, administrateur Exécutif	100 %
Alice Dautry*	100 %
Kay Davies	100 %
Albrecht De Graeve	57 %
Arnoud de Pret**	100 %
Harriet Edelman	100 %
Charles-Antoine Janssen	100 %
Cyril Janssen*	100 %
Jean-Pierre Kinet**	100 %
Tom McKillop	100 %
Norman J. Ornstein	100 %
Cédric van Rijckevorsel	100 %

* à partir du 30 avril 2015
(nomination par l'Assemblée Générale du 30 avril 2015).

**Jusqu'au 30 avril 2015.

En plus de ses réunions ordinaires, le Conseil a tenu deux réunions exceptionnelles par conférence téléphonique afin d'être tenu au courant et / ou de prendre des décisions concernant des projets ou questions urgents ou importants. Tous les membres du Conseil étaient présents ou représentés lors de ces conférences téléphoniques.

En 2015, les discussions, analyses et décisions du Conseil ont porté essentiellement sur les points suivants : la stratégie d'UCB, les rapports du Comité d'Audit, du Comité Scientifique et du GNCC, la gouvernance d'entreprise et la (ré)organisation d'UCB, le risque et la gestion des risques, la planification de succession, la restructuration intragroupe, les nominations réservées au Conseil, les politiques de rémunération et de plans de rémunérations variables à long terme, les rapports financiers et de gestion, les développements d'activités et les projets M&A, y compris les contrats en R&D, les investissements, les cessions, les partenariats financiers et commerciaux et les accords de licence, ainsi que les rapports et les propositions de résolution à soumettre à l'Assemblée Générale tels que publiés dans les convocations à l'Assemblée Générale conformément au Code belge des Sociétés.

Hormis les indications figurant à la section 1.9 ci-après, en 2015, il n'y a eu entre UCB, y compris ses sociétés affiliées, et un membre du Conseil aucune transaction ou relation contractuelle susceptible de créer un conflit d'intérêts.

En 2015, le Conseil a assuré la dispense d'un programme de formation destiné aux nouveaux administrateurs couvrant l'organisation et les activités d'UCB, de même que les différents domaines d'expertise requis dans une société biopharmaceutique.

ÉVALUATION DU CONSEIL

Conformément à sa Charte, le Conseil a effectué en 2015 une évaluation interne. Les résultats de cette évaluation seront analysés au cours de l'année 2016 et, le cas échéant, des mesures appropriées seront adoptées.

Conformément à la Charte d'UCB, la prochaine évaluation du Conseil se déroulera en 2017.

1.3.2 | COMITÉS DU CONSEIL

COMITÉ D'AUDIT

Le Conseil a érigé un Comité d'Audit dont le fonctionnement et le règlement d'ordre intérieur sont en accord avec le Code belge des Sociétés et le Code de Gouvernance d'Entreprise. Si la composition de ce comité était en accord avec le Code belge des Sociétés en 2015, le Conseil a convenu de faire une exception aux règles de la Charte et du Code de Gouvernance d'Entreprise, lesquelles exigent une majorité d'administrateurs indépendants. Veuillez vous référer à la section 1.10 de la présente Déclaration de Gouvernance d'Entreprise pour une explication détaillée de cette exception. En 2015, la composition du Comité d'Audit était la suivante :

	FIN DU MANDAT	ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT	TAUX DE PRÉSENCE
Albrecht De Graeve Président et Administrateur indépendant	2017	x	100 %
Gerhard Mayr	2019		100 %
Charles-Antoine Janssen	2016		100 %

Le Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises en 2015. Chaque réunion du Comité d'Audit comprend des sessions privées individuelles auxquelles assistent uniquement les auditeurs internes et externes, sans la présence de la direction. Les auditeurs externes ont assisté à tout ou partie de chaque réunion du Comité d'Audit.

Les réunions du Comité d'Audit ont également été suivies par Detlef Thielgen (Executive Vice President & Chief Financial Officer), Doug Gingerella (Senior Vice President Global Internal Audit / M&A) et Xavier Michel (Vice President & Secretary General) agissant en qualité de secrétaire du Comité.

Les personnes suivantes ont également assisté régulièrement en partie aux réunions :

Jean-Christophe Tellier (CEO), Raf Remijnsen (Senior Director Group Treasury & Corporate Finance) pour les questions de trésorerie, Bo Iversen (Vice President Tax and Treasury) pour l'actualité fiscale et la gestion des risques financiers, Caroline Vancoillie (Chief Accountant Officer) pour les questions d'ordre comptable, Anna Richo (Executive Vice President and General Counsel) pour les sujets liés aux litiges et à la gestion des risques et Aaron Bartlone (Senior Vice President Corporate QA HSE & Patient Safety) pour les questions relatives à la gestion des risques, Véronique Gendarme (Senior Director

Benefits and Rewards) pour les questions de pensions, et Cristina Bautista (Senior Director Global Internal Audit) pour les questions concernant le « *Global Internal Audit* ».

En 2015, et conformément à son règlement d'ordre intérieur (voir la Charte de Gouvernance d'Entreprise disponible sur le site Internet d'UCB), le Comité d'Audit a contrôlé le processus d'élaboration de l'information financière (notamment les états financiers), l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ; l'audit interne, son efficacité, le plan d'audit et ses résultats ; le contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés et l'indépendance de l'auditeur externe, y compris la prestation de services complémentaires à UCB pour lesquels le Comité d'Audit a vérifié et autorisé la rémunération supplémentaire. En outre, le Comité d'Audit a examiné les projets de restructuration, la gestion des risques au niveau global (y compris les litiges et les questions fiscales, ainsi que la cartographie et la politique mondiale des risques du Groupe au niveau mondial), les réductions de valeur et le capital propre des filiales, les plans et les obligations de pension, les nouvelles règles en matière de normes IFRS et autres nouveaux traitements fiscaux et comptables, et les enquêtes de satisfaction relatives à l'auditeur externe.

COMITÉ DE GOUVERNANCE, DE NOMINATION ET DE RÉMUNÉRATION (« GNCC »)

Le Conseil a érigé un Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération (Governance, Nomination & Compensation Committee, (« GNCC ») dont la composition, le fonctionnement et le règlement d'ordre intérieur sont en accord avec le Code belge des Sociétés et le Code de Gouvernance d'Entreprise.

La composition du GNCC est la suivante :

	FIN DU MANDAT	ADMINIS-TRATEUR INDÉPENDANT	TAUX DE PRÉSENCE
Evelyn du Monceau, Présidente	2019		100 %
Harriet Edelman, Administrateur indépendant	2016	x	100 %
Tom McKillop, Administrateur indépendant	2016	x	100 %

La majorité des membres du GNCC répondent à tous les critères d'indépendance fixés par l'article 526ter du Code belge des Sociétés, par le Conseil et par le Code de Gouvernance d'Entreprise, et tous les membres ont les compétences et l'expertise requises en matière de politique de rémunération tel que spécifié par l'article 526quater, §2, du Code belge des Sociétés.

En 2015, le GNCC s'est réuni à deux reprises. Ont également assisté aux réunions : Jean-Christophe Tellier (CEO), sauf lors de discussions le concernant, et Fabrice Enderlin (Chief Talent Officer), agissant en qualité de secrétaire du GNCC, sauf lors de discussions le concernant et concernant la rémunération du CEO.

En 2015, et conformément à son règlement d'ordre intérieur (voir la Charte disponible sur le site Internet d'UCB), le GNCC a examiné les propositions de nominations à soumettre à l'approbation du Conseil, les performances des membres du Comité Exécutif et leur rémunération. Il a aussi proposé et examiné la planification de la succession des membres du Comité Exécutif et des cadres dirigeants. Il a examiné et fait des propositions ou recommandations pertinentes au Conseil en ce qui concerne la réorganisation de la gestion mise en place en février 2015 et, dans ce cadre, la nomination de nouveaux membres au Comité Exécutif et d'autres cadres dirigeants. Il a examiné et soumis à l'approbation du Conseil la politique de rémunération et les rémunérations variables à long terme à verser au personnel de direction (y compris le CEO), ainsi que les critères de performance associés à ces rémunérations. Le GNCC a réalisé un examen d'ensemble de la gouvernance d'entreprise chez UCB, dont un rapport annuel sur la gouvernance d'entreprise du Conseil.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Le Comité Scientifique aide le Conseil à évaluer la qualité des activités de recherche et développement d'UCB et sa position concurrentielle. Le Comité Scientifique est composé de membres possédant une expertise scientifique et médicale. Suite à sa nomination en tant qu'administrateur par l'Assemblée Générale du 30 avril 2015, Alice Dautry a remplacé Jean-Pierre Kinet en tant que membre du Comité Scientifique.

	FIN DU MANDAT	ADMINIS-TRATEUR INDÉPENDANT	TAUX DE PRÉSENCE
Kay Davies, Présidente	2018	x	100 %
Alice Dautry*	2019	x	100 %

* Depuis le 30 avril 2015.

Le Comité Scientifique s'est réuni à trois reprises en 2015.

Les membres du Comité Scientifique se réunissent régulièrement avec Ismail Kola, New Medicines Patient Value Unit Head & Chief Scientific Officer. Les membres du Comité Scientifique sont de plus étroitement impliqués dans les activités du « *UCB Scientific Advisory Board* » (SAB), qui est composé d'experts scientifiques médicaux externes de renom. Le SAB a été créé en septembre 2005 par le Comité Exécutif dans le but d'évaluer de manière critique les activités de recherche et développement d'UCB, de procurer une appréciation scientifique et stratégique quant à la meilleure ligne de conduite à suivre par UCB pour devenir un leader biopharmaceutique performant, et pour conseiller le Comité Exécutif sur les choix stratégiques dans les premiers stades de la recherche et développement. Le Comité Scientifique rapporte au Conseil l'évaluation du SAB concernant les activités de recherche et leur orientation stratégique.

1.3.3 | COMITÉ EXÉCUTIF

COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DU COMITÉ EXÉCUTIF À PARTIR DE MARS 2015

Depuis le 1^{er} mars 2015, la composition du Comité Exécutif est la suivante :

- > **Jean-Christophe Tellier**, CEO et Président du Comité Exécutif
- > **Emmanuel Caeymaex**, Immunology Patient Value Unit Head
- > **Fabrice Enderlin**, Chief Talent Officer
- > **Ismail Kola**, New Medicines Patient Value Unit Head and Chief Scientific Officer
- > **Iris Löw-Friedrich**, Chief Medical Officer and Bone Disorders Patient Value Unit Head ad interim*
- > **Mark McDade**, Chief Operating Officer
- > **Anna Richo**, General Counsel
- > **Bharat Tewarie**, Chief Marketing Officer
- > **Detlef Thielgen**, Chief Financial Officer
- > **Jeff Wren**, Neurology Patient Value Unit Head

* Depuis le 1^{er} février 2016, Pascale Richetta a rejoint le Comité Exécutif en tant que Bone Disorders Patient Value Unit Head.

Le Comité Exécutif s'est réuni deux à trois jours par mois en 2015.

Il n'y a eu en 2015 aucune transaction ni relation contractuelle susceptible de créer un conflit d'intérêt entre UCB, y compris ses sociétés affiliées, et un membre du Comité Exécutif. Conformément au règlement intérieur relatif aux conflits d'intérêts, l'un des membres du Comité Exécutif n'a pas participé aux délibérations concernant les contrats ou relations avec une société tierce dans laquelle il exerce également un mandat d'administrateur (Ismail Kola pour la société Biotie Therapies).

1.4 | RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

Le rapport de rémunération décrit la philosophie et la politique de rémunération des dirigeants et des administrateurs non exécutifs d'UCB et la manière dont les niveaux de rémunération des dirigeants sont établis en fonction des performances individuelles ainsi que des performances de l'entreprise. La politique de rémunération est un élément d'une série plus large de politiques de ressources humaines, parmi lesquelles figurent entre autres la gestion des performances et le développement des talents.

Le Comité de Gouvernance, Nominations et Rémunérations (GNCC) supervise la politique et les plans de rémunération des dirigeants et des administrateurs non-exécutifs. Les rôles et responsabilités du Comité sont exposés dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise adoptée par notre Conseil d'Administration.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS NON EXÉCUTIFS

Les administrateurs d'UCB sont rémunérés pour leurs services sous la forme d'émoluments. Le niveau des émoluments a été établi sur base d'études de marché comprenant la rémunération des administrateurs de sociétés biopharmaceutiques européennes de tailles

comparables. Leurs émoluments sont composés d'une part d'un montant annuel fixe dont l'importance dépend du mandat de l'administrateur et d'autre part d'un jeton de présence par séance à l'exception du Président du Conseil d'Administration qui reçoit uniquement une rémunération annuelle fixe. La rémunération annuelle est calculée au prorata selon le nombre de mois prestés en tant que membre actif du Conseil durant l'année calendrier. Aucune rémunération sous forme d'actions, ni rémunération variable de forme quelconque n'est accordée. Une adaptation du niveau des émoluments a été approuvée lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 25 avril 2013. La rémunération des administrateurs d'UCB est la suivante :

ÉMOLUMENTS ANNUELS

- > Président du Conseil d'Administration – € 210 000
- > Vice-président – € 105 000
- > Directeurs – € 70 000

JETONS DE PRÉSENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- > Président du Conseil d'Administration – pas de jeton de présence (inclus dans les émoluments annuels)
- > Vice-président – € 1 500 par séance
- > Directeurs – € 1 000 par séance

COMITÉ D'AUDIT / COMITÉ SCIENTIFIQUE (ÉMOLUMENTS ANNUELS – PAS DE JETON DE PRÉSENCE)

- > Président des comités – € 30 000
- > Membres des comités – € 20 000

COMITÉ DE GOUVERNANCE, NOMINATIONS ET RÉMUNÉRATIONS (ÉMOLUMENTS ANNUELS – PAS DE JETON DE PRÉSENCE)

- > Président du comité – € 20 000
- > Membres du comité – € 15 000

En application de ces règles, en 2015, la rémunération totale des administrateurs (rémunérations en tant que membre de Comité incluses) était la suivante :

> Gerhard Mayr , Président	€ 235 000
> Evelyn du Monceau , Vice-présidente	€ 135 500
> Jean-Christophe Tellier , Administrateur Exécutif et CEO	€ 77 000
> Alice Dautry*	€ 65 000
> Kay Davies	€ 107 000
> Albrecht De Graeve	€ 74 000
> Arnoud de Pret **	€ 25 333
> Harriet Edelman	€ 87 000
> Charles-Antoine Janssen	€ 90 333
> Cyril Janssen*	€ 51 667
> Jean-Pierre Kinet **	€ 32 000
> Tom McKillop	€ 92 000
> Norman J. Ornstein	€ 77 000
> Cédric van Rijckevorsel	€ 77 000

* Depuis le 30 avril 2015
(nomination par l'Assemblée Générale du 30 avril 2015)

**Jusqu'au 30 avril 2015

1.4.1 | POLITIQUE GLOBALE DE RÉMUNÉRATION D'UCB

UCB aspire à devenir le leader biopharmaceutique préféré des patients et pour atteindre nos objectifs, nous avons besoin de talents de classe internationale, engagés et travaillant en étroite collaboration pour créer de la valeur supérieure pour nos patients. Nos plans de rémunération visent à encourager et à récompenser les performances exceptionnelles et l'innovation en liant plus étroitement tous les employés à nos priorités de création de valeur pour les patients. Notre Politique Globale de Rémunération s'articule autour des principes suivants :

- > contribuer à la réalisation de notre stratégie d'entreprise et assurer la délivrance de nos objectifs de création de valeur pour nos patients ;
- > lier le niveau de rémunération des dirigeants à la fois à la réalisation de leurs objectifs individuels ainsi qu'au succès global de l'entreprise ;
- > reconnaître et récompenser les hauts niveaux de performance durable ;
- > être juste et équitable, en conformité avec les pratiques du marché ;
- > et nous permettre d'attirer et de retenir les meilleurs talents.

Pour notre Comité Exécutif, la rémunération variable constitue la composante la plus importante de la rémunération totale. Nos programmes de rémunération variable sont étroitement liés aux performances à court terme et à long terme du cadre dirigeant et à la performance de la société afin d'assurer un équilibre basé sur la création de valeur et le développement durable de l'entreprise.

1.4.2 | POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS D'UCB

La politique de rémunération des membres du Comité Exécutif est définie par le Conseil d'Administration sur base des recommandations du GNCC. Ce Comité se réunit au moins deux fois par an. Au cours de ces réunions :

- > il examine les facteurs du marché ayant un impact sur les pratiques de rémunération actuelles et futures de l'entreprise ;
- > il évalue l'efficacité de nos politiques de rémunération en termes de reconnaissance de la performance et détermine l'évolution adéquate des plans de rémunération ;
- > il revoit les objectifs financiers des différents programmes de rémunération fondés sur les résultats de l'entreprise ;
- > il détermine les niveaux de rémunération des dirigeants d'UCB en fonction de leurs rôles, compétences et performances.

La politique de rémunération garantit que les programmes de rémunération totale applicables aux membres du Comité Exécutif, y compris les rémunérations variables en actions, les plans de pension et les indemnités de départ, sont équitables et d'un niveau suffisant en vue d'attirer, de retenir et de motiver les membres du Comité Exécutif.

1.4.3 | DÉCLARATION RELATIVE À LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION APPLIQUÉE AU COURS DE L'EXERCICE SOUS REVUE : RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS EXÉCUTIFS

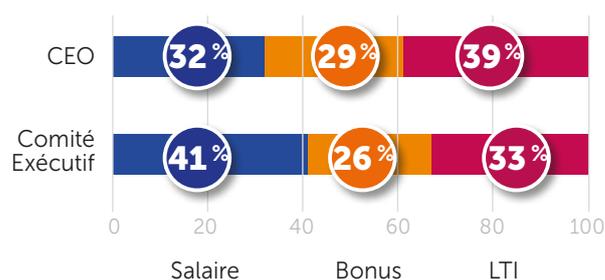
Cette partie décrit la stratégie de positionnement concurrentiel adoptée par UCB sur le marché dans lequel l'entreprise évolue. Elle couvre également la structure de rémunération de nos dirigeants, la raison d'être des différentes composantes de la rémunération et le lien entre la rémunération et la performance.

COMPÉTITIVITÉ DE NOTRE PROGRAMME DE RÉMUNÉRATION

Conformément à notre Politique Globale de Rémunération, le niveau de rémunération de nos dirigeants se doit de tenir compte de la situation économique de l'entreprise et des pratiques des entreprises biopharmaceutiques globales de tailles comparables. Le GNCC, sur recommandations du département Corporate des Ressources Humaines, évalue régulièrement la proportion et le niveau de rémunération attribués en espèces et en actions aux dirigeants. Ces recommandations sont élaborées avec le soutien de Willis Towers Watson, notre conseiller indépendant en matière de rémunérations, afin de nous assurer de la compétitivité de notre rémunération directe globale sur le marché et de considérer les tendances du marché affectant notre secteur. Une étude de marché est habituellement menée tous les deux ans afin d'évaluer la compétitivité des composantes de la rémunération directe totale de chaque dirigeant. La rémunération des membres du Comité Exécutif est composée de deux éléments principaux :

- > une composante de rémunération fixe : salaire de base ;
- > une composante de rémunération variable : comprenant un bonus et des rémunérations variables à long terme.

La répartition de la cible de la rémunération directe totale du CEO et du Comité Exécutif est la suivante :



UCB compare la Politique Globale de Rémunération de ses dirigeants à un échantillon de sociétés internationales du secteur biopharmaceutique (sociétés relevant du secteur pharmaceutique ou biotechnologique). Nous nous concentrons sur des entreprises similaires en Europe et aux États-Unis pour mener une étude comparative. Les entreprises de notre groupe de référence varient en taille et en domaine thérapeutique. Nous ciblons généralement des entreprises similaires, qui sont des entreprises biopharmaceutiques entièrement intégrées, opérant dans un environnement complexe de recherche et ayant des capacités de développement et de commercialisation.

Dans la mesure du possible, nous intégrons des entreprises concurrentes dans les mêmes domaines thérapeutiques. Bien que nous ciblions des entreprises de tailles similaires à celle d'UCB, la taille de l'entreprise n'est pas le facteur principal, une analyse de régression étant également utilisée pour ramener ces données à la taille d'UCB.

La composition de notre groupe de référence pour la rémunération est régulièrement surveillée et revue en cas de besoin, par exemple lorsque la consolidation d'entreprise réduit notre groupe de référence en dessous de niveaux acceptables pour une comparaison fiable.

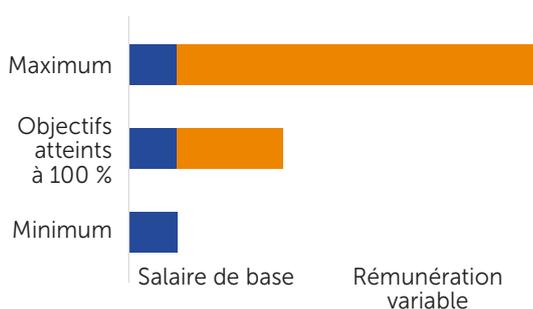
La politique de positionnement compétitif d'UCB est de cibler la médiane des niveaux de rémunération de ce groupe de comparaison pour tous les éléments de la rémunération directe. Le niveau réel de rémunération de chaque individu est déterminé en fonction de son expérience par rapport à cette référence et en tenant compte de son impact sur la performance de l'entreprise.

ÉLÉMENTS DE LA RÉMUNÉRATION ET RÉMUNÉRATION EN FONCTION DE LA PERFORMANCE

Nos programmes de rémunération des dirigeants sont fondés sur un équilibre entre les performances individuelles et celles de l'entreprise. Les rémunérations variables à court terme (bonus) et à long terme prennent en compte la performance par rapport aux objectifs fixés par le Conseil d'Administration. Les réalisations en cours sont évaluées durant toute la période de performance et les résultats finaux sont validés par le département financier de l'entreprise avant d'être finalement approuvés par le Comité d'Audit et le Conseil au moment de l'acquisition ou du paiement de la rémunération.

La rémunération directe totale (salaire de base, bonus et rémunérations variables à long terme) varie fortement en fonction des performances individuelles ainsi que celles de l'entreprise, comme illustré ci-dessous. Un bonus ne sera octroyé que si un seuil acceptable de performance d'entreprise ou individuelle est atteint. Pour obtenir 100 % de bonus, tous les objectifs doivent être atteints et ce n'est possible qu'avec une performance d'entreprise et individuelle très exceptionnelle qu'un bonus maximal pourra être atteint. L'impact de la performance sur la rémunération peut être illustré comme suit pour le CEO et est décrit dans de plus amples détails dans la section ci-après :

Exemple de rémunération théorique du CEO



Outre le salaire de base et la rémunération variable liée à la performance, nos dirigeants bénéficient d'avantages sociaux et d'avantages en nature. La structure de rémunération est alignée aux pratiques du marché et en total accord avec l'esprit de la législation belge relative à la gouvernance d'entreprise et avec les règlements européens en matière de rémunération des dirigeants.

Le GNCC propose la nouvelle rémunération du CEO au Conseil d'Administration. Le CEO soumet pour approbation au GNCC ses recommandations en matière de rémunération pour les autres membres du Comité Exécutif.

Nous décrivons, ci-dessous, comment chaque élément de rémunération est défini et la manière dont la performance est prise en compte au niveau des composantes de rémunération variable.

COMPOSANTE DE RÉMUNÉRATION FIXE : SALAIRE DE BASE

Le salaire de base est défini par la nature et les spécificités de la fonction et le niveau médian de salaire de base généralement pratiqué sur le marché pour une telle fonction. Une fois ce niveau de salaire de base défini, le niveau de rémunération du dirigeant dépend de sa contribution au sein de l'entreprise ainsi que de son niveau de compétence et d'expérience. L'évolution de la rémunération de base dépend du niveau de performance continue du dirigeant et de l'évolution du marché. Les augmentations annuelles sont généralement en lien avec l'évolution du salaire moyen au sein d'un effectif plus large dans la zone géographique concernée.

COMPOSANTES DE RÉMUNÉRATION VARIABLE

Les niveaux de rémunération variable cibles (bonus et rémunération variable à long terme ou « LTI ») sont établis en considérant la médiane du marché de notre groupe de référence en matière de rémunération et sont sujets à l'application de multiplicateurs de performance. Les multiplicateurs de performance sont définis en considérant la performance de l'entreprise, la performance individuelle ainsi que les comportements individuels et une considération holistique de la création de valeur durable au bénéfice du patient.

RÉMUNÉRATION VARIABLE : BONUS

Le bonus vise à rémunérer les employés pour la performance de l'entreprise ainsi que la performance individuelle du collaborateur au cours de l'année considérée. La cible de rémunération variable à court terme cible est sujette à un double multiplicateur de performance, composé du multiplicateur de performance individuelle et du multiplicateur de performance de l'entreprise. Ce mécanisme permet de consolider le lien d'interdépendance entre la contribution individuelle et la performance de l'entreprise. Ce mécanisme de calcul a pour but d'offrir des niveaux de rémunération importants lorsqu'à la fois la performance de l'entreprise et la performance individuelle sont excellentes. À l'inverse, si les niveaux de performance de l'entreprise et / ou de l'individu sont inférieurs aux attentes, ceux-ci se reflètent par une réduction significative des niveaux de rémunération.

UCB adopte les Revenus Récurrents Avant Taxes sur le Revenu, Dépréciation et Amortissement (« *REBITDA* ») annuels comme indicateur de performance à court-terme de l'entreprise pour ses dirigeants et l'effectif au sens large. Le multiplicateur de performance d'entreprise (CPM) est défini par le pourcentage de REBITDA réel par rapport au budget, à taux de changes constants, traduit dans une courbe de paiement qui garantit que seule une performance acceptable soit récompensée. La courbe de paiement est traduite dans des paiements variant de 0 % à 150 %. Un seuil de versement minimal est établi et une performance sous ce seuil résulte en un CPM de 0 % pour les dirigeants. En tenant compte du mécanisme du double multiplicateur, un CPM de 0 % a pour effet de n'octroyer aucun bonus.

Le Multiplicateur de Performance Individuel (« *IPM* ») est défini en tenant compte du degré d'accomplissement des objectifs et des comportements affichés par le dirigeant au cours de la période de performance. De nouveau, l'IPM peut être égal à 0 % et aussi atteindre un maximum de 175 % de la cible pour des performances vraiment exceptionnelles.

Les objectifs du CEO sont soumis pour approbation au Conseil d'Administration par le GNCC. Le GNCC soumet au Conseil d'Administration l'IPM du CEO défini sur base de l'évaluation en fin d'année des performances effectuées. Le CEO soumet au GNCC un IPM pour chaque autre membre du Comité Exécutif, pour approbation. Lors de l'examen de la performance individuelle, le GNCC délibère sur la réalisation des objectifs financiers et quantitatifs du CEO ainsi que sur les aspects non financiers.

Pour le CEO et le Comité Exécutif, l'évaluation prend en considération la manière dont chacun a rempli sa mission, dans le respect des valeurs de l'entreprise et en démontrant les qualités requises de leadership. Les critères d'évaluation pour chaque membre du Comité Exécutif sont les suivants :

- > Réalisations professionnelles spécifiques
- > Vision et apports stratégiques
- > Compétences en termes de leadership
- > Participation aux activités / réunions du Comité Exécutif
- > Impact

La cible de rémunération variable à court terme (bonus) est de 90 % du salaire de base pour le CEO et de 65 % pour les autres membres du Comité Exécutif, en ligne avec les pratiques du marché.

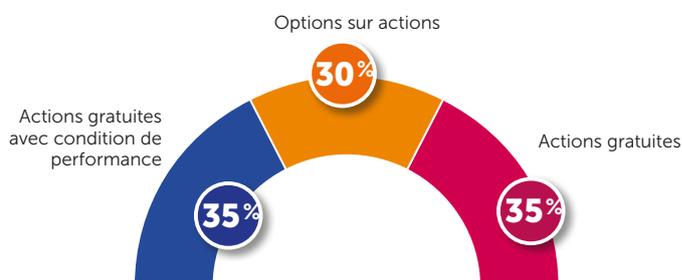
Chaque dirigeant a la possibilité de dépasser la cible lorsque et la performance de l'entreprise et la performance individuelle sont exceptionnelles ou d'obtenir un bonus inférieur à la cible si la performance de l'entreprise ou la performance individuelle n'atteint pas les niveaux attendus.

RÉMUNÉRATION VARIABLE : RÉMUNÉRATIONS VARIABLES À LONG TERME (LTI)

Notre politique de rémunération lie de manière significative la rémunération en actions aux objectifs stratégiques financiers et non-financiers de la société à moyen et à long terme. La compétitivité des LTI est établie par rapport aux pratiques des sociétés biopharmaceutiques européennes. Ce programme offre trois types de rémunérations à long terme : un plan d'options sur actions, un plan d'attribution d'actions gratuites (*Stock Award*) et un plan d'actions gratuites liées à la performance (*Performance Share*). Les candidats éligibles aux plans LTI sont choisis de manière discrétionnaire par le Conseil d'Administration.

La Politique de Rémunération des Top Managers assure que, pour les membres du Comité Exécutif, une proportion de rémunération variable plus importante soit plutôt liée à la performance à long terme qu'à la performance à court terme.

La cible de la rémunération à long terme est exprimée en pourcentage du salaire de base. La cible de la rémunération à long terme représente 120 % du salaire de base pour le CEO et 80 % pour les autres membres du Comité Exécutif. La valeur de l'attribution est ajustée en fonction de la performance individuelle et en considérant à la fois la performance à court terme et l'impact sur la création de valeur à long terme. La valeur obtenue est traduite en un nombre de rémunérations variables à long terme, en utilisant la valeur binomiale de chaque action, et répartie entre nos programmes de rémunérations variables à long terme existants, de la manière suivante :



OPTIONS SUR ACTIONS

Le plan d'options sur actions donne au bénéficiaire l'option d'acheter une action UCB à un certain prix après une période donnée d'acquisition des droits. La période d'acquisition des droits est généralement de trois ans à compter de la date d'attribution, mais peut être prolongée en fonction des exigences de la législation locale. Une fois les options sur actions acquises, elles ne peuvent être exercées que lorsque le prix de l'action excède le prix d'exercice. Les dirigeants sont donc encouragés à faire augmenter la valeur de l'action pendant la période d'acquisition des droits. Aux États-Unis, des « *Stock Appreciation Rights* » sont attribués en lieu et place d'options sur actions. Ces droits suivent les mêmes règles d'acquisition que le plan d'options sur actions et prévoient l'octroi aux employés d'un montant en espèces égal à l'appréciation de l'action UCB en lieu et place d'actions. Toutes les options sur actions

et tous les « *Stock Appreciation Rights* » expirent au dixième anniversaire de la date de leur attribution. Le prix d'exercice est établi à la date d'attribution, sans autre réduction sur le cours de l'action UCB sous-jacente.

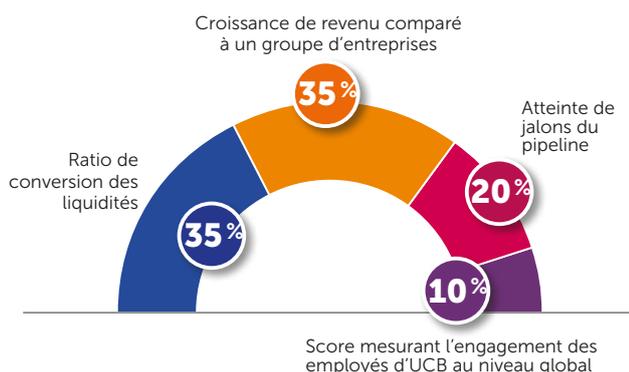
PLAN D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES (STOCK AWARDS)

Le plan d'attribution d'actions gratuites octroie aux dirigeants des actions UCB ordinaires à la condition qu'ils soient encore employés chez UCB trois ans après la date d'attribution. La période d'acquisition des droits est de trois ans à compter de la date d'attribution. Les dirigeants sont encouragés à faire augmenter le cours de l'action de la société pendant la période d'acquisition des droits afin d'optimiser la valeur de leurs actions gratuites au moment de l'acquisition des droits. Dans certains pays, l'attribution d'actions peut être réalisée sous la forme de « *phantom shares* » (une attribution, versée en espèces et équivalente en valeur aux actions UCB). Les actions gratuites et les « *phantom shares* » sont livrées à une date d'acquisition prédéterminée.

ACTIONS GRATUITES AVEC CONDITION DE PERFORMANCE (PERFORMANCE SHARES)

Le plan d'actions gratuites avec condition de performance permet d'assurer un lien étroit entre la rémunération et la performance. Les actions gratuites avec condition de performance sont des actions UCB ordinaires octroyées aux dirigeants à condition que certains objectifs d'entreprise prédéfinis, soient atteints au moment de l'acquisition définitive. Les conditions de performance et les objectifs sont définis par le Conseil d'Administration sur proposition du GNCC au moment de l'attribution des droits. Les métriques utilisées dans ce plan doivent être stratégiquement pertinentes pour l'entreprise et nos parties prenantes tout en étant influençables et sous le contrôle de nos dirigeants (« ligne de vision »). Elles doivent également être mesurables sur la durée du plan.

La période d'acquisition des droits est de trois ans. Le nombre d'actions attribuées est ajusté en fin de période d'acquisition des droits en fonction de la réalisation des objectifs de performance de la société. Si la performance de la société est inférieure à un niveau spécifié ou si le bénéficiaire quitte l'entreprise avant l'acquisition des droits, aucune action n'est livrée. L'attribution est plafonnée à 150 % de l'attribution initiale. L'objectif est fixé à un niveau suffisamment ambitieux et le paiement maximum est lié à une performance que l'on considérerait de nature exceptionnelle. L'octroi 2015 était



basé sur des critères de performance à pondération égale, devant être mesurés en fin d'année 2017 :

Les critères de performance sont évalués chaque année afin d'assurer un alignement maximal avec les priorités de l'entreprise.

Dans certains pays, l'attribution peut également se faire en espèces (*Phantom Shares*), en fonction de la législation locale.

RETRAITES

Les membres du Comité Exécutif étant originaires de différents pays, ils participent aux plans de pension liés à leur contrat. Chaque plan varie selon l'environnement concurrentiel et juridique local. Dans la mesure du possible, tous les plans à prestations définies au sein d'UCB sont soit gelés, soit fermés aux nouveaux entrants. Tout nouveau membre du Comité Exécutif sera donc automatiquement affilié à un plan de pension à cotisations définies ou plan de pension « *cash balance* ».

Belgique

Les membres du Comité Exécutif participent au plan de pension « *cash balance* » qui est entièrement financé par UCB. L'avantage attribué à l'âge de la retraite équivaut à la capitalisation, à un taux de rendement garanti, des cotisations annuelles de l'employeur durant l'affiliation du membre à ce régime. UCB contribue à concurrence de 9,15 % du salaire annuel de base plus la cible du bonus. UCB garantit également un rendement annuel de 2,5 % augmenté de l'« *indice santé* » belge (avec un minimum défini par la législation belge et un maximum de 6 %).

Les membres du Comité Exécutif participent également au plan de pension à cotisations définies réservé aux cadres dirigeants d'UCB. Les contributions à ce plan sont doubles :

- > une contribution de la société fondée sur les résultats de l'entreprise au cours de l'exercice tels que définis par le Conseil d'Administration ; et
- > une contribution de la société égale à 10 % de leur salaire annuel de base.

Le CEO participe aux mêmes plans applicables aux autres membres du Comité Exécutif basés en Belgique.

États-Unis

Les bénéficiaires participent au plan de pension UCB (Retirement Savings Plan). Le plan comporte des sections dites « qualifiée » et « non qualifiée ». La contribution globale d'UCB à ce plan varie de 3,5 % à 9 % de la rémunération annuelle en fonction de l'âge du bénéficiaire. Jusqu'à la limite acceptée par l'administration fiscale américaine (« IRS »), les contributions sont versées dans la partie dite « qualifiée » du plan. Au-delà de cette limite, les contributions sont versées dans la partie dite « non qualifiée » du plan.

Les membres du Comité Exécutif participent également à un plan de rémunération différée, qui est entièrement financé par les employés. Les participants contribuent sur une base individuelle et peuvent différer leur salaire et / ou leur bonus.

Allemagne

Les membres du Comité Exécutif titulaires d'un contrat allemand sont couverts par un plan de pension à prestations définies fermé. Le plan prévoit des prestations en cas de retraite, d'invalidité et de décès. Les prestations en cas de retraite et d'invalidité se montent à 50 % de leur dernier salaire de base annuel avant la retraite ou la période d'invalidité.

AUTRES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION

Les membres du Comité Exécutif participent également à un régime de soins de santé international et à une assurance-vie pour dirigeants d'entreprise conforme à celle offerte à d'autres cadres dirigeants. Les membres du Comité Exécutif bénéficient également d'avantages en nature tels que voiture de société et autres. Tous ces éléments sont repris dans la section, intitulée « Rémunérations du CEO et du Comité Exécutif ». La politique de rémunération des membres du Comité Exécutif fait l'objet d'une description détaillée dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise d'UCB (point 5.4.) disponible sur le site internet d'UCB.

DISPOSITIONS EN CAS DE RUPTURE DE CONTRAT D'EMPLOI

En raison du caractère international de notre Comité Exécutif et de la répartition de nos activités sur différentes zones géographiques, les contrats d'emploi de nos dirigeants sont régis par différentes juridictions.

En outre, certains contrats relatifs aux membres du Comité Exécutif (Emmanuel Caeymaex, Fabrice Enderlin, Ismail Kola, Iris Löw-Friedrich et Detlef Thielgen) ont été signés avant l'entrée en vigueur de la Loi belge sur la Gouvernance d'Entreprise du 6 avril 2010 qui limite le niveau d'indemnités de départ.

Un contrat de service belge a été établi pour Jean-Christophe Tellier au cours de l'année 2014. Celui-ci conserve des conditions de rupture semblables à celles qui étaient en place sous son ancien contrat de service américain, comprenant une indemnité forfaitaire de 18 mois de salaire de base et de la moyenne des bonus réels payés au cours des trois années précédentes, en cas de rupture de contrat par la société ou de changement de contrôle de la société.

Ismail Kola est titulaire d'un contrat de travail belge et bénéficie, en cas de rupture de contrat par la société, d'une clause lui donnant droit à une indemnité forfaitaire égale à 18 mois de son salaire actuel de base plus bonus. En cas de changement de contrôle de la société, ce paiement serait égal à 24 mois de salaire de base plus bonus.

Les contrats de travail belges de Fabrice Enderlin, Detlef Thielgen et Emmanuel Caeymaex ne contiennent pas de disposition spécifique en cas de rupture de contrat par la société. En cas de rupture de contrat la législation et les pratiques locales seraient appliquées.

Bharat Tewarie est titulaire d'un contrat de travail belge et bénéficie, en cas de rupture de contrat par la société ou

en cas de changement de contrôle d'UCB, d'une clause lui donnant droit à une indemnité forfaitaire égale à 12 mois de son salaire actuel de base plus bonus.

Iris Löw-Friedrich est titulaire d'un contrat d'emploi allemand. Son contrat de travail prévoit une période de préavis minimum de six mois et une indemnité de départ égale au salaire de base d'un an plus bonus. Dans l'ensemble, cela représenterait une indemnité de rupture de 18 mois.

Quant à Mark McDade, qui est passé à un contrat de service belge au cours de l'année 2015, une clause prévoit une indemnité de 18 mois de salaire de base plus bonus en cas de cessation de service involontaire par la société ou en cas d'un changement de contrôle. Ce contrat conserve des conditions de rupture équivalentes à celles qui étaient en place sous son ancien contrat de service américain.

Anna Richo est titulaire d'un contrat d'emploi américain qui contient une clause prévoyant le versement d'une indemnité de départ équivalente à 18 mois de salaire de base plus bonus en cas de cessation d'emploi involontaire ou en cas de changement de contrôle.

Jeff Wren, qui est titulaire d'un contrat d'emploi américain, bénéficie, en cas de rupture de contrat par la société, d'une clause lui donnant droit à une indemnité forfaitaire égale à 12 mois de son salaire actuel de base.

1.4.4 | POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DÈS 2016

Le GNCC contrôle soigneusement la Politique de Rémunération des Top Managers. Aucun changement n'est prévu à ce jour pour 2016.

1.4.5 | RÉMUNÉRATION DU CEO ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

La rémunération du CEO est composée des éléments mentionnés précédemment, à savoir, le salaire de base et les rémunérations variables à court et à long terme.

Outre ses émoluments d'administrateur en tant que membre du Conseil d'Administration d'UCB SA, la rémunération et les autres avantages octroyés directement ou indirectement au CEO par UCB ou toute autre filiale appartenant à UCB en 2015 s'élevèrent à :

- > Salaire de base : € 940 000 ;
- > Rémunérations variables à court terme (bonus), relatif à l'exercice 2015 et payable en 2016 : € 1 210 626 ;
- > Rémunérations variables à long terme (nombre d'actions et d'options UCB) : voir ci-dessous ;
- > Autres composantes de la rémunération, comme le coût du plan de pension, les couvertures d'assurance et la valeur monétaire des autres avantages sociaux : € 511 601. Ce montant inclut le coût des plans de pension (basé sur le service cost) : € 286 388.

La rémunération globale du CEO (salaire de base + bonus + LTI) pour l'année 2015 s'élève à € 3 744 053 (hors contributions au plan de pension et autres avantages).

AUTRES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Les rémunérations mentionnées ci-dessous reflètent les revenus perçus par les membres du Comité Exécutif en 2015 sur la base de leurs prestations effectives en tant que membres du Comité Exécutif (voir ci-dessus la section « Composition du Comité Exécutif »).

La rémunération et les autres avantages octroyés directement ou indirectement, sur une base globale, à tous les autres membres du Comité Exécutif, par la société ou toute autre filiale appartenant au Groupe UCB en 2015, s'élèvent à :

- > Salaire de base (perçu en 2015) : € 4 840 983 ;
- > Rémunérations variables à court terme (bonus) relatif à l'exercice 2015 et payable en 2016 : € 3 275 872 ;

- > Rémunérations variables à long terme (nombre d'actions et d'options UCB) : voir ci-dessous ;
- > Autres composantes de la rémunération, comme le coût du plan de pension, les couvertures d'assurance et la valeur monétaire des autres avantages sociaux : € 3 712 004. Ce montant inclut le coût des plans de pension (basé sur le service cost) : € 2 983 390.

La rémunération globale du Comité Exécutif (salaire de base + bonus + LTI) pour l'année 2015 s'élève à : € 13 194 887 (hors contributions au plan de pension et autres avantages).

RÉMUNÉRATION VARIABLE À LONG TERME (LTI) ATTRIBUÉE EN 2015

	OPTIONS SUR ACTIONS ¹	VALEUR BINOMIALE DES OPTIONS SUR ACTIONS ²	ACTIONS GRATUITES ³	VALEUR BINOMIALE DES ACTIONS GRATUITES ⁴	ACTIONS GRATUITES AVEC CONDITIONS DE PERFORMANCE ⁵	VALEUR BINOMIALE DES ACTIONS GRATUITES AVEC CONDITIONS DE PERFORMANCE ⁶	VALEUR BINOMIALE TOTALE DES RÉMUNÉRATIONS VARIABLES À LONG TERME ⁷
Jean-Christophe Tellier	46 800	474 084	10 058	560 231	20 754	559 113	1 593 428
Emmanuel Caeymaex	9 191	93 105	1 975	110 008	4 076	109 807	312 920
Fabrice Enderlin	15 530	157 319	3 338	185 927	6 887	185 536	528 782
Ismail Kola ⁸	20 496	207 624	14 405	802 359	9 089	244 858	1 254 841
Iris Löw-Friedrich	15 521	157 228	3 336	185 815	6 883	185 428	528 471
Mark McDade	17 872	181 043	3 840	213 888	7 923	213 446	608 377
Anna Richo	14 874	150 674	3 196	178 017	6 594	177 642	506 333
Bharat Tewarie	11 234	113 800	2 414	134 460	4 982	134 215	382 475
Detlef Thielgen	17 621	178 501	3 787	210 936	7 814	210 509	599 946
Jeff Wren	10 456	105 919	2 246	125 102	4 635	124 867	355 888

¹ Nombre de droits à acquérir une action UCB au prix de € 67,35 entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2025 (entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 mars 2025 pour Jean-Christophe Tellier, Emmanuel Caeymaex, Fabrice Enderlin, Detlef Thielgen, Mark McDade, Bharat Tewarie et Ismail Kola).

² La valeur des options sur actions attribuées en 2015 a été estimée, selon la méthode binomiale telle que définie par Willis Towers Watson, à € 10,13 par action.

³ Nombre d'actions UCB (ou actions « Phantom ») à livrer gratuitement après une période d'acquisition de trois ans à condition que le collaborateur concerné fasse toujours partie du personnel d'UCB.

⁴ La valeur des actions gratuites attribuées en 2015 a été estimée selon la méthode binomiale telle que définie par Willis Towers Watson à € 55,70 par action.

⁵ Nombre d'actions UCB (ou actions « Phantom ») à livrer gratuitement après une période d'acquisition de trois ans à condition que le collaborateur concerné fasse toujours partie du personnel d'UCB et qu'UCB ait satisfait aux conditions de performance prédéfinies.

⁶ La valeur des actions gratuites avec condition de performance octroyées en 2015 a été estimée à € 26,94 par action, selon la méthode binomiale telle que définie par Willis Towers Watson.

⁷ Évaluation binomiale : technique objective de valorisation des rémunérations variables à long terme qui définit la juste valeur du cours de l'action pour la durée des rémunérations variables à long terme.

⁸ Le 1^{er} avril 2015, Ismail Kola s'est vu attribuer 10 000 actions UCB Phantom en plus de l'offre du 1^{er} avril 2015.

ACQUISITION D'OPTIONS SUR ACTIONS ET D' ACTIONS GRATUITES EN 2015

Le tableau ci-dessous présente les rémunérations variables à long terme octroyées aux membres du Comité Exécutif durant les années antérieures (et repris dans les rapports annuels précédents) et acquises durant l'année 2015 (à ne pas cumuler avec les informations reprises dans le tableau ci-dessus qui détaille les rémunérations variables à long terme attribuées en 2015).

	OPTIONS SUR ACTIONS		ACTIONS GRATUITES (STOCK AWARDS)		ACTIONS GRATUITES AVEC CONDITIONS DE PERFORMANCE			
	NOMBRE EXERÇABLE (NON EXERCÉ) ¹⁻²	NOMBRE EXERCÉ ³	NOMBRE ACQUIS	VALEUR TOTALE À L'ACQUISITION ⁴	NOMBRE TOTAL D'ACTIONS ACQUISES	ACTIONS ACQUISES (% D'ACTIONS ATTRIBUÉES) ⁵	ACTIONS ACQUISES (% D'ACTIONS ATTRIBUÉES) ⁶	VALEUR TOTALE À L'ACQUISITION
Jean-Christophe Tellier	12 000		6 000	404 220	7 000	50 %		235 795
Emmanuel Caeymaex	5 600	4 000	2 420	163 035	3 500	50 %	80 %	137 885
Fabrice Enderlin	15 000	15 000	7 200	485 064	8 050	50 %		271 164
Ismail Kola	15 000		7 500	505 275	8 750	50 %		294 744
Iris Löw-Friedrich	15 000	3 000	7 200	485 064	8 050	50 %		271 164
Mark McDade	12 000		6 000	404 220	7 000	50 %		235 795
Detlef Thielgen	15 000	13 200	7 200	485 064	8 050	50 %		271 164
Jeff Wren ⁷	5 600		12 530	863 696	3 750	50 %	80 %	146 306

¹ Anna Richo et Bharat Tewarie ont rejoint UCB après l'attribution des LTI de 2012.

² Les options sur actions attribuées à Iris Löw-Friedrich le 1^{er} avril 2012 sont exerçables depuis le 1^{er} avril 2015 et ont un prix d'exercice de € 32,36. Les *Stock Appreciation Rights* attribués à Mark McDade, Jeff Wren et Jean-Christophe Tellier le 1^{er} avril 2012 sont exerçables depuis le 1^{er} avril 2015 et ont un prix d'exercice de € 32,36. Les options sur actions attribuées à Detlef Thielgen, Ismail Kola, Emmanuel Caeymaex et Fabrice Enderlin le 1^{er} avril 2011 sont exerçables depuis le 1^{er} janvier 2015 et ont un prix d'exercice de € 26,72.

³ Emmanuel Caeymaex et Fabrice Enderlin ont exercé les options sur actions offertes le 1^{er} avril 2011 avec un prix d'exercice d'EUR 26,72. Detlef Thielgen a exercé les options sur actions offertes le 1^{er} avril 2009 avec un prix d'exercice d'EUR 21,38. Iris Loew-Friedrich a exercé des options sur actions offertes le 1^{er} avril 2008 avec un prix d'exercice d'EUR 22,01.

⁴ À la date d'acquisition des droits le 1^{er} avril 2015, les actions UCB avaient une valeur de € 67,37, ce qui représente la valeur de marché à cette date, valeur déterminée en faisant la moyenne du cours le plus élevé et le plus bas de l'action UCB à cette date.

⁵ Les *actions gratuites* avec conditions de performance octroyées en 2012 ont été payées à 50 % sur la base des résultats atteints en 2015 par rapport aux conditions fixées au moment de l'attribution.

⁶ Emmanuel Caeymaex et Jeff Wren se sont vus attribuer 1 000 « *Special Recognition Performance Share Awards* » le 1^{er} mars 2014. Ces actions furent acquises le 1^{er} mars 2015 à 80 % sur la base des résultats atteints en 2015 par rapport aux conditions fixées au moment de l'attribution. à la date d'acquisition des droits le 1^{er} mars 2015, les actions UCB avaient une valeur de € 67,09, ce qui représente la valeur de marché à cette date, valeur déterminée en faisant la moyenne du cours le plus élevé et le plus bas de l'action UCB à cette date.

⁷ Jeff Wren s'est vu attribuer 10 000 « *Special Recognition Performance share Awards* » le 1^{er} février 2013. Ces actions furent acquises le 1^{er} février 2015 à une valeur de € 69,325 qui représente la valeur de marché à cette date, valeur déterminée en faisant la moyenne du cours le plus élevé et le plus bas de l'action UCB à cette date.

RÉMUNÉRATION VARIABLE À LONG TERME 2016

La politique d'UCB est d'offrir une rémunération variable à long terme basée sur la Performance Individuelle relative à l'année de l'exercice tout en considérant l'impact sur la création d'une valeur durable. L'offre est faite le 1^{er} avril suivant la fin de l'année de l'exercice. L'offre est basée sur la valorisation et le prix de l'action tels que définis par la politique. La valorisation de l'offre est basée sur le cours de l'action le jour de l'offre et n'est donc connue que le 1^{er} avril. Le tableau ci-dessous reprend le nombre d'options et d'actions qui seront offertes le 1^{er} avril 2016. La valeur de l'offre sera reprise dans le rapport annuel 2016.

	OPTIONS SUR ACTIONS 2016	ACTIONS GRATUITES 2016	« PERFORMANCE SHARE » 2016
Jean-Christophe Tellier	38 792	9 488	19 660
Emmanuel Caeymaex	9 904	2 423	5 020
Fabrice Enderlin	13 259	3 243	6 720
Ismail Kola	15 039	13 678	7 622
Iris Löw-Friedrich	14 401	8 522	7 298
Mark McDade	16 507	4 038	8 366
Pascale Richetta	10 219	2 499	5 179
Anna Richo	16 656	4 074	8 442
Bharat Tewarie	9 511	2 326	4 820
Detlef Thielgen	15 092	11 191	7 649
Jeff Wren	10 581	2 588	5 363

1.5 | CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES D'UCB

1.5.1 | CONTRÔLE INTERNE

Le Conseil représente l'organe de gestion d'UCB et assure son leadership entrepreneurial dans un cadre de contrôles prudents et efficaces permettant l'évaluation et la gestion des risques. La direction d'UCB est chargée de mettre en place et de maintenir les contrôles internes appropriés pour assurer de manière efficace que les objectifs soient atteints en matière de fiabilité des informations financières, de conformité aux lois et aux règlements ainsi qu'en matière d'établissement de processus de contrôle interne au sein de la société.

Le Comité d'Audit assiste le Conseil dans la surveillance de la gestion d'UCB et de l'ensemble du Groupe UCB, dans le contrôle de l'efficacité de l'ensemble des processus de contrôle interne d'UCB, du processus de reporting financier, de l'audit externe ainsi que du contrôle de la fonction *Global Internal Audit* et de son efficacité.

Le *Global Internal Audit* exerce des fonctions indépendantes et objectives au niveau du contrôle interne et des opérations d'UCB afin d'évaluer, d'améliorer et d'augmenter leur valeur, grâce à une approche systématique et rigoureuse pour recommander des améliorations au niveau de la gouvernance, de la conformité et des processus de gestion des risques et de contrôle interne d'UCB.

La fonction *Global Internal Audit* exécute un Plan d'Audit examiné et approuvé par le Comité d'Audit et couvrant les activités principales d'UCB. Ce plan comprend des audits et examens en matière financière, opérationnelle et de conformité. Le programme inclut des examens indépendants des systèmes de contrôle interne et de gestion de risques. Les conclusions et l'état d'avancement des actions correctrices entreprises pour remédier aux risques identifiés sont soumis par écrit, de manière périodique, au Comité Exécutif. L'exécution du Plan d'Audit, ainsi qu'un résumé des actions correctrices entreprises sont soumis deux fois par an, par écrit, au Comité d'Audit.

UCB a adopté une procédure formelle de contrôle interne de l'établissement de l'information financière, appelée Procédure de la Directive Transparence. Cette procédure a pour but de contribuer à minimiser le risque de publication sélective et d'assurer que toute publication d'information significative faite par UCB à ses investisseurs, créanciers et autorités est exacte, complète, publiée à temps et donne une image fidèle d'UCB. Elle est destinée à mieux assurer la publication appropriée de toute information significative, financière et non financière, d'événements, de transactions ou de risques importants.

La procédure comprend plusieurs étapes. Des collaborateurs-clés sont identifiés pour participer à la procédure de contrôle interne dont notamment tous les membres du Comité Exécutif. Ceux-ci sont tenus de certifier par écrit qu'ils ont compris et se sont conformés aux obligations d'UCB relatives à la publication d'informations financières, donnent

l'assurance raisonnable que les opérations sont effectives et efficaces et que les informations financières sont fiables et conformes aux lois et règlements. Pour les aider dans leur certification et afin de couvrir la large gamme des risques potentiels, il leur est demandé de compléter un questionnaire détaillé. En outre, un examen détaillé des ventes, crédits, créances, stocks et inventaires commerciaux, comptes de régularisation, provisions, réserves et paiements est effectué au niveau mondial et les directeurs financiers / représentants de chaque entité opérationnelle certifient qu'en ces matières leur rapport financier est basé sur des données fiables et que leurs résultats sont arrêtés de manière appropriée, conformément aux exigences.

Ces procédures sont coordonnées par la fonction *Global Internal Audit*, préalablement à la publication des comptes semestriels et annuels. Les résultats des procédures sont examinés par le Chief Accounting Office, par les départements financier et juridique et par l'auditeur externe. Un suivi approprié est donné à chaque problème potentiel identifié et une évaluation d'ajustements éventuels à l'information financière projetée ou autre publication est réalisée.

Le résultat de ces procédures est examiné avec le CEO et le CFO, et ensuite avec le Comité d'Audit, préalablement à la publication des comptes.

UCB met annuellement à jour ses plans d'opérations et prépare pour chaque année financière un budget annuel détaillé qui est discuté et approuvé par le Conseil. Un système de reporting de gestion fournit au management des indicateurs de performance financiers et opérationnels. Les comptes de gestion qui couvrent les opérations principales de la société sont préparés mensuellement. Les divergences par rapport au plan et par rapport aux prévisions antérieures sont analysées, expliquées et traitées dans les meilleurs délais. Outre les discussions périodiques du Conseil, des réunions au moins mensuelles sont tenues par le Comité Exécutif pour discuter des résultats ainsi que de projets spécifiques si et quand cela s'avère nécessaire. Les systèmes d'informations sont développés pour fournir le support requis aux objectifs à long terme de la société et sont gérés par une équipe professionnelle de gestion d'information.

1.5.2 | GESTION DES RISQUES

La politique globale de gestion des risques d'UCB et de ses filiales dans le monde, définit son engagement à assurer un système de gestion des risques efficace à travers le Groupe UCB, dans le but de minimiser son exposition aux risques qui seraient de nature à compromettre la réalisation de ses objectifs.

Le Conseil est chargé d'approuver la stratégie, les buts et les objectifs du Groupe et de superviser l'instauration, la mise en place et l'évaluation du système de gestion des risques du Groupe.

Le Comité d'Audit assiste le Conseil dans son rôle d'évaluation et de gestion des risques. Il examine régulièrement les domaines dans lesquels les risques sont de nature à affecter considérablement la réputation et la situation financière du Groupe et surveille l'ensemble du processus de gestion des risques de la société.

Le Comité de Gestion des Risques d'UCB, constitué de membres du Comité Exécutif et de représentants des cadres supérieurs de toutes les fonctions d'UCB, rapporte au Comité Exécutif, assure un leadership stratégique qui valide l'évaluation des risques et le processus d'établissement des priorités conduisant à la mise en place de plans d'atténuation des risques dans toutes les fonctions et opérations. Il s'appuie sur un système global

de gestion des risques visant à évaluer, rapporter, atténuer et à gérer efficacement les risques ou expositions réels ou potentiels. Le Président du Comité de Gestion des Risques rapporte directement au CEO, informe régulièrement le Comité Exécutif et le Comité d'Audit, ainsi que le Conseil, des progrès réalisés.

Le Comité Exécutif est chargé de mettre en place la stratégie et les objectifs de gestion des risques et la fonction *Global Internal Audit* est chargée d'évaluer et de valider de manière indépendante et de façon régulière le processus de gestion des risques d'UCB et d'approuver conjointement avec les différentes fonctions, les actions d'atténuation et de contrôle des risques évalués.

1.6 | TRANSACTIONS D'INVESTISSEMENTS PRIVÉS ET TRANSACTIONS SUR LES ACTIONS D'UCB

Le Conseil a approuvé un code sur les opérations d'initiés pour prévenir les délits d'initiés et l'abus de marché, notamment au cours des périodes précédant la publication de résultats ou d'informations qui seraient susceptibles d'avoir un effet sur le cours des titres UCB ou, selon le cas, sur le cours des titres émis par une société tierce.

Le code sur les opérations d'initiés fixe des règles pour les administrateurs, les cadres et certains employés en interdisant les transactions sur les actions ou autres instruments financiers émis par UCB pendant une période déterminée précédant l'annonce de ses résultats financiers (dite « période de blocage »). Ce code interdit en outre à certaines personnes qui sont ou pourraient être en possession d'informations privilégiées de faire des transactions sur les actions UCB ou d'autres titres liés à celles-ci durant cette période.

Le Conseil a nommé Anna Richo (Executive Vice President & General Counsel) et Xavier Michel (Vice President & Secretary General), agissant séparément, au poste d'*Insider Trading Compliance Officer* dont les missions et responsabilités sont définies dans le code sur les opérations d'initiés.

Le code sur les opérations d'initiés établit la liste des employés-clés et des administrateurs qui doivent informer l'*Insider Trading Compliance Officer(s)* des transactions sur les actions UCB et autres actions connexes qu'ils ont l'intention d'effectuer pour leur propre compte. Le code a été établi en totale conformité avec la directive 2003/6/CE sur les opérations d'initiés et les manipulations de marché ainsi qu'avec la loi du 2 août 2002 portant sur la surveillance du secteur financier et sur les services financiers.

Le code est disponible sur le site Internet d'UCB : www.ubc.com/investors/Governance/Principles-codes-and-guidelines.

1.7 | AUDIT EXTERNE

L'Assemblée Générale du 30 avril 2015 a réélu PricewaterhouseCoopers Reviseurs d'Entreprises / Bedrijfsrevisoren (« PwC ») comme auditeur externe de la Société pour la durée légale de trois (3) ans. Le représentant légal désigné par PwC pour UCB en Belgique est la SC SPRL Romain Seffer, représentée par M. Romain Seffer.

La société PwC a été désignée comme auditeur externe auprès de l'ensemble des filiales du Groupe UCB dans le monde.

Les honoraires payés par UCB aux auditeurs en 2015 s'élèvent à :

2015 – Réel	AUDIT (€)	AUTRES MISSIONS D'ATTESTATION (€)	SERVICES FISCAUX (€)	AUTRES MISSIONS EXTERNES À L'AUDIT (€)	TOTAL (€)
PwC Belgium (Auditeur)	581 285	144 700	0	149 119	875 104
Autres réseaux connexes de PwC	1 657 907	1 090 040	70 375	499 041	3 317 363
Total	2 239 192	1 234 740	70 375	648 160	4 192 467

1.8 | INFORMATIONS REQUISES EN VERTU DE L'ARTICLE 34 DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 14 NOVEMBRE 2007

Les éléments suivants sont susceptibles d'avoir un impact dans le cas d'une offre publique d'achat :

1.8.1 | STRUCTURE DU CAPITAL D'UCB, AVEC INDICATION DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES D' ACTIONS ET, POUR CHAQUE CATÉGORIE D' ACTIONS, LES DROITS ET OBLIGATIONS QUI LUI SONT ATTACHÉS ET LE POURCENTAGE DU CAPITAL SOCIAL TOTAL QU'ELLE REPRÉSENTE AU 31 DÉCEMBRE 2015

Depuis le 13 mars 2014, le capital social d'UCB s'élève à € 583 516 974, représenté par 194 505 658 actions sans valeur nominale, entièrement libérées.

Toutes les actions UCB bénéficient des mêmes droits. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions UCB (voir section 1.1.2).

1.8.2 | RESTRICTIONS LÉGALES OU PRESCRITES PAR LES STATUTS D'UCB AU TRANSFERT DE TITRES

Les restrictions relatives au transfert de titres s'appliquent uniquement aux actions non entièrement libérées, en vertu de l'article 11 des Statuts d'UCB (les « Statuts »), comme suit :

« ...

b) Tout titulaire d'actions non intégralement libérées qui souhaiterait céder tout ou partie de ses titres notifiera son intention par lettre recommandée au Conseil d'Administration en indiquant le nom du candidat à l'agrément, le nombre de titres offerts en vente, le prix et les conditions de la cession projetée.

Le Conseil d'Administration pourra, par la même voie, s'opposer à cette cession dans le mois de cette notification en présentant un autre candidat acquéreur au candidat cédant. Le candidat proposé par le Conseil disposera d'un droit de préemption sur les titres offerts en vente, si mieux n'aime le candidat cédant renoncer, dans les quinze jours, à la cession.

Le droit de préemption sera exercé pour un prix unitaire correspondant au plus bas des deux montants suivants :

- > le cours de clôture moyen de l'action ordinaire UCB au « marché continu » d'Euronext Brussels des 30 jours ouvrables boursiers précédant la notification visée à l'alinéa qui précède, réduit du montant restant à libérer ;
- > le prix unitaire offert par le tiers présenté à l'agrément.

La notification susdite par le Conseil vaudra notification de l'exercice du droit de préemption au nom et pour compte du candidat acquéreur présenté par le Conseil. Le prix sera payable dans le mois de cette notification, sans préjudice des conditions plus favorables offertes par le tiers présenté à l'agrément.

c) à défaut pour le Conseil de se prononcer dans le mois de la notification visée au premier alinéa sub b), la cession pourra intervenir à des conditions au moins égales à celles visées dans ladite notification au profit du candidat présenté à l'agrément.

... »

À ce jour, le capital d'UCB est entièrement libéré.

1.8.3 | DÉTENTEURS DE TOUT TITRE COMPRENANT DES DROITS DE CONTRÔLE SPÉCIAUX ET DESCRIPTION DE CES DROITS

Il n'existe aucun titre de ce type.

1.8.4 | MÉCANISME DE CONTRÔLE PRÉVU DANS UN ÉVENTUEL SYSTÈME D'ACTIONNARIAT DU PERSONNEL, QUAND LES DROITS DE CONTRÔLE NE SONT PAS EXERCÉS DIRECTEMENT PAR CE DERNIER

Il n'existe aucun mécanisme de ce type.

1.8.5 | RESTRICTIONS LÉGALES OU PRESCRITES PAR LES STATUTS DU DROIT DE VOTE

Les actions UCB existantes confèrent à leur détenteur le droit de vote à l'Assemblée Générale.

D'après l'article 38 des Statuts, les restrictions suivantes s'appliquent à :

« Chaque action donne droit à une voix.

Toute personne physique ou morale qui acquerra ou souscrira à titre onéreux des titres représentatifs ou non du capital de la société conférant le droit de vote, devra, dans les délais prévus par la loi déclarer le nombre de titres acquis ou souscrits ainsi que le nombre total de titres détenus lorsque ce nombre total franchira une quotité de 3 % du total des droits de vote exerçables, avant toute réduction éventuelle, en assemblée générale. Il en ira de même chaque fois que la personne tenue à faire la déclaration initiale mentionnée ci-avant, augmentera son pouvoir de vote jusqu'à 5 %, 7,5 %, 10 % et par la suite pour chaque multiple de 5 % du total des droits de vote définis ci-avant ou lorsque, à la suite d'une cession de titres, son pouvoir votal tombera en deçà d'un des seuils visés ci-avant. Les mêmes obligations en matière de déclaration s'appliqueront aux titres et contrats d'option, contrats à terme, contrats d'échange, accords de taux futurs et tous autres contrats dérivés pour autant qu'ils donnent à leur détenteur le droit d'acquérir, de sa propre initiative uniquement, en vertu d'un accord formel (c'est-à-dire un accord contraignant en vertu de la législation applicable), des titres déjà émis conférant le droit de vote. Pour que les obligations en matière de déclaration trouvent à s'appliquer, le détenteur doit bénéficier, à terme ou non, soit du droit inconditionnel d'acquérir les titres

« ...

sous-jacents conférant le droit de vote, soit du pouvoir discrétionnaire d'acquérir ou non de tels titres conférant le droit de vote. Si le droit du détenteur d'acquérir les titres sous-jacents conférant le droit de vote dépend uniquement d'un événement qu'il a le pouvoir de faire survenir ou d'empêcher, ce droit est considéré comme inconditionnel. Ces déclarations se feront dans les cas et selon les modalités prévues par la législation en vigueur relative à la publicité des participations importantes des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé. Le non-respect de la présente disposition statutaire pourra être sanctionné de la manière prévue par l'article 516 du Code des Sociétés.

Nul ne pourra prendre part au vote à l'Assemblée Générale pour un nombre de voix supérieur à celui afférent aux actions dont il a, conformément à l'alinéa précédent, déclaré la possession, vingt jours au moins avant la date de l'assemblée. »

Les droits de vote attachés aux actions UCB que détiennent UCB ou ses filiales directes ou indirectes sont, sur le plan juridique, suspendus.

1.8.6 | **ACCORDS ENTRE ACTIONNAIRES, QUI SONT CONNUS D'UCB ET PEUVENT ENTRAÎNER DES RESTRICTIONS AU TRANSFERT DE TITRES ET / OU À L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE**

À l'exception de l'accord d'action de concert conclu entre Tubize et Schwarz comme indiqué ci-dessus, UCB n'a connaissance d'aucun accord susceptible d'entraîner des restrictions au transfert de titres et / ou à l'exercice des droits de vote.

1.8.7 A) | **RÈGLES APPLICABLES À LA NOMINATION ET AU REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL**

En vertu des Statuts :

« La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour quatre ans par l'Assemblée Générale et en tout temps révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants non réélus cesse immédiatement à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée Générale détermine les émoluments fixes ou variables des administrateurs et l'importance de leurs jetons de présence, à charge des frais généraux. »

L'Assemblée Générale décide pour ces questions à la majorité simple des voix. Les règles relatives à la composition du Conseil d'Administration sont détaillées comme suit dans la section 3.2 de la Charte de Gouvernance d'Entreprise :

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION

Le Conseil estime qu'un nombre de 10 à 15 membres est adéquat pour assurer, d'une part, un processus décisionnel efficace et, d'autre part, un apport d'expérience et de connaissances dans différents domaines. Ce nombre permet également de gérer sans interruption inopportune toute modification intervenant dans la composition du Conseil. Une telle composition est entièrement conforme aux dispositions légales et aux Statuts d'UCB, selon lesquels le Conseil se composera d'au moins trois membres. L'Assemblée Générale décide du nombre d'administrateurs sur proposition du Conseil.

Une grande majorité des membres du Conseil sont des administrateurs non exécutifs.

Le curriculum vitae de chaque administrateur et des candidats administrateurs peuvent être consultés sur le site d'UCB (www.ucb.com). Ces curriculum vitae comprennent notamment la liste des mandats d'administrateur exercés par chacun des membres du Conseil dans d'autres sociétés cotées.

DÉSIGNATION DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs sont désignés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil, et sur recommandation du GNCC.

Lors de la proposition des candidats à l'Assemblée Générale, le Conseil se base plus particulièrement sur les critères suivants :

- > une grande majorité des membres du Conseil doivent être des administrateurs non exécutifs ;
- > au moins trois administrateurs non exécutifs doivent être des administrateurs indépendants, en vertu des critères légaux et ceux adoptés par le Conseil ;
- > aucun administrateur seul ou groupe d'administrateurs ne peut dominer le processus décisionnel ;
- > la composition du Conseil doit garantir la diversité et l'apport d'expériences, de connaissances et de compétences requises pour la réussite des activités particulières d'UCB au niveau international ; et
- > les candidats doivent être totalement disponibles pour exercer leur fonction et ne peuvent pas assumer plus de cinq mandats d'administrateur au sein d'entreprises cotées.

Le GNCC rassemble les informations, permettant au Conseil de s'assurer que les critères exposés ci-dessus sont respectés lors des désignations et des renouvellements ainsi qu'au cours de l'exercice du mandat d'administrateur.

Pour chaque nouvelle désignation à un poste d'administrateur, le GNCC procède à une évaluation des compétences, connaissances et expériences existantes et requises au sein du Conseil. Le profil du candidat idéal est dressé sur la base de cette évaluation et proposé au Conseil pour y être discuté et défini.

Lorsque le profil est défini, le GNCC sélectionne les candidats qui correspondent à ce profil en accord avec les membres du Conseil (dont le Président du Comité Exécutif) et avec l'aide éventuelle d'un expert externe. Le candidat final est proposé au Conseil par le GNCC. Le Conseil évalue les propositions, qui seront par la suite soumises aux actionnaires pour approbation.

Pour la désignation d'un représentant de l'Actionnaire de Référence, la Vice-Présidente propose au Conseil le candidat choisi par l'Actionnaire de Référence, après consultation avec le GNCC ainsi qu'avec les autres membres du Conseil.

DURÉE DES MANDATS ET LIMITE D'ÂGE

Les administrateurs sont désignés par l'Assemblée Générale pour une durée de quatre ans, leur mandat pouvant être renouvelé. En outre, la limite d'âge a été fixée à 70 ans. Le mandat actuel d'un administrateur prendra fin le jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires suivant son 70^e anniversaire. Le Conseil peut proposer des exceptions à cette règle.

PROCÉDURE DE DÉSIGNATION, RENOUVELLEMENT DU MANDAT

La procédure de désignation et de réélection des administrateurs est gérée par le Conseil, qui s'efforce de maintenir un niveau optimal de compétences et d'expériences au sein d'UCB et de son Conseil.

Les propositions de désignation, de renouvellement, de démission ou de retraite éventuelle d'un administrateur sont examinées par le Conseil sur base d'une recommandation formulée par le GNCC.

Le GNCC évalue, pour chacun des administrateurs candidats à la réélection à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, leur engagement et leur efficacité et transmet ses recommandations de réélection au Conseil.

Une attention particulière est donnée à l'évaluation du Président du Conseil et aux Présidents des comités.

L'évaluation de ces candidats en tant que Président ou membre du Conseil et, le cas échéant, en tant que Président ou membre d'un Comité du Conseil, est menée par le Président du Conseil et la Présidente du GNCC lors de réunions avec chacun des administrateurs. L'évaluation du Président du Conseil est dirigée par la Présidente du GNCC et l'Administrateur indépendant qui a le plus d'ancienneté. L'évaluation de la Présidente du GNCC est dirigée par le Président du Conseil et l'Administrateur indépendant qui a le plus d'ancienneté. Les sessions sont basées sur un questionnaire et portent sur le rôle de l'administrateur dans la gouvernance d'UCB, sa contribution effective aux travaux du Conseil ainsi que sur sa propre évaluation de son engagement constructif dans les discussions et la prise de décisions.

Le rapport de ces sessions est fait au GNCC, qui communique ses recommandations quant à la réélection au Conseil.

Le Conseil d'Administration soumet à l'Assemblée Générale des Actionnaires ses propositions relatives à la désignation, au renouvellement, à la démission ou à la révocation éventuelle d'administrateurs. Ces propositions sont communiquées à l'Assemblée Générale des Actionnaires dans le cadre de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale concernée.

L'Assemblée Générale statue sur les propositions du Conseil dans ce domaine à la majorité des voix.

Dans l'hypothèse d'une vacance survenant au cours d'un mandat, le Conseil est habilité à pourvoir le poste et à soumettre sa décision pour ratification à la prochaine Assemblée Générale.

Les propositions de désignation stipulent si le candidat est proposé ou non en tant qu'administrateur exécutif et définissent la durée proposée pour le mandat (actuellement pas plus de quatre ans en vertu des Statuts d'UCB) et indiquent l'endroit où toutes les informations relatives aux qualifications professionnelles du candidat, ainsi que ses fonctions principales et autres mandats d'administrateur, peuvent être obtenues ou consultées.

Le Conseil spécifie également si le candidat respecte ou non les critères d'indépendance, plus particulièrement ceux stipulés par la loi à l'article 526ter du Code belge des Sociétés, tels que le fait qu'un administrateur, pour répondre aux critères d'indépendance, ne peut être réélu plus de trois fois consécutives, ni garder son mandat plus de 12 années). Au cas où le candidat répond aux critères d'indépendance, l'Assemblée Générale sera appelée à reconnaître ce caractère d'indépendance.

Les propositions de nominations sont disponibles sur le site Internet d'UCB (www.ucb.com).

... »

La Charte stipule, en outre, que l'administrateur répond aux critères d'indépendance si il ou elle n'a pas eu d'activités ou d'autres relations avec le Groupe UCB pouvant compromettre sa liberté de jugement. Dans l'évaluation de ce critère, les principaux statuts de client, fournisseur ou actionnaire du Groupe UCB sont pris en considération par le Conseil sur une base individuelle.

1.8.7 B) | RÈGLES APPLICABLES À LA MODIFICATION DES STATUTS D'UCB

Les règles applicables à la modification des Statuts d'UCB sont définies par le Code belge des Sociétés. La décision de modifier les Statuts doit être prise par une Assemblée Générale statuant, en principe, à une majorité de 75 % des voix, à condition qu'au moins 50 % du capital social d'UCB soit présent ou représenté lors de l'assemblée.

Si le *quorum* de présence n'est pas atteint lors de la première Assemblée Générale Extraordinaire, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée et décidera sans qu'aucun *quorum* de présence ne soit requis.

Dans des circonstances exceptionnelles (par exemple, la modification de l'objet social, la modification des droits attachés aux titres), un *quorum* de présence et de vote supplémentaire peuvent être requis.

1.8.8 | **POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, EN PARTICULIER CONCERNANT L'ÉMISSION OU LE RACHAT D' ACTIONS**

Les pouvoirs des membres du Conseil sont ceux définis par le Code belge des Sociétés et par les Statuts.

Le règlement d'ordre intérieur du Conseil et les responsabilités que le Conseil s'est réservées sont décrits dans la Charte de Gouvernance d'Entreprise comme cités ci-après :

« ...

Le Conseil représente l'organe de gestion d'UCB.

Il est investi du pouvoir de prendre des décisions dans toute matière que la loi ne réserve pas expressément à l'Assemblée Générale. Le Conseil agit de manière collégiale.

Les rôles, les responsabilités et le fonctionnement du Conseil sont définis par les Statuts d'UCB et par le règlement d'ordre intérieur du Conseil et de ses comités qui sont décrits dans la présente Charte. Parmi les matières pour lesquelles il est habilité par la loi à prendre des décisions, le Conseil s'est réservé des domaines-clés et a délégué de vastes pouvoirs d'administration à un Comité Exécutif (voir section 5).

Il a choisi de ne pas créer de Comité de direction au sens de l'article 524bis du Code belge des Sociétés, étant donné qu'il a préféré ne pas déléguer de manière permanente les pouvoirs qui lui ont été conférés par la loi, ni la représentation générale d'UCB.

Le Conseil représente l'organe de gestion de la société et assure son leadership entrepreneurial dans un cadre de contrôles prudents et efficaces qui permettent l'évaluation et la gestion des risques. Le Conseil fixe les objectifs stratégiques d'UCB, veille à la présence des ressources humaines et financières nécessaires afin de permettre à UCB d'atteindre ses objectifs et évalue les performances de gestion. Le Conseil fixe les valeurs et les normes d'UCB et veille à la compréhension et au respect de ses obligations envers ses actionnaires et autres parties prenantes. Il assume une responsabilité collégiale pour le bon exercice de son autorité et de ses pouvoirs.

Les pouvoirs que le Conseil s'est réservés concernent principalement les points suivants et, à ces fins, il reçoit également toutes les informations nécessaires relatives à chacun d'entre eux :

1. Définition de la mission, des valeurs, de la stratégie, du niveau de risques et des politiques-clés d'UCB ;

2. Surveillance :

- > des performances de gestion et de la mise en place de la stratégie d'UCB,
- > de l'efficacité des Comités du Conseil,

> de la performance de l'auditeur externe ;

3. *Nomination ou révocation :*

> parmi ses membres, du Président du Conseil, après consultation de tous les membres du Conseil dirigée par le Président du GNCC,

> parmi ses membres, des Présidents et membres du Comité d'Audit, du GNCC, et de membres du Comité Scientifique,

> du Président du Comité Exécutif sur proposition du GNCC,

> des membres du Comité Exécutif sur proposition du GNCC et sur recommandation du Président du Comité Exécutif,

> de personnes au sein d'importants organes externes ou de personnes extérieures à UCB invitées à exercer un mandat dans certaines filiales, sur recommandation du Président du Comité Exécutif,

> évalue la planification des successions au poste de Président du Comité Exécutif et des autres membres du Comité Exécutif proposés par le GNCC ;

4. *Pour confirmation, la nomination ou la révocation de dirigeants sur recommandation du Président du Comité Exécutif ;*

5. *S'assurer que les états financiers d'UCB et du Groupe UCB, de même que les informations matérielles, financières et non financières, sont divulgués dans les temps et de manière conforme aux actionnaires et aux marchés financiers ;*

6. *Approbation du cadre des contrôles internes et de la gestion des risques établis par les cadres de la société et contrôlés par l'audit interne avec un accès direct au Comité d'Audit ;*

7. *Préparation de l'Assemblée Générale et des décisions soumises à l'approbation de l'Assemblée ;*

8. *Structure de la direction et organisation générale d'UCB (et du Groupe) ;*

9. *Approbation du budget annuel (y compris le programme R&D et le budget d'investissements) et de toute autre opération nécessitant des suppléments au budget annuel (y compris le programme R&D et le budget d'investissements) ;*

10. *Les opérations financières majeures ou à long terme ;*

11. *Création, établissement, fermeture ou transfert de filiales, branches d'activités, sites de production ou divisions principales pour une valeur supérieure à € 50 millions ;*

12. *Répartition, fusion, acquisition, division, achat, vente ou nantissement d'actifs (autres que les actifs visés au paragraphe 13 ci-dessous), d'instruments et d'actions, de placements de valeurs, d'octroi et d'acquisition de licence de propriétés intellectuelles et cessions de produits, joint-ventures, d'une valeur supérieure à € 20 millions et impliquant des tiers ;*

13. Acquisition, vente ou nantissement d'actifs immobiliers pour une valeur supérieure à € 50 millions et baux immobiliers ayant une durée supérieure à neuf (9) ans et pour un montant total de dépenses dépassant € 20 millions ;
14. Les termes et conditions d'octroi d'actions et d'options sur actions aux collaborateurs ;
15. Être informé, à la fin de chaque semestre, des donations supérieures à € 10 000 par an par bénéficiaire ;
16. à la demande du Président du Comité Exécutif, il peut également être demandé au Conseil de se prononcer en cas d'opinions divergentes entre une majorité de membres du Comité Exécutif et de son Président.

... »

Ainsi qu'il est précisé dans la section 1.1.5 ci-dessus, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 avril 2014 a autorisé le Conseil à augmenter, pour une durée de 2 ans, le capital social d'UCB, dans les limites de l'article 603, section 1, du Code belge des Sociétés, à concurrence de 5 % du capital social (au moment où le Conseil utilise l'autorisation) en cas de suppression ou de limitation des droits préférentiels de souscription des actionnaires existants, ou de 10 % du capital social en l'absence de limitation ou de suppression desdits droits de souscription préférentiels. Le Conseil doit décider de l'utilisation de cette autorisation à la majorité de 75 % des voix. Conformément aux règles applicables prescrites par le Code belge des Sociétés, cette autorisation ne peut pas être utilisée au cours d'une offre publique d'achat.

Conformément à l'article 12 des Statuts et ainsi qu'il est précisé dans la section 1.1.4 ci-dessus, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 avril 2014 a renouvelé l'autorisation accordée au Conseil d'acquérir des actions UCB (rachat d'actions) pendant une période de 2 ans, à hauteur d'un maximum de 10 % du nombre total d'actions UCB pour un prix ou une contre-valeur par action atteignant au maximum le cours le plus élevé des actions UCB sur Euronext Bruxelles le jour de l'acquisition, et au minimum € 1, sans préjudice de l'article 208 de l'arrêté royal du 31 janvier 2001 portant exécution du Code belge des Sociétés. Cette autorisation a remplacé l'autorisation de cinq ans précédemment accordée sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 novembre 2009. Le cas échéant, toute aliénation d'actions UCB par UCB ou l'une de ses filiales directes peut être effectuée conformément à l'autorisation accordée au Conseil d'Administration en vertu de l'article 12 des Statuts. Cette autorisation n'est toutefois pas une autorisation pour le Conseil d'acquérir des actions pour « éviter à la société un dommage grave et imminent » au sens de l'article 620, §1, al 3, du Code belge des Sociétés.

1.8.9 | ACCORDS IMPORTANTS, AUXQUELS UCB EST PARTIE, QUI PRENNENT EFFET, SONT MODIFIÉS OU PRENNENT FIN EN CAS DE CHANGEMENT DE CONTRÔLE D'UCB À LA SUITE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACQUISITION, ET LEURS EFFETS, SAUF LORSQUE LEUR NATURE EST TELLE QUE LEUR DIVULGATION PORTERAIT GRAVEMENT ATTEINTE À UCB ; CETTE EXCEPTION N'EST PAS APPLICABLE LORSQUE L'ÉMETTEUR EST SPÉCIFIQUEMENT TENU DE DIVULGUER CES INFORMATIONS EN VERTU D'AUTRES EXIGENCES LÉGALES

- > Les emprunts obligataires de type « institutionnels » d'UCB SA pour un montant de € 500 millions à taux fixe de 5,75 %, titres de premier rang non garantis émis le 10 décembre 2009, qui indiquent que dans le cas d'un changement de contrôle (comme défini dans les Termes et Conditions, et qui a été approuvé par l'Assemblée Générale du 29 avril 2010), les porteurs d'obligations ont le droit d'exiger de l'émetteur qu'il rachète les obligations de ces mêmes porteurs d'obligations.
- > La ligne de crédit d'un montant de € 1 milliard entre, notamment, UCB SA, BNP Paribas Fortis SA (anciennement Fortis Bank SA), Commerzbank AG, ING Bank NV et Mizuho Bank, LTD, en tant que coordinating bookrunners, Bank of America Merrill Lynch International Limited, The Bank of Tokyo-Mitsubishi UFJ, LTD, Barclays Bank PLC, BNP Paribas Fortis SA (anciennement Fortis Bank SA), Commerzbank AG, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, succursale belge, ING Bank NV, Intesa SanPaolo S.P.A., KBC Bank NV, Mizuho Bank LTD, The Royal Bank of Scotland PLC, succursale belge (anciennement ABN AMRO Bank NV, branche belge) et Sumitomo Mitsui Banking Corporation, en tant que mandated lead arrangers et Banco Santander SA, succursale de Londres, Deutsche Bank Luxembourg SA, DNB Bank ASA et Société Générale, en tant que lead, daté du 14 novembre 2009 (modifiée et mise à jour les 30 novembre 2010, 7 octobre 2011 et 9 janvier 2014), dont la clause de changement de contrôle a été approuvée par l'Assemblée Générale du 24 avril 2014 et stipule que l'ensemble des prêteurs peuvent, dans certaines circonstances, annuler leur engagement et exiger le remboursement de leur participation dans les prêts, ainsi que les intérêts courus et tous les autres montants acquis et restant impayés à ce titre, suite à un changement de contrôle d'UCB SA.
- > Les obligations hybrides d'UCB SA pour un montant de € 300 millions, titres subordonnés à durée indéterminée passant à taux variable, émis le 18 mars 2011, dont les Termes et Conditions prévoient une clause de type « step-up » telle qu'énoncée par l'article 4h qui stipule qu'en cas de changement de contrôle (tel que défini dans les Termes et Conditions), le taux d'intérêt applicable sera augmenté de 500 points de base, à moins qu'UCB choisisse de rembourser l'obligation hybride à ce moment-là. Cette clause de changement de contrôle a été approuvée par l'Assemblée Générale du 28 avril 2011.
- > Le programme d'émission en Euro de titres à moyen terme établi en date du 6 mars 2013 (dernière mise à jour du

prospectus de base au 10 mars 2015) pour un montant plafonné à € 3 milliards (le « Programme EMTN »), qui prévoit une clause de changement de contrôle (condition 5, (e), (ii)) aux termes de laquelle, pour tout titre émis dans le cadre dudit programme, lorsqu'une option de vente en cas de changement de contrôle figure dans les conditions finales relatives au titre, tout détenteur de ce titre, suite à un changement de contrôle d'UCB SA, a le droit de le vendre en exerçant ladite option de vente, sachant que ce changement de contrôle a été approuvé par les Assemblée Générale des 25 avril 2013, 24 avril 2014 et 30 avril 2015. Les titres suivants ont été émis dans le cadre du Programme EMTN par UCB SA et pourront être concernés par le changement de contrôle décrit ci-dessus :

- émission obligataire de type « retail » lancée le 27 mars 2013 à hauteur de € 250 millions à 3,75 % pour une durée de sept ans échéant en 2020 ;
- émission obligataire de type « institutionnel » lancée le 4 octobre 2013 à hauteur de € 350 millions à 4,125 % échéant le 4 janvier 2021 ;
- placement privé obligataire de type « institutionnel » exigible le 28 novembre 2019 à hauteur de € 55 millions à 3,292 % émis le 28 novembre 2013 ;
- placement privé obligataire de type « institutionnel » exigible le 17 décembre 2019 à hauteur de € 250 millions à 3,284 % émis le 10 décembre 2013 ;
- émission obligataire de type « institutionnel » exigible le 2 avril 2022 à hauteur de € 350 millions à 1,875 % émis le 2 avril 2015.

Conformément à l'article 556 du Code belge des Sociétés, la clause de changement de contrôle décrite ci-dessus et prévue dans le Programme EMTN du 6 mars 2013 a été approuvée par les Assemblées Générales des 25 avril 2013, 24 avril 2014 et 30 avril 2015 pour toute série de titres à émettre dans le cadre du Programme EMTN dans les 12 mois suivant ces assemblées des 25 avril 2013, 24 avril 2014 et 30 avril 2015 respectivement, et pour lesquels la clause de changement de contrôle a été rendue applicable. Une approbation similaire sera soumise à l'Assemblée Générale du 28 avril 2016 pour toute série de titres à émettre dans le cadre du Programme EMTN entre le 28 avril 2016 et le 28 avril 2017 et auxquels, le cas échéant, ledit changement de contrôle serait rendu applicable.

- > Les obligations de premier rang non garanties d'UCB SA émises le 2 octobre 2013 et échéant le 2 octobre 2023 d'un montant de € 175 717 000 à taux fixe de 5,125 %, et qui indiquent que, dans le cas d'un changement de contrôle (comme défini dans les Termes et Conditions de l'offre), les porteurs d'obligations ont le droit d'exiger de l'émetteur qu'il rachète lesdites obligations. Ce changement de contrôle a été approuvé lors de l'Assemblée Générale du 24 avril 2014.
- > L'accord de crédit d'un montant de € 150 millions conclu le 9 mai 2012 entre UCB Lux SA en sa qualité d'emprunteur, UCB SA en tant que promoteur et garant, et la Banque Européenne d'Investissement (BEI), et dont la clause de changement de contrôle a été approuvée par l'Assemblée Générale du 26 avril 2012.

- > L'accord de crédit d'un montant de € 100 millions conclu le 15 avril 2013 entre UCB Lux SA en sa qualité d'emprunteur, UCB SA en tant que promoteur et garant, et la Banque Européenne d'Investissement (BEI), et dont la clause de changement de contrôle a été approuvée par l'Assemblée Générale du 25 avril 2013.
 - > L'accord de crédit d'un montant de € 75 millions / US\$ 100 millions conclu le 16 juin 2014 entre UCB SA en sa qualité d'emprunteur et la Banque Européenne d'Investissement (BEI), dont la clause de changement de contrôle a été approuvée par l'Assemblée Générale du 24 avril 2014 et selon laquelle les prêts, ainsi que les intérêts courus et tous les autres montants acquis et restant impayés seraient, sous certaines circonstances, susceptibles de devenir immédiatement dus et payables (à la discrétion de la BEI) suite au changement de contrôle d'UCB SA.
 - > L'accord de co-développement d'un montant de € 75 millions conclu entre UCB et la BEI, dont la clause de changement de contrôle a été approuvée par l'Assemblée Générale du 24 avril 2014 et auquel la BEI peut mettre fin en cas de changement de contrôle d'UCB SA, suite à quoi UCB SA pourrait être tenu de verser une indemnité égale à, selon les circonstances, tout ou partie, ou un montant supérieur (maximum 110 % du financement reçu de la BEI).
 - > L'accord de crédit d'un montant de € 150 millions / US\$ 100 millions conclu le 15 décembre 2015 entre UCB SA en sa qualité d'emprunteur et la BEI, dont la clause de changement de contrôle sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du 28 avril 2016 et selon laquelle les prêts, ainsi que les intérêts courus et tous les autres montants acquis et restant impayés seraient, sous certaines circonstances, susceptibles de devenir immédiatement dus et payables (à la discrétion de la BEI) suite au changement de contrôle d'UCB SA.
 - > Les règlements des plans d'attribution d'actions gratuites (*stock awards*) et des plans d'actions avec condition de performance (*performance shares*) d'UCB en vertu desquels UCB attribue chaque année des actions à certains employés, conformément à des critères de grade et de performance, prévoient une acquisition définitive des actions à l'expiration d'une période de blocage de trois ans et à condition que le bénéficiaire soit toujours employé par le Groupe au moment de l'expiration de cette période. Conformément aux règlements de ces plans, ces attributions font également l'objet d'une acquisition immédiate anticipée en cas de changement de contrôle ou de fusion.
- Au 31 décembre 2015, le nombre d'actions gratuites et de *performance shares* en circulation est le suivant :
- 1 419 402 *stock awards*, dont 110 176 seront acquises en 2016 ;
 - 505 264 *performance shares*, dont 161 069 seront acquises en 2016.
- > Les clauses de changement de contrôle dans les contrats des membres du Comité Exécutif telles que décrites dans le rapport de rémunérations (section 1.4.3).

1.8.10 | ACCORDS ENTRE UCB ET LES MEMBRES DE SON CONSEIL OU SON PERSONNEL, QUI PRÉVOIENT DES INDEMNITÉS SI LES MEMBRES DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION DÉMISSIONNENT OU DOIVENT CESSER LEURS FONCTIONS SANS RAISON VALABLE OU SI L'EMPLOI DES MEMBRES DU PERSONNEL PREND FIN EN RAISON D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACQUISITION

- > Pour plus de détails, voir la section 1.4.3 : « Dispositions contractuelles principales relatives à l'engagement et au départ du CEO et des membres du Comité Exécutif. »
Aucun autre accord ne prévoit une indemnisation spécifique des membres du Conseil en cas de départ lors d'une offre publique d'achat.
- > Outre les membres du Comité Exécutif identifiés à la section 1.4.3, trois collaborateurs aux États-Unis et un hors États-Unis bénéficient d'une clause de changement de contrôle garantissant des indemnités de départ si l'emploi du collaborateur prend fin à la suite d'une offre publique d'achat.

1.9 | APPLICATION DE L'ARTICLE 523 DU CODE BELGE DES SOCIÉTÉS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 26 FÉVRIER 2015

Dans le cadre des décisions concernant la rémunération, le bonus de fin d'année et les offres de rémunérations variables à long terme du CEO, l'article 523 du Code belge des Sociétés a été appliqué comme suit par le Conseil d'Administration du 26 février 2015 (extrait pertinent du procès-verbal de la réunion) :

« ...

Préalablement à toute discussion ou décision du Conseil d'Administration concernant les points suivants à l'agenda :

- > Approbation du bonus de fin d'année lié aux performances 2014 pour le CEO
 - > Approbation de la rémunération de base du CEO à partir du 1^{er} janvier 2015
 - > Approbation des offres de rémunérations variables à long terme (LTI) 2015 pour le CEO, y compris :
 - options sur actions
 - actions gratuites
 - « performance shares » :
- Jean Christophe Tellier, a déclaré avoir un intérêt financier direct à la réalisation desdites décisions. Conformément à l'article 523 du Code belge des Sociétés, il s'est retiré afin de ne pas assister aux discussions du Conseil relatives à ces décisions, et de ne pas prendre part à la délibération et au vote. Le Conseil d'Administration a reconnu que l'article 523 du Code belge des Sociétés était applicable à ces opérations.*
- Décision :** Sur recommandation du GNCC, le Conseil a approuvé à l'unanimité les décisions suivantes :
- > Bonus de fin d'année lié aux performances de 2014 pour le CEO : € 868 959
 - > Rémunération de base du CEO à partir du 1^{er} janvier 2015 : € 940 000 (conformément à la décision du Conseil du 6 novembre 2014)
 - > les offres de rémunérations variables à long terme 2015 du CEO :
 - options sur actions : 46 800 (3 ans et 8 mois d'acquisition) ;
 - actions gratuites : 10 058 (3 ans d'acquisition) ;
 - « performance shares » : 20 754 (3 ans d'acquisition) ,
- ... »

1.10 | APPLICATION DE L'ARTICLE 96, §2, ALINÉA 2, DU CODE BELGE DES SOCIÉTÉS (DÉVIATION DU CODE)

Disposition 2.9 (ligne de conduite) : le Secrétaire du Conseil rapporte au General Counsel, au lieu du Président du Conseil, en raison de ce que le secrétariat général, dirigé par le Secrétaire du Conseil, fait partie du département juridique d'UCB. Conformément à la Charte de Gouvernance d'Entreprise, les membres du Conseil peuvent toutefois bénéficier individuellement de l'assistance du Secrétaire pour toutes questions intéressant le Conseil ou l'entreprise.

Disposition 5.2 : selon ce principe, le Conseil prévoit, conformément au Code belge des Sociétés, d'ériger un Comité d'Audit, qui assiste le Conseil dans l'exercice de ses responsabilités de suivi en matière de contrôle au sens le plus large du terme et se conforme aux dispositions prévues dans l'Annexe C du Code de Gouvernance d'Entreprise. La disposition 5.2/4 de l'Annexe C prévoit qu'une majorité des membres du Comité d'Audit doivent être des administrateurs indépendants. Pour la seule raison que son mandat avait été reconduit pour la quatrième fois consécutive lors de l'Assemblée Générale du 30 avril 2015, Gerhard Mayr ne pouvait plus être considéré comme un administrateur

indépendant, conformément à l'article 526ter du Code belge des Sociétés. Toutefois, considérant que 2015 était déjà une année de transition avec la désignation d'un nouveau CEO, le Conseil a considéré qu'il était plus important d'assurer la continuité au niveau de la présidence du Conseil ainsi que d'assurer la stabilité et de maintenir un niveau d'expertise, d'expérience et de compétence au sein du Comité d'Audit, même si cela devait conduire temporairement à l'absence d'une majorité d'administrateurs indépendants au sein du Comité d'Audit. En nommant Albrecht De Graeve, Administrateur indépendant, à la présidence du Comité d'Audit, UCB se proposait de satisfaire à l'exigence d'indépendance visée par le Code. Suite à l'Assemblée Générale qui se tiendra le 28 avril 2016 et sous réserve de l'approbation des nouveaux administrateurs (indépendants), le Conseil prévoit de modifier la composition du Comité d'Audit pour satisfaire à nouveau à cette disposition spécifique du Code et s'assurer qu'il sera composé d'une majorité d'administrateurs indépendants, en plus d'être présidé par l'un de ces administrateurs indépendants (Albrecht De Graeve).

2. PERFORMANCES FINANCIÈRES DE L'ENTREPRISE¹

2.1 | CHIFFRES-CLÉS

- > **Le chiffre d'affaires** a augmenté de 16 % en 2015 pour s'établir à € 3 876 millions (TCC : +9 %). Les ventes nettes ont augmenté de 20 % (TCC : +12 %) en raison de la croissance des ventes nettes combinées de Cimzia®, Vimpat®, Neupro® et Keppra® pour atteindre € 2,76 milliards, soit 77 % des ventes nettes d'UCB. Les produits nets des redevances ont atteint € 176 millions (+9 %) et les autres produits ont baissé à € 188 millions (-23 %), en raison du nombre réduit de paiements d'étape et autres paiements de nos partenaires R&D.
- > **L'EBITDA** récurrent a atteint € 821 millions, soit une augmentation de 35 % par rapport à 2014 (TCC : +18 %), ce qui reflète un résultat plus élevé et des charges d'exploitation relativement basses.
- > **Le résultat** a atteint € 674 millions, dont € 623 millions sont attribuables aux actionnaires d'UCB et incluent le gain relatif à la cession de Kremers Urban.
- > **Le bénéfice de base** attribuable aux actionnaires d'UCB est passé de € 1,69 en 2014 à € 2,17 par action en 2015 (+28 %).



Philip, vit avec une spondylarthrite axiale

€ millions	RÉEL ¹		VARIATION	
	2015	2014	COURS RÉELS	COURS CONSTANTS
Chiffre d'affaires	3 876	3 344	16 %	9 %
Produits des ventes nettes	3 512	2 938	20 %	12 %
Produits et charges de redevances	176	163	9 %	0 %
Autres produits	188	243	-23 %	-27 %
Marge brute	2 719	2 291	19 %	9 %
Frais commerciaux	-904	-779	16 %	9 %
Frais de recherche et développement	-1 037	-928	12 %	6 %
Frais généraux et administratifs	-192	-201	-4 %	-8 %
Autres produits / charges (-) opérationnels	-9	-4	> 100 %	29 %
EBIT récurrent (REBIT)	577	379	52 %	28 %
Produits / charges (-) non récurrents	-55	-107	-49 %	-40 %
EBIT (résultat d'exploitation)	522	273	92 %	55 %
Charges financières nettes	-96	-162	-41 %	-43 %
Résultat avant impôts	426	111	> 100 %	> 100 %
Impôts (-) / crédits d'impôt sur le résultat	-111	-6	> 100 %	> 100 %
Résultat lié aux activités poursuivies	315	105	> 100 %	> 100 %
Résultat / perte (-) des activités abandonnées	359	94	> 100 %	> 100 %
Résultat	674	199	> 100 %	> 100 %
Attribuable aux actionnaires d'UCB	623	209	> 100 %	> 100 %
Attribuable aux intérêts minoritaires	51	-10	n.s.	n.s.
EBITDA récurrent	821	609	35 %	18 %
Dépenses d'investissement (y compris immobilisations incorporelles)	146	161	-9 %	n.a.
Dette financière nette	921	1 611	-43 %	n.a.
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles poursuivies	204	537	> -100 %	n.a.
Nombre moyen pondéré d'actions – non diluées	192	191	1 %	n.a.
Bénéfice par action (€ par nombre moyen pondéré d'actions – non diluées)	3,25	1,10	> 100 %	> 100 %
Bénéfice de base par action (€ par nombre moyen pondéré d'actions – non diluées)	2,17	1,69	28 %	9 %

Les présentes performances financières de l'entreprise ainsi que le rapport financier sont basés sur les états financiers consolidés du Groupe UCB préparés conformément aux normes IFRS. Les états financiers statutaires séparés d'UCB SA, préparés conformément aux normes comptables belges, de même que le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale des actionnaires et le rapport des auditeurs, seront déposés auprès de la Banque nationale de Belgique dans les délais légaux et seront disponibles sur demande ou sur notre site Internet.

Changement de périmètre : à la suite du désinvestissement des autres activités non pharmaceutiques, à savoir Films (en septembre 2004), Surface Specialties (en février 2005), et la cession des actifs de Kremers Urban Pharmaceuticals Inc. (novembre 2015), UCB comptabilise les résultats de ces activités au titre des bénéfices liés aux activités abandonnées. Kremers Urban est considéré comme une activité abandonnée depuis le 1^{er} janvier 2013.

Récurrents et non récurrents : les transactions et décisions de nature exceptionnelle qui influencent les résultats d'UCB sont mentionnées séparément (éléments « *non récurrents* »). Outre l'EBIT (résultats avant intérêts et impôts ou résultat opérationnel), une ligne « EBIT récurrent » (REBIT ou résultat opérationnel récurrent), représentant la rentabilité récurrente des activités biopharmaceutiques, a été insérée. L'EBIT récurrent équivaut à la ligne « résultat opérationnel avant dépréciation d'actifs non financiers, coûts de restructuration et autres produits et charges » figurant dans les états financiers consolidés.

Le résultat de base par action est le résultat principal, ou le résultat attribuable aux actionnaires d'UCB, ajusté en raison de l'impact après impôts des éléments non récurrents, des charges financières exceptionnelles, de la contribution après impôts des activités abandonnées et de l'amortissement après impôts lié aux ventes, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions non diluées.

¹ En raison des arrondis, il se peut que certaines données financières ne concordent pas dans les tableaux du présent rapport financier.
TCC : taux de change constants

2.2 | ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2015¹

Un certain nombre d'événements marquants ont affecté ou affecteront la situation financière d'UCB :

INITIATIVES ET ACCORDS IMPORTANTS

- > Janvier 2015 – **UCB et Neuropore entament une collaboration et signent un accord mondial** pour développer et commercialiser des produits thérapeutiques visant à ralentir la progression de la maladie de Parkinson et des troubles apparentés. Cette collaboration inclut la nouvelle petite molécule de Neuropore, NPT200-11 (UCB1332) qui cible l'alpha-synucléine pathogène, et dont l'étude de phase 1 a démarré en août 2015.
- > Avril 2015 – **UCB a finalisé à hauteur de € 350 millions une offre d'obligations senior non garanties**, venant à échéance en avril 2022, et devant être émises dans le cadre de son programme EMTN d'une valeur de € 3 milliards.
- > Avril 2015 – **UCB a conclu un accord avec Dr. Reddy's** portant sur la vente de ses marques établies en Inde, en ce compris sa franchise pour les troubles allergiques et respiratoires. La transaction s'élevait à INR 8 000 millions (~ € 106 millions) et a été clôturée en juin 2015.
- > Avril 2015 – **UCB a conclu un accord avec Biogen** en vue de distribuer leur produits pour les troubles neurologiques (sclérose en plaques), à savoir Tecfidera®, Tysabri® and Avonex®, sur le marché indien. Cet accord renforce le portefeuille de marques neurologique d'UCB en Inde en fournissant des médicaments novateurs aux patients atteints de maladies graves. La transaction a été clôturée en août 2015.
- > Mai 2015 – **UCB a conclu un accord de partenariat avec Pfizer** en Chine portant sur les droits de commercialisation et de la promotion de la franchise d'UCB pour les troubles allergiques ((Zyrtec® et Xyzal®).
- > Septembre 2015 – **UCB vend Kremers Urban, sa division spécialisée dans les génériques, à Lannett**. à la clôture de la vente en novembre 2015, UCB a reçu un montant total d'environ USD 1,23 milliards constitué d'un montant en espèces de USD 1,03 milliards (sujet à certains ajustements) et de billets de premier rang non garantis d'un montant de USD 200 millions émis par Lannett pour UCB. De plus, UCB est susceptible de percevoir une contrepartie additionnelle pour le *chlorhydrate de méthylphénidate à libération prolongée* dont la révision de la cote par la FDA est en cours.
- > Janvier 2016 – **UCB a décidé d'exercer son option de rachat de l'obligation subordonnée perpétuelle pour un montant de € 300 millions dans sa totalité le 18 mars 2016**. Ces obligations subordonnées perpétuelles ont été émises en 2011 à 99,499 % et offraient aux investisseurs un coupon de 7,75 % par an au cours des cinq premières années.
- > Janvier 2016 – **UCB a cédé trois produits cardiovasculaires de son portefeuille de marques établies à Merus Labs International Inc. (Canada)**. La transaction s'élevait à € 92 millions pour l'Europe et les marchés sélectionnés.

ACTUALITÉS SUR LE PLAN DE LA RÉGLEMENTATION ET AVANCÉES DU PIPELINE

NEUROLOGIE

- > Le dossier de **Vimpat®** (*lacosamide*) en tant que traitement adjuvant des crises partielles chez les adultes épileptiques a été présenté aux autorités chinoise et japonaise dans le courant de l'été 2015. Outre cette expansion, en novembre 2014, UCB s'est associé à Daiichi Sankyo pour distribuer ensemble le *lacosamide* au Japon. L'étude de phase 3 pour Vimpat® en monothérapie dans le traitement des crises partielles chez les adultes épileptiques a généré des résultats positifs en octobre 2015. Le dossier a été présenté aux autorités européennes en janvier 2016. L'étude clinique de Phase 3 de Vimpat® en tant que traitement des crises d'épilepsie tonico-cloniques primaires généralisées (CTCPG) a démarré en avril 2015 ; les premiers résultats sont attendus en 2019.
- > En février 2015, les autorités réglementaires japonaises ont approuvé **E Keppra®** (*lévétiracétam*) en monothérapie et en formule intraveineuse dans le traitement des crises d'épilepsie partielles chez les patients pédiatriques âgés de 4 ans et plus. En mars 2015, le dossier d'E Keppra® en tant que traitement adjuvant des crises d'épilepsie tonico-cloniques primaires généralisées (CTCPG) a été présenté. Au Brésil, Keppra® a été approuvé dans le traitement de l'épilepsie en août 2015 et est désormais disponible en tant que nouvelle alternative thérapeutique pour les patients épileptiques au Brésil depuis janvier 2016.
- > Le dossier de **Briviact®** (*brivaracétam*) en tant que traitement adjuvant des crises partielles chez les patients épileptiques âgés de 16 ans et plus a été présenté aux autorités réglementaires américaines et européennes en janvier 2015. Briviact® a été approuvé par les autorités européennes et américaines en janvier et en février 2016, respectivement.
- > **UCB0942** (PPSI), une petite molécule en développement pour le traitement de l'épilepsie réfractaire, fait l'objet d'une étude de preuve de concept de phase 2 qui a démarré en août 2015 ; les premiers résultats sont attendus pour le premier trimestre 2017.
- > Compte tenu des résultats positifs de deux études de phase 3 visant à évaluer **Neupro®** (système transdermique de *rotigotine*) dans le traitement des patients atteints de la maladie de Parkinson en Chine et obtenus en février 2015, le dossier de Neupro® a été présenté aux autorités réglementaires chinoises en août 2015.
- > Une étude de phase 1 relative à la molécule **UCB1332 / NPT200-11**, une petite molécule modifiant les options thérapeutiques pour les personnes atteintes de la maladie de Parkinson, a démarré en août 2015, et ce, en collaboration avec Neuropore.

IMMUNOLOGIE

- > En 2015, **Cimzia®** (*certolizumab pegol*) a été approuvé au Japon (mai 2015) et en Europe (décembre 2015) pour le traitement des patients souffrant de polyarthrite rhumatoïde active modérée à sévère chez les adultes n'ayant pas encore suivi de traitement à base de *methotrexate* ou d'autres antirhumatismaux modificateurs

¹ Du 1^{er} janvier 2015 à la date de publication de ce rapport

de la maladie (ARMM). Cette approbation découle des résultats de deux études cliniques de phase 3, à savoir C-OPERA™ et la première période de C-EARLY™ (52 semaines). En prouvant que Cimzia® permet d'obtenir une rémission durable statistiquement significative et une inhibition de la progression radiographique, les deux études étayaient l'importance d'une prise en charge thérapeutique précoce des patients. L'étude C- EARLY™ a été prolongée pendant les semaines 52 à 104 en vue d'évaluer les possibilités de traitement permettant de maintenir un faible niveau de manifestation de la maladie, sans poussées, lorsque la dose du traitement à base de Cimzia® est maintenue, réduite ou interrompue. Le nombre de patients répondant aux critères de sélection de la deuxième période était inférieur aux prévisions, avec pour conséquence des résultats significatifs sur le plan clinique mais pas statistique. L'état des patients qui interrompaient le traitement avec Cimzia® avait tendance à se détériorer avec le temps. Les résultats ont été soumis pour présentation au congrès scientifique EULAR en 2016. À la suite d'un feedback positif de l'agence américaine FDA, UCB a démarré une étude de phase 3 visant à évaluer l'efficacité et l'innocuité de Cimzia® dans le traitement des patients adultes atteints de spondylarthrite axiale non radiographique (nr-AxSpA) en septembre 2015, dont les résultats sont attendus en 2018.

En janvier 2015, Dermira et UCB ont annoncé le lancement du programme de phase 3 pour Cimzia® dans le traitement du psoriasis. Les premiers résultats de ce programme sont attendus dans le courant du premier trimestre 2017.

- > En juillet 2015, UCB a annoncé que les résultats de l'étude clinique de phase 3 de l'**epratuzumab** dans le traitement du lupus érythémateux disséminé (LED) n'ont pas satisfait aux critères d'évaluation principaux. Les patients ayant reçu **epratuzumab** en plus du traitement standard n'ont pas statistiquement mieux répondu que les patients ayant reçu un placebo en plus du traitement standard. Un examen détaillé des données de sécurité n'a mis en évidence aucun nouveau problème de sécurité.
- > UCB a démarré une étude de phase 2a en mai 2015 afin d'évaluer **bimekizumab** (UCB4940; IL17 A/F) en tant que traitement adjuvant à Cimzia® chez les patients atteints de polyarthrite rhumatoïde. Les premiers résultats sont attendus au cours du premier semestre 2017. En octobre 2015, les premiers résultats de l'étude de phase 2 avec **bimekizumab** dans le traitement des patients atteints d'arthrite psoriasique étaient positifs, consolidant de la sorte l'hypothèse d'UCB selon laquelle le fait de cibler les deux anticorps anti-IL-17A et IL-17F apporterait une nette amélioration de l'état du patient sur le plan clinique. Ces premiers résultats feront l'objet d'analyses approfondies et seront soumis pour présentation lors d'une réunion scientifique future. UCB prépare désormais la phase 2b de développement suivante, qui devrait démarrer dans le courant du deuxième trimestre 2016.
- > **Seletalisib** (UCB5857; inhibiteur PI3K delta) est entré en phase 2a en novembre 2015 en vue d'en évaluer l'efficacité, l'innocuité et la tolérance chez les sujets atteints du syndrome de Sjögren primitif (SSp). Les résultats de cette étude sont attendus dans le courant du premier semestre 2017.

- > **Dapirolizumab pegol** (CDP7657), un anti-CD40L Fab pégylé développé dans le lupus érythémateux disséminé (LED) en collaboration avec Biogen Idec, devrait passer en phase 2b dans le courant du troisième trimestre 2016.
- > **UCB7665** entrera en phase 2, une étude de preuve de concept (POC) dans le traitement du purpura thrombopénique idiopathique (PTI), dans le courant du deuxième trimestre 2016.
- > La nouvelle entité moléculaire **UCB4144/VR942**, développée en partenariat avec Vectura, est entrée en phase 1 en juin 2015. Quant à UCB4144/VR942, il s'agit d'une molécule biologique immunomodulatrice administrée par inhalation chez les patients atteints d'asthme non contrôlé.
- > Par ailleurs, la molécule immunothérapeutique **UCB6673** est entrée en phase 1 en octobre 2015, et ce, en collaboration avec le King's College de Londres. Cette collaboration entre dans la stratégie continue d'UCB visant à découvrir des molécules innovantes en phase de développement précoce en créant des super réseaux scientifiques qui permettront de transformer ces découvertes scientifiques novatrices en des solutions améliorant l'état de santé des patients.

OSTÉOLOGIE

- > En septembre 2015, UCB et Amgen ont annoncé les premiers résultats positifs d'une étude ouverte, i.e. STRUCTURE, comparant **romosozumab** et **teriparatide** chez les femmes post-ménopausées atteintes d'ostéoporose traitées précédemment avec des bisphosphonates par voie orale. L'étude satisfait aux critères principaux en prouvant une différence statistiquement significative en faveur de **romosozumab** en termes de pourcentage de la densité minérale osseuse totale au niveau du col du fémur. En février 2016, UCB et Amgen annoncent des premiers résultats positifs pour l'étude de phase 3 contrôlée par placebo chez les femmes post-ménopausées atteintes d'ostéoporose (FRAME). Ces données ont révélé que FRAME a satisfait aux co-critères principaux concernant la réduction de l'incidence des nouvelles fractures vertébrales aux mois 12 et 24 chez les femmes post-ménopausées atteintes d'ostéoporose et traitées par **romosozumab**. En outre, l'étude a également satisfait au critère secondaire concernant la réduction de l'incidence des fractures cliniques (tant vertébrales que non vertébrales) chez les femmes post-ménopausées atteintes d'ostéoporose après 12 mois. Le critère secondaire concernant la réduction du risque de fractures non vertébrales aux mois 12 et 24 n'a pas été atteint. Les résultats de la deuxième étude de phase 3, appelée ARCH, qui inclut un comparateur actif devraient être disponibles en 2017. Les premiers résultats de la troisième étude, appelée BRIDGE et visant à évaluer **romosozumab** dans le traitement de l'ostéoporose masculine, sont attendus dans le courant du premier semestre 2016.

Tous les autres programmes cliniques de développement suivent leurs cours.

2.3 | VENTES NETTES PAR PRODUIT

Le total des ventes nettes s'élève à € 3 512 millions, soit 20 % de plus que l'an dernier ou +12 % à taux constants. Cette augmentation découle des 38 % de croissance des ventes nettes combinées de Cimzia®, Vimpat® et Neupro® s'élevant à € 2 020 millions, ce qui représente 56 % des ventes nettes mondiales d'UCB. Les quatre produits phares ont atteint des ventes nettes combinées de € 2 758 millions, ce qui représente plus de 77 % des ventes nettes globales et une hausse de 29 %.

€ millions	RÉEL		VARIATION	
	2015	2014	COURS RÉELS	COURS CONSTANTS
Cimzia®	1 083	797	36 %	21 %
Vimpat®	679	471	44 %	26 %
Neupro®	258	200	29 %	22 %
Keppra® (y compris Keppra® XR)	737	665	11 %	2 %
Marques établies				
Zyrtec® (y compris Zyrtec-D® / Cirrus®)	147	163	-10 %	-10 %
Xyzal®	117	96	22 %	13 %
venlafaxine ER	90	58	56 %	31 %
Nootropil®	52	55	-6 %	-3 %
Autres produits	432	427	1 %	-2 %
Ventes nettes, ventes non affectées exclues	3 594	2 931	23 %	10 %
Ventes non affectées	-82	7	> - 100 %	
Total des ventes nettes	3 512	2 938	20 %	12 %

Cimzia® (*certolizumab pegol*), indiqué dans le traitement des maladies inflammatoires à médiation par le TNF, a enregistré des ventes nettes de € 1 083 millions, soit une hausse de 36 % (TCC : +21 %).

Vimpat® (*lacosamide*), pour les patients atteints de crises d'épilepsie partielles, a atteint des ventes nettes de € 679 millions (+44 % ; TCC : +26 %).

L'accès à Neupro® (système transdermique de *rotigotine*) s'est élargi pour les patients atteints de la maladie de Parkinson ou du syndrome des jambes sans repos et a atteint des ventes nettes de € 258 millions (+29 % ; TCC : +22 %).

Keppra® (*lévétiracétam*), pour les patients atteints d'épilepsie, a enregistré des ventes nettes de € 737 millions (+11 % ; TCC : +2 %).

MARQUES ÉTABLIES

Les ventes nettes de l'antihistaminique Zyrtec® (*cétirizine*, y compris Zyrtec®-D / Cirrus®) ont enregistré une baisse de 10 %, passant à € 147 millions (TCC : -10 %) ; et ce, en raison de la concurrence des génériques.

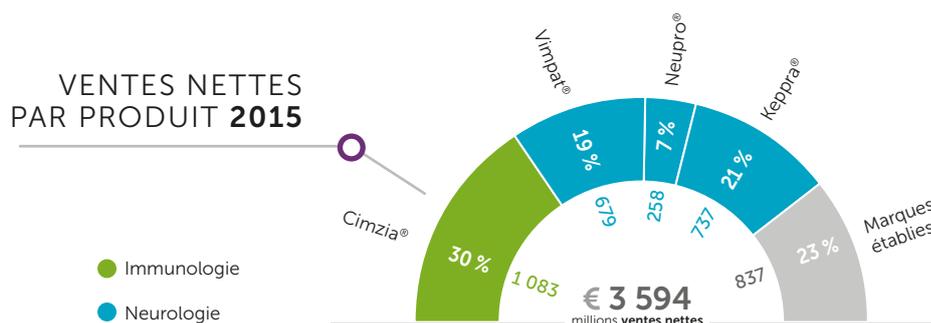
Les ventes nettes de l'antihistaminique Xyzal® (*levocétirizine*) atteignent € 117 millions (+22 % ; TCC : +13 %) en raison de la croissance au Japon.

Venlafaxine ER (*chlorhydrate de venlafaxine* à libération prolongée) pour le traitement des troubles dépressifs et de l'anxiété a atteint des ventes nettes de € 90 millions (+56 % ; TCC : +31 %).

Nootropil® (*piracétam*), indiqué dans le traitement des troubles cognitifs, a affiché des ventes nettes de € 52 millions (-6 % ; TCC : -3 %).

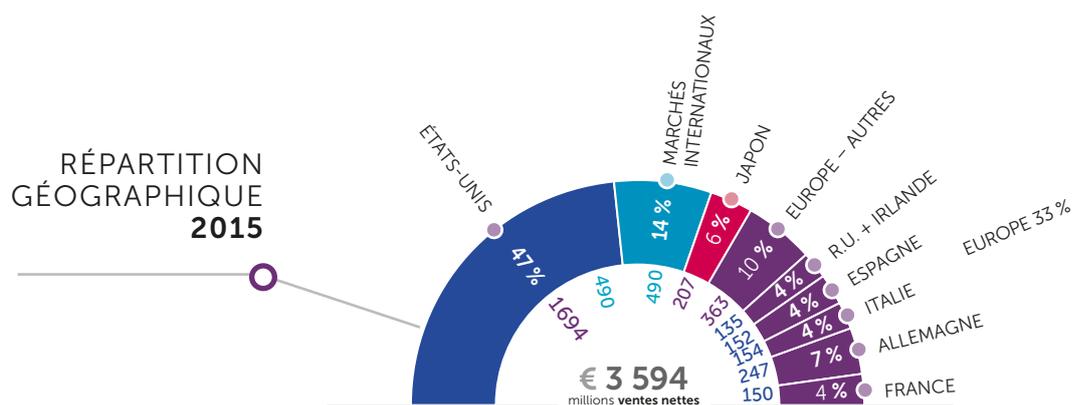
Autres produits : les ventes nettes des autres produits matures ont atteint € 432 millions (+1 % ; TCC : -2 %).

Les **ventes nettes non affectées** affichent un résultat négatif de € 82 millions et reflètent les activités de couverture transactionnelles devant être identifiées dans la ligne « ventes nettes » selon la norme IFRS. Ces activités sont principalement liées au dollar américain, au yen japonais, à la livre sterling et au franc suisse.



2.4 | VENTES NETTES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

€ millions	RÉEL		COURS RÉELS		COURS CONSTANTS	
	2015	2014	€ MILLIONS	%	€ MILLIONS	%
Ventes nettes aux États-Unis	1 694	1 124	570	51 %	294	26 %
Cimzia®	713	489	224	46 %	108	22 %
Vimpat®	513	334	178	53 %	94	28 %
Neupro®	79	38	40	> 100 %	28	72 %
Keppra®	254	199	55	28 %	13	7 %
Autres produits						
<i>venlafaxine ER</i>	90	58	32	56 %	18	31 %
Autres	46	6	40	> 100 %	34	> 100 %
Ventes nettes en Europe	1 203	1 146	57	5 %	41	4 %
Cimzia®	296	232	63	27 %	58	25 %
Vimpat®	134	112	23	20 %	22	20 %
Neupro®	150	138	12	9 %	11	8 %
Keppra®	250	269	-19	-7 %	-22	-8 %
Autres produits						
Zyrtec®	67	65	3	4 %	2	3 %
Xyzal®	36	39	-3	-9 %	-4	-11 %
Nootropil®	24	26	-2	-6 %	-2	-6 %
Autres	246	266	-20	-8 %	-24	-9 %
Ventes nettes au Japon	207	197	10	5 %	-2	-1 %
Cimzia®	10	29	-20	-66 %	-20	-68 %
Neupro®	19	16	3	15 %	3	15 %
E Keppra®	79	64	16	24 %	12	19 %
Autres produits						
Xyzal®	53	30	23	76 %	16	55 %
Zyrtec®	46	57	-11	-20 %	-13	-23 %
Autres	1	1		5 %		0 %
Ventes nettes dans les marchés internationaux	490	464	27	6 %	18	4 %
Cimzia®	64	46	18	40 %	19	42 %
Vimpat®	32	25	7	26 %	7	26 %
Neupro®	10	7	3	44 %	3	42 %
Keppra®	154	133	21	15 %	11	8 %
Autres produits						
Zyrtec® (y compris Cirrus®)	31	37	-6	-16 %	-3	-9 %
Nootropil®	27	29	-2	-6 %	0	0 %
Xyzal®	23	23	0	-1 %	0	-1 %
Autres	149	163	-14	-9 %	11	7 %
Ventes nettes, ventes nettes non affectées exclues	3 594	2 931	664	23 %	312	10 %
Ventes nettes non affectées	-82	7	-90	> -100 %		
Total des ventes nettes	3 512	2 938	574	20 %	262	12 %



Les **ventes nettes** d'UCB aux États-Unis ont atteint € 1 694 millions, soit une augmentation de 51 % (TCC : +26 %). Le facteur-clé de cette croissance n'est autre que la croissance de 51 % des ventes nettes combinées de Cimzia®, Vimpat® et Neupro® qui ont atteint € 1 305 millions, en raison de l'élargissement de l'accès pour les patients. La franchise Keppra® s'est élevée à € 254 millions (+28 % ; TCC : +7 %) grâce à son profil de produit et en raison de la pénurie du marché des génériques. Les ventes nettes rapportées de *Venlafaxine ER* s'élèvent à € 90 millions, soit une hausse de 56 % (TCC : +31 %) en raison de la pénurie prolongée du marché. Les ventes nettes des autres produits ont atteint € 46 millions du fait de la pénurie du marché des génériques.

Les **ventes nettes** en Europe s'élèvent à € 1 203 millions, soit une hausse de 5 % (TCC : +4 %), et ce, du fait de la croissance continue des ventes nettes de Cimzia®, Vimpat® et Neupro® ayant atteint € 580 millions, soit une hausse de 20 %, grâce à l'élargissement permanent de l'accès pour les patients. Les ventes nettes de Keppra® ont reculé de 7 % à € 250 millions, en raison de l'érosion observée à la suite de l'expiration de brevets. L'antihistaminique Zyrtec® a atteint € 67 millions (+4 %). Les ventes nettes de Nootropil® se sont stabilisées à € 24 millions. Les autres produits ont contribué à hauteur de € 246 millions (-8 %), et ce, en raison de la concurrence des génériques.

Les **ventes nettes** au Japon ont atteint € 207 millions (+5 % ; TCC : -1 %). Les ventes nettes de Cimzia® ont atteint € 10 millions (-66 % ; TCC : -68 %) reflètent le mode de commande du partenaire d'UCB ; les performances de marché tendent vers une forte croissance continue (>30 %). Les ventes nettes de Neupro® et E-Keppra® s'élèvent à € 19 millions (+15 % ; TCC : +15 %) et € 79 millions (+24 % ; TCC : +15 %) respectivement. Le partenaire d'UCB pour ces deux produits est Otsuka. La franchise « allergie », composée de Zyrtec® et Xyzal®, affiche des résultats mitigés en raison de la concurrence des versions génériques de Zyrtec® (-20 % ; TCC : -23 %) et de la demande croissante pour le nouvel antihistaminique Xyzal® (+76 % ; TCC : +55 %).

Les **ventes nettes des marchés internationaux** – en ce compris le Canada, les marchés émergents et le reste du monde – s'élèvent à € 490 millions (+6 % ; TCC : +4 %). Quant à la Chine et au Brésil, les ventes nettes ont atteint € 143 millions et € 26 millions, respectivement, grâce à Cimzia®, Vimpat®, Neupro® et Keppra®.

Les **ventes nettes non affectées** affichent un résultat négatif de € 82 millions et reflètent les activités de couverture transactionnelles devant être identifiées dans la ligne « ventes nettes » selon la norme IFRS. Ces activités sont principalement liées au dollar américain, au yen japonais, à la livre sterling et au franc suisse.

2.5 | PRODUITS ET CHARGES DE REDEVANCES

€ millions	RÉEL		VARIATION	
	2015	2014	COURS RÉELS	COURS CONSTANTS
Propriété intellectuelle en biotechnologie	96	87	11 %	0 %
Zyrtec® États-Unis	27	21	30 %	9 %
Toviaz®	23	18	30 %	30 %
Autres produits	30	37	-19 %	-20 %
Produits et charges de redevances	176	163	9 %	0 %

En 2015, les **produits et charges des redevances** ont atteint € 177 millions (+9 % ; TCC : 0 %), et ce, en raison des redevances de Pfizer pour la franchise de Toviaz® (*fesoterodine*), le traitement de la vessie hyperactive, qui sont montées à € 23 millions (+30 % ; TCC : 30 %), à la suite de la décélération de l'expiration des brevets au sein de la franchise.

Les autres produits et charges de redevances ont atteint € 30 millions, soit une baisse de 19 % (TCC : -20 %) à la suite d'une baisse des revenus issus des produits dont les droits ont été cédés.

2.6 | AUTRES PRODUITS

€ millions	RÉEL		VARIATION	
	2015	2014	COURS RÉELS	COURS CONSTANTS
Ventes des contrats à façon	44	43	4 %	2 %
Partenariats au Japon	63	49	29 %	29 %
Partage des bénéfices	27	33	-18 %	-19 %
Partenariats en Chine	20	0	> 100 %	> 100 %
Autres	33	118	-72 %	-78 %
Autres produits	188	243	-23 %	-27 %

Les **autres produits** ont diminué de 23 % et sont passés à € 188 millions, principalement en raison d'un nombre restreint de paiements d'étape et autres paiements de nos partenaires en recherche et développement.

Les **ventes des contrats à façon** ont atteint € 44 millions, soit une hausse de 4 %, et sont principalement liées aux accords avec GSK annoncés en 2009.

Nos **activités de partenariat au Japon** englobent la collaboration avec Otsuka qui se concentre sur E Keppra® et Neupro®, avec Astellas pour Cimzia® et avec Daiichy Sankyo pour Vimpat®. Les paiements d'étape et autres paiements de nos partenaires japonais ont atteint € 63 millions, contre € 49 millions l'année précédente, et se rapportent à un paiement d'étape de Daiichi à la suite de la demande de commercialisation de Vimpat® au Japon (cf. section relative aux événements marquants de 2015).

Les **accords de partage des bénéfices** pour Provas®, Xyzal® et les autres produits ont rapporté € 27 millions, soit une baisse de 18 %, du fait du cycle de vie de ces produits.

Nos **partenariats en Chine** englobent la collaboration avec Biogen relative à la sclérose en plaques et aux traitements de l'hémophilie, d'une part, et aux droits de marché de la franchise « allergie » d'UCB, d'autre part. Les autres produits ont atteint € 20 millions, principalement à la suite des paiements liés au transfert des droits de commercialisation (cf. la section relative aux événements marquants de 2015).

Les « **autres** » produits ont atteint € 33 millions (-72 %). En 2014, ce chiffre incluait les paiements d'étape et autres paiements de nos partenaires R&D tels que la Banque européenne d'investissement (BEI) qui est à l'origine du « financement de co-développement à risque » visant à développer de certains composés UCB, et Sanofi en termes de collaboration scientifique et stratégique visant à découvrir et développer de petites molécules anti-inflammatoires innovantes. Comme prévu, cela ne s'est pas reproduit dans la même mesure en 2015.

2.7 | MARGE BRUTE

€ millions	RÉEL		VARIATION	
	2015	2014	COURS RÉELS	COURS CONSTANTS
Chiffre d'affaires	3 876	3 344	16 %	9 %
Produits des ventes nettes	3 512	2 938	20 %	12 %
Produits et charges de redevances	176	163	9 %	0 %
Autres produits	188	243	-23 %	-27 %
Coût des ventes	-1 157	-1 053	10 %	7 %
Coût des ventes des produits et services	-776	-752	3 %	1 %
Charges des redevances	-244	-162	51 %	44 %
Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes	-137	-139	-1 %	-8 %
Marge brute	2 719	2 291	19 %	9 %

En 2015, la **marge brute** s'élève à € 2 719 millions (+19 %) en raison de la croissance des ventes nettes et de l'évolution favorable du portefeuille de produits. Désormais, les quatre produits phares représentent plus de 77 % des ventes nettes. En 2015, la marge brute est égale à 70 % du chiffre d'affaires, contre 69 % en 2014.

Le **coût des ventes** comporte trois éléments : le coût des ventes de produits et services, les charges des redevances

et l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes :

- > le **coût des ventes des produits et services** affiche une hausse de 3 % et atteint € 776 millions ;
- > les **charges des redevances** ont augmenté de € 162 millions l'année dernière à € 244 millions en raison de l'augmentation des redevances relatives aux produits commercialisés, et plus particulièrement à Cimzia®.

€ millions	RÉEL		VARIATION	
	2015	2014	COURS RÉELS	COURS CONSTANTS
Propriété intellectuelle en biotechnologie	-28	-24	20 %	8 %
Autres produits	-216	-138	56 %	50 %
Charges des redevances	-244	-162	51 %	44 %

Amortissement des immobilisations incorporelles liées aux ventes : conformément à la norme IFRS 3 (*Regroupement d'entreprises*), UCB a inclus dans son bilan un montant significatif d'immobilisations incorporelles liées à l'acquisition de Celltech et de Schwarz Pharma

(R&D en cours, savoir-faire de fabrication, flux de redevances, dénominations commerciales, etc.). Les frais d'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux produits lancés se sont stabilisés à € 137 millions (2014 : € 139 millions).

2.8 | EBIT RÉCURRENT ET EBITDA RÉCURRENT

€ millions	RÉEL		VARIATION	
	2015	2014	COURS RÉELS	COURS CONSTANTS
Chiffre d'affaires	3 876	3 344	16 %	9 %
Produits des ventes nettes	3 512	2 938	20 %	12 %
Produits et charges de redevances	176	163	9 %	0 %
Autres produits	188	243	-23 %	-27 %
Marge brute	2 719	2 291	19 %	9 %
Frais commerciaux	-904	-779	16 %	9 %
Frais de recherche et développement	-1 037	-927	12 %	6 %
Frais généraux et administratifs	-192	-201	-4 %	-8 %
Autres produits / charges (-) opérationnels	-9	-4	>100 %	29 %
Total des charges d'exploitation	-2 142	-1 911	12 %	5 %
EBIT récurrent (REBIT)	577	379	52 %	28 %
Plus : amortissement des immobilisations incorporelles	170	168	1 %	-5 %
Plus : charges d'amortissement	74	62	22 %	14 %
EBITDA récurrent (REBITDA)	821	609	35 %	18 %

Les **charges d'exploitation**, qui englobent les frais commerciaux, les frais de recherche et développement, les frais généraux et charges administratives ainsi que les autres produits / charges d'exploitation, se chiffrent à € 2 142 millions, résultant d'un taux de croissance inférieur à la ligne du chiffre d'affaires et des ventes nettes, et reflétant :

- > **des frais commerciaux** de € 904 millions, soit une hausse de 16 %, qui traduit également les frais de lancement inhérents à Briviact® (*brivaracétam*), le nouveau médicament antiépileptique d'UCB qui a déjà été lancé au Royaume-Uni et en Allemagne au cours du premier trimestre de 2016 ;
- > **des frais de recherche et développement** ayant atteint € 1 037 millions (+12 %) en raison de la richesse du pipeline de développement clinique de dernière phase (Briviact® (*brivaracétam*) et *romosozumab*) et d'un pipeline de stade précoce attrayant qui ne cesse de croître et comprend 8 nouvelles entités moléculaires en immunologie et en neurologie ;

- > **des frais généraux et charges administratives** en légère baisse à € 192 millions (-4 %) ;
- > **les autres charges d'exploitation** à hauteur de € 9 millions incluent l'amortissement non lié à la production, le prix forfaitaire des médicaments de marque disponibles sur ordonnance (États-Unis).

L'EBIT récurrent a augmenté s'est établi à € 577 millions, par rapport à € 379 millions l'an dernier :

- > l'amortissement total des immobilisations incorporelles (liées aux produits et autres) s'est chiffré à € 170 millions (1 %) ;
- > les charges d'amortissement à hauteur de € 74 millions (22 %).

Par conséquent, l'**EBITDA récurrent** est passé à € 821 millions, contre € 609 millions en 2014 (+35 %), en raison d'une forte croissance des ventes nettes et d'une croissance sous-proportionnelle des charges d'exploitation renforcée par l'influence favorable des taux de change en 2015.

2.9 | RÉSULTAT NET ET BÉNÉFICE DE BASE PAR ACTION

€ millions	RÉEL		VARIATION	
	2015	2014	COURS RÉELS	COURS CONSTANTS
EBIT récurrent	577	379	52 %	28 %
Charges de dépréciation	-88	-30	> 100 %	> 100 %
Frais de restructuration	-27	-63	-57 %	-58 %
Produits des cessions	139	20	> 100 %	> 100 %
Autres produits / charges (-) non récurrents	-79	-34	> 100 %	> 100 %
Total produits / charges (-) non récurrents	-55	-107	-49 %	-40 %
EBIT (résultat d'exploitation)	522	273	92 %	55 %
Charges financières nettes	-96	-162	-41 %	-43 %
Résultat d'entreprises associées	-0	0	n.a.	n.a.
Résultat avant impôts	426	111	> 100 %	> 100 %
Impôts (-) / crédits d'impôt sur le résultat	-111	-6	> 100 %	> 100 %
Résultat lié aux activités poursuivies	315	105	> 100 %	> 100 %
Résultat / perte (-) des activités abandonnées	359	94	> 100 %	> 100 %
Résultat	674	199	> 100 %	> 100 %
Attribuable aux actionnaires d'UCB	623	209	> 100 %	> 100 %
Attribuable aux intérêts minoritaires	51	-10	> 100 %	> 100 %
Résultat attribuable aux actionnaires d'UCB	623	209	> 100 %	> 100 %
Éléments non récurrents après impôt et charges exceptionnelles	53	109	-48 %	-57 %
Résultat (-) provenant des activités abandonnées	-359	-94	> 100 %	> 100 %
Amortissement après impôt des immobilisations incorporelles liées aux ventes	100	99	1 %	-6 %
Résultat principal attribuable aux actionnaires d'UCB	417	322	29 %	10 %
Nombre moyen pondéré d'actions (en millions)	192	191	1 %	n.a.
Résultat de base par action attribuable aux actionnaires d'UCB (€)	2,17	1,69	28 %	9 %

Le total des produits / charges non récurrents s'est chiffré à € 55 millions de charges avant impôts, contre € 107 millions en 2014. Le principal moteur de cette diminution est un gain provenant de la cession des marques établies d'UCB en Inde. Les éléments non récurrents englobent également la dépréciation des immobilisations incorporelles liées à *epratuzumab* et une perte exceptionnelle liée à un site de production comptabilisé comme disponible à la vente ; ainsi que d'autres immobilisations incorporelles, des frais de restructuration, des provisions et toute autre charge découlant de contentieux (cf. la section relative aux événements marquants de 2015).

Les charges financières nettes sont passées à € 96 millions, contre € 162 millions en 2014, principalement grâce à des taux d'intérêt inférieurs découlant du remboursement de l'obligation pour particuliers d'une valeur de € 574 millions venue à échéance en novembre 2014 avec un coupon de 5,75 %.

Les impôts s'élevaient à € 111 millions, contre € 6 millions en 2014. Le taux d'imposition moyen sur les activités récurrentes s'élève à 24 % en 2015.

Les bénéfices liés aux activités abandonnées, qui reflètent la cession ainsi que les activités de Kremers Urban (cf. la section relative aux événements marquants de 2015), ont atteint € 359 millions et € 94 millions, respectivement.

Le résultat du Groupe a atteint € 674 millions (contre € 199 millions en 2014), dont € 623 millions sont attribuables aux actionnaires d'UCB et € 51 millions aux intérêts minoritaires. L'année dernière, € 209 millions étaient attribuables aux actionnaires d'UCB et une perte de € 10 millions aux intérêts minoritaires.

Le résultat attribuable aux actionnaires d'UCB, ajusté en raison de l'impact après impôts des éléments non récurrents, des charges financières exceptionnelles, de la contribution après impôts des activités abandonnées et de l'amortissement net lié aux ventes, donne lieu à un résultat principal de € 417 millions attribuable aux actionnaires d'UCB, soit 29 % de plus qu'en 2014.

Par conséquent, le résultat de base par action s'élève à € 2,17, contre € 1,69 en 2014, selon un nombre moyen pondéré d'actions non diluées de 192 millions et 191 millions, respectivement.

2.10 | DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement corporel découlant des activités biopharmaceutiques d'UCB s'élèvent à € 71 millions en 2015 (2014 : € 84 millions). Les dépenses d'investissement de 2015 se rapportent principalement à des logiciels informatiques et à d'autres immobilisations incorporelles.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles ont atteint € 75 millions en 2015 (2014 : € 77 millions) pour les frais de développement de logiciels et les accords d'acquisition de licence.

En outre, comme prévu dans l'accord entre UCB et Lonza relatif à la fabrication par Lonza de principes actifs basés sur des fragments d'anticorps PEGylés, UCB a participé au préfinancement des dépenses d'investissement s'y rapportant. Les amortissements de cet investissement sont comptabilisés dans la marge brute et additionnés dans le calcul de l'EBITDA récurrent.

2.11 | BILAN

Les immobilisations incorporelles ont accusé une baisse de € 163 millions, passant de € 1 219 millions au 31 décembre 2014 à € 1 055 millions au 31 décembre 2015. Cette baisse est liée à l'amortissement en cours des immobilisations incorporelles (€ 178 millions), principalement liées à l'acquisition de Celltech et de Schwarz Pharma, à la dépréciation (€ 53 millions) et à l'augmentation du dollar américain et de la livre sterling, partiellement compensés par des entrées principalement liées à des accords de collaboration et des actifs disponibles à la vente

Le goodwill s'élève à € 5 164 millions, soit une augmentation de € 282 millions entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015 due à l'augmentation du dollar américain et de la livre sterling.

Les autres actifs non courants ont augmenté de € 352 millions, principalement en raison des notes de premier rang non garanties émises par UCB pour Lannett et d'une augmentation des actifs d'impôt différé relatifs aux crédits d'impôts R&D.

L'augmentation des actifs courants de € 2 501 millions au 31 décembre 2014 à € 2 838 millions au 31 décembre 2015 découle de la cession des activités de KU.

Les capitaux propres d'UCB se sont élevés à € 5 546 millions, soit une hausse de € 704 millions entre le 31 décembre 2014 et le 31 décembre 2015. Cette importante variation est liée au montant du résultat net après intérêts minoritaires (€ 623 millions), à des taux de change positifs (€ 320 millions), compensés par les actions propres (€ 159 millions) et le paiement des dividendes (€ 225 millions).

Le montant des passifs non courants atteignant € 2 349 millions, soit une baisse de € 352 millions, comprend le reclassement de l'émission euro-obligataire pour les institutionnels exigible en 2016 (€ 506 millions) et les garanties des passifs courants compensés par l'émission d'obligations senior non garanties à hauteur de € 350 millions.

Les passifs courants s'élèvent à € 3 061 millions, soit une hausse de € 456 millions, et se rapportent à l'émission euro-obligataire pour les institutionnels exigible en 2016 et à d'autres dettes.

La dette nette a baissé de € 690 millions, passant de € 1 611 millions à fin décembre 2014 à € 921 millions à fin décembre 2015. La dette nette résulte de la cession de KU et de la profitabilité nette sous-jacente, compensées par le paiement du dividende sur les résultats de 2014 et celui payé aux détenteurs d'obligations perpétuelles.

2.12 | TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'évolution des flux de trésorerie générés par les activités biopharmaceutiques est influencée par les éléments suivants :

- > Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles se sont établis à € 246 millions, avec des flux de trésorerie provenant des activités continues s'élevant à € 204 millions, contre € 537 millions en 2014. Cette diminution découle principalement du remboursement des transactions d'échange d'actions.
- > Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement montrent une rentrée de € 889 millions et comprennent la somme liquide relative à la cession des activités de KU à Lannett.
- > Les flux de trésorerie provenant des activités de financement représentent une sortie de € 366 millions, qui incluent le remboursement d'effets de commerce belges et d'autres emprunts, le dividende distribué aux actionnaires d'UCB et aux détenteurs d'obligations perpétuelles, l'acquisition d'actions propres, compensés par l'émission d'obligations senior non garanties à hauteur de € 350 millions.

2.13 | PERSPECTIVES 2016

En 2016, UCB estime que la croissance continue affichée par ses produits entraîne celle de la Société. UCB va également faire avancer son pipeline de développement afin d'offrir des solutions potentiellement nouvelles pour les patients.

En 2016, le chiffre d'affaires devrait progresser aux alentours de € 4,0-4,1 milliards et l'EBITDA récurrent à environ € 970-1 010 millions. Le résultat de base par action devrait se situer entre € 2,90 et € 3,20 sur une moyenne de 188 millions d'actions en circulation.

A portrait of a woman with blonde hair and bangs, wearing a black jacket and a white scarf with dark polka dots. She is looking off to the side with a slight smile. The background is blurred. A decorative graphic consisting of a thin white circle and a thick, curved magenta band is overlaid on the image.

Aurore Mary,
vit avec le lupus

03. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ
2. ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL
3. ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
4. TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
5. ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

1. | COMPTE DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ

Pour l'exercice clôturé le 31 décembre	NOTE	2015	2014
€ millions			
ACTIVITÉS POURSUIVIES			
Produits des ventes nettes	5	3 512	2 938
Produits et charges des redevances		176	163
Autres produits	7	188	243
Chiffre d'affaires		3 876	3 344
Coût des ventes		-1 157	-1 053
Marge brute		2 719	2 291
Frais commerciaux		-904	-779
Frais de recherche et développement		-1 037	-928
Frais généraux et administratifs		-192	-201
Autres produits / charges (-) opérationnels	10	-9	-4
Résultat opérationnel avant dépréciation d'actifs non financiers, coûts de restructuration et autres produits et charges		577	379
Pertes de valeur d'actifs non financiers	11	-88	-30
Frais de restructuration	12	-27	-63
Autres produits / charges (-)	13	60	-13
Résultat opérationnel		522	273
Produits financiers	14	34	53
Charges financières	14	-130	-215
Part du résultat des entreprises associées		-0	-0
Résultat / perte (-) avant impôts		426	111
Charge (-) / crédits d'impôt sur le résultat	15	-111	-6
Résultat / perte (-) des activités poursuivies		315	105
ACTIVITÉS ABANDONNÉES			
Résultat / perte (-) des activités abandonnées	6	359	94
RÉSULTAT			
Attribuable aux :			
Actionnaires d'UCB SA		623	209
Intérêts minoritaires		51	-10
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (€)			
Des activités poursuivies	37	1,38	0,60
Des activités abandonnées	37	1,87	0,50
Résultat de base total par action		3,25	1,10
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (€)			
Des activités poursuivies	37	1,38	0,60
Des activités abandonnées	37	1,87	0,50
Résultat dilué total par action		3,25	1,10

2. | ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice clôturé le 31 décembre	NOTE	2015	2014
€ millions			
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		674	199
Autre résultat global			
Éléments pouvant être reclassés dans le compte de résultats durant les exercices ultérieurs :			
- Gain net / perte nette (-) sur les actifs financiers disponibles à la vente		30	18
- Écart dû à la conversion de devises étrangères		303	258
- Part effective des gains / pertes (-) sur les couvertures de flux de trésorerie		12	-50
- Impôt sur le résultat relatif aux éléments pouvant être reclassés dans le compte de résultats durant les exercices ultérieurs		0	0
Éléments ne pouvant pas être reclassés dans le compte de résultats durant les exercices ultérieurs :			
- Réévaluation de l'obligation au titre des prestations définies	30	13	-128
- Impôt sur le résultat relatif aux éléments ne pouvant pas être reclassés dans le compte de résultats durant les exercices ultérieurs		17	12
Autre résultat global / perte (-) de l'exercice, après impôts		375	110
Total du résultat global de l'exercice, après impôts		1 049	309
Attribuable aux :			
Actionnaires d'UCB SA		1 015	338
Intérêts minoritaires		34	-29
Total du résultat global de l'exercice, après impôts		1 049	309

3. | ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	NOTE	2015	2014
€ millions			
ACTIFS			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	17	1 055	1 219
Goodwill	18	5 164	4 882
Immobilisations corporelles	19	651	686
Impôts différés actifs	29	843	682
Actifs financiers et autres actifs courants (y compris instruments financiers dérivés)	20	405	178
Total des actifs non-courants		8 118	7 647
Actifs courants			
Stocks	21	566	547
Créances commerciales et autres créances	22	836	729
Créances fiscales		19	9
Actifs financiers et autres actifs courants (y compris instruments financiers dérivés)	20	54	53
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23	1 285	507
Groupe d'actifs classifié comme destiné à la vente	6.2	78	656
Total des actifs courants		2 838	2 501
Total de l'actif		10 956	10 148
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
Capitaux propres			
Capital et réserves attribuables aux actionnaires d'UCB	24	5 672	5 002
Intérêts minoritaires	20.6	-126	-160
Total des capitaux propres		5 546	4 842
Passifs non courants			
Emprunts	26	349	341
Obligations	27	1 236	1 406
Autres dettes financières (y compris instruments financiers dérivés)	28	117	275
Impôts différés passifs	29	48	62
Avantages au personnel	30	417	430
Provisions ¹	31	76	39
Fournisseurs et autres créditeurs	32	106	148
Total des passifs non courants		2 349	2 701
Passifs courants			
Emprunts	26	117	372
Obligations	27	506	0
Autres dettes financières (y compris instruments financiers dérivés)	28	131	183
Provisions ¹	31	66	47
Fournisseurs et autres créditeurs	32	1 688	1 386
Dettes fiscales ¹	33	553	417
Groupe de passifs classifié comme destiné à la vente	6.2	0	200
Total des passifs courants		3 061	2 605
Total du passif		5 410	5 306
Total des capitaux propres et du passif		10 956	10 148

¹ Les passifs pour les positions fiscales incertaines sont présentés dans les « Dettes fiscales » en lieu et place des « Provisions » à partir de 2015. Les montants comparatifs de 2014 ont été reclassés.

4. | TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice clôturé le 31 décembre	NOTE	2015	2014
€ millions			
Résultat de l'exercice attribuable aux actionnaires d'UCB		623	209
Intérêts minoritaires		50	-10
Ajustement pour résultat (-) / perte des activités abandonnées	6	-359	-94
Ajustement pour transactions sans impact de trésorerie	34	313	167
Ajustement pour éléments à présenter de manière distincte au titre de flux de trésorerie en provenance d'activités d'exploitation	34	111	6
Ajustement pour éléments à présenter au titre de trésorerie d'investissement ou en trésorerie de financement	34	-59	74
Variation du besoin en fonds de roulement	34	83	340
Échange d'actions	34	-190	26
Intérêts reçus*	14	5	40
Flux de trésorerie provenant des opérations		577	758
Impôts sur le résultat payés durant la période		-331	-206
Flux de trésorerie net (-) / provenant des activités opérationnelles :			
Des activités poursuivies		204	537
Des activités abandonnées		42	15
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		246	552
Acquisition d'immobilisations corporelles	19	-71	-84
Acquisition d'immobilisations incorporelles	17	-75	-77
Acquisition de filiales, hors trésorerie acquise		-2	0
Acquisition d'autres participations		-1	-21
Sous-total acquisitions		-150	-183
Cession d'immobilisations incorporelles		41	10
Cession d'immobilisations corporelles		4	3
Cession de Kremers Urban, hors trésorerie cédée	6	880	0
Cession d'autres activités, hors trésorerie cédée		106	8
Cession d'autres investissements		8	1
Dividendes reçus		0	0
Sous-total cessions		1 039	22
Flux de trésorerie net (-) / provenant des activités d'investissement :			
Des activités poursuivies		19	-146
Des activités abandonnées		870	-15
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		889	-161
Produits de l'émission d'actions		0	0
Produits de l'émission d'obligations	27	346	0
Remboursement d'obligations (-)	27	0	-575
Produits des dettes financières	26	153	387
Remboursement (-) des dettes financières	26	-424	-45
Remboursement des dettes résultant de contrats de leasing financiers		-3	-3
Acquisition (-) / cession d'actions propres	24	-122	-53
Dividendes payés aux actionnaires d'UCB, hors dividendes sur actions propres	38	-225	-222
Intérêts payés	14	-91	-124
Flux de trésorerie net (-) / provenant des activités de financement :			
Des activités poursuivies		-366	-635
Des activités abandonnées		0	0
FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		-366	-635
AUGMENTATION / DIMINUTION (-) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		769	-244
Des activités poursuivies		-143	-244
Des activités abandonnées		912	0
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		507	745
Effet des variations de change		1	6
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE		1 277	507

* Les intérêts reçus sont présentés comme activités opérationnelles au lieu d'activités de financement. Les montants comparatifs de 2014 ont été reclassés.

5. | ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

2015 – € MILLIONS	ATTRIBUÉS AUX ACTIONNAIRES D'UCB SA										
	Capital social et prime d'émission	Capital hybride	Actions propres	Bénéfices reportés	Autres réserves	Écarts de conversion cumulés	Actifs financiers disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie	Total	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2015	2 614	295	-173	2 515	-96	-138	13	-28	5 002	-160	4 842
Résultat de l'exercice				623					623	51	674
Autre résultat global / perte (-)					30	320	30	12	392	-17	375
Résultat global total				623	30	320	30	12	1 015	34	1 049
Dividendes (Note 38)				-202					-202		-202
Paiements fondés sur des actions (Note 25)				39					39		39
Transfert dans les réserves			37	-37					0		0
Actions propres (Note 24)			-159						-159		-159
Dividende aux détenteurs d'obligations perpétuelles et subordonnées (Note 24)				-23					-23		-23
Solde au 31 décembre 2015	2 614	295	-295	2 915	-66	182	43	-16	5 672	-126	5 546

2014 – € MILLIONS	ATTRIBUÉS AUX ACTIONNAIRES D'UCB SA										
	Capital social et prime d'émission	Capital hybride	Actions propres	Bénéfices reportés	Autres réserves	Écarts de conversion cumulés	Actifs financiers disponibles à la vente	Couvertures de flux de trésorerie	Total	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2014	2 154	295	-167	2 509	61	-415	-6	22	4 454	-131	4 323
Résultat de l'exercice				209					209	-10	199
Autre résultat global / perte (-)					-116	277	18	-50	129	-19	110
Résultat global total				209	-116	277	18	-50	338	-29	309
Augmentation du capital (Note 24)	460								460		460
Dividendes (Note 38)				-199					-199		-199
Paiements fondés sur des actions (Note 25)				30					30		30
Transfert dans les réserves			11	-11					0		0
Actions propres (Note 24)			-17						-17		-17
Option d'achat et option de vente d'intérêts minoritaires (Note 24)					-41				-41		-41
Dividende aux détenteurs d'obligations perpétuelles et subordonnées (Note 24)				-23					-23		-23
Solde au 31 décembre 2014	2 614	295	-173	2 515	-96	-138	13	-28	5 002	-160	4 842

* La couverture de l'investissement net est présenté sous la rubrique « Ajustements de conversion cumulés ». Les montants comparatifs de 2014 ont été reclassés.



Bernd,
vit avec une
polyarthrite
rhumatoïde et une
spondylarthrite
ankylosante

04. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1.	Informations générales	80
2.	Résumé des principales méthodes comptables	80
3.	Jugements et estimations comptables	94
4.	Gestion des risques financiers	96
5.	Informations par segment	103
6.	impôts des activités abandonnées et actifs de groupe de cession classifiés comme destiné à la vente	105
7.	Autres produits	108
8.	Charges d'exploitation par nature	108
9.	Charges liées aux avantages du personnel	108
10.	Autres produits / charges opérationnels	109
11.	Pertes de valeur d'actifs non financiers	109
12.	Frais de restructuration	109
13.	Autres produits et charges	110
14.	Produits financiers et charges financières	110
15.	Charge (-) / crédits d'impôt sur le résultat	111
16.	Autres éléments du résultat global	112
17.	Immobilisations incorporelles	112
18.	Goodwill	114
19.	Immobilisations corporelles	115
20.	Actifs financiers et autres actifs	116
21.	Stocks	118
22.	Total des fournisseurs et autres débiteurs	118
23.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	120
24.	Capital et réserves	120
25.	Paiements fondés sur des actions	122
26.	Emprunts	126
27.	Obligations	127
28.	Autres dettes financières	128
29.	Actifs et passifs d'impôt différé	129
30.	Avantages au personnel	130
31.	Provisions	134
32.	Fournisseurs et autres créditeurs	135
33.	Dettes fiscales	135
34.	Note sur le tableau consolidé des flux de trésorerie	136
35.	Instruments financiers par catégorie	137
36.	Instruments financiers dérivés	138
37.	Résultat par action	140
38.	Dividende par action	141
39.	Engagements et passifs éventuels	141
40.	Transactions avec les parties liées	143
41.	Événements survenus après la date du bilan	146
42.	Liste des entreprises consolidées intégralement	146

1 Informations générales

UCB SA (ci-après UCB ou la Société) est, avec ses filiales (conjointement le Groupe), un leader mondial en biopharmacie spécialisé dans les maladies graves relevant de deux domaines thérapeutiques, à savoir la neurologie et l'immunologie.

Les états financiers consolidés de la Société relatifs à l'exercice clôturé au 31 décembre 2015 concernent la Société et ses filiales. UCB Pharma SA et UCB S.R.O, deux filiales entièrement détenues par le Groupe, ont des ramifications au Royaume-Uni et en Slovaquie, respectivement, qui sont intégrées dans leurs comptabilités.

UCB SA, la Société mère, est une société anonyme constituée et domiciliée en Belgique.

Le siège social est établi Allée de la Recherche, n° 60, B-1070 Bruxelles, Belgique. UCB SA est cotée sur le marché Euronext de Bruxelles.

Le Conseil d'administration a approuvé les présents états financiers consolidés et les états financiers statutaires d'UCB SA le 25 février 2016. Les actionnaires seront invités à approuver les états financiers statutaires d'UCB SA lors de l'assemblée générale du 28 avril 2016.

2 Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées dans la préparation de ces états financiers consolidés sont décrites ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de manière cohérente pour tous les exercices présentés, sauf stipulation contraire.

2.1 | BASE DE PRÉPARATION

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations de l'IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne à partir du 31 décembre 2015.

Les états financiers consolidés ont été établis selon la méthode des coûts historiques, à l'exception de certains postes tels que les actifs financiers disponibles à la vente, les instruments financiers dérivés et les passifs pour des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en numéraire, qui sont évalués à leur juste valeur.

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les normes IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Elle exige également de la direction qu'elle exerce son jugement dans le cadre du processus d'application des conventions comptables du Groupe. Les domaines impliquant un niveau plus élevé de jugement ou de complexité, ou les domaines dans lesquels les hypothèses et les estimations sont importantes pour les états financiers consolidés, sont repris dans la Note 3.

Le Groupe reconnaît et évalue les passifs pour les positions fiscales incertaines en appliquant les exigences de la norme comptable internationale 12 « Impôt sur le résultat » (IAS 12). Les passifs pour les positions fiscales incertaines sont donc présentés dans les « Dettes fiscales » de l'exercice en lieu et place des « Provisions » à partir de 2015 conformément aux exigences de la norme IAS 12. Les montants comparatifs de 2014 ont été reclassés afin de faciliter la comparaison périodique des informations présentées.

2.2 | CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES ET DES INFORMATIONS À FOURNIR

Ci-après figurent les nouvelles interprétations des normes existantes et les amendements apportés à celles-ci que le Groupe a adoptés pour la première fois au titre de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2015 ou après cette date :

> IFRIC 21 *Taxes*

> *Améliorations annuelles (cycle 2011-2013)*

L'adoption de cette interprétation et des amendements aux normes existantes n'ont eu aucun impact sur la période courante ou toute période précédente et ne devrait pas influencer les exercices futurs. Étant donné que cette interprétation et ces amendements clarifient uniquement les exigences existantes, ils n'influencent pas les règles comptables du groupe ou toute autre publication.

2.3 | NOUVELLES NORMES ET AMENDEMENTS AUX NORMES NON ENCORE ADOPTÉES

Certaines nouvelles normes et amendements aux normes existantes ont été publiés par le Conseil international des normes comptables (IASB) mais ne sont pas d'application pour l'exercice comptable commençant le 1^{er} janvier 2015 et n'ont pas été adoptées anticipativement par le Groupe.

> La norme IFRS 9 « Instruments financiers » (en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2018) traite du classement, de la comptabilisation et de l'évaluation des actifs et passifs financiers et introduit de nouvelles règles en matière de comptabilité de couverture. La version exhaustive de la norme IFRS 9 a été émise en juillet 2014 et remplace les directives de la norme IAS 39 relative au reclassement et à la comptabilisation des instruments financiers. La norme IFRS 9 est une version simplifiée du modèle de comptabilisation mixte qui établit trois catégories de comptabilisation principales pour les actifs financiers : le coût amorti, la juste valeur par les autres

éléments du résultat global (OCI) et la juste valeur par le résultat. La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de comptabilisation des pertes de crédits prévues, qui remplace le modèle de dépréciation des pertes encourues utilisé dans la norme IAS 39. Le classement et la comptabilisation des passifs financiers n'ont pas été modifiés, à l'exception de la reconnaissance des variations liées au risque de crédit propre en autres éléments du résultat global, pour les passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le résultat. La norme IFRS 9 assouplit les exigences en matière d'efficacité de la couverture en remplaçant les tests de séparation nette. Le Groupe doit encore évaluer l'incidence globale de la norme IFRS 9.

> La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients » (en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2018) prévoit que l'entité comptabilise le produit pour décrire le transfert de biens ou de services à un client, et ce, pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services. Les 5 étapes standard à mettre en œuvre pour comptabiliser un produit sont les suivantes :

1. Identification du (des) contrat(s) avec un client ;
2. Identification des différentes obligations de performance distinctes du contrat ;
3. Détermination du prix de la transaction ;
4. Affectation du prix de la transaction aux obligations de performance distinctes du contrat ;
5. Comptabilisation du produit lorsque l'entité satisfait aux obligations de performance, à savoir lorsque la « comptabilisation » des biens ou des services sous-jacente à l'obligation de performance est transférée au client.

Le Groupe est en train d'évaluer l'incidence de cette norme. Actuellement, il n'est pas possible de fournir une estimation raisonnable de son effet.

> La norme IFRS 16 « Contrats de location » (en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2019) précise la manière de comptabiliser, d'évaluer, de présenter et de fournir des informations à leur sujet. La norme contient un modèle unique de comptabilisation par le preneur exigeant la comptabilisation des actifs et des passifs pour tous les contrats, sauf si la durée du contrat est de 12 mois ou moins ou que l'actif sous-jacent a une faible valeur. Néanmoins, la comptabilisation par le preneur reste quasi inchangée par rapport à la norme IAS 17 et la distinction entre les contrats de location-financement et les contrats de location simple est maintenue dans ce cas. Le Groupe doit encore évaluer l'incidence globale de cette nouvelle norme.

Il n'existe aucune autre norme ou amendement aux normes n'étant pas encore en vigueur et qui pourrait avoir une incidence notable sur le Groupe au cours de l'exercice actuel ou de l'exercice futur et sur les transactions à venir.

2.4 | CONSOLIDATION

2.4.1 | FILIALES

Les filiales sont toutes des entités (y compris des entités structurées) que le Groupe contrôle. Le groupe contrôle une entité lorsque ce dernier est exposé à, ou peut réclamer, des droits en matière de rendements variables

provenant de son implication avec l'entité et a la capacité d'influencer ces rendements grâce à son pouvoir sur l'entité. Les filiales sont entièrement consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont sorties de la consolidation à partir de la date à laquelle le contrôle prend fin.

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition pour comptabiliser les regroupements de sociétés. La contrepartie transférée à la suite de l'acquisition d'une filiale est la juste valeur des actifs transférés, des passifs encourus et des parts de capitaux propres émises par le Groupe. La contrepartie transférée comprend la juste valeur des actifs ou passifs résultant d'un accord portant sur une contrepartie éventuelle. Les coûts liés à une acquisition sont portés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus. Les actifs identifiables acquis et les passifs, y compris les passifs éventuels repris lors d'un regroupement de sociétés, sont initialement évalués à la juste valeur à la date d'acquisition. Lors de chaque acquisition, le Groupe évalue quelles sont les participations minoritaires dans le chef de l'entreprise rachetée soit à la juste valeur, soit à la valeur proportionnelle de la participation minoritaire dans les actifs nets de l'entreprise rachetée.

Toute contrepartie conditionnelle à transférer par le Groupe est comptabilisée à la juste valeur à la date de l'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie conditionnelle à comptabiliser comme actif ou passif seront, conformément à la norme IAS 39, comptabilisées en résultat net ou comme variation des autres éléments du résultat global. La contrepartie conditionnelle qui est classée comme instruments de capitaux propres n'est pas réévaluée, et son règlement ultérieur doit être comptabilisé en capitaux propres.

Le goodwill correspond à l'excédent de la somme de la contrepartie transférée et de la juste valeur de la participation ne donnant pas le contrôle sur les actifs nets acquis et les passifs assumés identifiables. Si la contrepartie est inférieure à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, la différence est comptabilisée en résultat net.

Les transactions inter-sociétés, les soldes et les plus-values latentes sur les transactions entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées, sauf si la transaction fournit la preuve d'une perte de valeur de l'actif transféré. Les principes comptables des filiales ont été modifiés, le cas échéant, afin d'assurer la cohérence avec les règles mises en œuvre par le Groupe.

2.4.2 | CHANGEMENTS DANS LES PARTICIPATIONS DANS UNE FILIALE QUI NE RÉSULTENT PAS EN UNE PERTE DE CONTRÔLE

Le Groupe traite les transactions avec les participations minoritaires qui ne résultent pas en une perte de contrôle comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. S'agissant d'acquisitions par le biais de participations minoritaires, la différence entre la contrepartie payée et la part acquise de la valeur comptable des actifs nets de la filiale est comptabilisée dans les capitaux propres. Les plus-values ou moins-values issues de la cession de participations minoritaires sont également comptabilisées dans les capitaux propres.

2.4.3 | CESSION DE FILIALES

Lorsque le Groupe cesse d'exercer un contrôle sur une filiale, la participation détenue dans celle-ci est réévaluée à la juste valeur, et cette variation de la valeur comptable se reflète dans le compte de résultat. La juste valeur retenue est la valeur comptable initiale à des fins de comptabilisation ultérieure de la participation retenue comme une entreprise liée, une co-entreprise ou un actif financier. En outre, les montants précédemment comptabilisés dans d'autres éléments du résultat global liés à cette entité sont comptabilisés comme si le Groupe avait cédé directement les actifs ou passifs concernés. Cela peut avoir comme conséquence que des montants précédemment constatés dans d'autres éléments du résultat global sont reclassés en profits ou pertes dans le compte de résultat.

2.4.4 | SOCIÉTÉS LIÉES

Les sociétés liées sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sans pour autant les contrôler, ce qui correspond généralement à une participation de 20 % à 50 % des droits de vote. Les participations dans des sociétés liées sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition et selon la méthode de mise en équivalence. La valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue à la date de l'acquisition. Les participations du Groupe dans les sociétés liées incluent le goodwill constaté au moment de l'acquisition.

Lorsque le Groupe cesse de comptabiliser selon la méthode de mise en équivalence en raison d'une perte d'influence notable, toute participation détenue dans la filiale est réévaluée à la juste valeur, et cette variation de la valeur comptable est reflétée dans le compte de résultat. La juste valeur devient la valeur comptable initiale à des fins de comptabilisation ultérieure de la participation retenue comme un actif financier. En outre, les montants précédemment comptabilisés dans d'autres éléments du résultat global liés à cette entité sont comptabilisés comme si le Groupe avait cédé directement les actifs ou passifs concernés. Cela peut avoir comme conséquence que des montants précédemment constatés dans d'autres éléments du résultat global sont reclassés, le cas échéant, en profits ou pertes.

Si la participation détenue dans une société liée diminue, mais qu'une influence notable sur celle-ci subsiste, seule la partie des montants précédemment constatés dans les autres éléments du résultat global sont classés, le cas échéant, en pertes et profits.

La part du Groupe dans les profits et pertes des sociétés liés postérieurement à leur acquisition figure au compte de résultat, et sa part dans les mouvements postérieurs à leur acquisition dans les autres éléments du résultat global est constatée dans les autres éléments du résultat global, moyennant un ajustement correspondant de la valeur comptable de l'investissement. L'évolution cumulée après acquisition est corrigée en fonction de la valeur comptable de l'investissement. Lorsque la quote-part des pertes du Groupe dans une société liée équivaut ou dépasse son intérêt dans la société, y compris toute autre créance non garantie, le Groupe ne comptabilise plus de pertes futures, sauf s'il a encouru une obligation ou effectué des paiements au nom de la société liée.

La valeur comptable des participations dans les sociétés liées est examinée pour dépréciation conformément à la règle décrite dans la note 2.10. Les plus-values non réalisées sur des transactions entre le Groupe et ses sociétés liées sont éliminées à hauteur de l'intérêt du Groupe dans les sociétés liées concernées. Les pertes latentes sont également éliminées, sauf si la transaction fournit la preuve d'une perte de valeur de l'actif transféré. Les conventions comptables des sociétés liées ont été modifiées le cas échéant pour assurer une cohérence avec les conventions adoptées par le Groupe.

Les plus-values et moins-values résultant d'une dilution des intérêts détenus dans des sociétés associées sont portées au compte de résultat.

2.4.5 | INTÉRÊTS DANS DES OPÉRATIONS COMMUNES

Une opération commune est un accord de coentreprise où les parties, ou les opérateurs communs qui exercent un contrôle conjoint de la coentreprise, possèdent des droits sur les biens, et ont des obligations sur les passifs, et ce, en rapport avec la coentreprise. Le contrôle conjoint est le partage de commun accord du contrôle d'une coentreprise qui existe uniquement lorsque la prise de décision portant sur des activités significatives nécessite l'approbation à l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Lorsqu'il dirige des activités dans le cadre d'une coentreprise, le Groupe reconnaît, proportionnellement à son intérêt dans la coentreprise :

- > ses biens, en ce compris sa part de tout bien détenu conjointement ;
- > ses passifs, en ce compris sa part de tout passif détenu conjointement ;
- > son chiffre d'affaires provenant de la vente de sa part du produit issu des opérations partagées ;
- > sa part du chiffre d'affaires provenant de la vente du produit issu de la coentreprise ;
- > ses charges, en ce compris sa part de toute charge due conjointement.

Lorsqu'une entité du Groupe interagit avec une coentreprise dont une entité du Groupe est un opérateur commun, le Groupe est considéré en tant que dirigeant de la transaction avec les autres parties de la coentreprise. Dès lors, les pertes et les gains résultant des transactions sont identifiés dans les états financiers consolidés du Groupe à concurrence des intérêts des autres parties dans la coentreprise.

2.5 | INFORMATIONS PAR SEGMENT

Les activités du Groupe sont composées d'un seul secteur d'activité : la biopharmacie. Il n'y a pas d'autre catégorie significative, tant sur le plan individuel que global. Les Chief Operating Decision Makers, autrement dit le Comité exécutif, vérifient les résultats et les plans opérationnels et décident de l'affectation des ressources à l'échelle de l'entreprise. UCB fonctionne donc en tant que segment unique.

2.6 | CONVERSION DE DEVICES ÉTRANGÈRES

Les principaux cours de change suivants ont été utilisés dans le cadre de l'établissement des présents états financiers consolidés :

	TAUX DE CLÔTURE		TAUX MOYEN	
	2015	2014	2015	2014
USD	1,087	1,210	1,109	1,326
JPY	130,610	145,010	134,228	140,298
GBP	0,737	0,777	0,726	0,806
CHF	1,086	1,203	1,067	1,214

Les cours de clôture correspondent aux taux au comptant applicables le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014.

2.6.1 | DEVISE FONCTIONNELLE ET DE PRÉSENTATION

Les états financiers de chaque entité du Groupe sont présentés dans la devise de l'environnement économique principal dans lequel la société exerce ses activités (sa devise de fonctionnement). Les états financiers consolidés sont exprimés dans la devise de fonctionnement d'UCB, à savoir l'euro (€), qui est la devise de présentation des états financiers consolidés.

2.6.2 | TRANSACTIONS ET BILANS

Les transactions en devises sont converties dans la devise fonctionnelle en utilisant les cours de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et pertes de change résultant du règlement de telles transactions et de la conversion d'actifs et passifs monétaires libellés en d'autres devises aux taux de change applicables en fin d'exercice sont portés au compte de résultat comme « revenus financiers » ou « charges financières », sauf s'ils sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et qu'ils sont éligibles en tant que couvertures de flux de trésorerie et couvertures d'un investissement net ou lorsqu'ils sont attribuables à la part de l'investissement net dans une opération étrangère.

Les variations de la juste valeur des garanties monétaires libellées en devises étrangères, qui sont classées en tant qu'actifs disponibles à la vente, sont analysées entre les écarts de conversion résultant des changements du coût amorti de la garantie et d'autres changements de la valeur comptable de la garantie. Les écarts de conversion liés à des variations du coût amorti sont comptabilisés dans le compte de résultat, et les autres variations de la valeur comptable sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Les éléments non monétaires, qui sont mesurés à la juste valeur dans une devise étrangère, sont convertis en utilisant les taux de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été calculée. Les écarts de conversion sur des actifs et passifs comptabilisés à leur juste valeur sont déclarés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat. Par exemple, les écarts de conversion sur des

actifs non monétaires tels que les actions classées en tant qu'actifs disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

2.6.3 | SOCIÉTÉS DU GROUPE

Le compte de résultat et le bilan de toutes les entités du Groupe (aucune d'entre elles n'ayant la devise d'une économie hyper inflationniste) qui ont une devise fonctionnelle différente de la devise de présentation sont convertis dans la devise de présentation comme suit :

- > les actifs et passifs de chaque bilan présenté sont convertis au taux de clôture à la date du bilan concerné ;
- > les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen (sauf si ce taux moyen n'est pas une approximation raisonnable de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et charges sont convertis au taux en vigueur aux dates des transactions) ; et
- > tous les écarts de change y afférent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global (dénommés « ajustements de conversion cumulés »).

Lors de la consolidation, les écarts de conversion résultant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger, et d'emprunts et autres instruments considérés comme couvertures de tels investissements, sont portés dans les autres éléments du résultat global. Lorsqu'une opération étrangère est cédée ou vendue partiellement ou totalement, les écarts de change qui ont été comptabilisés dans les capitaux propres, sont enregistrés dans le compte de résultat en tant que gain ou perte sur vente.

Le goodwill et les ajustements de valeur constatés lors de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et des passifs de l'entité étrangère et sont convertis au taux de clôture.

2.7 | CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dès lors qu'il est probable que des avantages économiques futurs associés à la transaction seront perçus par l'entité et que ces avantages peuvent être mesurés de manière fiable. Le montant du chiffre d'affaires n'est pas considéré comme évalué avec fiabilité tant que toutes les conditions relatives à la vente n'ont pas été résolues.

Le chiffre d'affaires représente la juste valeur des sommes reçues et à recevoir pour la vente de marchandises dans le cadre des activités ordinaires du Groupe. Le chiffre d'affaires est présenté net de taxe sur la valeur ajoutée, ristournes, rabais, remises, et escomptes au comptant liés à Medicaid ou Medicare aux États-Unis et à des programmes similaires dans d'autres pays.

2.7.1 | PRODUITS DES VENTES NETTES

Le chiffre d'affaires de la vente de marchandises est comptabilisé lorsque :

- > les risques et les avantages significatifs liés à la propriété des marchandises sont transférés à l'acheteur ;

- > le Groupe ne détient ni une participation continue dans la gestion dans la mesure généralement associée à la propriété, ni un contrôle effectif des marchandises vendues ;
- > le montant du chiffre d'affaires peut être mesuré de manière fiable ;
- > il est probable que les avantages économiques liés à la transaction seront perçus par l'entité ; et
- > les coûts supportés ou à supporter dans le cadre de la transaction peuvent être mesurés de manière fiable.

Les estimations des rémunérations des ventes prévues et des ré-imputations accordées aux agences gouvernementales, aux grossistes, aux gestionnaires de soins et à d'autres clients sont déduites du chiffre d'affaires au moment où les produits afférents sont enregistrés ou lorsque les gratifications sont octroyées.

Ces estimations sont calculées sur la base de l'expérience historique et des modalités spécifiques des différents accords.

2.7.2 | **PRODUITS DES REDEVANCES**

Les redevances sont prises en compte selon une comptabilité d'engagements, conformément au contenu des accords correspondants.

2.7.3 | **AUTRES PRODUITS**

Les autres produits englobent les produits générés par le biais de contrats de concession de licences et de partage de bénéfices ainsi que des contrats à façon. Les autres produits sont comptabilisés lorsqu'ils sont perçus, ou lors de la prestation du service y afférent.

Le Groupe reçoit de la part de tierces parties des versements anticipés, échelonnés et autres, relatifs à la vente de certains produits ou à l'octroi de licences. Les produits associés aux étapes des performances sont comptabilisés sur la base de l'accomplissement de l'événement caractéristique de l'étape, si cet événement est substantiel, déterminable objectivement et s'il représente un point important dans le cycle de vie du développement d'un produit pharmaceutique. Les paiements d'avance et les redevances de licences pour lesquels il existe des produits à fournir ultérieurement sont comptabilisés initialement comme produits différés et sont comptabilisés comme produits lorsqu'ils sont perçus durant la période de la collaboration en vue du développement ou de l'obligation de fabrication.

2.7.4 | **REVENUS D'INTÉRÊTS**

Les intérêts sont comptabilisés sur une base prorata temporis prenant en compte le rendement effectif de l'actif en question.

2.7.5 | **DIVIDENDES REÇUS**

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire de recevoir le paiement du dividende est établi.

2.8 | **COÛTS DES VENTES**

Le coût des ventes inclut principalement les coûts de production directs, les frais généraux de production connexes et l'amortissement des immobilisations incorporelles connexes, ainsi que les services fournis. Les frais de lancement sont pris au résultat quand ils sont encourus. Les charges de redevances directement liées aux marchandises vendues sont reprises dans le poste « *Coût des marchandises vendues* ».

2.9 | **RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT**

2.9.1 | **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES GÉNÉRÉES EN INTERNE – FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT**

L'ensemble des frais de recherche internes sont des frais encourus. Les frais de développement internes sont capitalisés uniquement s'ils correspondent aux critères de comptabilisation de la norme IAS 38 *Immobilisations incorporelles*. En raison de la longue durée de développement et des incertitudes considérables liées à la mise au point de nouveaux produits (comme les risques relatifs aux essais cliniques et la probabilité de l'autorisation de commercialisation), les frais de développement internes du Groupe ne satisfont pas, en règle générale, aux critères de comptabilisation comme immobilisations incorporelles. Au 31 décembre 2015, aucun frais de développement internes ne répond à ces critères de comptabilisation.

2.9.2 | **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ACQUISES**

Les paiements au titre des projets de recherche et développement en cours acquis par des accords d'acquisition de licence, des regroupements d'entreprises ou des achats d'actifs séparés sont activés comme immobilisations incorporelles, à condition qu'ils puissent être identifiés séparément, contrôlés par le Groupe et en mesure de procurer des avantages économiques. Étant donné que le critère relatif à la probabilité prévu dans la norme IAS 38 est toujours considéré comme satisfait pour des actifs de recherche et développement acquis séparément et que le montant des paiements est déterminable, les avances et paiements d'étape accordés à des parties tierces, au titre de produits ou de composés pharmaceutiques dont la mise sur le marché n'a pas encore été autorisée, sont comptabilisés dans les immobilisations incorporelles, et amortis selon le mode d'amortissement linéaire au cours de leur durée d'utilité à compter de la date d'obtention de l'homologation de ces produits ou composés.

2.10 | **PERTES DE VALEUR D'ACTIFS NON FINANCIERS**

À chaque date d'établissement du rapport, le Groupe réexamine la valeur comptable de ses immobilisations incorporelles, goodwill, terrains, installations, machines et investissements dans les entreprises liées afin de déterminer la présence potentielle d'une perte de valeur.

S'il existe une indication en ce sens, le montant de l'actif recouvrable est estimé afin de chiffrer la perte de valeur éventuelle. Indépendamment de la présence d'indicateurs, une évaluation de la perte de valeur des immobilisations incorporelles non disponibles à l'utilisation et du goodwill est réalisée chaque année. Ces actifs ne sont pas amortis. Une perte de valeur est établie pour la partie de la valeur comptable de l'actif qui excède son montant recouvrable.

Lorsque le montant recouvrable d'un actif particulier ne peut être estimé, le Groupe estime le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle appartient l'actif. Le montant recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur d'un actif diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, le Groupe s'appuie sur une estimation des futurs flux de trésorerie qui seront générés par l'actif ou l'unité génératrice de trésorerie, à l'aide des mêmes méthodes que celles employées pour la mesure initiale de l'actif ou de l'élément générateur sur la base des plans à moyen terme de chaque activité commerciale. Les flux de trésorerie estimés sont actualisés à l'aide d'un taux approprié qui reflète l'estimation actuelle de la valeur de l'argent dans le temps et des risques propres à l'actif ou à l'unité génératrice de trésorerie.

Une perte de valeur dans le compte de résultat comme « *dépréciation d'actifs non financiers* ». Les actifs non financiers autres que le goodwill qui ont subi une perte de valeur sont réexaminés à chaque date d'établissement du rapport pour une éventuelle reprise de perte de valeur. La reprise d'une perte de valeur est inscrite dans le compte de résultat. Une perte de valeur fait l'objet d'une reprise dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, hors amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Les pertes de valeur sur le goodwill ne peuvent jamais être reprises.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées pour perte de valeur sur une base composée ou d'après les indications existantes, le cas échéant.

2.11 | FRAIS DE RESTRUCTURATION, AUTRES PRODUITS ET CHARGES

Les dépenses encourues par le Groupe, afin d'être mieux positionné pour faire face à l'environnement économique dans lequel il évolue sont présentées dans le compte de résultat comme des « frais de restructuration ».

Les plus-values et moins-values réalisées sur la vente d'immobilisations incorporelles (autres que des actifs en phase de développement) ou corporelles ainsi que les augmentations ou reprises de provisions pour litiges, autres que les litiges liés aux impôts ou les litiges en rapport avec les activités abandonnées, sont présentées dans le compte de résultat sous le poste « autres produits et charges ».

2.12 | IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Les charges d'impôts pour la période incluent les impôts sur le résultat de l'exercice et les impôts différés. La charge

d'impôt est comptabilisée dans le compte de résultat sauf en ce qui concerne les postes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Dans ce dernier cas, l'impôt est également inscrit dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, respectivement.

Concernant les règles comptables liées aux crédits d'impôt recherche, voir la note 2.13.2 « Subventions publiques ».

L'impôt sur le résultat de l'exercice est calculé sur la base des taux d'imposition locaux adoptés ou édictés dans une large mesure à la date de clôture dans les pays où les filiales de la Société exercent leurs activités et produisent des bénéfices imposables.

Les actifs et passifs d'impôts courants sont compensés si il y a un droit légal exécutoire et l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les impôts différés sont établis par la méthode du passif, sur la base des différences temporelles entre les valeurs comptables de l'actif et du passif dans les états financiers consolidés et les assiettes fiscales correspondantes utilisées dans le calcul du bénéfice imposable.

Des passifs d'impôts différés sont généralement comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, et les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera d'un futur bénéfice imposable auquel les différences temporaires déductibles, les crédits d'impôts et les pertes fiscales reportés pourront être imputés. L'impôt différé n'est pas comptabilisé s'il résulte d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale (excepté dans un regroupement d'entreprises) d'autres éléments d'actif et de passif dans une transaction qui n'affecte pas le bénéfice imposable.

La valeur comptable des impôts différés actifs est réexaminée à chaque date de bilan et réduite dans la mesure où il n'est plus probable que l'on disposera d'un bénéfice imposable suffisant pour permettre le recouvrement total ou partiel de l'actif concerné.

Les impôts différés sont calculés aux taux d'imposition qui doivent en principe s'appliquer pour l'exercice au cours duquel la dette est payée ou l'actif est réalisé. Le groupe ne prend en compte des taux d'imposition adoptés dans une large mesure que lorsqu'il évalue le montant des impôts différés à comptabiliser. Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas comptabilisés pour les différences temporaires entre la valeur comptable et les assiettes fiscales d'investissements dans des opérations étrangères où la Société est en mesure de contrôler le timing de l'annulation des différences temporaires. Par ailleurs, il est probable que les différences ne s'inverseront pas à court terme.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés dans le seul cas où il y a un droit légal exécutoire et si la charge d'impôt différé se rapporte à la même filiale et à la même autorité fiscale.

2.13 | SUBVENTIONS PUBLIQUES

Les subventions publiques sont comptabilisées à leur juste valeur en présence d'une assurance raisonnable de perception de subvention et lorsque le Groupe se conformera à toutes les conditions y afférant.

2.13.1 | PAIEMENT EN ESPÈCES SUBSIDIÉS RÉCUPÉRABLES

Le Groupe reçoit des paiements en espèces subsidiés afin de financer partiellement certains projets de recherche et développement. Les paiements en espèces subsidiés ne peuvent être remboursés en espèces que si le Groupe décide d'exploiter et de commercialiser les résultats de la phase de recherche du projet concerné. Si le Groupe décide de ne pas donner suite aux résultats de la phase de recherche, les paiements en espèces ne sont pas remboursables. Le cas échéant, les droits alloués à la recherche doivent être transférés au gouvernement. Lorsque le Groupe reçoit ces paiements en espèces, ils sont comptabilisés au titre de passifs non courants. Ces paiements ne sont comptabilisés au titre de subventions publiques et repris dans la rubrique « Autres produits d'exploitation » que lorsque le Groupe obtient une assurance raisonnable de ne pas devoir rembourser les paiements en espèces. Il s'agit plus particulièrement du moment où le gouvernement confirme la réception des résultats de recherche et marque son accord avec la décision du Groupe de ne pas poursuivre la recherche clinique.

2.13.2 | CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE

Le crédit d'impôt recherche est considéré comme une subvention publique liée aux actifs lorsque le Groupe ne doit pas répondre à certaines exigences supplémentaires qui ne sont pas directement liées aux actifs. Le crédit d'impôt est repris dans les profits et les pertes en fonction des coûts qu'il permet de compenser. Si le crédit d'impôt est obtenu en vue de compenser les frais de recherche et développement non capitalisés, le crédit d'impôt recherche est comptabilisé dans le résultat en même temps que les frais de recherche et développement en tant que crédit sous « Frais de recherche et développement ». Si le crédit d'impôt est obtenu pour compenser les amortissements sur les immobilisations incorporelles comme, par exemple, les licences, le crédit d'impôt recherche est comptabilisé dans les profits et les pertes sur la durée de vie économique (restante) d'un actif et comptabilisé comme « Autres produits d'exploitation ».

La partie du crédit d'impôt recherche qui ne peut pas être déduite du résultat imposable est comptabilisée comme un actif d'impôt différé. La partie du crédit d'impôt recherche qui ne peut pas être déduite du résultat imposable est débitée de l'impôt sur le revenu courant. Si le crédit d'impôt recherche n'est pas remboursable par les autorités fiscales, la recouvrabilité de l'actif d'impôt différé est évaluée sur une base régulière au même titre que les autres actifs d'impôt différés.

2.14 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

2.14.1 | BREVETS, LICENCES, MARQUES DÉPOSÉES ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les brevets, les licences, les marques déposées et les autres immobilisations incorporelles (appelées collectivement « immobilisations incorporelles ») sont comptabilisés initialement à leur coût. Lorsque ces actifs ont été acquis par le biais d'un regroupement d'entreprises, le coût correspond à la juste valeur attribuée dans la comptabilité d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles (à l'exception du goodwill) sont amorties selon la méthode linéaire tout au long de leur durée de vie économique à partir du moment où elles sont disponibles à l'utilisation (à savoir lors de l'obtention de l'homologation réglementaire). La durée d'utilité économique estimée est basée sur la durée la plus courte entre la durée du contrat et la durée de vie économique (généralement entre 5 et 20 ans). Il est considéré que les immobilisations incorporelles (à l'exception du goodwill) ont une durée de vie économique déterminée et aucune immobilisation incorporelle ayant une durée de vie indéterminée n'a dès lors été identifiée.

2.14.2 | LOGICIELS

Les licences logicielles acquises sont capitalisées sur la base des coûts encourus pour leur acquisition et leur utilisation. Ces coûts sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée d'utilité estimée (3 à 5 ans).

2.15 | GOODWILL

Un goodwill résulte de l'acquisition de filiales et de sociétés liées et représente l'excédent de la contrepartie transférée sur la participation du Groupe dans la valeur réelle nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise et de la juste valeur de la participation ne donnant pas le contrôle de l'entreprise acquise. Le goodwill est comptabilisé initialement au titre des actifs à son coût et est ensuite évalué à son coût diminué de toute perte de valeur cumulée. Le goodwill réalisé sur l'acquisition de filiales est présenté dans le bilan, tandis que le goodwill réalisé sur l'acquisition de sociétés liées est inclus dans les investissements dans les sociétés liées.

UCB se présente comme un segment et a une unité génératrice de trésorerie afin de tester une éventuelle perte de valeur.

Le goodwill ayant une durée de vie indéterminée, on teste au minimum chaque année la présence potentielle d'une perte de valeur s'il y a une indication en ce sens. À cette fin, on compare la valeur comptable avec la valeur recouvrable. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à la valeur comptable de l'élément, la perte de valeur est d'abord imputée à la diminution de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité, et ensuite aux autres actifs de l'unité

proportionnellement à la valeur comptable de chaque actif de l'unité. Les pertes de valeur comptabilisées pour le goodwill ne peuvent pas être reprises.

En cas de cession d'une filiale ou d'une société liée, le montant imputable du goodwill est inclus dans le calcul du bénéfice ou de la perte au moment de la cession de l'entité.

Lorsque la juste valeur des actifs, passifs identifiables ou des passifs éventuels excède le coût du regroupement d'entreprises, la partie excédentaire subsistant après réévaluation est comptabilisée directement en résultat net.

2.16 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, excepté les terrains, les installations et les machines en cours de construction, qui sont comptabilisés à leur coût diminué des pertes de valeurs cumulées.

Le coût comprend toutes les charges directement imputables, nécessaires pour mettre l'actif en état de remplir la fonction à laquelle il est destiné.

Les logiciels achetés qui font partie intégrante des fonctionnalités de l'équipement afférent sont immobilisés comme composants de cet équipement.

Les frais d'emprunt qui sont directement liés à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifiant sont capitalisés en élément de coût de cet actif.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif ou comptabilisés en tant qu'actif distinct, selon le cas, uniquement s'il est probable que les futurs avantages économiques inhérents à l'élément profiteront au Groupe et si le coût de l'élément peut être mesuré de manière fiable. Tous les autres frais de réparation et de maintenance sont imputés dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

L'amortissement est calculé à l'aide de la méthode linéaire pour affecter le coût des actifs, autres que les terrains et propriétés en construction, tout au long de leur durée d'utilité estimée jusqu'à leur valeur résiduelle estimée. L'amortissement est calculé à partir du mois où l'actif est prêt à être utilisé. Les terrains ne sont pas amortis.

La valeur résiduelle et la durée de vie économique d'un actif sont réexaminées au moins à la clôture de chaque exercice financier et, si les prévisions diffèrent des estimations précédentes, le(s) changement(s) doit (vent) être comptabilisé(s) au titre de changement dans une estimation comptable conformément à la norme IAS 8 *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*.

Les durées de vie économique ci-dessous s'appliquent aux principales catégories de terrains, installations et équipements :

> Constructions	20-33 ans
> Machines	7-15 ans
> Matériel de laboratoire	7 ans
> Matériel prototype	3 ans
> Mobilier et agencement	7 ans
> Matériel roulant	5-7 ans
> Matériel informatique	3 ans
> Actif sous contrat de location financier	durée la plus courte entre la vie économique de l'actif et le contrat de location

Les gains et pertes sur cessions sont déterminés en comparant le produit de la cession avec la valeur comptable et sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la catégorie « Autres produits et charges ».

Les biens d'investissement sont des terrains et des constructions faisant l'objet d'un contrat de location. Ceux-ci sont comptabilisés au coût et dépréciés de façon linéaire sur leur durée de vie économique estimée. Les durées de vie économique sous-jacentes correspondent à celles des actifs corporels utilisés par leur propriétaire. Étant donné le montant insignifiant des biens d'investissement, ils ne sont pas présentés séparément dans le bilan.

2.17 | PROVISIONS

Les contrats de location sont classés comme contrats de location financiers si, selon les conditions du contrat de location, tous les risques et avantages de la propriété sont, en substance, transférés au preneur. Tous les autres leasings sont considérés comme des leasings opérationnels.

2.17.1 | CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Les actifs détenus dans le cadre d'un contrat de location-financement sont repris dans les actifs du Groupe à la valeur la moins élevée entre la juste valeur et la valeur actuelle des paiements minimums, diminuée des amortissements cumulés et des dépréciations d'actifs non financiers. Le passif correspondant à l'égard du preneur est repris dans le bilan en tant qu'obligation au titre de contrat de location-financement.

Les paiements des contrats de location-financement sont répartis entre les charges financières et la réduction de l'obligation de contrat de location-financement de manière à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde subsistant du passif. Les charges financières sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Le montant amortissable d'un actif sous contrat de location-financement est affecté à chaque exercice comptable au cours de la durée d'utilisation prévue sur une base systématique conforme à la politique d'amortissement que le Groupe applique aux actifs amortissables lui appartenant.

S'il est prévu selon une certitude raisonnable que le Groupe acquerra la propriété de l'actif à l'expiration de la durée du contrat de location-financement, la durée d'utilisation prévue est la durée de vie économique de l'actif. Dans le cas contraire, l'actif est amorti sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location-financement et sa durée de vie économique.

2.17.2 | CONTRATS DE LOCATION SIMPLES

Les paiements des contrats de location simple sont imputés sur le compte de résultat de façon linéaire pendant toute la durée du contrat de location concerné. Les avantages reçus et à recevoir au titre d'incitation à la souscription d'un contrat de location simple sont également répartis de façon linéaire sur toute la durée du contrat.

2.18 | ACTIFS FINANCIERS

2.18.1 | CLASSIFICATION

Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les prêts et créances et les actifs disponibles à la vente. La classification dépend de l'objectif pour lequel les actifs financiers ont été acquis.

La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

2.18.2 | ACTIFS FINANCIERS À LEUR JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT

Un instrument est classé à sa juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transaction ou s'il est désigné comme tel lors de la comptabilisation initiale. Les actifs financiers sont désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat si le Groupe gère ces investissements et prend des décisions d'achat et de vente basées sur leur juste valeur conformément à la politique du Groupe en matière de gestion des risques sur le marché financier. Les instruments financiers dérivés sont aussi considérés comme détenus à des fins de transaction à moins d'être des instruments de couverture.

2.18.3 | PRÊTS ET CRÉANCES

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables non cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à 12 mois après la date de clôture. Ces derniers sont classés dans les actifs non courants.

2.18.4 | ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés dans cette catégorie ou ne sont classés dans aucune des autres catégories. Ils sont inclus dans les actifs non courants sauf si la direction a l'intention de céder l'investissement dans les 12 mois à compter de la date du bilan.

2.18.5 | COMPTABILISATION ET ÉVALUATION

Les acquisitions et ventes régulières d'actifs financiers sont comptabilisées à la date de transaction – date à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou à vendre l'actif. Les investissements sont calculés initialement à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction pour tous les actifs financiers qui ne sont pas classifiés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et les coûts de transaction sont passés dans le compte de résultat. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits à percevoir les flux de trésorerie qui en découlent ont expiré ou ont été transférés et lorsque le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés au droit de propriété. Les actifs financiers disponibles à la vente et les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat le sont par la suite à leur juste valeur. Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

La juste valeur des investissements cotés se fonde sur les prix en vigueur. Si le marché d'un actif financier n'est pas actif (valable pour les titres non cotés), le Groupe établit la juste valeur à l'aide de techniques d'évaluation.

D'une part, les plus-values ou moins-values résultant de variations de la juste valeur des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais d'une catégorie de pertes ou profits sont actés dans le compte de résultat au cours de la période durant laquelle ces plus-values ou moins-values sont générées. D'autre part, les plus-values ou moins-values résultant de variations de la juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisées directement dans les autres éléments du résultat global, sauf en présence d'écarts de conversion liés aux changements du coût amorti de garanties monétaires, lesquels sont comptabilisés en résultat. En cas de cession / dépréciation d'actifs financiers disponibles à la vente, toute plus-value ou moins-value cumulée qui a été comptabilisée directement dans les capitaux propres est reclassée dans le compte de résultat.

2.19 | DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

2.19.1 | ACTIFS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI

Le Groupe évalue à la fin de chaque période comptable s'il existe des indications objectives qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers soient dépréciés. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers ne sont dépréciés et des pertes de valeur ne sont enregistrées que s'il y a une indication objective de cette dépréciation à la suite d'un ou plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale (un « événement source de perte ») et que cet événement ou ces événements ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers qui peuvent être évalués de manière fiable.

Les critères que le Groupe utilise pour déterminer s'il y a une indication objective d'une perte de valeur sont, entre autres :

- > une difficulté financière importante de l'émetteur ou du débiteur ;
- > une rupture de contrat, telle qu'un défaut de paiement ou une défaillance dans le paiement des intérêts ou du capital ;
- > l'octroi par le Groupe, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une concession qu'il n'envisagerait pas dans d'autres circonstances ;
- > une déclaration de faillite ou une réorganisation financière de l'emprunteur ;
- > la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en question, à la suite de difficultés financières ; ou
- > des données observables indiquant une diminution sensible des flux de trésorerie futurs estimés.

Le Groupe évalue d'abord s'il existe une indication de dépréciation. Pour la catégorie des prêts et créances, le montant de la perte est évalué comme étant la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés (à l'exclusion des pertes de crédit futures non encourues), calculée sur la base du taux d'intérêt effectif initial de l'actif financier. La valeur comptable de l'actif est réduite et le montant de la perte est comptabilisé dans le compte de résultat consolidé. Si un prêt est assorti d'un taux d'intérêt variable, le taux d'actualisation utilisé pour évaluer la perte de valeur est le taux d'intérêt effectif actuel déterminé en vertu du contrat. En pratique, le Groupe peut évaluer la dépréciation sur la base d'un prix de marché observable.

Si, au cours d'une période ultérieure, le montant de la perte de valeur diminue et si cette diminution peut être liée objectivement à un événement postérieur à la comptabilisation de la perte de valeur (comme l'amélioration de la notation de crédit du débiteur), la perte de valeur précédemment comptabilisée est reprise par le biais du compte de résultat consolidé.

2.19.2 | ACTIFS CLASSÉS COMME ÉTANT DISPONIBLES À LA VENTE

Le Groupe évalue à la fin de chaque période comptable s'il existe des indications objectives qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers soient dépréciés. Pour les titres de créance, le Groupe utilise les critères de référence dont il est fait état ci-dessus. Si, au cours d'une période ultérieure, la juste valeur d'un titre d'emprunt classé comme étant disponible à la vente augmente et que l'augmentation peut être objectivement liée à un événement survenu après l'enregistrement de la perte de valeur dans le compte de résultat, celle-ci est reprise par le biais du compte de résultat consolidé.

Dans le cas des placements en actions classés comme étant disponibles à la vente, la diminution importante ou prolongée de la juste valeur de l'actif sous le niveau de son coût est également une indication que l'actif est déprécié. Si une telle indication existe pour les actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulée – évaluée comme étant la différence entre la valeur d'acquisition et la juste valeur actuelle, déduction faite de toute perte de valeur sur cet actif financier précédemment porté

au compte de résultat – est soustraite des capitaux propres et comptabilisée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées comme instruments de capitaux propres émis dans ces états financiers consolidés ne sont pas reprises par le biais du compte de résultat consolidé.

2.20 | INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Le Groupe a recours à divers instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant d'activités d'exploitation, de financement et d'investissement. Le Groupe ne s'engage pas dans des transactions spéculatives.

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés initialement à leur juste valeur ; les coûts de transaction imputables sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils se produisent. Les instruments financiers dérivés sont remesurés par la suite à leur juste valeur.

Le Groupe inclut les risques de crédit et de non-performance dans ses techniques d'évaluation, si bien que les ajustements de marge de crédit réalisés concernant les contreparties avec lesquelles des transactions sont conclues sur les marchés financiers n'ont qu'une incidence insignifiante sur la valorisation des instruments dérivés.

Le mode de comptabilisation des gains ou des pertes connexes dépend du fait que l'instrument financier dérivé soit classé ou non en tant qu'instrument de couverture et, dans l'affirmative, de la nature de l'élément couvert. Le Groupe classe les instruments financiers dérivés en tant qu'instruments de couverture des flux de trésorerie, de la juste valeur ou de l'investissement net.

Le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et les éléments couverts, dès la conclusion de la transaction, ainsi que ses objectifs et sa stratégie en matière de gestion des risques pour entreprendre de telles transactions de couverture. Le Groupe décrit également leur évaluation, à la fois à la conclusion de la couverture et de façon permanente, quant à déterminer si les instruments financiers dérivés utilisés dans des transactions de couverture ont une grande efficacité dans la compensation des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts.

La juste valeur totale d'un instrument financier dérivé de couverture est classée comme un actif ou passif non courant si la durée résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et en tant qu'actif ou passif courant si la durée résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Les instruments financiers dérivés intégrés sont séparés du contrat de base et comptabilisés séparément si les caractéristiques économiques et les risques du contrat de base et de l'instrument financier dérivé intégré ne sont pas étroitement liés, si un instrument financier dérivé intégré répond à la définition d'un instrument financier dérivé et si l'instrument combiné n'est pas mesuré à sa juste valeur par le biais des pertes et profits.

2.20.1 | COUVERTURE DES FLUX DE TRÉSORERIE

La part efficace des variations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés éligibles en tant que couvertures de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La charge ou le profit lié(e) à la partie non effective est immédiatement repris(e) en compte de résultat sous « Partie inefficace comptabilisée produits / charges financier(e)s ».

Les montants cumulés dans d'autres éléments du résultat global sont reclassés en profits ou en pertes dans les périodes correspondantes lorsque l'élément dérivé d'une couverture affecte les profits et les pertes du compte de résultat. Toutefois, si la couverture des flux de trésorerie d'un engagement ferme ou d'une transaction prévue entraîne la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, au moment de la comptabilisation de l'actif ou du passif, les bénéfices ou les pertes connexes sur l'instrument financier dérivé qui avaient été comptabilisés précédemment dans les capitaux propres sont inclus dans la détermination initiale de la valeur de l'actif ou du passif. Si la couverture des flux de trésorerie d'une transaction prévue entraîne ultérieurement la comptabilisation d'un actif ou d'un passif financier, les gains ou pertes y afférent qui avaient été comptabilisés directement dans les capitaux propres sont reclassés dans le compte de résultat dans la même ou les mêmes périodes au cours de laquelle / desquelles l'actif acquis ou le passif supporté ont affecté le compte de résultat.

Une relation de couverture de trésorerie est interrompue à titre prospectif si la couverture échoue au test d'efficacité, si l'instrument de couverture est vendu, résilié ou exercé, si la direction révoque la désignation ou si les transactions prévues ne sont plus hautement probables. Lorsqu'une transaction prévue n'est plus hautement probable mais est susceptible de se reproduire, tout bénéfice ou perte précédemment reporté dans les capitaux propres reste dans les capitaux propres jusqu'à ce que la transaction affecte le compte de résultat.

Lorsqu'il s'avère que la transaction prévue ne se produira pas, le bénéfice ou la perte est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat.

2.20.2 | COUVERTURE DE LA JUSTE VALEUR

Les fluctuations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés qui sont désignés et éligibles en tant qu'instruments de couverture de la juste valeur sont inscrites dans le compte de résultat sous « Produits / charges financier(e)s », en conjonction avec toute fluctuation de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert qui est imputable au risque couvert.

2.20.3 | COUVERTURE DE L'INVESTISSEMENT NET

Les instruments de couverture d'un investissement net dans des opérations étrangères sont comptabilisés d'une manière similaire aux instruments de couverture des flux de trésorerie. Les profits ou pertes relatifs à l'instrument de couverture et liés à la partie utile de la couverture sont repris dans les autres éléments du résultat global ;

les profits ou pertes liés à la partie inutile sont portés directement au compte de résultat sous « Produits / charges financier(e)s ». Les bénéfices et les pertes cumulés comptabilisés dans les capitaux propres sont transférés dans le compte de résultat lorsque l'opération étrangère est partiellement cédée ou vendue.

2.20.4 | INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉLIGIBLES À LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Certains instruments financiers dérivés ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture. Les variations de la juste valeur de tout instrument financier dérivé non éligible à la comptabilité de couverture sont comptabilisées immédiatement dans le compte de résultat sous « Produits / charges financier(e)s ».

2.21 | STOCKS

Les matières premières, les matières consommables, les marchandises, les produits en cours de fabrication et les produits finis sont valorisés au moindre coût et à la valeur nette de réalisation.

Le coût est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré. Le coût des produits en cours de fabrication et des produits finis comprend tous les frais de transformation et autres frais encourus pour amener les stocks à l'emplacement et dans l'état où ils se trouvent. Les frais de transformation incluent les frais de production et les frais généraux de production, fixes et variables, qui s'y rattachent (charges d'amortissement incluses).

La valeur nette réalisable représente le prix de vente estimé, diminué de tous les coûts de réalisation et coûts à engager dans la commercialisation, la vente et la distribution.

2.22 | CRÉANCES COMMERCIALES

Les créances commerciales sont comptabilisées initialement à leur juste valeur, ensuite elles sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt réel, déduction faite des provisions pour dépréciation.

2.23 | TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Aux fins de présentation de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des espèces disponibles et en dépôt à vue, des autres investissements très liquides à court terme avec des échéances initiales de trois mois ou moins, qui sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et qui font l'objet d'un risque négligeable de changement de valeur, et des découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent dans les dettes financières dans les passifs courants du bilan.

2.24 | ACTIFS NON COURANTS (OU GROUPES DE CESSION) DISPONIBLES À LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Une activité abandonnée est un élément de la Société qui a été cédé ou qui est désigné comme disponible à la vente. Elle représente un secteur d'affaires distinct important ou une région géographique d'activités et fait partie d'un seul et même plan coordonné de cession, ou elle constitue une filiale acquise exclusivement dans une perspective de revente.

Les transactions entre les sociétés du Groupe relatives aux activités poursuivies et abandonnées sont éliminées au profit des activités poursuivies.

Les actifs non courants ou un groupe de cession sont dits disponibles à la vente si le montant comptable peut être recouvert principalement par le biais d'une transaction de vente, et que la vente est considérée comme fort probable. Les actifs non courants et les groupes de cession sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur comptable précédente et la juste valeur diminuée des frais de vente. Les pertes de valeur sur la classification de disponibilité à la vente sont incluses dans le compte de résultat. Les actifs non courants classés comme étant disponibles à la vente ne sont pas amortis.

2.25 | CAPITAL SOCIAL

2.25.1 | ACTIONS ORDINAIRES

Les actions ordinaires sont comptabilisées dans les capitaux propres. Les coûts additionnels directement imputables à l'émission de nouvelles actions ou options figurent dans les capitaux propres en tant que déduction, nette d'impôts, des produits. La Société n'a pas émis d'actions privilégiées ou d'actions privilégiées obligatoirement remboursables.

2.25.2 | ACTIONS PROPRES

Lorsqu'une entreprise du Groupe achète des actions de la Société (actions propres), le montant payé, y compris les coûts directs imputables (nets d'impôts sur le résultat), est déduit des capitaux propres revenant aux actionnaires de la Société jusqu'à ce que les actions soient annulées ou réémises. Lorsque ces actions sont réémises ultérieurement, toute contrepartie reçue, nette de tous les coûts de transaction additionnels directement imputables et des effets de l'impôt sur le résultat, est intégrée dans les capitaux propres revenant aux actionnaires de la Société.

2.25.3 | CAPITAL HYBRIDE

Les obligations subordonnées perpétuelles émises par UCB en 2011 remplissent les conditions d'un instrument de capitaux propres telles que définies dans la norme IAS 32 *Instruments financiers* : la présentation et, donc, ces instruments, sont comptabilisés à titre de « Capital hybride » faisant partie des capitaux propres du Groupe.

Les intérêts sur ces obligations se traduisent par un « dividende » aux actionnaires dans l'état des variations de capitaux propres.

2.26 | PRÊTS ET EMPRUNTS

Les prêts et découverts bancaires portant intérêts sont mesurés initialement à leur juste valeur, nette des frais de transaction encourus, et sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt réel. Toute différence entre les produits (nets des frais de transaction) et le règlement ou le rachat d'emprunts est reconnue tout au long de la durée de l'emprunt conformément à la politique comptable du Groupe.

Les emprunts sont comptabilisés dans les passifs courants à moins que le Groupe ne dispose d'un droit inconditionnel de différer le règlement de la dette pour une période d'au moins 12 mois après la date du bilan.

2.27 | INSTRUMENTS FINANCIERS COMPOSÉS

Les instruments financiers composés émis par le Groupe comprennent des obligations convertibles en actions ordinaires au gré de l'émetteur. Le nombre d'actions à émettre ne suit pas les variations de leur juste valeur. Dans le passé, vu l'option dont disposait l'émetteur de procéder à un rachat en espèces, ces obligations convertibles étaient subdivisées en un élément de dette et une composante dérivée.

À la comptabilisation initiale de l'élément de dette, la juste valeur de l'élément de dette était calculée sur la base de la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels, au taux d'intérêt appliqué à ce moment-là par le marché pour des instruments ayant des conditions de crédit comparables et offrant pour l'essentiel les mêmes flux de trésorerie, selon les mêmes conditions, mais sans l'option de conversion.

Après la comptabilisation initiale, l'élément de dette est évalué sur la base de son coût amorti par la méthode du taux d'intérêt réel.

Le montant restant était alloué à l'option de conversion et comptabilisé sous la rubrique des « Autres dérivés ». Ultérieurement à la comptabilisation initiale, l'élément dérivé était comptabilisé à la juste valeur, tous les profits et pertes suite à la réévaluation étant comptabilisés dans le compte de résultat.

Compte tenu de la décision prise par le Conseil d'administration en 2010 et visant à annuler les droits d'UCB liés à l'option de règlement en espèces, l'élément dérivé a été reclassé dans les capitaux propres sur la base de sa juste valeur à la date d'annulation. L'élément des capitaux propres a été reclassé en tant que prime à l'émission d'actions lors de la conversion des obligations convertibles restantes en 2014.

Les coûts de transaction additionnels directement imputables à l'offre obligatoire sont inclus dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt réel et sont amortis en compte de résultat pendant la durée de vie de l'instrument.

2.28 | DETTES COMMERCIALES

Les dettes commerciales sont évaluées initialement à leur juste valeur et sont ensuite mesurées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt réel.

2.29 | AVANTAGES AU PERSONNEL

2.29.1 | OBLIGATIONS DE PENSION

Le Groupe gère divers régimes postérieurs à l'emploi, dont des plans de retraite à prestations définies et des plans de retraite à cotisations définies.

Un plan à cotisations définies est un plan de retraite en vertu duquel le Groupe paie des cotisations fixes à une entité distincte et n'aura aucune obligation légale ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si les actifs du fonds s'avèrent insuffisants pour payer à tous les employés les avantages relatifs au service des employés dans la période en cours et dans les périodes précédentes. Les cotisations à des plans de pension à cotisations définies sont comptabilisées comme charges liées aux avantages du personnel dans le compte de résultat consolidé lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance peut donner lieu à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en espèces.

Généralement, ces plans de pension prévoient un montant que l'employé recevra au moment où il prendra sa retraite, la plupart du temps en fonction d'un ou de plusieurs paramètres tels que l'âge, les années de service et la rémunération. L'obligation en matière de prestations de retraite incluse dans les états financiers consolidés représente la valeur actualisée de l'obligation de prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs du plan. Tout excédent résultant de ce calcul est limité à la valeur actuelle des remboursements disponibles et des réductions dans les futures cotisations aux plans.

Les engagements nets en rapport avec des plans à prestations définies sont évalués par des actuaires indépendants au moyen de la « méthode des unités de crédit projetées ». Une évaluation actuarielle complète est effectuée au moins tous les trois ans à partir des informations à jour du personnel. Une telle évaluation s'impose également si la fluctuation nette inscrite au bilan est supérieure à 10 % d'une année à l'autre en raison de circonstances propres au plan (évolution importante de l'adhésion, modification des dispositions, etc.). Pour les exercices au titre desquels une évaluation actuarielle complète n'est pas requise, des projections (« reports ») à partir du précédent exercice sont réalisées au moyen d'hypothèses actualisées (taux d'actualisation, augmentation de salaire, chiffre d'affaires). Ces projections s'appuient sur les données de chaque employé telles qu'elles sont connues à compter de la date de la dernière évaluation complète, en tenant compte des hypothèses relatives aux augmentations de salaire et, éventuellement, au chiffre d'affaires. Toutes les évaluations portent sur les passifs à la date d'arrêt du bilan applicable, et la valeur de

marché des actifs du plan de retraite est également établie et déclarée à cette date, quel que soit le type d'évaluation effectuée (complète ou méthode de projection).

La valeur actualisée de l'obligation de prestations définies est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des taux d'intérêts d'obligations d'entreprises de première catégorie libellées dans la monnaie dans laquelle les prestations doivent être versées et dont les échéances avoisinent celles du passif correspondant au titre du régime de pension.

La réévaluation comprenant les écarts actuariels, l'effet du plafond de l'actif (le cas échéant) et le rendement des actifs du plan (hors intérêts) sont inscrits immédiatement dans l'état de la situation financière, en constatant une charge ou un crédit dans les autres éléments du résultat global au titre de la période pendant laquelle ils surviennent. La réévaluation comptabilisée dans la rubrique « *autre résultat global* » n'est pas reclassée. L'entité peut toutefois transférer ces montants dans les capitaux propres. Le coût des services passés est comptabilisé en résultat au titre de la période correspondant à la modification du plan. L'intérêt net est calculé en appliquant le taux d'actualisation au passif ou à l'actif au titre des prestations définies. Les coûts des prestations définies sont répartis en trois catégories :

- > coût des services, coût des services passés, profits et pertes sur réductions et liquidations ;
- > charges nettes ou produits nets d'intérêts ;
- > réévaluation.

Le Groupe présente les deux premières composantes du coût des prestations définies dans la rubrique « *Charges liées aux avantages du personnel* » du compte de résultat consolidé (par type de charges cumulées). La charge nette ou le produit net d'intérêts est présenté en tant que partie du résultat opérationnel. Les profits et pertes sur réductions sont constatés dans le coût des services passés. Les réévaluations sont comptabilisées en autres éléments du résultat global.

2.29.2 | AUTRES CHARGES DE PERSONNEL POSTÉRIEURES À L'EMPLOI

Certaines sociétés du Groupe offrent à leurs retraités des avantages postérieurs à l'emploi en matière de soins de santé. L'engagement net du Groupe est le montant des prestations futures que le personnel a reçu en retour de services rendus pendant les périodes en cours et ou durant les périodes précédentes. Les coûts estimés de ces prestations sont comptabilisés sur la période d'emploi en utilisant la même méthode que celle utilisée pour des plans à prestations définies.

2.29.3 | INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT

Les indemnités de fin de contrat sont dues lorsque le contrat de travail est résilié avant la date normale de la retraite ou lorsqu'un employé accepte un départ volontaire en échange de ces indemnités. Le Groupe comptabilise les indemnités de fin de contrat lorsqu'il peut prouver qu'il s'est engagé soit à résilier le contrat de travail d'employés actuels conformé-

ment à un plan stratégique détaillé sans possibilité de retrait, soit à verser des indemnités de fin de contrat à la suite d'une proposition visant à encourager les employés au départ volontaire. Les indemnités dues plus de 12 mois après la date de clôture du bilan sont chiffrées à leur valeur actualisée.

2.29.4 | AUTRES AVANTAGES AU PERSONNEL À LONG TERME

Les passifs pour les primes d'ancienneté et primes de fidélité sont mesurés à la valeur actuelle de paiements futurs attendus versés en regard des services fournis par les employés jusqu'à la fin de l'exercice selon la méthode des unités de crédit projetées. Les rémunérations et salaires futurs attendus sont pris en considération au même titre que l'expérience en matière de départs et de périodes de service. Les paiements futurs attendus sont actualisés sur la base des taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie avec les échéances et devises correspondants, dans toute la mesure du possible, aux flux de trésorerie estimés. Les réévaluations réalisées à la suite d'ajustements issus de l'expérience et des changements dans les hypothèses actuarielles sont comptabilisées en résultat.

2.29.5 | PLANS D'INTÉRESSEMENT AUX BÉNÉFICES ET PRIMES

Le Groupe comptabilise un passif et une dépense pour les primes et les intéressements aux bénéficiaires sur la base d'une formule prenant en considération le bénéfice imputable aux actionnaires de la Société après certains ajustements. Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il y est tenu contractuellement ou lorsqu'il existe une pratique antérieure qui a créé une obligation implicite et qu'une estimation fiable de l'obligation peut être donnée.

2.29.6 | PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Le Groupe gère plusieurs plans de rémunération fondés sur des actions et réglés soit en instruments de capitaux propres de la société, soit en espèces.

Les services rendus par les employés en tant que rétribution pour les options sur actions sont comptabilisés au titre de dépenses. Le montant total à dépenser est déterminé en référence à la juste valeur des options sur actions octroyées, hormis l'impact des conditions d'octroi liées à des services et des performances extérieures au marché (par exemple, la rentabilité, le fait de demeurer employé de l'entité pendant une durée déterminée).

Les conditions d'octroi liées au service et extérieures au marché sont incluses dans les hypothèses sur le nombre d'options qu'il faudra probablement octroyer. Le montant total dépensé est comptabilisé sur la période d'octroi, qui est la période au cours de laquelle toutes les conditions d'octroi doivent être satisfaites.

La juste valeur des plans d'options sur actions est calculée à la date d'attribution à l'aide du modèle d'évaluation de Black & Scholes en intégrant les prévisions sur la durée de vie et le taux d'annulation des options. Chaque année, à la date du bilan, l'entité revoit ses estimations quant au

nombre d'options qui devraient pouvoir être exercées. Elle comptabilise l'impact de la révision des estimations initiales, le cas échéant, dans le compte de résultat, et les capitaux propres sont corrigés en conséquence sur la période d'acquisition restante.

Les produits nets résultant éventuellement de frais de transaction directement imputables sont crédités au capital social (valeur nominale) et à la prime d'émission lorsque les options sont exercées. La juste valeur du montant payable aux employés en rapport avec les droits à la plus-value des actions, les plans d'options sur actions fictives, d'attribution d'*actions gratuites* et de « *performance shares* », qui sont réglés en espèces, est comptabilisée comme une charge avec une augmentation correspondante du passif, au cours de la période pendant laquelle les employés reçoivent un droit inconditionnel au paiement. La dette est réévaluée à chaque date de clôture et à la date de paiement.

Toute fluctuation de la juste valeur de la dette est comptabilisée en tant que « charges du personnel » dans le compte de résultat.

2.30 | PROVISIONS

Les provisions sont reprises dans le bilan quand :

- > il y a une obligation actuelle (légale ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- > il est probable qu'une sortie de ressources présentant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et
- > le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant imputé en tant que provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire pour régler l'obligation actuelle à la date du bilan. Les provisions sont mesurées à la valeur actuelle des dépenses attendues que l'on estime nécessaires pour régler l'obligation en utilisant un taux d'actualisation reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques de l'obligation. L'augmentation de la provision visant à refléter l'impact du passage du temps est comptabilisée comme une charge d'intérêt.

Les provisions pour restructurations sont comptabilisées lorsque le Groupe a un plan formalisé et détaillé et qu'il a créé, chez les personnes concernées, une attente fondée qu'il mettra en œuvre la restructuration soit en commençant à exécuter le plan, soit en leur annonçant ses principales caractéristiques.

3. Jugements et estimations comptables

Les estimations et jugements sont évalués en permanence et reposent sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, notamment les attentes des événements futurs qui sont jugés raisonnables dans les circonstances applicables.

3.1 | JUGEMENTS DANS L'APPLICATION DES PRINCIPES COMPTABLES DU GROUPE

COMPTABILISATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La nature de l'activité du Groupe est telle que bon nombre de transactions commerciales n'ont pas une structure simple.

Les conventions commerciales peuvent consister en de multiples accords se produisant en même temps ou à des moments différents. Le Groupe est également partie prenante dans des accords de concession de licences qui peuvent impliquer des paiements anticipés et échelonnés sur plusieurs années ainsi que certaines obligations futures. Le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que lorsque les risques importants et les avantages liés à la propriété ont été transférés et lorsque le Groupe ne garde plus une implication continue dans la gestion, ni un contrôle effectif sur les marchandises vendues ou lorsque les obligations sont remplies. Cela peut conduire à des rentrées de trésorerie comptabilisées initialement comme revenu différé et ensuite portées en résultat dans des exercices comptables ultérieurs sur la base des différentes conditions spécifiées dans l'accord.

ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Les opérations désignées comme disponibles à la vente ou ayant été cédées sont présentées comme activités abandonnées dans l'état consolidé de la situation lorsque les opérations représentent un secteur d'affaires distinct important ou une région géographique d'activités, font partie d'un seul et même plan coordonné de cession, ou constituent une filiale acquise exclusivement dans une perspective de revente. L'évaluation d'un secteur distinct important est réalisée au cas par cas et dépend de la taille des opérations en termes de chiffres d'affaires, de marge brute, ou de valeur totale des actifs et passifs par rapport au nombre total d'opérations du Groupe.

3.2 | ESTIMATIONS COMPTABLES ET HYPOTHÈSES-CLÉS

Dans le cadre de la préparation des états financiers conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne, la direction doit émettre des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur les montants déclarés de l'actif et du passif sur la publication d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période concernée.

La direction fonde ses estimations sur l'expérience historique et sur d'autres hypothèses qui sont jugées

raisonnables dans les circonstances applicables, et dont les résultats constituent le fondement de l'établissement des montants comptabilisés des produits et des charges qui n'apparaissent pas nécessairement à partir d'autres sources. Les résultats réels s'écarteront par définition de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sont réexaminées régulièrement et les répercussions de ces examens sont intégrées dans les états financiers de l'exercice pour lequel elles sont jugées nécessaires.

3.2.1 | RABAIS SUR VENTES

Le Groupe a enregistré des charges constatées d'avance pour des retours sur ventes, ristournes prévues, remises et autres rabais, dont ceux liés aux programmes fédéraux Medicaid et Medicare aux USA, et des rabais similaires dans d'autres pays. Ces estimations reposent sur des analyses de législations ou contrats existants, sur des tendances historiques et sur l'expérience du Groupe. La direction estime que les montants totaux de ces charges à payer sont adéquats et se fondent sur les informations actuellement disponibles et sur l'interprétation des législations applicables. Vu que ces déductions sont basées sur des estimations de la direction, les déductions réelles pourraient s'écarter de ces estimations. De tels écarts pourraient influencer à l'avenir ces charges comptabilisées au bilan et, par conséquent, le niveau des ventes actées dans le compte de résultat des exercices futurs, étant donné qu'il y a souvent un décalage de plusieurs mois entre la comptabilisation des estimations et le montant final des rabais sur ventes. En général, les remises, ristournes et autres déductions indiquées sur les factures sont comptabilisées comme une déduction immédiate des ventes brutes dans le compte de résultat. Les ristournes, remises diverses et rabais qui ne sont pas mentionnés sur la facture sont estimés et inscrits au bilan dans le compte de régularisation correspondant.

3.2.2 | ACTIFS INCORPORELS ET GOODWILL

Le Groupe détient des actifs incorporels d'une valeur comptable de € 1 055 millions (Note 17) et un goodwill dont la valeur comptable s'élève à € 5 164 millions (Note 18). Les actifs incorporels sont amortis de façon linéaire sur leur durée d'utilité à partir du moment où ils sont disponibles à l'utilisation (lorsque l'autorisation réglementaire a été obtenue).

La direction estime que la durée d'utilité pour des projets acquis de R&D en cours équivaut à la période pendant laquelle ces composés bénéficient d'une protection par brevet ou d'une exclusivité des données. Pour les actifs incorporels acquis via un regroupement d'entreprises et qui comprennent des composés commercialisés mais pour lesquels il n'existe aucune protection par brevet ni exclusivité des données, la direction estime que la durée d'utilité équivaut à la période pendant laquelle ces composés contribueront à réaliser substantiellement toutes les contributions en espèces.

Ces immobilisations incorporelles et goodwill sont revus régulièrement pour détecter toute perte de valeur et quand il existe un indice révélant une perte de valeur. Les immobilisations incorporelles non encore disponibles et le goodwill font l'objet de tests de perte de valeur au moins une fois par an.

Pour évaluer s'il existe une perte de valeur, on procède à des estimations des flux de trésorerie futurs qui devraient résulter de l'utilisation de ces actifs et de leur cession éventuelle. Ces flux de trésorerie estimés sont ensuite ajustés à la valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation adéquat qui reflète les risques et incertitudes liés aux flux de trésorerie prévus.

Les résultats réels pourraient s'écarter fortement de ces estimations de flux de trésorerie futurs actualisés. Des facteurs tels que l'arrivée ou l'absence de concurrence, l'obsolescence technique ou des droits moins élevés que prévu pourraient conduire à une diminution de la durée d'utilité et à des pertes de valeur.

Le Groupe a appliqué les hypothèses-clés suivantes pour la valeur des calculs d'utilité requis pour les tests de perte de valeur des immobilisations incorporelles et du goodwill en fin d'exercice :

> taux de croissance	3,0 %
> taux d'actualisation relatif au goodwill et aux immobilisations incorporelles liées à des produits commercialisés	8,92 %
> taux d'actualisation relatif aux immobilisations incorporelles liées à des produits non commercialisés (en cours de recherche et de développement)	13,0 %

Vu que les flux de trésorerie tiennent également compte des charges fiscales, un taux d'actualisation après impôts est utilisé dans les tests de dépréciation.

La direction estime que l'utilisation du taux d'actualisation après impôts correspond à l'utilisation d'un taux avant impôts appliqué à des flux de trésorerie avant impôts.

3.2.3 | PROVISIONS ENVIRONNEMENTALES

Le Groupe constitue des provisions pour coûts d'assainissement environnemental spécifiées dans la Note 31. Les éléments les plus significatifs des provisions environnementales sont les coûts visant l'assainissement et le réaménagement complets de sites contaminés ainsi que la décontamination de certains autres sites, principalement liés aux activités chimiques et de production de films industriels cédées par le Groupe.

Les dépenses d'assainissement futures sont affectées par un certain nombre d'incertitudes, entre autres, la détection de sites contaminés auparavant inconnus, la méthode et l'étendue d'assainissement, le pourcentage de déchets imputables au Groupe ainsi que les capacités financières des autres parties potentiellement responsables. Étant donné les difficultés inhérentes à l'estimation des responsabilités dans ce domaine, il ne peut être garanti que des coûts additionnels ne seront pas encourus au-delà des montants actuellement constatés. L'effet de la résolution des problèmes environnementaux sur les

résultats des opérations ne peut être présagé en raison de l'incertitude concernant le montant et le calendrier des futures dépenses et des résultats des opérations futures. Ces changements pourraient influencer les provisions comptabilisées dans le bilan à l'avenir.

3.2.4 | AVANTAGES AU PERSONNEL

Le Groupe gère actuellement un grand nombre de plans de pension à prestations définies, dont il est question à la Note 30. Le calcul des actifs ou passifs liés à ces plans repose sur des hypothèses statistiques et actuarielles. C'est en particulier le cas pour la valeur actuelle de l'obligation de prestations définies qui est influencée par les hypothèses sur les taux d'actualisation utilisés pour arriver à la valeur actuelle des futures obligations de pension, ainsi que par les hypothèses sur les hausses futures des salaires et des prestations.

Par ailleurs, le Groupe utilise des hypothèses statistiques portant sur des domaines tels que les retraits futurs des participants des plans ainsi que des estimations sur l'espérance de vie. Les hypothèses actuarielles utilisées peuvent différer matériellement des résultats réels suite à des fluctuations du marché et des conditions économiques, à une rotation des employés plus grande ou plus faible, à la variation de la durée de vie des participants, ou à d'autres changements dans les facteurs évalués.

Ces différences pourraient influencer les actifs ou les passifs ultérieurement comptabilisés dans le bilan.

3.2.5 | POSITIONS FISCALES

Le Groupe est présent dans plusieurs pays avec des environnements réglementaires juridiques et fiscaux souvent complexes. Le Groupe considère sa position fiscale comme étant gérable et il la prend en vue de résister aux contestations éventuelles des autorités fiscales. Néanmoins, le Groupe admet que certaines positions sont incertaines et comportent des interprétations de lois fiscales complexes ainsi que des considérations de prix de transfert qui pourraient être contestées par les autorités fiscales. Le Groupe évalue ces positions individuellement, sans compensation ou cumul entre les positions, sur une base régulière en utilisant toutes les informations disponibles (législation, jurisprudence, réglementation et pratiques établies). Un passif est enregistré pour chaque élément dont la mise en examen par les autorités fiscales est peu probable sur la base de toute information pertinente. Le Groupe calcule le passif comme unique et meilleure estimation de l'impôt actuel qu'il s'attend à payer en utilisant son meilleur jugement de l'issue la plus probable de ces examens. Ces estimations sont basées sur les faits et les circonstances existant à la fin de la période de présentation de l'information financière. Le passif d'impôt et l'impôt prévoient des pénalités et des intérêts de retard liés à des litiges fiscaux.

Le Groupe a reconnu € 795 millions d'actifs d'impôt différés (voir Note 29). La reconnaissance des actifs d'impôt différés se base sur la probabilité de la disponibilité de bénéfices imposables suffisants dans le futur contre lesquels l'annulation des différences temporaires pourra

se faire. Quand les différences temporaires sont en lien avec des pertes, le Groupe prend également en compte la possibilité de compenser ces pertes par les bénéfices imposables prévus.

Les principaux éléments qui ont été évalués par la direction comprennent la reconnaissance des pertes, dans le bilan des actifs d'impôts différés liés aux pertes dans les juridictions où il y a eu des pertes précédemment mais où des bénéfices sont désormais perçus ou devraient être perçus prochainement. La direction a estimé au mieux la juste valeur de l'actif à reconnaître dans de tels cas et a décidé de la longueur de la période future à prendre en compte dans ces calculs. Ces estimations sont réalisées au cas par cas mais cette période de temps ne dépasse généralement pas les cinq ans.

Les différences entre les bénéfices imposables prévus et la rentabilité réelle ou la diminution des bénéfices imposables prévus dans le futur pourraient avoir un impact sur les actifs d'impôt différés reconnus dans le futur.

Aucun actif d'impôt différé significatif n'est comptabilisé pour les juridictions étant actuellement déficitaires.

Les principaux éléments qui ont fait l'objet d'une estimation comptable et d'une évaluation par le Groupe comprennent également des passifs d'impôt liés aux contrôles fiscaux réalisés en Allemagne, en Espagne, aux États-Unis et en Italie. Le Groupe collabore de manière constructive avec les autorités fiscales et les représentants compétents des gouvernements. Si nécessaire, le Groupe engage des conseillers et des avocats afin d'obtenir des avis sur la législation fiscale et les principes fiscaux.

4. Gestion des risques financiers

Le Groupe est exposé à une série de risques financiers résultant de ses opérations sous-jacentes et de ses activités financières d'entreprise.

Ces risques financiers sont le risque du marché (y compris le risque de change, le risque d'intérêt et le risque de prix), le risque de crédit et le risque de liquidité.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe aux risques susmentionnés, sur les politiques et procédures du Groupe pour la gestion de ces risques ainsi que la gestion des capitaux par le Groupe. La gestion des risques est assurée par le département Treasury & Risk du Groupe conformément aux politiques approuvées par le Financial Risk Management Committee (FRMC).

Le FRMC est composé du Chief Financial Officer, du Chief Accounting Officer et des responsables des départements Financial Control, Internal Audit, Tax et Treasury & Risk. Le FRMC sera responsable :

- > de l'analyse des résultats de l'évaluation des risques par UCB ;
- > de l'approbation des stratégies recommandées en matière de gestion des risques ;
- > du contrôle de la conformité avec la politique de gestion des risques sur les marchés financiers ;
- > de l'approbation des changements de politique ; et
- > des rapports au Comité d'audit.

Les politiques de gestion des risques financiers du Groupe établies par le FRMC doivent identifier et analyser les risques encourus par le Groupe, définir les contrôles et les limites de risque adéquats et surveiller les risques et le respect des limites. Les politiques de gestion des risques sont revues par le FRMC sur une base semestrielle afin de tenir compte des changements intervenant dans les conditions du marché et dans les activités du Groupe.

4.1 | RISQUE DU MARCHÉ

Le risque du marché est le risque que des fluctuations dans les prix du marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les cours boursiers, affectent le compte de résultat du Groupe ou la valeur de ses holdings d'instruments financiers. L'objectif de la gestion du risque du marché consiste à gérer et à contrôler les expositions au risque du marché. Le Groupe achète des instruments financiers dérivés et a également des dettes financières pour gérer le risque du marché. Dans la mesure du possible, le Groupe vise à appliquer une comptabilité de couverture afin de gérer la volatilité dans le compte de résultat. Le Groupe a pour politique et pour pratique de ne pas conclure de transactions sur des instruments dérivés à des fins spéculatives.

4.1.1 | RISQUE DE CHANGE

Le Groupe exerce ses activités dans le monde entier et est donc exposé à des fluctuations des devises étrangères, qui affectent son résultat net et sa situation financière exprimés en euros. Il surveille activement son exposition aux devises étrangères et, en cas de besoin, exécute des transactions destinées à préserver la valeur des actifs et des transactions anticipées. Le Groupe a recours à des contrats à terme, à des options de change et à des échanges de devises (*cross currency swaps*) afin de couvrir un ensemble de flux de devises et de transactions de financement pour lesquels existent des engagements ou des prévisions.

Les instruments acquis pour couvrir l'exposition résultant des transactions sont principalement libellés en dollar américain, en livre sterling, en yen japonais et en franc suisse, à savoir les devises dans lesquelles le Groupe présente ses expositions les plus importantes. La politique de gestion des risques financiers du Groupe consiste à couvrir une période de minimum 6 et maximum 26 mois de flux de trésorerie prévus provenant des ventes, redevances ou revenus de concession de licences s'il n'existe pas de couvertures naturelles.

Le Groupe a certains investissements dans des opérations étrangères dont les actifs nets sont exposés au risque de conversion.

L'effet sur les fonds propres consolidés du Groupe du risque de conversion résultant de la consolidation des états financiers des filiales étrangères du Groupe libellés en devise étrangère est comptabilisé comme un écart de conversion cumulé.

4.1.2 | IMPACT DES FLUCTUATIONS DE CHANGE

Au 31 décembre 2015, si l'euro s'était renforcé ou affaibli de 10 % face aux devises suivantes, toutes autres variables étant égales par ailleurs, l'impact sur les capitaux propres et le résultat après impôts de l'exercice, sur la base des soldes de devises dus et des instruments de couverture à cette date, aurait été le suivant :

€ millions	FLUCTUATION DU COURS RENFORCEMENT / FLÉCHISSEMENT (-) EUR	IMPACT SUR LES CAPITAUX PROPRES : PERTE (-) / GAIN	IMPACT SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT : PERTE (-) / GAIN
Au 31 décembre 2015			
USD	+10 %	-146	-11
	-10 %	180	12
GBP	+10 %	-56	3
	-10 %	68	-4
CHF	+10 %	-55	-1
	-10 %	68	2

€ millions	FLUCTUATION DU COURS RENFORCEMENT / FLÉCHISSEMENT (-) EUR	IMPACT SUR LES CAPITAUX PROPRES : PERTE (-) / GAIN	IMPACT SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT : PERTE (-) / GAIN
Au 31 décembre 2014			
USD	+10 %	-121	0
	-10 %	132	9
GBP	+10 %	-27	0
	-10 %	33	1
CHF	+10 %	-49	-2
	-10 %	60	2

Le Groupe a pour politique et pour pratique de ne pas conclure de transactions sur des instruments dérivés à des fins spéculatives.

4.1.3 | RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent engendrer des variations des produits et des charges d'intérêt résultant d'actifs et de passifs portant intérêt. Elles peuvent, en outre, influencer la valeur de marché de certains actifs, passifs et instruments financiers, ainsi qu'il est précisé dans le paragraphe suivant sur le risque de marché des actifs financiers. Les taux d'intérêt applicables aux principaux instruments de dette du Groupe sont fixes ou flottants, comme il est précisé aux Notes 26 et 27. Le Groupe utilise des instruments dérivés sur taux d'intérêt afin de gérer le risque d'intérêt, comme il est indiqué à la Note 36.

Le Groupe désigne des instruments financiers dérivés (swaps de taux d'intérêt) comme instruments de couverture des actifs et passifs à taux fixe, selon une méthode de couverture à la juste valeur. Les instruments financiers dérivés et les éléments couverts sont tous deux comptabilisés à la juste valeur dans le compte de résultat.

En 2015, les variations de la juste valeur des instruments dérivés sur taux d'intérêt désignés comme instruments de couverture des passifs à taux flottant du Groupe ont été comptabilisées en capitaux propres selon la norme IAS 39.

4.1.4 | IMPACT DES FLUCTUATIONS DES TAUX D'INTÉRÊT

Une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture du bilan aurait entraîné une augmentation des capitaux propres de € 5 millions (2014 : € 7 millions) ; une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt se serait traduite par une diminution des capitaux propres de € 5 millions (2014 : € 7 millions) ;

Une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait provoqué une hausse de € 0 million du résultat (2014 : € 0 million) ; une baisse de 100 points de base des taux d'intérêt se serait traduite par une baisse de € 0 million du résultat (2014 : € 0 million) ;

4.1.5 | AUTRES RISQUES LIÉS AU PRIX DU MARCHÉ

Les changements de la valeur de marché de certains actifs financiers et instruments financiers dérivés peuvent affecter le résultat ou la situation financière du Groupe. Les actifs financiers à long terme détenus par le Groupe le sont à des fins contractuelles et les titres négociables essentiellement à des fins réglementaires. Le risque de perte de valeur est géré par le biais d'examens préalables à l'investissement et d'une surveillance permanente des performances des investissements et des modifications de leur profil de risque.

Les investissements en actions, en obligations, en titres de créance et en autres instruments à revenus fixes sont souscrits sur la base des directives du Groupe relatives à la liquidité et à la notation de crédit.

Les montants soumis au risque lié au prix du marché sont relativement négligeables et, par conséquent, l'impact sur les capitaux propres ou le compte de résultat d'une fluctuation raisonnable de ce risque lié au prix du marché est supposé négligeable.

Comme en 2014, le Groupe a réalisé en 2015 des transactions sur actions propres, ainsi que des options d'achat de type américain octroyant le droit d'acquérir des actions d'UCB SA, toutes deux ayant été imputées en capitaux propres.

4.2 | RISQUE DE CRÉDIT

Un risque de crédit résulte de la possibilité que la contrepartie d'une transaction puisse être dans l'incapacité ou refuse d'honorer ses obligations, entraînant ainsi une perte financière pour le Groupe. Les créances commerciales sont soumises à une politique de gestion active des risques qui met l'accent sur l'estimation du risque pays, la disponibilité du crédit, une évaluation permanente du crédit et des procédures de suivi des comptes. Dans les créances commerciales, certaines concentrations de risques de crédit sont présentes, en particulier aux États-Unis, en raison des transactions de vente effectuées *via* des grossistes (Note 22). Pour certaines expositions de crédit dans des pays sensibles, notamment les pays du sud de l'Europe, le Groupe a contracté une assurance-crédit.

Aux États-Unis et en Chine (depuis 2014), le Groupe a conclu un accord de financement de ses créances commerciales qui permet leur décomptabilisation du bilan. En vertu des termes et conditions de ce contrat, UCB ne conserve aucun risque de non-paiement ou de paiement tardif associé aux créances commerciales cédées.

L'exposition d'autres actifs financiers au risque de crédit est contrôlée par la mise en place d'une politique visant à limiter l'exposition au risque de crédit à des contreparties de haute qualité, par le réexamen régulier des notations de crédit et par la fixation de limites précises pour chaque partenaire. Le critère défini par le département Trésorerie du Groupe pour sa politique d'investissement est basé sur les notations de crédit à long terme généralement considérées comme de bonnes qualités et le prix des CDS à 5 ans.

Lorsque cela semble approprié pour réduire l'exposition, des accords de compensation peuvent être signés avec les partenaires respectifs sur le modèle d'un accord-cadre de l'ISDA (International Swaps and Derivatives Association). L'exposition maximale au risque de crédit résultant d'activités financières, sans considération des accords de compensation, correspond à la valeur comptable des actifs financiers augmentée de la juste valeur positive des instruments.

4.3 | RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe ne soit pas en mesure d'exécuter ses obligations financières à leur échéance. L'approche du Groupe en ce qui concerne la gestion de ce risque consiste à s'assurer autant que possible qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour régler ses dettes lorsqu'elles sont exigibles, dans des circonstances normales, sans subir de pertes inacceptables ou risquer de compromettre la réputation du Groupe.

Le Groupe conserve des réserves suffisantes de liquidités et de titres négociables rapidement réalisables afin de pourvoir à tout moment à ses besoins de liquidités. En outre, le Groupe dispose de certaines facilités de crédit renouvelable engagées non utilisées.

À la date de clôture, le Groupe disposait des réserves de liquidités suivantes :

- > trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 23) : € 1 285 millions (2014 : € 507 millions)
- > titres négociables hors capitaux propres (Note 20) : € 3 millions (2014 : € 2 millions)
- > facilités de crédit non utilisées et montant disponible sous contrat de financement non utilisé (Note 26) : € 235 millions (2014 : € 0 million)
- > facilités de crédit renouvelables non utilisées (Note 26) : € 1 milliard (2014 : € 1 milliard) : la facilité de crédit renouvelable existante de € 1 milliard, arrivant à maturité en 2021, n'était pas utilisée à la fin 2015

Le tableau ci-dessous analyse les échéances contractuelles des dettes financières du Groupe et les regroupe sur la base de la période restant à courir de la date de clôture jusqu'à la date d'échéance contractuelle, hors impact de compensation. Les montants indiqués ci-dessous sont indicatifs des flux de trésorerie contractuels non actualisés.

€ millions	NOTE	TOTAL	FLUX CON-TRACTUEL	MOINS DE 1 AN	ENTRE 1 ET 2 ANS	ENTRE 2 ET 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Au 31 décembre 2015							
Emprunts bancaires et autres emprunts à long terme	26	437	437	95	0	250	92
Titres de créances et autres emprunts à court terme	26	12	12	12	0	0	0
Passifs de contrats de location-financement	26	9	9	2	1	5	1
Obligations pour particuliers (échéance : 2023)	27	189	248	9	9	27	203
Euro-obligations à destination des investisseurs institutionnels (échéance : 2022)	27	346	396	7	7	20	362
Euro-obligations à destination des investisseurs institutionnels (échéance : 2021)	27	369	436	14	14	43	365
Obligations pour particuliers (échéance : 2020)	27	257	297	9	9	279	0
Notes EMTN (échéance : 2019)	27	75	85	3	3	79	0
Euro-obligations à destination des investisseurs institutionnels (échéance : 2016)	27	506	529	529	0	0	0
Fournisseurs et autres créditeurs	32	1 794	1 794	1 688	40	61	5
Découverts bancaires	26	8	8	8	0	0	0
Swaps des taux d'intérêts		47	47	3	6	25	12
Contrats de change à terme utilisés à des fins de couverture							
Sorties		2 688	2 688	2 654	34	0	0
Entrées		2 632	2 632	2 599	33	0	0
Contrats de change à terme et autres instruments financiers dérivés à la juste valeur via le compte de résultat							
Sorties		2 512	2 512	2 512	0	0	0
Entrées		2 505	2 505	2 505	0	0	0

€ millions	NOTE	TOTAL	FLUX CON-TRACTUEL	MOINS DE 1 AN	ENTRE 1 ET 2 ANS	ENTRE 2 ET 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
Au 31 décembre 2014							
Emprunts bancaires et autres emprunts à long terme	26	527	527	195	0	200	132
Titres de créances et autres emprunts à court terme	26	175	175	175	0	0	0
Passifs de contrats de location-financement	26	12	12	3	9	0	0
Obligations pour particuliers (échéance : 2023)	27	190	257	9	9	27	212
Euro-obligations à destination des investisseurs institutionnels (échéance : 2021)	27	369	454	18	14	43	379
Obligations pour particuliers (échéance : 2020)	27	257	306	9	9	28	260
Notes EMTN (échéance : 2019)	27	75	88	3	3	82	0
Euro-obligations à destination des investisseurs institutionnels (échéance : 2016)	27	515	557	29	528	0	0
Fournisseurs et autres créditeurs	32	1 534	1 534	1 386	9	134	5
Découverts bancaires	26	0	0	0	0	0	0
Swaps des taux d'intérêts		56	56	6	6	22	22
Contrats de change à terme utilisés à des fins de couverture							
Sorties		2 958	2 958	2 763	195	0	0
Entrées		2 918	2 918	2 728	190	0	0
Contrats de change à terme et autres instruments financiers dérivés à la juste valeur via le compte de résultat							
Sorties		1 604	1 604	1 604	0	0	0
Entrées		1 582	1 582	1 582	0	0	0

4.4 | GESTION DU RISQUE DE CAPITAL

La politique du Groupe en matière de gestion du risque de capital est de préserver la capacité du Groupe à poursuivre ses activités afin de fournir un rendement aux actionnaires et des avantages aux patients, ainsi que de continuer à réduire la dette extérieure du Groupe en vue d'obtenir une structure de capital cohérente avec d'autres entreprises du secteur.

€ millions	2015	2014
Total des emprunts (Note 26)	466	714
Obligations (Note 27)	1 742	1 406
Moins : trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 23), titres négociables disponibles à la vente (Note 20) et garantie en espèces liée à l'obligation de location-financement	-1 288	-509
Endettement net	921	1 611
Total des capitaux propres	5 546	4 842
Total du capital financier	6 467	6 453
Ratio d'endettement	14 %	25 %

4.5 | ESTIMATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers négociés sur les marchés actifs (tels que des obligations) se base sur les cours de bourse à la date de clôture.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Le Groupe utilise plusieurs méthodes d'évaluation et hypothèses qui reposent sur les conditions du marché ainsi que sur les risques liés aux crédits et à la non-performance existant à la date de clôture.

Les cours de bourse sont utilisés pour la dette à long terme. Des avis de courtiers pourraient être utilisés pour l'évaluation de certaines obligations, instruments financiers dérivés hors bourse ou options. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée à la valeur actuelle des estimations de flux de trésorerie futurs. La juste valeur du contrat de change à terme est déterminée en utilisant la valeur actualisée des montants échangés des devises, convertie au taux de change au comptant en vigueur à la date de clôture.

La valeur comptable diminuée de la provision pour perte de valeur des créances commerciales est supposée être équivalente à leur juste valeur. La juste valeur des dettes financières à des fins de révélation est estimée au moyen d'une actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs aux taux d'intérêt actuels du marché, dont le Groupe dispose pour des instruments financiers similaires.

4.5.1 | HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

La norme IFRS 7 régit les informations à fournir pour les évaluations de la juste valeur par niveau, suivant la hiérarchie suivante :

- > Niveau 1 : cours de bourse (non ajustés) sur les marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- > Niveau 2 : autres techniques pour lesquelles toutes les données ayant un impact significatif sur la juste valeur enregistrée sont observables, directement ou indirectement ;
- > Niveau 3 : techniques utilisant des données ayant un impact significatif sur la juste valeur enregistrée, non fondées sur des données observables.

Toutes les évaluations de juste valeur indiquées sont des évaluations récurrentes.

4.5.2 | ACTIFS FINANCIERS MESURÉS À LA JUSTE VALEUR

€ millions	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL
31 décembre 2015				
Actifs financiers				
Actifs disponibles à la vente (Note 20)				
Titres de participation cotés	64	0	0	64
Obligations cotées	3	0	0	3
Actifs financiers dérivés (Note 36)				
Contrats de change à terme – couvertures des flux de trésorerie	0	10	0	10
Contrats de change à terme – juste valeur <i>via</i> le compte de résultat	0	19	0	19
Dérivés de taux d'intérêt – couvertures des flux de trésorerie	0	0	0	0
Dérivés de taux d'intérêt – juste valeur <i>via</i> le compte de résultat	0	55	0	55
Autres actifs financiers à l'exclusion des actifs financiers dérivés (Note 20)				
Warrants	0	29	0	29

€ millions	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL
31 décembre 2014				
Actifs financiers				
Actifs disponibles à la vente (Note 20)				
Titres de participation cotés	38	0	0	38
Obligations cotées	2	0	0	2
Actifs financiers dérivés (Note 36)				
Contrats de change à terme – couvertures des flux de trésorerie	0	13	0	13
Contrats de change à terme – juste valeur <i>via</i> le compte de résultat	0	22	0	22
Dérivés de taux d'intérêt – couvertures des flux de trésorerie	0	0	0	0
Dérivés de taux d'intérêt – juste valeur <i>via</i> le compte de résultat	0	55	0	55

4.5.3 | PASSIFS FINANCIERS MESURÉS À LA JUSTE VALEUR

€ millions	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL
31 décembre 2015				
Passifs financiers				
Passifs financiers dérivés (Note 36)				
Contrats de change à terme – couvertures des flux de trésorerie	0	25	0	25
Contrats de change à terme – juste valeur <i>via</i> le compte de résultat	0	51	0	51
Dérivés de taux d'intérêt – couvertures des flux de trésorerie	0	3	0	3
Dérivés de taux d'intérêt – juste valeur <i>via</i> le compte de résultat	0	7	0	7
Autres passifs financiers à l'exclusion des passifs financiers dérivés (Note 28)				
Warrants	0	0	162	162

€ millions	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	TOTAL
31 décembre 2014				
Passifs financiers				
Passifs financiers dérivés (Note 36)				
Contrats de change à terme – couvertures des flux de trésorerie	0	40	0	40
Contrats de change à terme – juste valeur <i>via</i> le compte de résultat	0	36	0	36
Dérivés de taux d'intérêt – couvertures des flux de trésorerie	0	3	0	3
Dérivés de taux d'intérêt – juste valeur <i>via</i> le compte de résultat	0	7	0	7
Autres passifs financiers à l'exclusion des passifs financiers dérivés (Note 28)				
Warrants	0	0	183	183

Durant l'exercice clôturé au 31 décembre 2015, il n'y a pas eu de transferts entre évaluations à la juste valeur de niveau 1 et de niveau 2, ni vers et hors d'évaluations de niveau 3.

Les évaluations de la juste valeur de niveau 2 sont réalisées en utilisant soit la méthode dite des flux de trésorerie actualisés soit la méthode dite de « *Black-Scholes* » (pour les options sur taux de change) ainsi que des données de marché disponibles publiquement.

La juste valeur du warrant perçu en raison de la cession de Kremers Urban (« KU ») (Note 6) est déterminée au moyen d'un modèle *Black-Scholes*. Les warrants ont été valorisés à € 28 millions à la date de la cession et à € 29 millions au 31 décembre 2015.

La juste valeur des warrants émis par une filiale est déterminée en utilisant un modèle de valeur actualisée nette des sorties de trésorerie probabilisée. Il n'y a eu aucun changement dans la technique d'évaluation par rapport à l'année dernière. L'évaluation est préparée par l'équipe financière sur une base annuelle et réexaminée par le Comité Exécutif. La valeur des warrants est basée sur la rentabilité

de la filiale et les principales hypothèses utilisées dans le modèle d'évaluation incluent des données non observables pour les ventes nettes prévues, les revenus d'étape et les taux d'actualisation. Le taux d'actualisation utilisé s'élève à 8,2 %. Une augmentation / diminution de 10 % dans les ventes nettes conduirait à une augmentation / diminution de la juste valeur des warrants de 1 %. Une augmentation / diminution de 10 % du taux d'actualisation conduirait à une augmentation / diminution de la juste valeur des warrants de 2 %. La variation de la juste valeur, comptabilisée dans les profits et pertes, s'élève à € 19 millions et est comptabilisée dans les autres produits financiers (Note 14).

Le tableau suivant présente les variations observées aux instruments de niveau 3.

€ millions	WARRANTS	TOTAL
1 janvier 2014	123	123
Achat au comptant de warrants supplémentaires	20	20
Païement au comptant de warrants	-14	-14
Impact des variations de la juste valeur comptabilisées dans le résultat global	33	33
Écarts de conversion	21	21
31 décembre 2014	183	183
Achat au comptant de warrants supplémentaires	0	0
Païement au comptant de warrants	-60	-60
Impact des variations de la juste valeur comptabilisées dans le résultat global	19	19
Écarts de conversion	20	20
31 décembre 2015	162	162

4.6 | COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Malgré le fait que le Groupe ait des montants faisant l'objet d'un accord de compensation exécutoire ou d'accords similaires, les actifs et passifs financiers sont comptabilisés en montants bruts dans l'état de la situation financière étant donné qu'ils ne répondent pas aux exigences en matière de compensation. Les rapprochements ci-dessous représentent les montants soumis à un accord de compensation exécutoire ou similaire qui n'ont pas été compensés dans l'état de la situation financière.

Le tableau ci-dessous illustre les actifs financiers assujettis aux accords de compensation obligatoires.

€ millions	ACTIFS FINANCIERS BRUTS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	MONTANTS CONCERNÉS NON COMPENSÉS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE		MONTANTS NETS
		INSTRUMENTS FINANCIERS	LIQUIDITÉS GARANTIES PERÇUES	
31 décembre 2015				
Produits dérivés	84	49	0	35
Autres produits	0	0	0	0
Total	84	49	0	35

Le tableau ci-dessous illustre les passifs financiers assujettis aux accords de compensation obligatoires.

€ millions	PASSIFS FINANCIERS BRUTS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	MONTANTS CONCERNÉS NON COMPENSÉS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE		MONTANTS NETS
		INSTRUMENTS FINANCIERS	LIQUIDITÉS GARANTIES PERÇUES	
31 décembre 2015				
Produits dérivés	86	49	0	37
Autres produits	0	0	0	0
Total	86	49	0	37

Des accords-cadres de l'ISDA (International Swaps and Derivatives Association) ont été signés avec les parties respectives permettant la compensation de passifs et actifs financiers. Ceci s'applique au règlement de la juste valeur en cas de défaut, et non à la date de clôture du 31 décembre 2015.

Le tableau ci-dessous illustre les actifs financiers assujettis aux accords de compensation obligatoires.

€ millions	ACTIFS FINANCIERS BRUTS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	MONTANTS CONCERNÉS NON COMPENSÉS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE		MONTANTS NETS
		INSTRUMENTS FINANCIERS	LIQUIDITÉS GARANTIES PERÇUES	
31 décembre 2014				
Produits dérivés	90	40	0	50
Autres produits	0	0	0	0
Total	90	40	0	50

Le tableau ci-dessous illustre les passifs financiers assujettis aux accords de compensation obligatoires.

€ millions	PASSIFS FINANCIERS BRUTS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	MONTANTS CONCERNÉS NON COMPENSÉS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE		MONTANTS NETS
		INSTRUMENTS FINANCIERS	LIQUIDITÉS GARANTIES PERÇUES	
31 décembre 2014				
Produits dérivés	86	40	0	46
Autres produits	0	0	0	0
Total	86	40	0	46

5. Informations par segment

Les activités du Groupe sont composées d'un seul secteur d'activité : la biopharmacie.

Il n'y a pas d'autre catégorie significative, tant sur le plan individuel que global. Les Chief Operating Decision Makers, à savoir le Comité exécutif, vérifient les résultats et les plans opérationnels, et décident de l'affectation

des ressources à l'échelle de l'entreprise. C'est pourquoi UCB se compose d'un seul segment.

Les informations à fournir à l'échelle du Groupe concernant les ventes de produits, les zones géographiques et le chiffre d'affaires généré par les principaux clients sont présentées comme suit.

5.1 | INFORMATIONS RELATIVES AUX VENTES DE PRODUITS

Les ventes nettes se ventilent comme suit :

€ millions	2015	2014
Cimzia®	1 083	797
Kepra® (y compris Kepra® XR)	737	665
Vimpat®	679	471
Neupro®	258	200
Zyrtec® (y compris Zyrtec-D® / Cirrus®)	147	163
Xyzal®	117	96
venlafaxine XR	90	58
Nootropil®	52	55
Autres produits	431	426
Instruments de couverture désignés reclassés en ventes nettes	-82	7
Total des ventes nettes	3 512	2 938

5.2 | INFORMATIONS GÉOGRAPHIQUES

Le tableau ci-dessous présente les ventes sur chaque marché géographique où sont établis les clients :

€ millions	2015	2014
États-Unis	1 694	1 124
Japon	207	197
Marchés émergents	192	205
Chine	143	121
Allemagne	247	229
Italie	154	153
Espagne	152	137
France	150	154
Royaume-Uni et Irlande	135	125
Belgique	35	32
Reste du monde	485	454
Instruments de couverture désignés reclassés en ventes nettes	-82	7
Total des ventes nettes	3 512	2 938

Les marchés émergents comprennent le Brésil, la Russie, l'Inde, le Mexique et la Turquie.

Le tableau ci-dessous présente les immobilisations corporelles sur chaque marché géographique où ces actifs sont situés :

€ millions	2015	2014
Suisse	302	289
Belgique	223	238
Royaume-Uni et Irlande	50	84
Amérique du Nord	28	28
Allemagne	19	20
Chine	15	14
Japon	10	9
Marchés émergents	2	3
Reste du monde	2	1
Total	651	686

Les marchés émergents comprennent le Brésil, la Russie, l'Inde, le Mexique et la Turquie.

5.3 | INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX CLIENTS

UCB a un client qui représente plus de 18 % du total des ventes nettes à la fin de 2015.

Aux États-Unis, les ventes à trois grossistes ont représenté environ 81 % des ventes des États-Unis (2014 : 87 %).

6. impôts des activités abandonnées et actifs de groupe de cession classifiés comme destinés à la vente

6.1 | ACTIVITÉS ABANDONNÉES

En novembre 2014, le Conseil d'Administration d'UCB a approuvé à l'unanimité le projet de vendre la division spécialisée dans les génériques du Groupe basée aux États-Unis, Kremers Urban Pharmaceuticals Inc. (« KU »), en vue de recentrer le cœur d'activités à long terme du Groupe sur la neurologie et l'immunologie. Dans les états financiers de l'année 2014, les bénéfices liés aux activités de KU ont été présentés comme « bénéfices liés aux activités abandonnées ». Les actifs et passifs de KU ont été respectivement présentés comme actifs de groupe de cession classifiés comme destinés à la vente et passifs du groupe de cession classifiés comme destinés à la vente.

Le 2 septembre 2015, UCB a conclu un accord avec Lannett Company, Inc. (« Lannett ») pour la vente de KU. La vente a été clôturée le 25 novembre 2015.

Aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée par rapport à KU, que ce soit dans les états financiers de l'année 2014 ou dans ceux de l'année 2015.

Le résultat provenant des activités abandonnées pour cette année et l'année précédente inclut les activités de KU pour l'exercice se terminant au 25 novembre 2015 (voir détail ci-dessous). Pour l'année 2015, le résultat provenant des activités abandonnées inclut les bénéfices de la vente de KU (voir détail ci-dessous). Pour l'année 2014, les bénéfices des activités abandonnées incluent également la reprise partielle des provisions liées aux anciennes activités chimiques et de films s'élevant à € 1 million, y compris la résiliation des plaintes environnementales concernant les sites dont UCB a conservé la responsabilité clôturées en 2014.

La trésorerie relative aux activités abandonnées est communiquée séparément des flux de trésorerie.

Bénéfices pour cette année et l'année précédente provenant des activités abandonnées relatives à KU :

€ millions	2015	2014
Produits des ventes nettes	249	313
Produits et charges de redevances	1	1
Autres produits	20	20
Chiffre d'affaires	270	334
Coût des ventes	-162	-160
Marge brute	108	174
Frais commerciaux	-10	-9
Frais de recherche et développement	-26	-15
Frais généraux et administratifs	-5	-3
Autres produits / charges (-) opérationnels	-2	-5
Résultat opérationnel avant dépréciation d'actifs non financiers, coûts de restructuration et autres produits et charges	65	142
Pertes de valeur d'actifs non financiers	0	0
Frais de restructuration	-9	-10
Autres produits / charges (-)	0	-6
Résultat opérationnel	56	126
Produits financiers	0	0
Charges financières	0	0
Résultat / perte (-) avant impôts	56	126
Charge (-) / crédits d'impôt sur le résultat	-19	-33
Résultat / perte (-) après impôt sur le résultat des activités abandonnées	37	93
Bénéfices sur la vente de KU après impôts (voir détail ci-dessous)	322	-
Bénéfices des activités abandonnées (attribuables aux actionnaires d'UCB)	359	93

Détails sur la vente de KU :

€ millions	2015
Sommes reçues / à recevoir :	
Trésorerie	895
Notes	189
Warrant	28
Juste valeur de contrepartie conditionnelle	0
Autres ajustements	38
Sommes totales de cession	1 150
Valeur comptable des actifs nets vendus	-470
Coûts de transaction et provisions pour litiges	-57
Bénéfices sur la vente avant impôts et reclassification de la réserve de conversion de devises étrangères	623
Reclassification de la réserve de conversion de devises étrangères	-29
Bénéfices (-) / crédits d'impôt sur le résultat	-272
Bénéfices sur la vente après impôts	322

UCB a reçu une somme totale de € 1,1 milliard (\$ 1,2 milliard). UCB a droit à une somme supplémentaire en liquide si la FDA (Food and Drug Administration) attribue une note AB aux produits à base de Methylphenidate ou à tout produit à base de Methylphenidate reformulé avant le 30 septembre 2020. La juste valeur de cette contrepartie conditionnelle additionnelle a été évaluée à zéro à la date de la clôture de la vente de KU et au 31 décembre 2015.

La somme reçue pour la vente de KU inclut également les notes de premier rang non garanties payables le 15 décembre 2023 pour un montant cumulé principal de € 189 millions (US\$ 200 millions) et un intérêt de 12 % ainsi qu'un warrant pour acheter 2,5 millions d'actions ordinaires de Lannett Company Inc.

Les notes de premier rang sont classifiées comme « prêts et créances » sous le poste « actifs financiers non courants ». Les intérêts sur ces notes (= 12 %) sont comptabilisés à titre de produits financiers.

Le warrant est comptabilisé comme un actif financier non courant (dérivé). Le warrant a un prix d'exercice de US\$ 48,90 / action et peut être exercé sur une période de trois ans. En cas d'exercice du warrant, les actions représenteraient environ 7 % des actions émises et en circulation de Lannett. La juste valeur du warrant à la date de la transaction a été calculée sur la base du modèle *Black-Scholes* et a été calculée à € 28 millions (US\$ 30 millions). La juste valeur au 31 décembre 2015 a été réévaluée sur la base du modèle *Black-Scholes* et estimée à € 29 millions (US\$ 32 millions). La variation de la juste valeur du warrant après la date de la transaction est comptabilisée à titre de produits financiers (Note 14).

Les valeurs comptables des actifs et passifs à la date de la vente (25 novembre 2015) étaient :

€ millions	25 NOVEMBRE 2015
Immobilisations incorporelles	54
Goodwill	160
Immobilisations corporelles	88
Stocks	60
Total des clients et autres débiteurs	146
Trésorerie	15
Total de l'actif	523
Fournisseurs et autres créditeurs	53
Total du passif	53
Actifs nets	470

6.2 | GROUPE D'ACTIFS ET DE PASSIFS D'UN GROUPE DE CESSION CLASSIFIÉS COMME DESTINÉS À LA VENTE

Au 31 décembre 2015, les actifs d'UCB Manufacturing Ireland Ltd. sont classifiés comme destinés à la vente étant donné qu'UCB a décidé de céder son usine de production à Shannon puisque l'usine ne cadre plus avec les besoins et la stratégie future d'UCB. à la fin de l'année les négociations avec l'acheteur étaient en cours et sur la base de ces négociations, il a été décidé de comptabiliser une perte de valeur de € 34 millions sur les actifs non-courants (Note 11) et de € 2 millions sur le stock de pièces de rechange afin de réduire à zéro la valeur comptable de ces actifs. Le stock de produits à vendre s'élève à € 7 millions.

Le groupe d'actifs classifié comme destiné à la vente au 31 décembre 2015 inclut également les immobilisations incorporelles et les stocks liés au commerce des nitrates

pour l'Europe, la Turquie, la Corée du Sud et le Mexique pour un montant total de € 71 millions. En septembre 2015, le Conseil d'Administration d'UCB a décidé de céder ce commerce et les négociations avec l'acheteur étaient en cours au 31 décembre 2015. Aucune charge de dépréciation n'a été comptabilisée par rapport à ces actifs. Voir aussi note 41 pour information.

Le groupe d'actifs et de passifs classifié comme destiné à la vente au 31 décembre 2014 inclut également les actifs et les passifs de KU. Aucune dépréciation n'a été comptabilisée étant donné que le prix de vente était supérieur à la valeur comptable.

Détail du groupe d'actifs et de passifs classifié comme destiné à la vente au 31 décembre 2015 et 2014 :

€ millions	2015	2014
Immobilisations incorporelles	67	47
Goodwill	-	147
Immobilisations corporelles	0	77
Autres	-	31
Stocks	11	50
Total des fournisseurs et autres débiteurs	-	304
Trésorerie	-	0
Actifs classifiés comme destinés à la vente	78	656
Provisions	-	6
Autres produits	-	23
Fournisseurs et autres créditeurs	-	171
Passifs associés aux actifs classifiés comme destinés à la vente	-	200
Actifs nets classifiés comme destinés à la vente	78	456

7. Autres produits

€ millions	2015	2014
Produits générés <i>via</i> des accords de partage de bénéfices	21	27
Paiements anticipés, échelonnés et remboursements	123	173
Produits issus de la fabrication à façon	44	43
Total des autres produits	188	243

Les produits issus des accords de partage de bénéfices concernent principalement les éléments suivants :

- > produit de la co-promotion de Provas™, Jalra® et Icandra® en Allemagne avec Novartis. Jalra®/Icandra® ont été retirés du marché. Néanmoins, UCB avait encore une source de revenus en 2015 pour les produits qui étaient encore dans le circuit de distribution.
- > produit de la co-promotion de Xyzal® aux États-Unis avec Sanofi.

En 2015, UCB a reçu des paiements échelonnés et des remboursements de la part de différentes parties, principalement :

- > la Banque Européenne d'Investissement (EIB) qui a fourni des fonds de co-développement pour le développement de composés sélectionnés d'UCB ;

- > Sanofi pour la collaboration et le développement de petites molécules anti-inflammatoires innovantes ;
- > Otsuka pour le co-développement d'E Keppra® au Japon ;
- > Astellas pour le développement et la commercialisation conjoints de Cimzia® au Japon ;
- > Daiichi Sankyo pour Vimpat® au Japon ;
- > Biogen Idec pour les traitements contre la sclérose en plaques et l'hémophilie en Asie.

Le chiffre d'affaires découlant d'activités de fabrication à façon est principalement lié aux accords de fabrication conclus avec GSK en 2009.

8. Charges d'exploitation par nature

Le tableau ci-dessous illustre certains éléments de dépenses comptabilisés dans le compte de résultat, à l'aide d'une classification basée sur leur nature au sein du Groupe :

€ millions	NOTE	2015	2014
Charges liées aux avantages du personnel	9	1 129	1 061
Dépréciation des immobilisations corporelles	19	76	52
Amortissement des immobilisations incorporelles	17	176	168
Pertes de valeur d'actifs non financiers (net)	11	88	30
Total		1 469	1 311

9. Charges liées aux avantages du personnel

€ millions	NOTE	2015	2014
Salaires et rémunérations		680	695
Charges sociales		119	98
Coûts de pension – plans à prestations définies	30	53	50
Coûts de pension – plans à cotisations définies		25	22
Charges des paiements fondés sur des actions pour salariés et administrateurs	25	83	56
Assurance		43	43
Autres charges de personnel		126	97
Total des charges liées aux avantages du personnel		1 129	1 061

Les charges relatives aux avantages du personnel sont incluses dans les lignes de dépense selon la fonction, excepté lorsqu'elles concernent une charge relative à Kremers Urban, qui sont comptabilisées dans le résultat provenant des activités abandonnées.

Les autres charges liées aux employés désignent principalement les indemnités de fin de contrat, les indemnités de licenciement et autres prestations en cas d'invalidité à court et à long terme.

Effectifs au 31 décembre	2015	2014
Paiement horaire	417	729
Paiement mensuel	3 170	3 576
Direction	4 201	4 379
Total	7 788	8 684

Pour tout complément d'information sur les avantages postérieurs à l'emploi et les paiements fondés sur des actions, se reporter aux Notes 25 et 30.

10. Autres produits / charges opérationnels

Les autres produits / charges (-) opérationnels s'élèvent à € -9 millions (2014 : € -4 millions). Il s'agit principalement de l'amortissement d'immobilisations incorporelles non liées à la production, à hauteur de € -1 million (2014 : € -1 million) ; de la reprise de provisions de € -3 millions (2014 : € 5 millions) ; d'une dépréciation de créances commerciales à hauteur de € -1 million (2014 :

€ -2 millions) ; du remboursement par des tiers des frais de développement engagés par le Groupe, à hauteur de € 2 millions (2014 : € 3 millions) ; de subventions à hauteur de € 20 millions (2014 : € 4 millions) ; et d'autres charges liées à la réforme du système de santé aux États-Unis, à hauteur de € -26 millions (2014 : € -13 millions).

11. Pertes de valeur d'actifs non financiers

L'examen des valeurs comptables des actifs du Groupe a entraîné une comptabilisation de charges pour perte de valeur de € 88 millions (2014 : € 30 millions).

Une charge de dépréciation de € 30 millions se rapportant à l'immobilisation incorporelle *epratuzumab* et de € 23 millions sur les marques déposées, brevets et licences se rapportant à d'autres immobilisations incorporelles qui n'ont pas satisfait aux tests de perte de valeur annuels ont été comptabilisées (2014 : € 39 millions, se rapportant principalement à l'actif incorporel *tozadenant*).

La charge de dépréciation concernant les immobilisations corporelles du Groupe s'élevait à € 35 millions en 2015 et se rapportait principalement à la dépréciation des installations et des machines dans ses installations de production en Irlande (2014 : réécritures de € 9 millions liées à l'usine biotechnologique de Bulle, Suisse) (Note 6).

Aucun changement notable au niveau d'une hypothèse importante sur laquelle le management s'est basé pour déterminer la valeur recouvrable des actifs n'implique que la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable des actifs.

12. Frais de restructuration

Au 31 décembre 2015, les frais de restructuration s'élèvent à € 27 millions (2014 : € 63 million) et sont liés à la réorganisation et à l'optimisation. En 2014, les frais de restructuration ont découlé principalement des coûts de la réorganisation des fonctions R&D.

13. Autres produits et charges

Les autres produits et charges totalisaient € 60 millions de profit (2014 : pertes de € 13 millions) et se répartissaient comme suit :

- > Les autres produits d'un montant de € 139 millions en 2015, contre € 28 millions en 2014, incluant principalement :
 - Cession des marques établies en Inde, y compris leurs franchises dans les domaines des troubles allergiques et respiratoires ;

- la cession des droits de marché concernant le marché des soins primaires.

- > Les autres charges d'un montant de € 79 millions (2014 : € 41 millions) en 2015 et qui concernent principalement :

- Une provision de € 50 millions concernant le Distilbène en France (Note 31) ;
- des honoraires légaux portant sur la propriété intellectuelle.

14. Produits financiers et charges financières

Les charges financières nettes de l'exercice s'élèvent à € 96 millions (2014 : € 162 millions). La répartition des produits et charges financières se présente comme suit :

CHARGES FINANCIÈRES

€ millions	2015	2014
Charges d'intérêts relatives aux :		
Obligations convertibles	0	-5
Obligations pour les particuliers	-18	-48
Euro-obligations pour les institutionnels	-51	-46
Autres emprunts	-16	-45
Charges d'intérêts relatives aux dérivés de taux d'intérêts	0	0
Charges financières relatives aux leasings financiers	-1	-1
Pertes de valeur des titres de participation	0	-13
Pertes de valeur des emprunts à long terme	0	0
Pertes de juste valeur nettes sur dérivés de change	-19	-11
Pertes nettes relatives au change	0	-2
Autres produits / charges (-) financiers nets	-25	-44
Charges financières totales	-130	-215

PRODUITS FINANCIERS

€ millions	2015	2014
Produits d'intérêts relatifs aux :		
Dépôts bancaires	0	43
Dérivés sur taux d'intérêt	6	7
Gains nets relatifs aux dérivés de taux d'intérêts	6	3
Gains de juste valeur nets relatifs aux dérivés de change	0	0
Gains nets relatifs au change	22	0
Total des produits financiers	34	53

Les autres produits / charges financier(e)s net(te)s comprennent € 19 millions liés à des variations de la juste valeur des warrants (Note 4.5.3) relatifs à l'entité structurée Edev S.à.r.l. (€ -33 millions en 2014).

L'augmentation de la juste valeur du warrant perçu en raison de la cession de Kremers Urban pour la somme de € 1 million (Note 4.5, Note 6) est compensée par une perte sur la vente de titres de participation à hauteur de € 1 million.

La perte de valeur des titres de participation en 2014 est principalement liée à l'investissement dans Biotie (Note 20.3).

15. Charge (-) / crédits d'impôt sur le résultat

€ millions	2015	2014
Impôts sur le résultat de l'exercice	-135	-204
Impôts différés	24	198
Total de la charge (-) / crédits d'impôt sur le résultat	-111	-6

Le Groupe mène des activités internationales et est donc soumis aux impôts sur le résultat dans de nombreuses juridictions fiscales différentes.

La charge fiscale sur le résultat avant impôts supportée par le Groupe diffère du montant théorique qui serait obtenu en utilisant le taux d'imposition moyen pondéré applicable aux bénéficiaires (pertes) des sociétés consolidées.

La charge fiscale comptabilisée dans le compte de résultat peut être détaillée comme suit :

€ millions	2015	2014
Résultat avant impôts	426	111
Charge (-) d'impôt selon les taux d'imposition nationaux applicables dans les pays respectifs	-106	-13
Taux d'imposition théorique	25 %	13 %
Impôts sur le résultat de l'exercice	-135	-204
Impôts différés	24	198
Total de la charge d'impôt sur le résultat	-111	-6
Taux d'imposition effectif	25,9 %	5,6 %
Différence entre les impôts théoriques et les impôts enregistrés dans le compte de résultat	-6	7
Dépenses non déductibles fiscalement	-69	-92
Résultat non imposable	52	9
Diminution des passifs pour les positions fiscales incertaines	47	10
Impact des crédits d'impôt et pertes fiscales non reconnues précédemment utilisées dans la période	7	20
Crédits d'impôt	32	24
Variation des taux d'imposition due au transfert des actifs inter-entreprises	-25	0
Variation des taux d'imposition	-4	-13
Impact de reprise d'impôts différés actifs sur déficits fiscaux comptabilisés antérieurement	-61	0
Ajustements des impôts courants liés aux années précédentes	48	19
Ajustements des impôts différés liés aux années précédentes	-57	8
Impact net des impôts différés actifs non comptabilisés antérieurement et non reconnaissance des impôts différés actifs de l'exercice en cours	37	34
Impact de la retenue à la source	-8	-3
Autres impôts	-5	-9
Différence totale entre les impôts théoriques et les impôts enregistrés dans le compte de résultat	-6	7

Le taux d'imposition théorique a augmenté en comparaison avec l'année précédente et s'explique par une proportion plus importante de bénéficiaires enregistrée dans des juridictions où l'impôt est plus élevé dans l'année en cours.

L'augmentation du résultat non imposable en comparaison avec l'année précédente s'explique principalement par les effets de l'augmentation de crédits d'impôt recherche non imposables.

La diminution des passifs pour les positions fiscales incertaines était due aux effets de l'expiration du délai de prescription. Le Groupe a également communiqué de manière proactive les positions fiscales incertaines aux autorités fiscales sans activer l'application de certaines corrections ou pénalités. Cela s'est traduit par la reprise des provisions.

Une réorganisation interne est apparue au cours de l'année et s'est traduite par la décomptabilisation de pertes enregistrées avec impôt à hauteur de € 61 millions ainsi qu'une augmentation dans les passifs d'impôt différés à hauteur de € 25 millions à cause d'une différence temporaire comptabilisée à un taux d'imposition plus élevé.

FACTEURS AFFECTANT LES CHARGES D'IMPÔTS DANS LES ANNÉES À VENIR

Le Groupe est conscient des effets potentiels de plusieurs facteurs sur le taux d'imposition effectif futur du Groupe et en particulier la proportion profits / pertes entre les différents territoires sur lesquels le Groupe est actif, les pertes non comptabilisées qui peuvent être portées au bilan à l'avenir et les résultats d'audits fiscaux futurs.

Les modifications apportées à la législation fiscale des juridictions dans lesquelles le groupe est actif ainsi que les effets des règles fiscales internationales telles que les recommandations de l'OCDE concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires pourraient également avoir des effets majeurs, non seulement en termes de taux d'imposition des sociétés mais aussi par rapport à la disponibilité du crédit d'impôt R&D, les taux d'imposition concernant les revenus de brevet et la valeur comptable des actifs d'impôts différés.

Les projets de restructuration, les acquisitions et cessions ainsi que la planification future pourraient avoir des effets sur la charge d'impôt future du Groupe.

16. Autres éléments du résultat global

€ millions	1 JANVIER 2014	MOUVEMENTS 2014 NETS D'IMPÔTS	31 DÉCEMBRE 2014	MOUVEMENTS 2015 NETS D'IMPÔTS	31 DÉCEMBRE 2015
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés dans le compte de résultats durant les exercices ultérieurs :	-399	245	-154	362	208
Écarts de conversion cumulés	-415	277	-138	320	182
Actifs financiers disponibles à la vente	-6	18	12	30	42
Couvertures de flux de trésorerie	22	-50	-28	12	-16
Autres éléments du résultat global ne pouvant pas être reclassés dans le compte de résultats durant les exercices ultérieurs :	-178	-116	-294	30	-264
Réévaluation de l'obligation au titre des prestations définies	-178	-116	-294	30	-264
Total des autres éléments du résultat global attribués aux actionnaires	-577	129	-448	392	-56

17. Immobilisations incorporelles

2015	MARQUES DÉPOSÉES, BREVETS ET LICENCES	AUTRES PRODUITS	TOTAL
€ millions			
Valeur comptable brute au 1^{er} janvier	2 535	301	2 836
Acquisitions	8	64	72
Cessions	-31	-1	-32
Transfert d'une rubrique à une autre	-88	20	-68
Transfert aux actifs disponibles pour la vente	-136	0	-136
Écarts de conversion	109	3	112
Valeur comptable brute au 31 décembre	2 397	387	2 784
Amortissements cumulés et pertes de valeur au 1^{er} janvier	-1 459	-158	-1 617
Charges d'amortissement pour l'exercice	-142	-34	-176
Cessions	32	1	33
Charges de dépréciation	-23	-30	-53
Transfert d'une rubrique à une autre	123	-36	87
Transfert aux actifs disponibles pour la vente	69	0	69
Écarts de conversion	-68	-4	-72
Amortissements cumulés et pertes de valeur au 31 décembre	-1 468	-261	-1 729
Valeur comptable nette au 31 décembre	929	126	1 055

2014	MARQUES DÉPOSÉES, BREVETS ET LICENCES	AUTRES PRODUITS	TOTAL
€ millions			
Valeur comptable brute au 1^{er} janvier	2 513	225	2 738
Acquisitions	22	59	81
Cessions	-19	0	-19
Transfert d'une rubrique à une autre	0	20	20
Transfert aux actifs disponibles pour la vente	-115	-5	-120
Écarts de conversion	134	2	136
Valeur comptable brute au 31 décembre	2 535	301	2 836
Amortissements cumulés et pertes de valeur au 1^{er} janvier	-1 289	-137	-1 426
Charges d'amortissement pour l'exercice	-141	-27	-168
Cessions	19	2	21
Charges de dépréciation	-38	0	-38
Transfert d'une rubrique à une autre	-2	2	0
Transfert aux actifs disponibles pour la vente	70	3	73
Écarts de conversion	-78	-1	-79
Amortissements cumulés et pertes de valeur au 31 décembre	-1 459	-158	-1 617
Valeur comptable nette au 31 décembre	1 076	142	1 219

Le Groupe amortit toutes les immobilisations incorporelles dès leur entrée en service. L'amortissement des immobilisations incorporelles est affecté au coût des ventes pour toutes les immobilisations incorporelles liées à des composants. Les charges d'amortissement liées aux logiciels sont affectées aux fonctions qui utilisent ces logiciels.

La majorité des immobilisations incorporelles du Groupe résulte des acquisitions réalisées précédemment. En 2015, le Groupe a acquis des immobilisations incorporelles à hauteur de € 72 millions (2014 : € 81 millions). Ces acquisitions concernent les accords d'acquisition de licence, de logiciels et les coûts de développement logiciels éligibles et incluent les deux premiers paiements d'étape payés par UCB pour un montant de € 13 millions à Dermira par rapport à la Phase 3 du programme clinique qui était destinée à évaluer l'efficacité et la sécurité de CIMZIA® chez les patients adultes avec psoriasis en plaques chronique de degré modéré à grave. La réalisation des étapes était une avancée importante dans la collaboration

entre Dermira et UCB dans la création de solutions pour les patients souffrant de maladies auto-immunes. À l'heure actuelle, aucune autorité réglementaire internationale n'a encore homologué CIMZIA® pour le traitement du psoriasis.

Durant l'année, le Groupe a comptabilisé des charges de dépréciation totales à hauteur de € 53 millions (2014 : € 38 millions) principalement liées à *epratuzumab*. Ces charges sont détaillées à la Note 11 et sont reprises au compte de résultat sous l'intitulé « Dépréciation d'actifs non financiers ».

Les autres immobilisations incorporelles se composent essentiellement des projets de développement en cours. Ces actifs ne sont amortis que lorsqu'ils sont disponibles à l'utilisation (c'est-à-dire à l'obtention de l'autorisation réglementaire) et transférés dans la rubrique des licences. Les autres immobilisations incorporelles englobent également les logiciels et d'autres actifs incorporels.

18. Goodwill

€ millions	2015	2014
Coût au 1^{er} janvier	4 882	4 694
Acquisition	0	0
Transfert aux actifs disponibles pour la vente	0	-147
Écarts de conversion	282	335
Valeur comptable nette au 31 décembre	5 164	4 882

Le Groupe contrôle la dépréciation du goodwill sur une base annuelle, voire plus fréquemment s'il existe des indices de dépréciation du goodwill. Aux fins des tests de dépréciation, le Groupe se présente comme un seul segment, biopharmaceutique, et possède une seule unité génératrice de trésorerie (UGT), qui représente le niveau le plus bas auquel le goodwill est contrôlé.

La « valeur recouvrable » d'une UGT est déterminée par des calculs de la « valeur d'utilité », et la méthode appliquée pour effectuer les tests de dépréciation n'a pas été modifiée par rapport à celle de 2014.

HYPOTHÈSES-CLÉS

Ces calculs se fondent sur des projections de flux de trésorerie, dérivées des données financières correspondant au plan stratégique approuvé par la direction, qui couvrent une période de 10 ans. Vu la nature du secteur, ces projections à long terme sont employées pour modéliser complètement des cycles de vies appropriés des produits, sur la base de l'échéance du brevet et en fonction du domaine thérapeutique. Ces projections à long terme sont ajustées au titre de risques spécifiques et prennent en compte :

- > les taux de croissance du chiffre d'affaires des nouveaux produits lancés ;
- > la probabilité que les nouveaux produits et / ou nouvelles indications thérapeutiques atteignent le stade commercial ;
- > la probabilité de succès des futurs lancements de produits et les dates prévues de ces lancements ;
- > l'érosion due à l'expiration des brevets.

Aucun changement notable dans ces hypothèses-clés n'a été observé par rapport à 2014.

Les flux de trésorerie au-delà de la période prévue dans les projections (valeur terminale) sont extrapolés au moyen d'un taux de croissance estimé de 3 % (2014 : 3 %). Le taux de croissance ne dépasse pas le taux de croissance moyen à long terme des territoires pertinents dans lesquels est active l'unité génératrice de trésorerie.

La plupart du chiffre d'affaires et des charges du Groupe sont générés dans des pays dont la monnaie est l'euro ou le dollar américain. Les principaux cours de change suivants ont été utilisés dans le cadre de l'établissement des flux de trésorerie futurs :

	PROJECTION SUR 10 ANS	2014
USD	1,09 – 1,26	1,355
GBP	0,73 – 0,78	0,830
JPY	130	137
CHF	1,05 – 1,01	1,20

Partant du LIBOR 6 mois EUR (taux sans risque à court terme) et des obligations d'États européens à long terme (10 ans), les taux d'actualisation appliqués sont déterminés à partir du coût moyen pondéré du capital pour les modèles d'actualisation des flux de trésorerie, à savoir le coût de la dette et des capitaux propres sur une durée de référence de 10 ans, ajusté afin de refléter l'actif et les risques pays spécifiques associés à l'UGT. Compte tenu de l'industrie, le Groupe a utilisé un taux d'actualisation s'élevant à 8,92 % pour les produits commercialisés (2014 : 8,20 %) et égal à 13,0 % pour les produits du pipeline (2014 : 13,0 %). Les produits commercialisés sont des produits qui sont vendus sur le marché à la fin de l'année. Ces produits comprennent nos produits Cimzia®, Vimpat®, Neupro®, Keppra® et d'autres produits (Zyrtec®, Xyzal® et autres). Les produits du pipeline sont des produits qui ne sont pas encore vendus sur le marché à la fin de l'année (par exemple *brivaracétam*, *romosozumab*). Un taux d'actualisation différent est utilisé pour les produits du pipeline étant donné que les risques relatifs à ces produits sont plus élevés que pour les produits qui sont déjà sur le marché. Les taux d'actualisation sont révisés au moins une fois par an.

Étant donné que les flux de trésorerie après imposition sont incorporés dans le calcul de la valeur d'utilité de l'UGT, un taux d'actualisation après imposition est employé afin de maintenir la cohérence. L'emploi d'un taux d'actualisation après imposition fournit une approximation du résultat de l'utilisation d'un taux avant imposition appliqué aux flux de trésorerie avant imposition. Un taux d'imposition de 28 % a été appliqué (2014 : 28 %).

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

Sur la base de ce qui précède, la direction pense qu'aucun changement notable dans les hypothèses-clés pour la détermination de la valeur recouvrable n'impliquerait que la valeur comptable de l'UGT soit significativement supérieure à sa valeur recouvrable. À titre d'information, l'analyse de sensibilité utilisant un taux de croissance à l'infini de 0 % et un taux d'actualisation global inférieur à 12,6 % ne résulterait pas en une perte de valeur du goodwill.

ACTIFS DISPONIBLES POUR LA VENTE

Le transfert aux actifs disponibles pour la vente en 2014 était uniquement lié à la cession de la division américaine spécialisée dans les génériques du Groupe, Kremers Urban Pharmaceuticals Inc. (« KU ») (Note 6).

19. Immobilisations corporelles

2015					
€ millions	TERRAINS ET BÂTIMENTS	INSTALLATIONS ET MACHINES	BUREAU, MATÉRIEL INFORMATIQUE, VÉHICULES ET AUTRES	IMMOBILISATIONS EN COURS	TOTAL
Valeur comptable brute au 1^{er} janvier	578	809	126	49	1 562
Acquisitions	2	12	3	44	61
Cessions	-7	-12	-3	0	-22
Transferts d'une rubrique à une autre	22	26	-14	-53	-19
Transfert aux actifs disponibles pour la vente	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	29	36	4	1	70
Valeur comptable brute au 31 décembre	624	871	116	41	1 652
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier	-282	-499	-93	-2	-876
Charge d'amortissement pour l'exercice	-25	-44	-8	0	-76
Charges de dépréciation	-22	-5	0	-7	-34
Cessions	4	10	3	0	17
Transferts d'une rubrique à une autre	0	0	0	0	0
Transfert aux actifs disponibles pour la vente	0	0	0	0	0
Écarts de conversion	-11	-17	-3	0	-31
Amortissements cumulés au 31 décembre	-336	-555	-101	-9	-1 001
Valeur comptable nette au 31 décembre	288	316	15	32	651
2014					
€ millions	TERRAINS ET BÂTIMENTS	INSTALLATIONS ET MACHINES	BUREAU, MATÉRIEL INFORMATIQUE, VÉHICULES ET AUTRES	IMMOBILISATIONS EN COURS	TOTAL
Valeur comptable brute au 1^{er} janvier	521	640	136	303	1 600
Acquisitions	0	14	3	66	83
Cessions	-7	-8	-19	-12	-46
Transferts d'une rubrique à une autre	87	178	5	-293	-23
Transfert aux actifs disponibles pour la vente	-48	-37	-2	-22	-109
Écarts de conversion	25	22	3	7	57
Valeur comptable brute au 31 décembre	578	809	126	49	1 562
Amortissements cumulés au 1^{er} janvier	-270	-481	-104	-23	-878
Charge d'amortissement pour l'exercice	-19	-27	-6	0	-52
Charges de dépréciation	-1	0	0	9	8
Cessions	6	6	18	13	43
Transferts d'une rubrique à une autre	0	-1	1	0	0
Transfert d'actifs disponibles pour la vente	13	18	1	0	32
Écarts de conversion	-11	-14	-3	0	-29
Amortissements cumulés au 31 décembre	-282	-499	-93	-2	-876
Valeur comptable nette au 31 décembre	296	310	33	47	686

Aucune immobilisation corporelle du Groupe n'est soumise à une restriction. En outre, aucune immobilisation corporelle n'est constituée en garantie couvrant une quelconque responsabilité.

En 2015, le Groupe a acquis des immobilisations corporelles à hauteur de € 61 millions (2014 : € 83 millions). Ces acquisitions concernent principalement le matériel informatique et d'autres immobilisations corporelles.

Durant l'année, le Groupe a comptabilisé des charges de dépréciation totales à hauteur de € 34 millions (2014 : réécritures de € 8 millions), relatives à son usine de production en Irlande sur ses immobilisations corporelles.

Ces charges sont détaillées à la Note 11 et sont reprises au compte de résultat sous l'intitulé « *Dépréciation d'actifs non financiers* ».

COÛTS D'EMPRUNT CAPITALISÉS

Tout au long de 2015, les coûts d'emprunt capitalisés s'élevaient à € 0 million (2014 : € 0 million).

ACTIFS EN LEASING FINANCIER

UCB loue des bâtiments et du matériel de bureau dans le cadre de plusieurs contrats de leasing financiers. La valeur comptable des bâtiments en leasing financier s'élève à € 10 millions (2014 : € 11 millions).

20. Actifs financiers et autres actifs

20.1 | ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS ET AUTRES ACTIFS

€ millions	2015	2014
Actifs financiers disponibles à la vente (cf. ci-dessous) ¹	67	40
Participations dans des entreprises associées	5	5
Dépôts en espèces	6	6
Les emprunts de premier rang non garantis liés à la cession de KU (Note 6)	184	0
Warrant reçu à la suite de la cession de KU (Note 6)	29	0
Instruments financiers dérivés (Note 36)	50	57
Droits de remboursement pour plans à prestations définies en Allemagne	23	23
Autres actifs financiers	41	47
Actifs financiers non courants et autres actifs	405	178

20.2 | ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET AUTRES ACTIFS

€ millions	2015	2014
Matériel d'essais cliniques	19	19
Actifs financiers disponibles à la vente	0	1
Emprunt accordé à tiers	1	0
Instruments financiers dérivés (Note 36)	34	33
Actifs financiers courants et autres actifs	54	53

20.3 | ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les suivants :

€ millions	2015	2014
Titres de participation ¹	64	38
Obligations	3	2
Actifs financiers disponibles à la vente	67	40

L'évolution des valeurs comptables de ces actifs financiers disponibles à la vente se présente comme suit :

€ millions	2015		2014	
	TITRES DE PARTICIPATION	OBLIGATIONS	TITRES DE PARTICIPATION	OBLIGATIONS
Au 1 ^{er} janvier	38	2	19	2
Acquisitions	3	1	17	0
Cessions	-7	0	0	0
Réévaluation par capitaux propres	30	0	15	0
Gains / pertes (-) reclassés des capitaux propres vers le compte de résultat	0	0	0	0
Charges de dépréciation (Note 15)	0	0	-13	0
Au 31 décembre	64	3	38	2

¹ Les participations dans des sociétés liées sont présentées sur une ligne séparée. Dans les états financiers de l'année 2014, ceux-ci étaient présentés sur la ligne « Actifs financiers disponibles à la vente ».

En ce qui concerne les actifs évalués à leur coût amorti, la valeur comptable équivaut pratiquement à la juste valeur.

Le Groupe a investi dans un portefeuille d'obligations à taux fixe, principalement émises par des gouvernements européens ainsi que par quelques institutions financières. Ces obligations ont été classées comme disponibles à la vente et revalorisées à leur juste valeur. La juste valeur de ces obligations est déterminée en fonction des cotations

publiées sur un marché actif. Aucun de ces actifs financiers n'est échu à la clôture.

Les investissements dans Wilex et Demira sont principalement des titres de participation qui ont été classés comme disponibles à la vente étant donné qu'UCB n'exerce pas d'influence significative. Ces investissements sont revalorisés à leur juste valeur.

L'augmentation est liée aux investissements dans Clementia Pharmaceuticals Inc. (1,154 %).

Le Groupe a cédé ses investissements dans Biotie Therapies dans le courant de l'année 2015.

Au cours de l'année 2015, les parts d'UCB dans Willex et Demira sont restées stables à 10,59 % et 6,14 % respectivement.

20.4 | PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

En 2014, le Groupe a fait un investissement dans Berryllium Discovery Corporation, une société américaine. Cet investissement est considéré comme un investissement dans une société associée. Comme UCB a une influence importante de par sa participation au capital (27 %) et son siège au Conseil, cet investissement est comptabilisé selon la méthode de mise en équivalence. La part du groupe dans les pertes du capital investi pour 2015 est de € 0 million et ne comprend aucun autre montant issu du

résultat global lié à la participation du Groupe dans cette société liée. Cet investissement est inclus dans les actifs financiers non courants et autres actifs dans le bilan.

20.5 | OPÉRATIONS CONJOINTES

En mars 2014, UCB et Sanofi ont conclu un accord de collaboration scientifique et stratégique visant à découvrir et développer de petites molécules anti-inflammatoires innovantes qui peuvent potentiellement soigner de nombreuses maladies à médiation immunitaire dans des domaines tels que la gastroentérologie et l'arthrite. Cette classification est considérée comme une co-entreprise fondée sur les droits et les obligations des parties, et les coûts et les profits seront répartis également entre Sanofi et UCB. Dans un premier temps, UCB recevra de Sanofi une avance et plusieurs paiements d'étape aux phases pré-cliniques et de développement clinique, pour un montant pouvant dépasser les € 100 millions.

Aucune autre opération partagée n'a été conclue par le Groupe en 2015.

20.6 | FILIALES AYANT DES INTÉRÊTS MINORITAIRES SIGNIFICATIFS

L'intérêt minoritaire cumulé au 31 décembre 2015 est de € -126 millions et est relatif à Edev SARL (« Edev »). En 2014 et 2015, aucun dividende n'a été payé à des intérêts minoritaires.

Edev a son siège social au Luxembourg et est détenue à 100 % par les intérêts minoritaires. Ses informations financières sont résumées dans les tableaux présentés ci-dessous avant des éliminations intra Groupe.

État consolidé de la situation financière, version abrégée :

€ millions	2015	2014
Actifs non courants	0	0
Actifs courants	36	31
Total de l'actif	36	31
Passifs non courants	108	143
Passifs courants	54	48
Total du passif	162	191
Intérêts minoritaires	-126	-160

Compte de résultat, version abrégée

€ millions	2015	2014
Chiffre d'affaires	70	58
Frais	-19	-68
Profits (ou pertes) attribuables aux intérêts minoritaires	51	-10
Résultat (perte) global attribuable aux intérêts minoritaires	34	-29

Flux de trésorerie, version abrégée

€ millions	2015	2014
Entrée (sortie) de trésorerie nette provenant des activités opérationnelles	-12	2
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	0	0
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	0	0
Entrée (sortie) de trésorerie nette	-12	2

21. Stocks

€ millions	2015	2014
Approvisionnements	76	90
En-cours de fabrication	349	397
Produits finis	132	56
Biens destinés à la revente	9	4
Stocks	566	547

Le coût des stocks comptabilisé comme dépense et inclus dans le « coût des ventes » s'élevait à € 625 millions (2014 : € 633 millions). Aucun stock n'est déposé en garantie, ni présenté à sa valeur nette réalisable. La dépréciation des stocks s'est élevée à € 16 millions

en 2015 (2014: € 19 millions) et a été incluse dans le coût des ventes. Le total des stocks a augmenté de € 19 millions, les principales causes étant les augmentations des stocks de Cimzia® et Keppra®.

22. Total des fournisseurs et autres débiteurs

€ millions	2015	2014
Clients	548	499
Moins : Provision pour dépréciation	-6	-7
Clients – net	542	492
TVA récupérable	51	46
Intérêts à recevoir	12	9
Charges constatées d'avance	52	63
Produits à recevoir	8	13
Autres débiteurs	127	69
Redevances à recevoir	44	37
Total des clients et autres débiteurs	836	729

La valeur comptable des clients et autres débiteurs s'approche de leur juste valeur. Pour ce qui est du poste clients, la juste valeur est estimée être la valeur comptable moins la provision pour dépréciation ; pour tous les autres débiteurs, la juste valeur est estimée être égale à la valeur comptable étant donné qu'il s'agit de créances à payer dans un délai d'un an.

Une certaine concentration de risques de crédit concernant les débiteurs est observée. Pour les expositions au risque de crédit dans certains pays sensibles, comme les pays du Sud de l'Europe, le Groupe a obtenu des assurances de crédit. Le Groupe coopère avec des grossistes spécifiques dans certains pays. L'encours le plus important sur un seul client en 2015 est de 17 % (2014 : 15 %) de McKesson Corp. U.S.

La répartition des échéances de la rubrique clients du Groupe à la fin de l'exercice se présente comme suit :

€ millions	2015		2014	
	VALEURS COMPTABLES BRUTES	DÉPRÉCIATION	VALEURS COMPTABLES BRUTES	DÉPRÉCIATION
Non encore échus	504	0	460	0
Échus à moins d'1 mois	8	-1	7	0
Échus à plus d'1 mois, mais pas plus de 3 mois	16	0	16	-2
Échus à plus de 3 mois, mais pas plus de 6 mois	8	0	5	0
Échus à plus de 6 mois, mais pas plus d'1 an	3	0	2	0
Échus à plus d'1 an	9	-5	9	-5
Total	548	-6	499	-7

Sur la base des taux de défaut historiques, le Groupe estime qu'aucune provision pour dépréciation n'est nécessaire en rapport avec les débiteurs non échus. Cela concerne 92 % (2014 : 92 %) de l'encours à la date de clôture.

Les variations de la provision pour dépréciation des montants comptabilisés sous la rubrique débiteurs figurent ci-après :

€ millions	2015	2014
Solde au 1^{er} janvier	-7	-6
Charge de dépréciation comptabilisée dans le compte de résultat	-1	-3
Utilisation / reprise de provision pour dépréciation	2	2
Impact des variations des écarts de conversion	0	0
Solde au 31 décembre	-6	-7

Les autres rubriques clients et autres débiteurs ne contiennent pas d'actifs dépréciés.

Les valeurs comptables des clients et autres débiteurs du Groupe sont libellées dans les devises suivantes :

€ millions	2015	2014
EUR	301	221
USD	253	241
JPY	11	48
GBP	117	65
Autres devises	154	154
Total des fournisseurs et autres débiteurs	836	729

L'exposition maximale au risque de crédit à la date d'établissement du rapport est la juste valeur de chaque catégorie de créance mentionnée ci-dessus.

Le Groupe ne détient aucun actif en garantie.

23. Trésorerie et équivalents de trésorerie

€ millions	2015	2014
Dépôts bancaires à court terme	1 036	304
Trésorerie disponible	249	203
Trésorerie et équivalents de trésorerie (hors découverts bancaires)	1 285	507

Des espèces et des dépôts à court-terme d'une valeur de € 22 millions sont détenus dans des pays appliquant des réglementations restrictives lorsqu'il s'agit d'exporter des capitaux autrement que par le biais de dividendes normaux, entre autres la Chine, la Corée du Sud, l'Inde et la Thaïlande. Comme Edev est détenu à 100 % par des intérêts minoritaires, l'emploi de son solde de € 0,4 million est limité au règlement de ses obligations.

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des éléments suivants :

€ millions	2015	2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 285	507
Découverts bancaires (Note 26)	-8	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie compris dans les actifs disponibles à la vente	0	0
Découverts bancaires compris dans les passifs du groupe de cession disponible à la vente	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie comme mentionnés dans le tableau des flux de trésorerie	1 277	507

24. Capital et réserves

24.1 | CAPITAL SOCIAL ET PRIME D'ÉMISSION

Le capital émis de la société s'élevait à € 584 millions (2014 : € 584 millions), et est représenté par 194 505 658 actions (2014 : 194 505 658 actions). Les actions de la Société n'ont pas de valeur nominale. Conformément à la loi du 14 décembre 2005, les titres au porteur ont été progressivement supprimés, conduisant à leur conversion en titres nominatifs ou dématérialisés au 1^{er} janvier 2014 et à leur suppression totale à la fin de l'année 2015. Au 31 décembre 2015, 66 402 705 actions étaient nominatives et 128 402 953 actions étaient au porteur / dématérialisées. Les actionnaires d'UCB ont le droit de recevoir des dividendes tels que déclarés et d'exprimer un vote par action lors de l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société. Il n'existe pas de capital autorisé non émis.

Au 31 décembre 2015, la réserve de prime d'émission s'élevait à € 2 030 millions (2014 : € 2 030 millions).

24.2 | CAPITAL HYBRIDE

Le 8 mars 2011, UCB SA a finalisé le placement d'obligations subordonnées perpétuelles (les « obligations ») pour un montant de € 300 millions qui ont été émises à 99,499 % et offrent aux investisseurs un coupon de 7,75 % par an au cours des cinq premières années. Les obligations n'ont pas de date d'échéance, mais UCB pourra les racheter à 101 % au cinquième anniversaire de leur émission, soit le 18 mars 2016, et à chaque trimestre suivant. Après la « *First Call Date* », le taux

d'intérêt est l'EURIBOR variable à 3 mois + 988,9 points de base. Les obligations sont cotées à la Bourse de Luxembourg.

Les obligations subordonnées perpétuelles sont considérées comme des instruments de « capitaux propres » pour le Groupe en vertu de la norme IAS 32 : *Instruments financiers : présentation*, et ce, pour les raisons suivantes :

- > les obligations sont perpétuelles ;
- > sont subordonnées ;
- > UCB a le droit de différer les paiements d'intérêts si aucun événement rendant le paiement obligatoire n'est survenu lors des 12 derniers mois sur les titres juniors, à savoir le rachat ou le rachat de la parité de ces titres juniors.

Par conséquent, les intérêts ne sont pas présentés en tant qu'intérêts débiteurs dans le compte de résultat mais comptabilisés au titre des dividendes versés aux actionnaires, c'est-à-dire dans l'état des variations de capitaux propres. Les coûts de transaction sont déduits du capital hybride, en tenant compte de l'incidence fiscale.

Le capital hybride s'élève à € 295 millions au 31 décembre 2015. Les € 23 millions de dividendes aux détenteurs d'obligations perpétuelles sont comptabilisés dans le bénéfice reporté.

Le 27 janvier 2016, UCB a annoncé qu'il remboursera les obligations dans leur totalité le 18 mars 2016 (Note 41).

24.3 | ACTIONS PROPRES

Le Groupe a acquis, par UCB SA et UCB Fipar SA, 4 510 000 actions propres (2014 : 1 180 000 actions propres) pour un montant total de € 202 millions (2014 : € 185 millions) et vendu 1 731 267 actions propres pour un montant total de € 83 millions (acquisition nette de 2 778 733 actions propres pour un montant net de € 119 millions). Au cours de l'année 2015, le Groupe a acquis 4 290 000 actions propres (2014 : 4 110 000) et cédé 1 200 000 actions propres (2014 : 3 500 000) en tant qu'étape des transactions d'échange d'actions.

Le Groupe détenait 6 250 222 actions propres dont aucune ne fait partie de la transaction d'échange d'actions (2014 : 3 471 489 actions, dont 3,1 millions faisaient partie des transactions d'échange d'actions). Ces actions propres ont été acquises afin de satisfaire à un certain nombre d'obligations d'UCB résultant des plans d'options sur actions, des plans d'attribution d'actions gratuites (*Stock Award*) et des plans d'actions avec condition de performance (*Performance Share*).

Durant l'exercice en cours, 1 435 000 options d'achat sur des actions UCB ont été acquises (2014 : 0) et 4 160 000 options d'achat ont été exercées (2014 : 130 000), menant ensemble à une diminution des capitaux propres de € 2,5 millions (2014 : € 1,3 million).

24.4 | AUTRES PRODUITS

Les autres réserves s'élèvent à un montant de € -66 millions (2014 : € -96 millions) ; leur composition est la suivante :

- > la survaleur d'acquisition en IFRS résultant du regroupement avec Schwarz Pharma pour € 232 millions (2014 : € 232 millions) ;
- > la composante des capitaux propres liés à l'emprunt convertible pour un montant de € 0 million net (2014 : € 0 million, 2013 : € 41 millions) à la suite de la décision d'UCB de supprimer l'option de règlement en espèces de l'obligation convertible en 2010 (voir la Note 2.27) ; la réserve a été reclassée en tant que prime à l'émission d'actions lors de la conversion des obligations convertibles restantes en 2014 ;

Les obligations convertibles d'un montant de € 500 millions ont été émises en 2009 par UCB. En 2012, UCB a racheté la valeur nominale de € 70 millions de l'emprunt obligataire et a exercé son option de rachat sur la totalité des obligations convertibles en mars 2014. Avant le rachat de € 750 000 en 2014, certains titulaires d'obligations ont exercé leur option de conversion, résultant en deux augmentations du capital pour un total de € 33 millions en capital et de € 396 millions en prime d'émission, avec pour résultat l'émission de 11 078 506 nouvelles actions UCB ;

- > le montant réévalué de l'obligation au titre des prestations définies pour € -264 millions (2014 : € -294 millions) ;
- > le rachat des 25 % d'intérêt minoritaire restant sur Schwarz Pharma Zuhai Company Ltd. pour € -11 millions (2014 : € -11 millions) ; et
- > le rachat des 30 % d'intérêts minoritaires restant sur Meizler Biopharma : € -23 millions (2014 : € -23 millions). UCB a acquis 51 % des actions de Meizler Biopharma (« Meizler », renommée par la suite « Meizler UCB ») en 2012. L'accord d'achat a accordé une option de vente aux actionnaires vendeurs et une option d'achat à UCB sur les actions restantes. En 2013, certains amendements ont été apportés à l'accord d'achat original pour lequel le pourcentage d'actions d'UCB a été ajusté à 70 % et les termes de l'option de vente et de l'option d'achat ont été amendés. En 2014, UCB a acquis les 30 % d'intérêts restants sous la forme d'actions ordinaires et privilégiées de Meizler UCB. La transaction a été menée à bien en 2014 et les options de vente et d'achat ont été soldées.

24.5 | ÉCARTS DE CONVERSION CUMULÉS

Les ajustements cumulés de la réserve de conversion représentent les écarts de conversion cumulés enregistrés lors de la consolidation des sociétés du Groupe utilisant des devises de fonctionnement autres que l'euro. Ils incluent également la couverture de l'investissement net dans les activités américaines (Note 36.3).

25. Paiements fondés sur des actions

Le Groupe gère plusieurs plans de rémunération en actions et espèces, y compris un plan d'options sur actions, un plan d'attribution d'*actions gratuites*, un régime de droits à la plus-value des actions et un plan d'octroi de *performance shares* (plan d'intéressement basé sur l'augmentation du cours de l'action), visant à rétribuer le personnel pour services rendus.

Le plan d'options sur actions, le plan d'attribution d'*actions gratuites* et le plan d'octroi de *performance shares* sont réglés en instruments de capitaux propres, alors que les droits à la plus-value des actions font l'objet d'un paiement en espèces. En plus de ces plans, le Groupe dispose aussi de plans d'acquisition d'actions pour le personnel au Royaume-Uni et aux USA et de « *plans fantômes* ». Les charges dues pour ces plans sont immatérielles.

25.1 | PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS ET DROITS À LA PLUS-VALUE DES ACTIONS

Le Comité de rémunérations et de nominations a octroyé des options sur actions UCB SA aux membres du Comité exécutif, aux hauts dirigeants et aux cadres supérieurs du Groupe UCB. Le prix d'exercice des options octroyées dans le cadre de ces plans est équivalent à la plus faible des deux valeurs suivantes :

- > La moyenne du cours de clôture des actions UCB sur le marché Euronext de Bruxelles au cours des 30 jours précédant l'offre ; ou
- > Le cours de clôture des actions UCB sur le marché Euronext de Bruxelles le jour précédant l'octroi.

Un prix d'exercice différent est déterminé pour ces employés ayants droit et sujets à une législation qui exige un prix d'exercice différent afin de bénéficier d'un taux d'imposition réduit. Les options peuvent être exercées au terme d'une période d'acquisition de trois années, excepté pour les employés soumis à une législation qui exige une période d'acquisition de droits plus longue afin de bénéficier d'un taux d'imposition réduit. Si l'employé quitte le Groupe, ses options cessent de produire leurs effets à l'échéance d'une période de six mois. Les options sont définitivement acquises en cas de décès ou de retraite et en cas de départ involontaire, lorsque les taxes ont été payées au moment de l'octroi. Le Groupe n'est pas tenu de racheter ou de régler les options en espèces.

Il n'existe aucun élément de rechargement. Les options ne sont pas cessibles (sauf en cas de décès).

Le régime de droits à la plus-value des actions présente les mêmes caractéristiques que les plans d'options sur actions, sauf qu'il est réservé à des collaborateurs d'UCB aux États-Unis. Ce plan est réglé en espèces.

25.2 | PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Le Comité de rémunérations et de nominations a octroyé des actions UCB gratuites aux membres du Comité exécutif, aux hauts dirigeants et aux cadres moyens et

supérieurs du Groupe UCB. Les *actions gratuites* sont assorties de certaines conditions liées à la durée de service dans l'entreprise : les bénéficiaires doivent rester pendant trois ans au service de l'entreprise après la date d'octroi. Les actions attribuées sont échues si l'employé quitte le Groupe, sauf s'il prend sa retraite ou en cas de décès, auquel cas les actions sont attribuées immédiatement. Le bénéficiaire n'a pas le droit de toucher de dividendes durant la période d'acquisition des droits.

25.3 | PLAN D'OCTROI DE « PERFORMANCE SHARES »

Le Comité de rémunérations et de nominations a octroyé des « *performance shares* » (plan d'intéressement basé sur l'augmentation du cours de l'action) aux hauts dirigeants ayant accompli des performances exceptionnelles. Les « *performance shares* » sont attribuées à la condition que le bénéficiaire reste au service de l'entreprise pendant trois ans (la période d'acquisition des droits) et sont également soumises à certaines conditions relatives aux performances.

Les « *performance shares* » attribuées sont périmées si l'intéressé quitte le Groupe, sauf s'il prend sa retraite ou en cas de décès, auquel cas les actions sont attribuées immédiatement. Le bénéficiaire n'a pas le droit de toucher de dividendes durant la période d'acquisition des droits.

25.4 | PLANS D'OPTIONS SUR ACTIONS FICTIVES, D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES ET DE « PERFORMANCE SHARES »

Le Groupe propose aussi des plans d'options sur actions fictives, d'attribution d'*actions gratuites* et de « *performance shares* » (collectivement dénommés les « *plans fantômes* »). Ces plans s'appliquent à certains membres du personnel qui ont un contrat de travail auprès de certaines sociétés affiliées du Groupe et sont soumis aux mêmes règles que les plans d'options sur actions, d'attribution d'*actions gratuites* et de « *performance shares* », sauf en ce qui concerne leur mode de règlement. Au 31 décembre 2015, ces plans comptaient 42 participants (2014 : 26) et les charges d'UCB en rapport avec ces rémunérations à base d'actions sont négligeables.

25.5 | PLANS D'ACQUISITION D' ACTIONS POUR LE PERSONNEL D'UCB AUX ÉTATS-UNIS

Ce plan a pour objectif d'offrir aux employés des filiales UCB aux États-Unis la possibilité d'acquérir des actions ordinaires du Groupe. Ces actions peuvent être achetées avec une remise de 15 % financée par UCB. Les employés économisent un certain pourcentage de leur salaire par une retenue sur la paie et les actions sont acquises avec les cotisations salariales après impôts. Les actions sont détenues par une institution bancaire indépendante dans un compte au nom de l'employé(e).

Les limites de participation de chaque collaborateur sont les suivantes :

- > entre 1 % et 10 % de la rémunération de chaque participant ;
- > un montant de US\$ 25 000 par an et par participant ;
- > un montant total maximum de US\$ 5 millions détenu par les collaborateurs américains dans toutes les formes de plans d'actions sur une période mobile de 12 mois.

Au 31 décembre 2015, le plan comptait 546 participants (2014 : 608). Il n'existe pas de conditions d'acquisition spécifiques, et les charges d'UCB en rapport avec cette rémunération à base d'actions sont négligeables.

25.6 | PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS POUR LE PERSONNEL D'UCB AU ROYAUME-UNI

L'objectif de ce plan est d'encourager la détention d'actions UCB par les membres du personnel au Royaume-Uni. Les participants épargnent une certaine partie de leur salaire par des retenues sur leur rémunération, et

UCB offre une action gratuite pour 5 actions achetées par chaque participant. Les actions sont détenues sur un compte au nom du collaborateur ; ce compte est géré par une société indépendante agissant comme une fiduciaire. Les limites de participation des salariés sont les suivantes, la limite la plus basse étant d'application :

- > 10 % du salaire de chaque participant ;
- > £ 1 500 par an et par participant.

Au 31 décembre 2015, le plan comptait 133 participants (2014 : 84) et les charges d'UCB en rapport avec cette rémunération à base d'actions sont négligeables.

25.7 | CHARGES RELATIVES AUX PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Le total des charges relatives aux plans de rémunération en actions s'élève à € 83 millions (2014 : € 56 millions), et sont comprises dans les postes appropriés du compte de résultat comme suit :

€ millions	2015	2014
Coût des ventes	5	4
Frais commerciaux	42	20
Frais de recherche et développement	18	17
Frais généraux et administratifs	18	15
Autres charges opérationnelles	-	-
Total des charges opérationnelles	83	56
dont réglées en instruments de capitaux propres :		
Plans d'options sur actions	11	14
Plans d'attribution d'actions gratuites	22	13
Plan d'octroi de <i>performance shares</i>	6	4
dont réglé en espèces :		
Régime de droits à la plus-value des actions	37	19
Plans d'options sur actions fictives, d'attribution d'actions gratuites et de <i>performance shares</i>	7	6

25.8 | PLANS D'OPTIONS SUR ACTIONS

Les variations dans le nombre d'options sur actions en circulation et dans leur prix d'exercice moyen pondéré au 31 décembre s'établissent comme suit :

	2015			2014		
	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE (€)	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (€)	NOMBRE D'OPTIONS SUR ACTIONS	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE (€)	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ (€)	NOMBRE D'OPTIONS SUR ACTIONS
En circulation au 1 ^{er} janvier	8,84	37,02	7 158 066	8,49	34,80	8 699 044
+ Nouvelles options octroyées	11,26	67,35	517 026	9,60	58,12	532 440
(-) Options auxquelles il est renoncé	10,95	45,96	166 877	9,93	39,22	315 169
(-) Options exercées	7,34	30,04	1 614 801	7,17	32,03	1 758 249
(-) Options expirées	6,75	37,33	35 019	-	-	-
En circulation au 31 décembre	9,40	41,30	5 858 395	8,84	37,02	7 158 066
Nombre d'options acquises :						
Au 1 ^{er} janvier			2 225 231			2 641 108
Au 31 décembre			2 418 789			2 225 231

Les dates d'expiration et les prix d'exercice des options sur actions en circulation au 31 décembre 2015 sont les suivants :

DERNIÈRE DATE D'EXERCICE	FOURCHETTE DE PRIX D'EXERCICE (€)	NOMBRE D'OPTIONS SUR ACTIONS
31 mars 2016	[40,14 - 40,57]	126 579
31 mars 2017	[43,57 - 46,54]	297 012
31 mars 2018	[22,01 - 25,73]	184 080
31 mars 2019	[21,38 - 22,75]	216 000
31 mars 2020	31,62	421 636
31 mars 2021	[25,32 - 26,80]	636 266
31 mars 2022	32,36	1 413 966
31 mars 2023	[48,69 - 49,80]	1 547 441
31 mars 2024	58,12	502 959
31 mars 2025	67,35	512 456
Total en circulation		5 858 395

La juste valeur a été déterminée en utilisant le modèle de valorisation de *Black-Scholes*.

La volatilité a été principalement mesurée par rapport aux cours des actions UCB au cours des cinq dernières années. La probabilité de l'exercice anticipé est reflétée dans la durée de vie prévue des options. Le taux de déchéance prévu est fondé sur la rotation réelle des employés des catégories admises au bénéfice de la rémunération par options sur actions.

Les hypothèses significatives utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des options sur actions octroyées en 2015 et 2014 sont les suivantes :

		2015	2014
Prix de l'action à la date d'octroi	€	67,35	58,19
Prix d'exercice moyen pondéré	€	67,35	58,12
Volatilité attendue	%	23,23	23,29
Durée de vie attendue	Années	5	5
Rendement attendu du dividende	%	1,57	1,82
Taux d'intérêt sans risque	%	0,33	0,52
Taux annuel de déchéance attendu	%	7,00	7,00

25.9 | DROITS À LA PLUS-VALUE DES ACTIONS

L'évolution des droits à la plus-value des actions et les coordonnées d'entrée du modèle au 31 décembre 2015 sont reprises dans le tableau ci-dessous. La juste valeur des droits à la plus-value des actions à la date d'octroi est déterminée au moyen du modèle Black-Scholes. La juste valeur de la dette est réévaluée à chaque date d'établissement du rapport.

		2015	2014
Droits en circulation au 1^{er} janvier		2 001 963	2 572 811
+ Nouveaux droits octroyés		173 266	220 635
(-) Droits auxquels il est renoncé		121 254	278 283
(-) Droits exercés		459 700	513 200
(-) Droits échus		1 000	-
Droits en circulation au 31 décembre		1 593 275	2 001 963
Les hypothèses significatives utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des droits à la plus-value des actions sont les suivantes :			
Prix de l'action à la fin de l'exercice	€	83,23	63,20
Prix d'exercice	€	67,35	58,12
Volatilité attendue	%	23,99	23,29
Durée de vie attendue	Années	5	5
Rendement attendu du dividende	%	1,27	1,68
Taux d'intérêt sans risque	%	0,03	0,11
Taux annuel de déchéance attendu	%	7	7

25.10 | PLANS D'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Les paiements fondés sur des actions liés à ces attributions d'actions se répartissent sur une période de dévolution de trois ans.

Les bénéficiaires ne peuvent percevoir des dividendes durant cette période. La variation du nombre d'attributions d'actions gratuites en circulation au 31 décembre se présente comme suit :

	2015		2014	
	NOMBRE D'ACTIONS	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE (€)	NOMBRE D'ACTIONS	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE (€)
En circulation au 1^{er} janvier	860 430	54,85	303 331	37,95
+ Nouvelles actions attribuées	707 168	67,35	707 799	58,14
(-) Attributions auxquelles il est renoncé	97 245	61,24	25 760	55,72
(-) Actions acquises et payées	124 178	41,71	124 940	30,86
En circulation au 31 décembre	1 346 175	62,16	860 430	54,85

25.11 | PLANS D'OCTROI DE PERFORMANCE SHARES

La variation du nombre de « performance shares » en circulation au 31 décembre se présente comme suit :

	2015		2014	
	NOMBRE D'ACTIONS	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE (€)	NOMBRE D'ACTIONS	JUSTE VALEUR MOYENNE PONDÉRÉE (€)
En circulation au 1^{er} janvier	355 873	50,06	272 820	39,27
+ Nouvelles « performance shares » attribuées	96 593	67,35	161 924	58,19
(-) « Performance shares » auxquelles il est renoncé	51 185	38,84	73 085	28,42
(-) « Performance shares » acquises	45 400	36,57	5 786	42,31
En circulation au 31 décembre	355 881	58,12	355 873	50,06

25.12 | OPTIONS OCTROYÉES AVANT LE 7 NOVEMBRE 2002

Selon les dispositions transitoires prévues par la norme IFRS 2, les options octroyées avant le 7 novembre 2002 et non encore acquises au 1^{er} janvier 2005 ne sont pas amorties par le biais du compte de résultat.

Le tableau ci-dessous décrit l'évolution du nombre d'options sur actions en circulation, non comptabilisées sous la norme IFRS 2 :

	2015		2014	
	NOMBRE D'ACTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ(€)	NOMBRE D'ACTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ(€)
En circulation au 1^{er} janvier	29 300	40,34	73 724	40,15
(-) Options auxquelles il est renoncé	-	-	-	-
(-) Options exercées	14 700	41,68	44 424	40,03
(-) Options expirées	14 600	38,99	-	-
En circulation au 31 décembre	-	-	29 300	40,34

26. Emprunts

Les valeurs comptables et les justes valeurs des emprunts se présentent comme suit :

€ millions	2015	2014
<i>Non courants</i>		
Emprunts bancaires	342	332
Autres emprunts à long terme	0	0
Contrats de location-financement	7	9
Total des emprunts non courants	349	341
<i>Courants</i>		
Découverts bancaires	8	0
Partie courante des prêts bancaires à long terme	95	195
Titres de créances et autres emprunts à court terme	12	175
Contrats de location-financement	2	3
Total des emprunts courants	117	372
Total des emprunts	466	714

26.1 | EMPRUNTS BANCAIRES

Au 31 décembre 2015, le taux d'intérêt moyen pondéré du Groupe était de 3,53 % (juin 2014 : 3,57 %) avant couverture. Les paiements à taux d'intérêt flottant font l'objet d'une couverture désignée des flux de trésorerie et les paiements à taux d'intérêt fixe font l'objet d'une couverture désignée à la juste valeur, fixant le taux d'intérêt moyen pondéré pour le Groupe à 3,06 % (2014 : 2,95 %) après couverture. Les honoraires payés pour l'émission des obligations (Note 27), et l'accord révisé sur les facilités de crédit sont amortis sur la durée de vie de ces instruments.

Si la comptabilité de couverture est d'application, la juste valeur des emprunts non courants est déterminée sur la base de la valeur actuelle des paiements associés aux instruments de la dette, en utilisant la courbe de rendement applicable et la répartition du crédit d'UCB pour les différentes devises.

Vu que les emprunts bancaires ont un taux d'intérêt flottant qui est recalculé tous les six mois, la valeur comptable des emprunts bancaires équivaut à sa juste valeur. Pour les emprunts courants, les valeurs comptables correspondent à leur juste valeur vu que l'effet d'actualisation est considéré comme négligeable.

UCB n'a pas utilisé (2014 : € 0 million) la facilité de crédit renouvelable de € 1 milliard, qui arrivera à expiration le 9 janvier 2021, suite à une modification et une extension de l'accord de crédit, le 9 janvier 2014.

Le Groupe a accès à certaines facilités de crédit bilatérales confirmées ou non, ainsi qu'au marché des papiers commerciaux belge. Dans ce cadre, un montant total de € 235 millions n'a pas été utilisé à la fin de l'année 2015.

Voir la Note 4.3 pour la répartition des échéances des emprunts du Groupe (hormis les autres dettes financières).

Les valeurs comptables des emprunts du Groupe sont libellées dans les devises suivantes :

€ millions	2015	2014
EUR	345	444
US\$	92	83
Autres produits	0	0
Total des emprunts bancaires par devise	437	527
Découverts bancaires – US\$	4	0
Découverts bancaires – autres	4	0
Emprunts obligataires et autres prêts à court terme – EUR	0	135
Emprunts obligataires et autres prêts à court terme – autres	12	40
Passifs de contrats de location-financement – EUR	9	12
Total des emprunts	466	714

26.2 | PASSIFS DE CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT – PAIEMENTS MINIMAUX

€ millions	2015	2014
Montants à payer au titre de contrats de location-financement :		
1 an ou moins	2	3
1 - 2 ans	1	9
2 - 5 ans	5	0
Plus de 5 ans	1	0
Valeur actuelle des passifs de contrats de location-financement	9	12
Moins : le montant dû pour règlements dans les 12 mois	2	3
Montant dû pour règlement après 12 mois	7	9

La direction considère que la valeur comptable des passifs de contrats de location-financement du Groupe équivaut pratiquement à sa juste valeur.

27. Obligations

Les valeurs comptables et les justes valeurs des obligations se présentent comme suit :

€ millions	TAUX	ÉCHÉANCE	VALEUR COMPTABLE		JUSTE VALEUR	
			2015	2014	2015	2014
Émission obligataire pour les particuliers	5,125 %	2023	189	190	210	213
Émission euro-obligataire pour les institutionnels	1,875 %	2022	346		350	
Émission euro-obligataire pour les institutionnels	4,125 %	2021	369	369	392	400
Émission obligataire pour les particuliers	3,750 %	2020	257	257	271	275
Note EMTN ¹	3,284 %	2019	20	20	20	20
Note EMTN ¹	3,292 %	2019	55	55	55	55
Émission euro-obligataire pour les institutionnels	5,750 %	2016	506	515	525	546
Total des obligations			1 742	1 406	1 823	1 509
<i>Dont :</i>						
Non courants			1 236	1 406	1 298	1 509
Courants			506	0	525	0

¹ La juste valeur des notes EMTN ne peut pas être déterminée avec précision au vu de la liquidité limitée dans les opérations sur le marché secondaire pour ces notes et est donc remplacée par la valeur comptable, à des fins de communication.

27.2 | OBLIGATIONS POUR LES PARTICULIERS

> ÉCHÉANCE FIXÉE À 2014 / 2023

En octobre 2009, UCB a finalisé une offre publique d'obligations à taux fixe à hauteur de € 750 millions, portant un coupon et un taux d'intérêt réel de 5,75 % par an, et destinée aux particuliers.

Au cours du mois de septembre 2013, UCB a lancé une offre publique d'échange inconditionnelle d'un montant maximum de € 250 millions sur les € 750 millions d'obligations arrivant à échéance en novembre 2014 et dont le coupon brut s'élève à 5,75 %. Les détenteurs d'obligations existants avaient la possibilité d'échanger leurs titres existants contre des obligations nouvellement émises arrivant à échéance en octobre 2023, à concurrence d'un

ratio de 1:1. Elles portent un coupon de 5,125 % par an, tandis que leur taux d'intérêt réel est de 5,398 % par an.

Au terme de la période d'échange, 175 717 obligations existantes ont été échangées pour un montant nominal de € 176 millions. Les 175 717 nouvelles obligations ont été émises en octobre 2013 et ont été cotées sur le marché Euronext de Bruxelles. Les obligations existantes échangées dans le cadre de l'offre ont été annulées par UCB. Les 574 283 obligations en circulation sont arrivées à échéance et ont été rachetées en novembre 2014.

> ÉCHÉANCE FIXÉE À 2020 ;

En mars 2013, UCB a finalisé une offre publique d'obligations à hauteur de € 250 millions, prenant la forme d'une offre publique aux investisseurs particuliers en Belgique dans le cadre de son programme EMTN en place. Les obligations ont été émises à 101,875 % de leur valeur nominale. Elles portent

un coupon de 3,75 % par an et un taux d'intérêt réel de 3,444 % par an. Les obligations ont été cotées sur le marché Euronext de Bruxelles.

27.3 | OBLIGATIONS EURO-OBLIGATAIRES POUR LES INSTITUTIONNELS

> ÉCHÉANCE FIXÉE À 2016

En décembre 2009, UCB a finalisé une offre publique d'obligations senior non garanties à hauteur de € 500 millions, arrivant à échéance en 2016 et réservée aux institutionnels. Les obligations ont été émises à 99,635 % et seront remboursées à 100 % de leur montant principal. Elles portent un coupon de 5,75 % par an, tandis que leur taux d'intérêt réel est de 5,8150 % par an. Les obligations sont cotées sur la Bourse de Luxembourg.

> ÉCHÉANCE FIXÉE À 2021

En septembre 2013, UCB a finalisé à hauteur de € 350 millions une offre d'obligations senior non garanties, venant à échéance en janvier 2021, émises dans le cadre de son programme EMTN. Les obligations ont été émises à 99,944 % en octobre 2013 et seront remboursées à 100 % de leur montant principal. Elles portent un coupon de 4,125 % par an, tandis que leur taux d'intérêt réel est de 4,317 % par an. Les nouvelles obligations ont été cotées sur le marché Euronext de Bruxelles.

> ÉCHÉANCE FIXÉE À 2022

En avril 2013, UCB a finalisé à hauteur de € 350 millions une offre d'obligations senior non garanties, venant à échéance en avril 2021, émises dans le cadre de son programme EMTN. Les obligations ont été émises à 99,877 % en avril 2015 et seront remboursées à 100 % de leur montant principal. Elles portent un coupon de 1,875 %

par an, tandis que leur taux d'intérêt réel est de 2,073 % par an. Les nouvelles obligations ont été cotées sur le marché Euronext de Bruxelles.

27.4 | NOTES EMTN

> ÉCHÉANCE FIXÉE À 2019

En novembre 2013, UCB a finalisé une offre d'obligations de € 55 millions, arrivant à échéance en 2019. Ces obligations ont été émises à 100 % et seront remboursées à 100 % de leur montant principal. Elles portent un coupon annuel de 3,292 % et un taux d'intérêt réel de 3,384 % par an. Les nouvelles obligations ont été cotées sur le marché Euronext de Bruxelles.

> ÉCHÉANCE FIXÉE À 2019

En décembre 2013, UCB a finalisé une offre d'obligations de € 20 millions, arrivant à échéance en 2019. Ces obligations ont été émises à 100 % et seront remboursées à 100 % de leur montant principal. Elles portent un coupon annuel de 3,284 % et un taux d'intérêt réel de 3,356 % par an. Les nouvelles obligations ont été cotées sur le marché Euronext de Bruxelles.

27.5 | COUVERTURE DE LA JUSTE VALEUR

Le Groupe a désigné des instruments financiers dérivés à couverture de juste valeur pour les obligations réservées aux particuliers et pour les euro-obligations réservées aux institutionnels. La variation de la valeur comptable des obligations est complètement attribuée au changement de la juste valeur de la portion couverte de l'émission obligataire et est presque complètement compensé par le changement de la juste valeur de l'instrument financier dérivé correspondant.

28. Autres dettes financières

€ millions	VALEUR COMPTABLE		JUSTE VALEUR	
	2015	2014	2015	2014
<i>Non courants</i>				
Instruments financiers dérivés (Note 36)	9	13	9	13
Autres dettes financières	108	262	108	262
Total des dettes financières et autres dettes non courantes	117	275	117	275
<i>Courants</i>				
Instruments financiers dérivés (Note 36)	77	73	77	73
Autres dettes financières	54	110	54	110
Total des dettes financières et autres dettes courantes	131	183	131	183
Total des autres dettes financières	248	459	248	459

Au 31 décembre 2015, UCB n'avait plus de passifs financiers liés aux transactions d'échange d'actions d'UCB « OTC » (de gré à gré) (2014 : 3,1 millions pour un montant de € 189 millions). Les autres passifs financiers incluent un passif de € 162 millions (2014 : € 183 millions) résultant de l'émission de garanties aux parties prenantes de Edev Sarl (Note 4.5.3).

29. Actifs et passifs d'impôt différé

29.1 | ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ COMPTABILISÉS

€ millions	2015	2014
Immobilisations incorporelles	-144	-74
Immobilisations corporelles	-9	-8
Stocks	190	181
Total des clients et autres débiteurs	60	36
Avantages au personnel	88	98
Provisions	26	7
Autres passifs à court terme	-526	-330
Déficits fiscaux non utilisés	832	558
Crédits d'impôt non utilisés	278	152
Total net des actifs et passifs (-) d'impôt différé	795	620

Le total des actifs d'impôt différé identifié au 31 décembre 2015 s'élève à € 795 millions. Au vu du niveau de revenu imposable antérieur et des bénéfices imposables futurs au cours des périodes durant lesquelles la différence temporelle déductible devrait s'inverser, le Groupe estime que les actifs d'impôt différé comptabilisés rapporteront probablement des bénéfices.

€ 267 millions de crédits d'impôts R&D sont inclus dans les actifs d'impôts différés de crédits d'impôt non utilisés qui se traduiront par un remboursement en espèces effectif au Groupe dans le futur.

L'augmentation du passif d'impôt différé en rapport avec les passifs à court terme est principalement lié à l'augmentation d'une provision d'un passif dans une juridiction. Cette augmentation est partiellement compensée par une augmentation des pertes comptabilisées au cours du même exercice.

ACTIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ SUR DES PERTES

Un actif d'impôt différé de € 832 millions (2014 : € 558 millions) a été comptabilisé par rapport aux déficits fiscaux reportés pour un total de € 2,94 milliards (2014 : € 2,14 milliards) étant donné que le Groupe a conclu que les entités concernées continueront de générer des bénéfices imposables à court terme et contre lesquels ces pertes peuvent être utilisées. Ces pertes sont apparues dans un certain nombre de juridictions dans lesquelles UCB est actif et sont illimitées. Au cours de cette période, des pertes non identifiées dans le passé ont été identifiées, et deux filiales établies en Belgique et au Royaume-Uni, qui jusqu'à présent ont généré des pertes, font, cette année, preuve de rentabilité et génèrent un niveau de bénéfices imposables futurs suffisant pour justifier la reconnaissance de ces pertes. Les prévisions non actualisées ont été utilisées pour évaluer la disponibilité de bénéfices imposables futurs.

29.2 | DÉFICITS FISCAUX NON UTILISÉS

Au 31 décembre 2015, le Groupe détenait également € 2 123 millions (2014 : € 1 943 millions) de déficits fiscaux non utilisés, pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'est identifié dans le bilan. Ces pertes fiscales ont une période de report illimitée.

Sur la base des prévisions actuelles, € 1,3 milliard de ces pertes sera totalement utilisé en l'espace de 10 à 12 ans, mais il a été décidé de ne pas comptabiliser un actif d'impôt différé sur ces pertes étant donné le caractère à long terme de ces prévisions.

29.3 | DIFFÉRENCES TEMPORELLES POUR LESQUELLES AUCUN ACTIF OU PASSIF D'IMPÔT DIFFÉRÉ N'EST COMPTABILISÉ

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour les différences temporelles reportées qui représentent des revenus susceptibles d'être réalisés dans un futur prévisible. Les actifs d'impôt différé d'un montant de € 490 millions (2014 : € 405 millions) pour des crédits d'impôt non utilisés et des actifs incorporels ne sont pas comptabilisés en raison du caractère incertain de leur recouvrement.

Aucun passif d'impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles imposables résultant des investissements dans les filiales. Les passifs d'impôt différé non comptabilisés s'élèvent à € 9 millions (2014 : € 9 millions).

Il existe un passif d'impôt différé non identifié supplémentaire d'un montant de € 478 millions (2014 : € 432 millions) lié à la réorganisation interne qui a eu lieu l'année dernière. Ce passif ne se matérialise que sur disposition de l'actif concerné, un événement qui dépend d'UCB et qui n'est pas envisagé dans un avenir proche.

29.4 | IMPÔT DIFFÉRÉ COMPTABILISÉ DIRECTEMENT DANS LES CAPITAUX PROPRES

€ millions	2015	2014
Impôts différés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	36	16
Part efficace des variations de la juste valeur des couvertures des flux de trésorerie	0	0
Passif d'impôts différés sur le composant des capitaux propres de l'obligation convertible	0	-4
Impôts différés comptabilisés dans les capitaux propres	36	12

30. Avantages au personnel

La majorité des membres du personnel sont couverts par des plans de pension de retraite constitués par les sociétés du Groupe. La nature de ces plans varie en fonction des réglementations locales, des réglementations fiscales et des conditions économiques des pays dans lesquels les employés travaillent. Le Groupe gère à la fois des plans à cotisations définies et des plans à prestations définies.

30.1 | PLANS À COTISATIONS DÉFINIES

Les plans de retraite à prestations sont classés dans la catégorie des « plans à cotisations définies » si le Groupe paie des cotisations fixes à un fonds distinct ou à une institution financière tierce et n'a aucune autre obligation légale ou implicite de payer d'autres cotisations. Par conséquent, aucun actif ni aucun passif ne sont comptabilisés au bilan du Groupe concernant ces plans, hormis les versements anticipés réguliers et les charges liées à ces cotisations. Étant donné qu'UCB est tenu par la loi belge de garantir un rendement minimum sur les cotisations des employés et de l'employeur pour les plans à cotisations définies en Belgique, ces plans sont considérés « à cotisations définies ». Lorsqu'il est possible de procéder à des estimations fiables des plans matériels, ils sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées en vertu de la norme IAS 19. Ces plans sont regroupés avec les résultats pour d'autres plans à prestations définies. La modification dans la législation belge introduite en décembre 2015 et selon laquelle l'intérêt garanti a été modifié, a été prise en compte dans les calculs. Cela a eu des répercussions positives sur d'autres éléments du résultat global faisant partie des ajustements liés à l'expérience pour un montant de € 1,4 million.

30.2 | PLANS À PRESTATIONS DÉFINIES

Le Groupe gère plusieurs plans à prestations définies. Les avantages accordés comprennent essentiellement des indemnités de retraite, des primes d'ancienneté et des indemnités de fin de contrat. Ces avantages sont accordés conformément aux pratiques et aux réglementations du marché local.

Ces plans sont financés ou non par le biais de fonds de pension externes ou de compagnies d'assurance. Pour les plans (partiellement) capitalisés, les actifs de ces plans sont détenus séparément de ceux du Groupe sous la forme de fonds contrôlés par des fiduciaires. Si un plan

n'est pas capitalisé, ce qui est le cas pour la majorité des plans à prestations définies en Allemagne, un passif est comptabilisé pour l'obligation dans le bilan du Groupe. En ce qui concerne les plans capitalisés, le Groupe est redevable des déficits constatés entre la juste valeur des actifs du plan et la valeur actuelle des obligations. Dès lors, un passif (ou un actif si le plan présente un excédent) est enregistré dans les états financiers consolidés du Groupe. Tous les plans principaux sont évalués chaque année par des actuaires indépendants.

Depuis 2008, le Groupe analyse la valeur à risque pour son bilan et le compte de résultat lié à ses plans à prestations définies. Le niveau de risque cible pour un bilan consolidé correspondant à un exercice et les mesures de valeur à risque pour le compte de résultat sont définis chaque année en fonction des seuils de tolérance au risque d'UCB.

Pour UCB, les principaux risques liés à ses obligations au titre des prestations définies tiennent au taux d'actualisation, à l'inflation et à la longévité. La majorité de ces risques se situent en Allemagne, en Belgique, aux États-Unis et au Royaume-Uni. Il convient de noter que la longévité n'est pas considérée comme un risque pour les plans proposés en Belgique, étant donné que les prestations sont soit versées sous forme de forfait soit externalisées avant d'être versées sous forme de rente.

Ces dernières années, UCB a appliqué divers projets de réduction des risques.

Au Royaume-Uni, une décision d'investissement (option de rachat) a été appliquée à trois des quatre plans de pension en garantissant les prestations de toutes les personnes couvertes par les plans dans une compagnie d'assurance. En outre, un de ces trois plans, connu sous le nom de « Plan de pension britannique », a été racheté le 1^{er} octobre 2015. UCB n'a donc plus aucun passif vis-à-vis des personnes couvertes par ce plan.

Dans le cadre du plan « Celltech Pension and Insurance Scheme » au Royaume-Uni, depuis 2012 l'accent est mis sur la réduction des risques afin de passer progressivement de 50 % croissance / 50 % allocations obligatoires à 10 % croissance / 90 % allocations obligatoires. À ce jour, le ratio croissance / allocations obligatoires est de plus ou moins 35 % / 65 %.

En ce qui concerne le plan de pension belge, l'attention reste portée sur la diversification des actifs. En 2015, la Commission des pensions belge a appliqué le « Global Investment Solution » de Mercer afin de faciliter la diversification des types d'actifs et d'investissement que les managers ont utilisés.

Le montant inscrit dans les états financiers consolidés résultant de l'obligation du Groupe au titre de son plan à prestations définies est présenté ci-dessous :

€ millions	2015	2014
Valeur actuelle des obligations capitalisées	966	1 086
Juste valeur des actifs du plan	615	705
Déficit / excédent (-) des plans capitalisés	351	381
Effet des exigences de financement minimal / du plafond de l'actif	1	4
Passifs nets relatifs aux plans de prestations définies	352	385
Plus : Passif relatif aux paiements fondés sur des actions réglées en espèces (Note 25)	65	45
Total des passifs relatifs aux avantages du personnel	417	430
Dont :		
Inscrit dans les passifs non courants	417	430
Inscrit dans les actifs non courants	0	0

Les variations de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies durant l'exercice en cours sont présentées ci-dessous :

€ millions	2015	2014
Au 1^{er} janvier	1 086	854
Coûts des services courants	48	38
Charges d'intérêts	28	32
Gain(-) / perte de réévaluation		
Effet des changements d'hypothèses démographiques	5	2
Effet des changements d'hypothèses financières	-50	153
Effet des ajustements issus de l'expérience	4	12
Coûts des services antérieurs et gain (-) / perte sur liquidations	-5	-
Effet de la fluctuation des taux de change	38	35
Prestations versées au titre du plan	-30	-23
Prestations versées par l'employeur	-6	-6
Paievements au titre de liquidations	-149	-
Cotisations des participants au plan	2	2
Changement de périmètre	-	-9
Autres	-5	-4
Au 31 décembre	966	1 086

Les variations de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies durant l'exercice en cours sont présentées ci-dessous :

€ millions	2015	2014
Au 1^{er} janvier	705	608
Revenus d'intérêts	20	24
Gain (-) / perte de réévaluation		
Rendement des actifs du plan (hors produits d'intérêts)	-31	38
Variations du plafond de l'actif (hors produits d'intérêts)	-	-
Effet de la fluctuation des taux de change	33	31
Cotisations des participants au plan	2	2
Contributions de l'employeur	74	41
Prestations versées au titre du plan	-30	-23
Paievements au titre de liquidations	-149	-
Charges, taxes et primes payées	-9	-7
Changement de périmètre	-	-9
Au 31 décembre	615	705

La juste valeur des actifs du plan s'élève à € 615 millions (2014 : € 705 million), soit 64 % (2014: 65 %) de l'obligation au titre des prestations définies. Le déficit total de

€ 351 millions (2014 : € 381 millions) doit être comblé durant la période résiduelle moyenne de service estimée de l'affiliation actuelle.

Les montants inscrits au compte de résultat consolidé et dans l'état consolidé du résultat global au titre des plans à prestations définies sont présentés ci-dessous :

€ millions	2015	2014
Coût total des services (coût des services antérieurs et gain (-)/perte sur liquidations compris)	43	38
Coût d'intérêt net	8	7
Réévaluation des autres avantages à long terme	-2	2
Charges et taxes administratives	4	3
Composantes du coût des prestations définies comptabilisées dans le compte de résultat	53	50
Gains (-) / perte de réévaluation		
Effet des changements d'hypothèses démographiques	5	2
Effet des changements d'hypothèses financières	-50	151
Effet des ajustements issus de l'expérience	5	12
Rendement des actifs du plan (hors produits d'intérêts)	31	-38
Variations du plafond de l'actif (hors produits d'intérêts)	-4	1
Composantes du coût des prestations définies comptabilisées en autres éléments du résultat global	-13	128
Total des composantes du coût des prestations définies	40	178

Le coût total des services, les charges d'intérêts nettes, la réévaluation des autres avantages à long terme, les charges et taxes administratives pour l'exercice sont inclus dans la rubrique « *Charges liées aux avantages*

du personnel » du compte de résultat consolidé. La réévaluation du passif net au titre des prestations définies est incluse dans la rubrique « *Autres éléments du résultat global* » de l'état du résultat global.

La répartition des charges comptabilisées par ligne fonctionnelle est la suivante :

€ millions	2015	2014
Coût des ventes	11	9
Frais commerciaux	7	8
Frais de recherche et développement	20	19
Frais généraux et administratifs	15	14
Autres produits et charges	-	-
Total	53	50

Le rendement effectif sur les actifs du plan est de € -31 millions (2014 : € 38 millions) et le rendement effectif sur les droits de remboursement s'élève à € 0 million (2014: € -1 million).

À la fin de la période de présentation de l'information financière, les principales catégories d'actifs du plan sont présentées ci-dessous :

€ millions	2015	2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7	8
Instruments de capitaux propres	127	45
Europe	42	14
États-Unis	36	15
Reste du monde	49	16
Instruments de créance	199	139
Obligations d'entreprise	27	0
Obligations d'État	31	69
Autres	141	70
Immeubles	7	3
Contrats d'assurance éligibles	146	393
Fonds de placement	123	112
Autres produits	6	5
Total	615	705

Quasiment tous les instruments de capitaux propres et de créance sont cotés sur des marchés actifs. Les immeubles peuvent être classés en instruments de niveau 3 d'après les définitions figurant dans la norme IFRS 13 *Évaluation de la juste valeur*.

Les actifs détenus dans les fonds ne contiennent aucun investissement direct dans les actions du Groupe UCB, ni une propriété ou d'autres actifs utilisés par le Groupe, sans exclure toutefois que des actions UCB puissent être incluses dans des investissements de type fonds commun de placement. Les principales hypothèses actuarielles moyennes pondérées utilisées pour les évaluations actuarielles se présentent comme suit :

	ZONE EURO		ROYAUME-UNI		ÉTATS-UNIS		AUTRES	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Taux d'actualisation	2,20 %	1,76 %	3,75 %	3,63 %	4,25 %	3,75 %	0,95 %	1,45 %
Inflation	1,75 %	2,00 %	3,20 %	3,20 %	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.

Le taux d'actualisation et l'inflation constituent des hypothèses actuarielles importantes pour le calcul de l'obligation de prestations définies. Les analyses de sensibilité ci-dessous s'appuient sur les modifications raisonnablement possibles des hypothèses à la fin de la période de présentation de l'information financière.

- > Si le taux d'actualisation était de 25 points de base supérieur (inférieur), l'obligation au titre des prestations définies diminuerait alors de € 37 millions (augmenterait de € 38 millions), en supposant que toutes les autres hypothèses sont restées inchangées.
- > Si le taux d'inflation augmentait (diminuait) de 25 points de base, l'obligation au titre des prestations définies augmenterait alors de € 25 millions (diminuerait de € 24 millions), en supposant que toutes les autres hypothèses sont restées inchangées.

Les chiffres cités ci-dessus ne prennent pas en compte les corrélations entre ces hypothèses et en particulier entre le taux d'actualisation, les augmentations de salaire et les taux d'inflation.

Les filiales du Groupe devraient financer chaque année les droits à prestations censés être acquis. Le financement répond généralement aux exigences actuarielles locales et, dans ce cadre, le taux d'actualisation est fixé selon un taux hors risque. Le sous-financement lié à des services passés est comblé en élaborant des plans de recouvrement et des stratégies d'investissement fondées sur la couverture géographique du plan, les périodes appropriées pour l'amortissement de l'obligation au titre de services passés, les hausses de salaire prévues et les capacités financières de la société locale.

À la fin de la période de présentation de l'information financière, la durée moyenne de l'obligation au titre des prestations est de 15,55 ans (2014 : 15,28 ans). Cette durée peut être subdivisée de la manière suivante :

- > Zone euro : 13,60 ans (2014 : 13,51 ans) ;
- > Royaume-Uni : 19,11 ans (2014 : 17,55 ans) ;
- > États-Unis : 11,44 ans (2014 : 12,97 ans) ;
- > Autres : 19,06 ans (2014 : 16,22 ans).

Durant le prochain exercice, le Groupe prévoit de verser une cotisation de € 48 millions aux plans à prestations définies.

Des études sur l'appariement actif-passif (ALM) sont généralement réalisées tous les trois ans. Dans le cadre de ces études, les stratégies d'investissement sont analysées en fonction des profils de risque / rentabilité.

Lors de l'élaboration de la stratégie d'investissement à long terme du plan, le Comité d'Investissement prête tout particulièrement attention à certains principes-clés définis par le Groupe, tels que :

- > maintenir un équilibre entre le niveau de cotisation acceptable pour UCB et le niveau de risque d'investissement par rapport aux obligations ;
- > réduire la volatilité en diversifiant les investissements ; et
- > évaluer le niveau de risque d'investissement en fonction de la situation financière du plan et de son niveau d'obligations.

31. Provisions

Les variations des provisions sont les suivantes :

€ millions	ENVIRONNEMENT	RESTRUCTURATION	AUTRES	TOTAL
Au 1^{er} janvier 2015	29	43	13	85
Regroupements d'entreprises	0	0	0	0
Constituées pendant l'année	1	12	84	97
Provisions non utilisées reprises	-1	0	0	-1
Transfert d'une rubrique à une autre	0	0	0	0
Écarts de conversion	0	0	0	0
Utilisées durant l'année	-7	-27	-5	-39
Transfert aux actifs disponibles pour la vente	0	0	0	0
Au 31 décembre 2015	22	28	92	142
Partie non courante	6	9	61	76
Partie courante	16	19	31	66
Total provisions	22	28	92	142

31.1 | PROVISIONS ENVIRONNEMENTALES

UCB a conservé certaines obligations relatives à l'environnement, suite à l'acquisition, dans le passé, de Schwarz Pharma et à la vente de « Films and Surface Specialties ». En ce qui concerne cette dernière, UCB a conservé l'entière responsabilité environnementale pour des sites vendus, en vertu de dispositions contractuelles convenues avec Cytec Industries Inc. En 2015, la partie des provisions environnementales relatives aux activités de « Films » a été reprise.

31.2 | PROVISIONS POUR RESTRUCTURATION

Les provisions pour restructuration constituées en 2015 l'ont été dans l'optique d'optimisation et de réorganisation, principalement en Belgique, tandis que leur utilisation est essentiellement liée à la recherche et au développement et d'autres indemnités de départ.

31.3 | AUTRES PROVISIONS

Les autres provisions concernent essentiellement :

- > Les provisions pour litiges qui incluent essentiellement des provisions pour les litiges dans le cadre desquels UCB ou une filiale agit ou peut agir en qualité de défendeur vis-à-vis de plaintes déposées par d'anciens employés.
- > Les provisions pour les responsabilités relatives à des produits commercialisés qui concernent les risques liés au déroulement normal des activités et pour lesquels le Groupe pourrait être tenu responsable en raison de la vente de ces types de médicaments. En 2015, une provision de € 50 millions liée à Distilbène, un ancien produit du Groupe UCB, a été comptabilisée. UCB agit actuellement en qualité de défendeur dans divers cas de responsabilité relatifs à des produits en France. Les plaignants affirment que leurs mères ont pris du Distilbène au cours de leur grossesse et que le produit a provoqué, chez elles, des blessures physiques. La provision représente le montant des flux de trésorerie futurs estimés dépassant la couverture de l'assurance-responsabilité produit (Notes 13 et 39.4). La provision a été actualisée en utilisant un taux d'actualisation de 1,46 %. Si le taux d'actualisation était de 25 points de base supérieur (inférieur), la provision diminuerait (augmenterait) d'€ 1 million.
- > Une provision liée à la cession d'actifs de l'usine de Shannon (€ 26 millions).

Une évaluation des risques précités est réalisée en collaboration avec les conseils juridiques du Groupe et des experts dans les différents domaines.

32. Fournisseurs et autres créditeurs

32.1 | FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS NON COURANTS

€ millions	2015	2014
GSK Japon (Suisse)	13	11
Passifs non courants sur accords de collaboration	41	35
Obligation de rachat d'intérêts minoritaires	31	48
Autres créditeurs	21	54
Total des fournisseurs et autres créditeurs non courants	106	148

32.2 | FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS COURANTS

€ millions	2015	2014
Créditeurs	342	312
Dettes fiscales, autres que l'impôt sur le résultat	77	57
Rémunérations et charges sociales	165	149
Autres créditeurs	73	90
Revenus différés liés aux accords de collaboration	118	120
Autres revenus différés	71	2
Redevances dues	99	68
Dividende aux actionnaires ou obligation subordonnée perpétuelle	18	18
Remises / réductions dues	433	377
Intérêts courus	33	32
Autres charges à payer	259	161
Total fournisseurs et autres créditeurs courants	1 688	1 386

Les fournisseurs et autres créditeurs sont classés en grande majorité dans les passifs courants et, par conséquent, la valeur comptable du total des fournisseurs et autres créditeurs est supposée être une approximation raisonnable de la juste valeur.

33. Dettes fiscales

Les dettes fiscales incluent les passifs pour les positions fiscales incertaines pour un montant de € 226 millions (2014 : € 275 millions). Les passifs pour les positions fiscales incertaines sont comptabilisés si le Groupe considère improbable que la position fiscale prise soit maintenue si elle est contestée par l'administration fiscale. L'évaluation est réalisé individuellement pour chaque passif et le résultat est la meilleure estimation du Groupe concernant le risque attendu dans le cas d'une contestation de l'administration fiscale. Voir Note 3.2.5 pour plus de détails pour l'évaluation des positions fiscales incertaines par le Groupe.

UCB est soumis à un certain nombre d'audits dans le monde. Les questions soumises à discussion sont, dans certains cas, complexes et ces audits peuvent prendre un certain nombre d'années pour résoudre ces questions ou même tirer une conclusion sur les autres engagements. Le Groupe calcule tout passif enregistré par rapport

à ces contrats comme unique et meilleure estimation de l'impôt actuel qu'il s'attend à payer en utilisant son meilleur jugement de l'issue la plus probable de ces examens.

Il y a eu une diminution générale de € 49 millions des passifs pour les positions fiscales incertaines par rapport à l'année dernière. Cela est principalement dû à l'expiration du délai de prescription par lequel les autorités fiscales peuvent réaliser un audit. De plus, certaines positions fiscales incertaines ont été communiquées de manière proactive par le Groupe sans activer l'application de certaines corrections ou pénalités. Cela s'est traduit par la reprise des provisions.

Le Groupe prévoit que ces audits fiscaux courants pour lesquels les passifs pour les positions fiscales incertaines les plus significatifs sont enregistrés devraient être clôturés ou du moins déboucher, au cours des deux prochaines années, sur une indication précise du résultat.

34. Note sur le tableau consolidé des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie identifie les activités d'exploitation, d'investissement et de financement de la période.

UCB fait appel à la méthode indirecte pour les flux de trésorerie opérationnels. Le résultat net est ajusté pour :

- > les effets des opérations hors caisse comme la dépréciation, l'amortissement, les provisions, la valorisation au prix de marché, etc., et la variation du besoin en fonds de roulement ;
- > les produits et charges relatifs aux opérations de financement et d'investissement.

Les transactions importantes sans impact de trésorerie pour l'année 2015 liées à la vente de KU. La somme reçue incluait des éléments non liés à la trésorerie. UCB a reçu des notes de premier rang non garanties pour un montant de \$ 200 millions ainsi que des warrants donnant à UCB le droit de souscrire à 2,5 millions d'actions propres de Lannett. Voir Note 6 pour plus de détails concernant cette transaction.

Les transactions sans impact de trésorerie pour l'année 2014 sont principalement liées à la conversion de 9 985 obligations convertibles en capital résultant en deux augmentations du capital pour un total de € 33 millions en capital et de € 396 millions en prime d'émission, et pour résultat l'émission de 11 078 506 nouvelles actions UCB. Voir Note 24.

€ millions	NOTE	2015	2014
Ajustement pour transactions sans impact de trésorerie		313	167
Amortissements et dépréciations	8, 19, 17	250	220
Charges de dépréciation / reprises (-)	8, 11	88	43
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres		3	19
Autres opérations hors caisse dans le compte de résultat		-49	-44
Ajustement IAS 39	14	13	8
Pertes / gains (-) de change latents		-65	-98
Variations de provisions et avantages du personnel		61	24
Variation des stocks et provision sur créances douteuses		11	-5
Ajustement pour éléments à présenter de manière distincte au titre de flux de trésorerie en provenance d'activités d'exploitation		111	6
Charge d'impôt de la période relative aux activités poursuivies	15	111	6
Ajustement pour éléments à présenter au titre de trésorerie d'investissement ou en trésorerie de financement		-59	74
Pertes / gains (-) sur la cession d'immobilisations		-139	-20
Produits (-) / charges de dividende		0	0
Produits (-) / charges d'intérêts		80	94
Variation du besoin en fonds de roulement			
Variations des stocks au bilan consolidé		-19	31
Variation des clients et autres débiteurs et des autres actifs au bilan consolidé		-58	-42
Variation des Fournisseurs et autres créditeurs au bilan consolidé		229	264
Échange d'actions		-190	26
Tel que figurant dans le bilan consolidé et corrigé par :		-38	279
Éléments non liés à la trésorerie ¹		-143	-47
Variation des stocks et provisions pour clients douteux à présenter de manière distincte au titre de flux de trésorerie		-11	9
Variation des intérêts à recevoir / à payer à présenter de manière distincte au titre de flux de trésorerie		2	-12
Variation des dividendes à recevoir à présenter de manière distincte au titre de trésorerie d'investissement		0	0
Variation des dividendes à payer à présenter de manière distincte au titre de trésorerie de financement		23	23
Variation du besoin en fonds de roulement net à présenter au titre de flux de trésorerie pour activités abandonnées		0	122
Corrections liées au taux de change		60	-8
Tel que figurant au tableau de flux de trésorerie consolidé		-107	366

Les éléments non liés à la trésorerie sont principalement liés aux transferts d'une rubrique à l'autre, aux mouvements non liés à la trésorerie liés à la réévaluation par les sociétés affiliées sur devises étrangères et aux autres mouvements liés à l'entrée / la sortie du périmètre de consolidation ou à la fusion d'entités.

35. Instruments financiers par catégorie

€ millions 31 décembre 2015		ACTIFS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT	DÉRIVÉS UTILISÉS POUR LA COUVERTURE DE TRÉSORERIE	DISPONIBLE À LA VENTE	TOTAL
Actifs du bilan	NOTE	PRÊTS ET CRÉANCES			
Actifs financiers et autres actifs (à l'exclusion des instruments financiers dérivés et des sociétés liées)	20	274	29	0	370
Actifs financiers dérivés	36	0	74	10	84
Clients et autres débiteurs – y compris les charges payées d'avance	22	836	0	0	836
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23	1 285	0	0	1 285
Total		2 395	103	10	2 575

€ millions 31 décembre 2015		PASSIFS À LEUR JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT	DÉRIVÉS UTILISÉS POUR LA COUVERTURE DE TRÉSORERIE	AUTRES PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	TOTAL
Passifs du bilan	NOTE				
Emprunts	26	0	0	466	466
Obligations	27	0	0	1 742	1 742
Passifs financiers dérivés	36	58	28	0	86
Fournisseurs et autres créditeurs	32	0	0	1 794	1 794
Autres passifs financiers (à l'exclusion des instruments financiers dérivés)	28	162	0	0	162
Total		220	28	4 002	4 250

€ millions 31 décembre 2014		ACTIFS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT	DÉRIVÉS UTILISÉS POUR LA COUVERTURE DE TRÉSORERIE	DISPONIBLE À LA VENTE	TOTAL
Actifs du bilan	NOTE	PRÊTS ET CRÉANCES			
Actifs financiers et autres actifs (à l'exclusion des instruments financiers dérivés et sociétés liées)	20	96	0	40	136
Actifs financiers dérivés	36	0	77	0	90
Clients et autres débiteurs – y compris les charges payées d'avance	22	729	0	0	729
Trésorerie et équivalents de trésorerie	23	507	0	0	507
Total		1 332	77	40	1 462

€ millions 31 décembre 2014		PASSIFS À LEUR JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT	DÉRIVÉS UTILISÉS POUR LA COUVERTURE DE TRÉSORERIE	AUTRES PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	TOTAL
Passifs du bilan	NOTE				
Emprunts	26	0	0	714	714
Obligations	27	0	0	1 406	1 406
Passifs financiers dérivés	36	43	43	0	86
Fournisseurs et autres créditeurs	32	0	0	1 534	1 534
Autres passifs financiers (à l'exclusion des instruments financiers dérivés)	28	183	0	190	373
Total		226	43	3 844	4 113

36. Instruments financiers dérivés

€ millions	ACTIFS		PASSIFS	
	2015	2014	2015	2014
Contrats de change à terme – couvertures des flux de trésorerie	10	13	25	40
Contrats de change à terme – juste valeur par le biais du compte de résultat	19	22	51	36
Dérivés de taux d'intérêt – couvertures des flux de trésorerie	0	0	3	3
Dérivés de taux d'intérêt – juste valeur <i>via</i> le compte de résultat	55	55	7	7
Total	84	90	86	86
Dont :				
Non courant (Notes 20 et 28)	50	57	9	13
Courant (Notes 20 et 28)	34	33	77	73

La totalité de la juste valeur d'un instrument financier dérivé de couverture est classée comme actif ou passif non courant si la durée résiduelle de l'élément couvert est supérieure à 12 mois, et comme actif ou passif courant si la durée résiduelle de l'élément couvert est inférieure à 12 mois.

Les couvertures des flux de trésorerie mises en place par le Groupe ont été évaluées comme très effectives et, en 2015, un bénéfice net non réalisé de € 12 millions (2014 : perte

nette non réalisée de € 50 millions) après impôts différés a été comptabilisée en capitaux propres en rapport avec ces contrats. Ces profits / pertes seront comptabilisés au compte de résultat de l'exercice durant lequel les transactions couvertes prévues affectent le profit ou la perte.

La partie inefficace comptabilisée en résultat et provenant des couvertures de flux de trésorerie s'élève à € 0 million (2014 : € 0 million).

36.1 | DÉRIVES DE DEVICES ÉTRANGÈRES

La politique du Groupe concernant les contrats sur instruments financiers dérivés est décrite dans la Note 4 « *Gestion des risques financiers* ».

Le Groupe a conclu des contrats de change à terme afin de couvrir la partie hautement probable des ventes futures et des produits des redevances qui devraient se réaliser en 2016.

Les justes valeurs par devise des contrats dérivés sont les suivantes :

€ millions	ACTIFS		PASSIFS	
	2015	2014	2015	2014
US\$	9	10	44	63
GBP	7	5	13	7
JPY	1	5	9	1
CHF	2	0	5	0
RUB	3	10	0	0
Autres devises	7	5	5	5
Total des dérivés de monnaies étrangères	29	35	76	76

Le tableau ci-dessous indique la répartition des échéances des dérivés de monnaies étrangères :

€ millions	2015	2014
1 an ou moins	-47	-40
1 - 5 ans	0	-1
Plus de 5 ans	0	0
Total dérivés de monnaies étrangères – actifs nets / passifs nets (-)	-47	-41

Le tableau ci-dessous présente la répartition des dérivés de monnaies étrangères par devise (présentation des devises vendues) au 31 décembre 2015 :

Montants notionnels en € millions	USD	GBP	EUR	JPY	CHF	AUTRES DEVICES	TOTAL
Contrats à terme	644	97	635	134	76	307	1 893
Swaps des devises	985	288	1 445	25	303	63	3 109
Option / « collar »	158	0	0	40	0	0	198
Total	1 787	385	2 079	199	380	370	5 200

36.2 | DÉRIVÉS DU TAUX D'INTÉRÊTS

Le Groupe utilise divers contrats dérivés sur taux d'intérêt afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt sur ses emprunts. Les dates de modification des taux et les caractéristiques d'amortissement sont harmonisées avec celles des obligations à taux fixe. Les contrats en cours relatifs aux dérivés sur taux d'intérêt sont les suivants :

TYPE DE CONTRAT	VALEURS NOMINALES DES CONTRATS (MILLIONS)	TAUX MOYEN (- À PAYER / + À PERCEVOIR)	MARGE DE POINTS (- À PAYER / + À PERCEVOIR)	PÉRIODE DE / À		INTÉRÊTS FLOTTANTS PERÇUS
IRS	EUR 150	-0,87 %		21-08-12	21-08-17	EURIBOR 3 mois
IRS	EUR 165	0,54 %		06-12-12	10-12-16	-EURIBOR 3 mois
IRS	EUR 160	0,54 %		06-12-12	10-12-16	-EURIBOR 3 mois
IRS	EUR 200	1,53 %		04-10-13	04-01-21	-EURIBOR 3 mois
IRS	EUR 150	1,59 %		04-10-13	04-01-21	-EURIBOR 3 mois
IRS	EUR 250	1,36 %		27-11-13	27-03-20	-EURIBOR 3 mois
IRS	EUR 175	1,91 %		27-11-13	02-10-23	-EURIBOR 3 mois
IRS	EUR 150	-1,12 %		27-03-14	27-03-20	EURIBOR 3 mois
IRS	USD 100	-1,97 %		20-11-14	22-11-21	USD LIBOR 3 mois
IRS	EUR 100	0,44 %		17-12-15	02-04-22	-EURIBOR 6 mois
IRS	EUR 100	0,45 %		17-12-15	02-04-22	-EURIBOR 6 mois
CCIRS	USD 70	-USD LIBOR 3 mois	-0,25 %	11-03-13	10-12-16	EURIBOR 3 mois
CCIRS	USD 60	-USD LIBOR 3 mois	-0,29 %	10-06-13	10-12-16	EURIBOR 3 mois
CCIRS	USD 50	-USD LIBOR 3 mois	-0,31 %	10-06-13	10-12-16	EURIBOR 3 mois
CCIRS	USD 250	-USD LIBOR 3 mois	-0,25 %	10-06-13	10-12-16	EURIBOR 3 mois
CCIRS	USD 200	-USD LIBOR 3 mois	-0,16 %	27-11-13	27-03-20	EURIBOR 3 mois
CCIRS	USD 230	-USD LIBOR 3 mois	-0,16 %	27-11-13	02-10-23	EURIBOR 3 mois

36.3 | COUVERTURE DE L'INVESTISSEMENT NET DANS UNE ENTITÉ ÉTRANGÈRE

En 2006, la Société a conclu un contrat de prêt partiellement désigné comme couverture de l'investissement net dans les activités américaines du Groupe. à la suite d'une restructuration interne, la relation de couverture de l'investissement net a cessé en décembre 2007.

Le gain de change cumulé non réalisé d'une valeur de € 55 millions a été comptabilisé en 2007 dans un élément distinct des capitaux propres, sous « Couverture d'un investissement net ». En 2015, ces bénéfices ont été reclassés en « ajustements de conversion cumulés ». Ce gain non réalisé restera dans les capitaux propres et ne sera reclassé en résultat que lorsqu'UCB ne détiendra plus l'actif sous-jacent en US\$.

37. Résultat par action

37.1 | RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION

€	2015	2014
Des activités poursuivies	1,38	0,60
Des activités abandonnées	1,87	0,50
Résultat de base par action	3,25	1,10

Le résultat de base par action se calcule en divisant le résultat attribuable aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant l'exercice, à l'exclusion des actions ordinaires acquises par la Société et détenues comme actions propres.

37.2 | RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION

€	2015	2014
Des activités poursuivies	1,38	0,60
Des activités abandonnées	1,87	0,50
Résultat dilué par action	3,25	1,10

37.3 | RÉSULTATS

Le calcul du résultat de base et dilué par action attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère repose sur les données suivantes :

RÉSULTAT DE BASE

€ millions	2015	2014
Résultat / perte (-) des activités poursuivies attribuable aux actionnaires d'UCB SA	264	115
Résultat / perte (-) des activités abandonnées	359	94
Résultat attribuable aux actionnaires d'UCB SA	623	209

RÉSULTAT DILUÉ

€ millions	2015	2014
Résultat / perte (-) des activités poursuivies attribuable aux actionnaires d'UCB SA	264	115
Résultat / perte (-) des activités abandonnées	359	94
Résultat attribuable aux actionnaires d'UCB SA	623	209

37.4 | NOMBRE D' ACTIONS

En milliers d'actions	2015	2014
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat de base par action	192 082	190 456
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	192 082	190 456

38. Dividende par action

Les dividendes bruts distribués en 2015 et en 2014 ont atteint respectivement € 205 millions (€ 1,06 par action) et € 202 millions (€ 1,04 par action).

Pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2015, un dividende de € 1,10 par action, soit un dividende total de € 210 millions, sera proposé à l'Assemblée générale annuelle des actionnaires le 28 avril 2016.

Conformément à la norme IAS 10 *Événements postérieurs à la date de clôture*, le dividende proposé n'a pas été comptabilisé comme passif à la fin de l'exercice.

39. Engagements et passifs éventuels

39.1 | ENGAGEMENTS DE LOCATIONS

Les paiements agrégés minimaux futurs liés aux contrats de location pour les locations d'exploitation non résiliables se présentent comme suit :

€ millions	2015	2014
Moins de 1 an	19	33
Entre 1 et 5 ans	69	97
Plus de 5 ans	10	19
Total	98	149

Le Groupe possède plusieurs contrats de location non résiliables concernant principalement les véhicules de société et les espaces de bureau.

Les locations couvrent une période initiale de 3 à 5 ans.

Les paiements de location sont majorés annuellement afin de refléter les loyers du marché. Aucun loyer conditionnel n'est prévu dans les locations. En 2015, € 44 millions (2014 : € 44 millions) ont été repris comme charges dans le compte de résultat pour ces locations.

39.2 | ENGAGEMENT DE CAPITAL

Le 31 décembre 2015, le Groupe s'est engagé à dépenser un montant de € 40 millions (2014 : € 40 millions) en investissant dans l'installation d'une nouvelle ligne de fabrication (Belgique) et l'infrastructure informatique.

UCB a conclu des accords de développement à long terme avec diverses sociétés pharmaceutiques, organisateurs d'essais cliniques et institutions financières. Ces accords de collaboration incluent des paiements d'étape qui sont dépendants du succès des développements cliniques ou du fait d'atteindre des objectifs de ventes. Le tableau suivant illustre le montant maximum qui serait payé si tous les jalons étaient atteints, ce qui est peu probable, mais n'inclut pas les paiements de redevances sur la base des ventes unitaires et des montants acquis pour les étapes atteintes.

€ millions	2015	2014
Moins de 1 an	70	53
Entre 1 et 5 ans	227	341
Plus de 5 ans	748	948
Total	1 045	1 342

Les montants ne sont pas ajustés au risque ni actualisés et le calendrier des paiements repose sur la meilleure estimation actuelle du Groupe concernant la réalisation du jalon pertinent.

39.3 | GARANTIES

Les garanties émises dans le cadre du déroulement normal des activités ne devraient pas résulter en une perte financière significative.

39.4 | PASSIFS ÉVENTUELS

Le Groupe continue d'être activement impliqué dans des litiges, poursuites et enquêtes. Les affaires en cours pourraient avoir comme conséquences des dettes, des peines civiles et criminelles, la perte d'exclusivité de produits et tous autres frais, amendes et dépenses associés aux constatations contraires aux intérêts d'UCB.

UCB agit toujours en qualité de défendeur dans un peu moins de 4 600 cas de responsabilité relative au produit Reglan®. Les cas ont été largement consolidés dans trois juridictions différentes : Philadelphie, San Francisco et le Nouveau Brunswick. Chacun des litiges impliquent des poursuites en préjudice résultant de la prétendue omission d'avertissement du risque associé à l'utilisation du metoclopramide pendant plus de 12 semaines. La grande majorité des poursuites concernent de prétendus préjudices subis comme conséquence de l'utilisation du générique metoclopramide. Aucune affaire ne devrait être jugée en 2015. Alors que la Société estime que sa défense est exemplaire face à ces revendications, afin d'éviter les frais de demande en distraction des litiges, la Société a conclu un accord de règlement général confidentiel qui établit un cadre pour résoudre tous les appels en justice contre la Société pour un montant défini dans les limites existantes de la couverture d'assurance de la Société. Le règlement est soumis à la condition selon laquelle le nombre de plaignants doit être suffisant. Ce nombre est laissé à la seule discrétion de la Société. La Société prévoit de mettre un terme au règlement en 2016.

Des entités du Groupe UCB ont été citées comme défenderesses dans divers cas de responsabilité relatifs à des produits en France. Les plaignants affirment que leurs mères ont pris du Distilbène, un ancien produit du Groupe UCB, au cours de leur grossesse et que le produit a provoqué, chez elles, des blessures physiques. Le Groupe a mis en place une assurance-responsabilité produit, mais comme cette couverture d'assurance sera insuffisante, le Groupe a enregistré une provision de € 50 millions relative à ces cas (Note 31.3).

UCB Pharma SA (UCB) agit en qualité de défendeur dans un litige introduit par Desitin Arzneimittel GmbH (Desitin) en instance au tribunal de district de Hambourg (Allemagne). Desitin réclame des dommages pour le préjudice prétendument subi de l'exécution d'une injonction obtenue par UCB contre la marque « Kepmini » de Desitin dont l'injonction fut révoquée ultérieurement. Desitin réclame des dommages d'un montant de € 10 millions. Une audience a été tenue le 17 février 2015, dont l'issue était la proposition d'un règlement relativement inférieur à celui réclamé par Desitin. Desitin a rejeté le règlement proposé par le tribunal. Les parties

attendent une date d'audience. La Société pense qu'elle a de bons arguments de défense pour cette affaire.

UCB agit en qualité de défendeur dans un litige introduit par le Medical Research Council (MRC) en instance à la High Court of Justice, Chancery Division à Londres (Royaume-Uni). Le MRC réclame des dommages (dont intérêts) suite à un paiement insuffisant présumé de certaines redevances, dues en vertu d'un accord de licence avec UCB pour un montant de £ 57 millions. La Société estime que sa défense est exemplaire face à cette revendication, qui devrait être jugée en mai 2016.

En février 2015, une plainte a été déposée auprès de la U.S. District Court for the Northern District of Georgia désignant UCB Holdings, Inc., UCB, Inc. Defined Benefit Pension Plan et le comité administratif d'UCB, Inc. Defined Benefit Pension Plan comme défendeur. La plainte vise à obtenir le statut de recours collectif et prétend formuler des revendications de prestation de retraite au nom de certains employés et ex-employés d'UCB, Inc., qui avaient précédemment été employés par deux sociétés acquises par UCB, Inc. dans les années 1990. Le 6 janvier 2016, le tribunal a donné suite à la demande d'UCB de rejeter cinq des dix revendications du dossier. La Société pense qu'elle a de bons arguments de défense contre les revendications dirigées contre elle et a l'intention de défendre ses intérêts avec vigueur.

Le 22 juin 2015, la Société a reçu une citation à comparaître du bureau du Procureur général de New York (« NYAG »), et plus précisément de l'Unité de contrôle de fraude Medicaid, visant à produire des documents concernant le paiement présumé insuffisant de réductions Medicaid pour certaines périodes de 2002 à 2005. La Société collabore pleinement avec le bureau NYAG.

Aucun autre passif éventuel significatif que ceux mentionnés à la Note 31 ne devrait survenir (2014 : pas de passifs matériels).

40. Transactions avec les parties liées

40.1 | VENTES ET SERVICES INTRA-GROUPE

Au cours des exercices clôturés au 31 décembre 2015 et 2014, toutes les transactions au sein du Groupe UCB ont été effectuées sur la base des évaluations de l'avantage économique mutuel pour les parties impliquées, et les conditions applicables ont été établies sur la base de critères de négociation équitables et en respectant le principe de libre concurrence, en vue de créer de la valeur pour l'ensemble du Groupe UCB. Les conditions régissant les transactions au sein d'UCB étaient les mêmes que celles qui s'appliquent aux transactions avec des tiers.

En ce qui concerne la vente de produits intermédiaires et finis, ces critères étaient accompagnés du principe d'augmentation du coût de production de chaque partie par une marge bénéficiaire fixée de manière indépendante. Concernant les services rendus au sein du Groupe UCB, ces critères étaient accompagnés du principe d'honoraires suffisants pour couvrir les coûts engagés par chaque partie et d'une marge fixée de manière indépendante. Les transactions effectuées au sein du Groupe UCB sont des transactions normales pour un groupe biopharmaceutique. Elles incluent l'achat et la vente de produits médicaux intermédiaires et finis, les dépôts et prêts pour les sociétés affiliées du Groupe UCB ainsi que les fonctions centralisées et les activités menées par le Groupe UCB afin d'optimiser ses opérations par le biais d'économies d'échelle et d'organisation.

40.2 | TRANSACTIONS FINANCIÈRES AVEC DES PARTIES LIÉES AUTRES QUE DES SOCIÉTÉS AFFILIÉES D'UCB SA

Dans le courant de l'année 2015, il n'y a pas eu de transactions financières avec des parties liées autres que des sociétés affiliées d'UCB SA.

40.3 | RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

La rémunération des principaux dirigeants (voir ci-dessous) reprend les montants comptabilisés dans le compte de résultat pour les membres du Conseil d'administration et le Comité Exécutif, et ce, pour la partie de l'année durant laquelle ils ont exercé leur mandat.

€ millions	2015	2014
Avantages à court terme du personnel	12	11
Indemnités de fin de contrat	0	0
Indemnités postérieures à l'emploi	3	4
Paiements fondés sur des actions	7	8
Total de la rémunération des principaux dirigeants	22	23

Les avantages à court terme du personnel englobent les salaires (y compris les cotisations de sécurité sociale), les primes allouées durant l'année, la mise à disposition de voitures et, le cas échéant, d'autres avantages. La rémunération basée sur des actions inclut l'amortissement durant la période d'acquisition de la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés, et comprend des options sur actions, des attributions d'actions gratuites

et des *performance shares*, comme indiqué dans la Note 25. Les indemnités de fin de contrat englobent tous les montants d'indemnisation, y compris les avantages en nature et les indemnités différées. Aucun prêt n'a été consenti par la société ou une filiale du Groupe à un administrateur ou un membre de la direction du Groupe. Aucune garantie n'a été fournie à cet effet.

40.4 | ACTIONNAIRES ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Le principal actionnaire d'UCB est Financière de Tubize SA (« Actionnaire de référence » ou « Tubize »), une société belge cotée sur le marché Euronext de Bruxelles.

Sur la base des déclarations de transparence reçues par Tubize et, selon le cas, des communications publiques plus récentes, la structure de l'actionnariat de Tubize peut être résumée comme suit :

	CONCERT		EN DEHORS DU CONCERT		TOTAL	
	DROITS DE VOTE	%	DROITS DE VOTE	%	DROITS DE VOTE	%
Financière Eric Janssen SPRL	8 525 014	19,14 %	1 988 800	4,46 %	10 513 814	23,60 %
Daniel Janssen	5 881 677	13,20 %	-	-	5 881 677	13,20 %
Altaï Invest SA	4 969 795	11,16 %	-	-	4 969 795	11,16 %
Barnfin SA	3 899 833	8,75 %	-	-	3 899 833	8,75 %
Jean van Rijckevorsel	7 744	0,02 %	-	-	7 744	0,02 %
Total des droits de vote détenus par les actionnaires de référence	23 284 063	52,27 %	1 988 800	4,46 %	25 272 863	56,73 %
Autres actionnaires	-	-	19 275 735	43,27 %	19 275 735	43,27 %
Total des droits de vote	23 284 063	52,27 %	21 264 535	47,73 %	44 548 598	100,00 %

En ce qui concerne sa participation dans UCB, Financière de Tubize SA agit de concert avec Schwarz Vermögensverwaltung GmbH & Co. KG, c'est-à-dire qu'ils ont conclu un accord portant sur l'exercice concerté de leurs droits de vote afin de mener une politique commune durable en ce qui concerne UCB ainsi que la possession, l'acquisition ou le transfert de titres avec droits de vote (cf. article 3, § 1, 13°, b) et c) de la loi relative à la publicité des participations importantes et article 3, § 1, 5°, b) de la loi relative aux offres publiques d'acquisition).

Ensemble, Financière de Tubize SA et Schwarz Vermögensverwaltung GmbH Co. KG détiennent 35,39 % du nombre total d'actions UCB.

UCB et ses filiales détiennent également des actions UCB (voir ci-dessous pour un aperçu à jour de leur participation).

Le reste des actions UCB est détenu par le public.

Ci-après figure un aperçu des participations importantes d'UCB (instruments financiers assimilés inclus) sur la base des notifications de transparence faites conformément à la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes (situation au 5 janvier 2015).

CONTRÔLE D'UCB ET PRINCIPALES PARTICIPATIONS AU 5 JANVIER 2015

Dernière mise à jour : 31 décembre 2015

SITUATION AU*

Capital (€)	583 516 974		13 mars 2014
Nombre total de droits de vote	194 505 658		13 mars 2014
1 Financière de Tubize SA (« Tubize »)			
titres avec droits de vote (actions)	68 076 981	35,00 %	18 décembre 2015
2 Schwarz Vermögensverwaltung GmbH Co. KG (« Schwarz »)			
titres avec droits de vote (actions)	2 471 404	1,27 %	13 mars 2014
Tubize + Schwarz³			
titres avec droits de vote (actions)	70 548 385	36,27 %	
3 UCB SA			
titres avec droits de vote (actions)	4 008 213	2,06 %	31 décembre 2015
instruments financiers assimilés (options) ¹	1 000 000	0,51 %	17 novembre 2015
instruments financiers assimilés (autres) ¹	0	0,00 %	18 décembre 2015
TOTAL	5 008 213	2,57 %	
4 UCB Fipar SA			
titres avec droits de vote (actions)	2 242 009	1,15 %	31 décembre 2015
instruments financiers assimilés (options) ¹	435 000	0,22 %	3 juin 2015
instruments financiers assimilés (autres) ¹	0	0,00 %	25 décembre 2015
TOTAL	2 677 009	1,38 %	
UCB SA + UCB Fipar SA²	7 685 222	3,95 %	
titres avec droits de vote (actions)	6 250 222	3,21 %	
instruments financiers assimilés (options) ¹	1 435 000	0,74 %	
instruments financiers assimilés (autres) ¹	0	0,00 %	
Free float⁴ (titres avec droits de vote (actions))	117 707 051	60,52 %	
5 Capital Research and Management Company (filiale de The Capital Group Companies Inc.)			
titres avec droits de vote (actions)	19 462 506	10,01 %	13 novembre 2015
6 Vanguard Health Care Fund			
titres avec droits de vote (actions)	9 741 353	5,01 %	28 octobre 2015
7 BlackRock, Inc.			
titres avec droits de vote (actions)	5 964 748	3,07 %	30 novembre 2015

(Tous les pourcentages sont calculés sur la base du nombre total de droits de vote actuels.)

¹ Instruments financiers assimilés, au sens de l'article 6 de l'arrêté royal du 14 février 2008 relatif à la publicité des participations importantes, qui, s'ils sont exercés, confèrent un droit de vote supplémentaire : c'est-à-dire titres, options, contrats à terme, swaps, accords en terme d'intérêts et autres dérivés concernant des titres existants avec droits de vote qui confèrent à leur titulaire le droit d'acquiescer de tels titres avec droits de vote, conformément à un accord contraignant en vertu de la loi applicable et uniquement sur initiative du titulaire.

² UCB SA contrôle indirectement UCB Fipar SA | article 6, § 5, 2°, et article 9, § 3, 2°, de la loi relative à la publicité des participations importantes.

³ Tubize et Schwarz ont déclaré agir de concert | article 6, § 4, et article 9, § 3, 3°, de la loi relative à la publicité des participations importantes.

⁴ Le free float étant les actions UCB non détenues par l'Actionnaire de Référence (Tubize), UCB SA ou UCB Fipar SA. Seuls les titres avec droit de vote (actions) détenus par ces entités sont pris en considération dans ce calcul, à l'exclusion des instruments financiers assimilés.

41. Événements survenus après la date du bilan

- Janvier 2016 – Conformément aux termes des € 300 millions de titres subordonnés à durée indéterminée passant à taux variable, UCB a notifié sa décision d'exercer son option de remboursement en totalité des titres le 18 mars 2016 (la « First Call Date »). Tous les titres ainsi remboursés seront supprimés par la suite. Les titres sont remboursables à leur montant principal avec tout intérêt acquis et impayé sur ceux-ci jusqu'à la « First Call Date » (« First Call Date » exclue).
- Janvier 2016 – UCB a cédé trois produits cardiovasculaires de son portefeuille de marques établies à Merus Labs International Inc. (Canada). Ces produits appartiennent à la catégorie des produits pharmaceutiques contenant des nitrates. La transaction concerne les produits vendus dans 20 pays européens, la Turquie, la Corée du Sud et le Mexique. Les droits sur les produits ont été vendus pour un paiement forfaitaire de € 92 millions.

42. Liste des entreprises consolidées intégralement

NOM ET ADRESSE	HOLDING	SOCIÉTÉ MÈRE
Allemagne		
UCB Pharma GmbH – Alfred Nobel Strasse, 10 – 40789 Monheim am Rhein	100 %	UCB GmbH
UCB GmbH – Alfred Nobel Strasse, 10 – 40789 Monheim am Rhein	100 %	UCB Finance NV
UCB BioSciences GmbH – Alfred Nobel Strasse 10 – 40789 Monheim am Rhein	100 %	UCB Pharma GmbH
Sanol GmbH – Alfred Nobel Strasse 10 – 40789 Monheim am Rhein	100 %	UCB Pharma GmbH
UCB Innere Medizin GmbH & Co. KG – Alfred Nobel Strasse 10 – 40789 Monheim am Rhein	100 %	UCB Pharma GmbH
UCB Primary Care GmbH – Alfred Nobel Strasse 10 – 40789 Monheim am Rhein	100 %	UCB Pharma GmbH
Australie		
UCB Australia Pty. Ltd. – Level 1, 1155 Malvern Road – 3144 Malvern, Victoria	100 %	Celltech Group Ltd
Autriche		
UCB Pharma Gesellschaft m.b.H. – Twin Tower, Wienerbergstrasse 11/12a – 1110 Wien	100 %	UCB Finance NV
Belgique		
UCB Fipar SA – Allée de la Recherche 60 – 1070 Bruxelles (BE0403.198.811)	100 %	UCB Belgium SA
UCB Biopharma Sprl – Allée de la Recherche 60 – 1070 Bruxelles (BE0543.573.053)	100 %	UCB Pharma SA
UCB Belgium SA – Allée de la Recherche 60 – 1070 Bruxelles (BE0402.040.254)	100 %	UCB Pharma SA
UCB Pharma SA – Allée de la Recherche 60 – 1070 Bruxelles (BE0403.096.168)	100 %	UCB SA
Sifar SA – Allée de la Recherche 60 – 1070 Bruxelles (BE0453.612.580)	100 %	UCB Finance NV
Brésil		
UCB Farma Brasil Ltda – Alameda Araguaia 3833 (part) Tamboré – Barueri – CEP : 06455-000 Sao Paulo	100 %	UCB SA
UCB Biopharma SA – Alameda Araguaia 3833 Tamboré – Barueri – CEP : 06455-000 Sao Paulo	100 %	UCB Farma Brasil Ltda
Bulgarie		
UCB Bulgaria EOOD – 15, Lyubata Str., Fl. 4 apt. 10-11, Lozenetz, Sofia 1407	100 %	UCB SA
Canada		
UCB Canada Inc. – 2060 Winston Park Drive, Suite 401 – ON L6H5R7 Oakville	100 %	UCB Holdings Inc.

NOM ET ADRESSE	HOLDING	SOCIÉTÉ MÈRE
Chine		
UCB Trading (Shanghai) Co Ltd – Suite 317, 439 No.1 Fu Te Xi Yi Road, Shanghai (Waigaoqiao Free Trade Zone)	100 %	UCB SA
UCB Pharma (Hong Kong) Ltd – Unit 3713-18,37F, Tower 1, Millenium City 5, 388 Kwun Tong Road, Kwun Tong, Kowloon, Hong Kong	100 %	UCB Pharma GmbH
UCB Pharma (Zhuhai) Company Ltd – Section A., Workshop, No.3 Science & Technology 05th Road, Innovation Coast, National Hi-Tech Industrial Development Zone – Zhuhai Guangdong Province	100 %	UCB Pharma GmbH
Corée du Sud		
Korea UCB Co Ltd. – 5 th Floor Grace tower 127 Teheran-ro (Yeoksam -dong), Gangnam - gu, 135-911 Seoul	100 %	UCB SA
Danemark		
UCB Nordic AS – Arne Jacobsen Alle 15 – 2300 Copenhagen	100 %	UCB Finance NV
Espagne		
Vedim Pharma SA – Paseo de la Castellana 141, Planta 15 – 28046 Madrid	100 %	UCB SA
UCB Pharma SA – Paseo de la Castellana 141, Planta 15 – 28046 Madrid	100 %	Vedim Pharma SA
États-Unis		
UCB Holdings Inc. – Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington, Delaware	100 %	UCB Finance NV
Fipar U.S. Inc. – Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington, Delaware	100 %	Fipar U.K. Ltd
UCB Inc. – Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington, Delaware	100 %	UCB Holdings Inc.
UCB Biosciences Inc. – Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington, Delaware	100 %	UCB Inc.
UCB Pharco Inc. – 300 Delaware Avenue 9 th floor – 19801 Wilmington, Delaware	100 %	UCB Inc.
Celltech U.S. LLC – Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington Delaware	100 %	Celltech Group Ltd
UCB Manufacturing Inc. – Corporation Trust Center, 1209 Orange Street – 19801 Wilmington, Delaware	100 %	UCB Inc.
UCB Technologies Inc. – C T Corporation System, 111 Eight Avenue, NY, 10011 New York	100 %	UCB Manufacturing Inc.
Upstate Pharma LLC – C T Corporation System, 111 Eight Avenue, NY, 10011 New York	100 %	UCB Inc.
Kremers Urban Pharmaceuticals Inc. ¹ – 251 E. Ohio Street Suite 1100 – 46204 Indianapolis	100 %	UCB Manufacturing Inc.
Finlande		
UCB Pharma Oy (Finland) – Itsehallintokuja 6 – 02600 Espoo	100 %	UCB Finance NV
France		
UCB Pharma SA – Défense Ouest 420, rue d’Estienne d’Orves – 92700 Colombes	100 %	UCB SA
Grèce		
UCB A.E. – 63 Agiou Dimitriou Street – 17456 Alimos – Athens	100 %	UCB SA
Hongrie		
UCB Hungary Ltd – Obuda Gate Building Arpad Fejedelem utja 26-28, 1023 Budapest	100 %	UCB SA
Inde		
UCB India Private Ltd – 504, Peninsula Corporate Park, Ganpatrao Kadam Marg, Lower Parel – 400 013 Mumbai	100 %	UCB SA
Uni-Mediflex Private Ltd – 504, Peninsula Corporate Park, Ganpatrao Kadam Marg, Lower Parel – 400 013 Mumbai	100 %	UCB SA

NOM ET ADRESSE	HOLDING	SOCIÉTÉ MÈRE
Irlande		
UCB (Pharma) Ireland Ltd – United Drug House Magna Drive, Magna Business Park, City West Road – 24 Dublin	100 %	UCB SA
UCB Manufacturing Ireland Ltd – Shannon Industrial Estate – Shannon County Clare	100 %	UCB SA
Kudco Ireland Ltd ¹ – Shannon Industrial Estate – Shannon County Clare	100 %	Kremers Urban Pharmaceuticals Inc.
UCB Biopharma Ireland LTD – Shannon Industrial Estate – Shannon County Clare	100 %	UCB Biopharma SPRL.
Italie		
UCB Pharma SpA – Via Varesina 162 – 20156 Milano	100 %	Celltech Group Ltd
Japon		
UCB Japan Co Ltd – Shinjuku Grand Tower, 8-17-1 Nishi-Shinjuku 160-0023 Shinjuku, Tokyo	100 %	UCB SA
Luxembourg		
Edev S.à r.l. – Rue Eugène Ruppert, 5C – 2453 Luxembourg	0 %	n/a
Phase III Development Company S.à r.l. – avenue de la Gare, 41 – 1611 Luxembourg	0 %	n/a
UCB Lux SA – Rue Eugène Ruppert, 12 – 2453 Luxembourg	100 %	UCB SA
Malaisie		
UCB Trading (Malaysia) Sdn. Bhd. – Level 21, Suite 21.01, The Gardens South Tower, Mid Valley City, Lingkaran Syed Putra, 59200 Kuala Lumpur	100 %	UCB SA
Mexique		
UCB de Mexico SA de C.V. – Homero#440, 7fl Col. Chapultepec Morales – 11570 Mexico D.F.	100 %	UCB SA
Vedim SA de C.V. – Homero #440, 7fl Col. Chapultepec Morales – 11570 Mexico D.F.	100 %	Sifar SA
Norvège		
UCB Pharma A.S. – Grini Naeringspark 8b – 1361 Osteras, Baerum	100 %	UCB Finance NV
Pays-Bas		
UCB Finance N.V. – Lage Mosten 33 – 4822 NK Breda	100 %	UCB SA
UCB Pharma B.V. (Netherlands) – Lage Mosten 33 – 4822 NK Breda	100 %	UCB Finance NV
Pologne		
Vedim Sp. z.o.o. – Ul. Kruczkowskiego 8 – 00-380 Warszawa	100 %	Sifar SA
UCB Pharma Sp. z.o.o. – Ul. Kruczkowskiego 8 – 00-380 Warszawa	100 %	UCB SA
Portugal		
UCB Pharma (Produtos Farmaceuticos) Lda – Rua Victor Câmara, Edifício Q 60, D. Maria I, Piso 1, Fracção D, Quinta da Fonte, 2770-229 Paço de Arcos	100 %	Vedim Pharma SA
République tchèque		
UCB S.R.O. – Thámova 13 – 186 00 Praha 8	100 %	UCB SA
Roumanie		
UCB Pharma Romania S.R.L. – 40-44 Banu Antonache, 4 th fl., district 1, 011665 Bucharest	100 %	UCB SA

NOM ET ADRESSE	HOLDING	SOCIÉTÉ MÈRE
Royaume-Uni		
UCB Fipar Ltd, subs. of UCB Inc. – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100 %	UCB Inc.
Fipar U.K. Ltd, subs of UCB Fipar Ltd. – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100 %	UCB Fipar Ltd
UCB (Investments) Ltd – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100 %	UCB Lux SA
Celltech Group Ltd – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100 %	UCB (Investments) Ltd
Celltech R&D Ltd – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100 %	Celltech Group Ltd
UCB Ireland – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100 %	UCB Lux SA
Celltech Ltd – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100 %	Celltech Group Ltd
Darwin Discovery Ltd – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100 %	Celltech Group Ltd
UCB Pharma Ltd – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100 %	Celltech Group Ltd
International Medication Systems (U.K.) Ltd – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100 %	UCB Pharma GmbH
Schwarz Pharma Ltd – 208 Bath Road – SL1 3WE Slough, Berkshire	100 %	Celltech Group Ltd
Russie		
UCB Pharma LLC – Shturvaluaya 5 bldg 1 – 125364 Moscow	100 %	UCB SA
UCB Pharma Logistics LLC– Perevedenovky pereulok 13 bldg 21 – 105082 Moscow	100 %	UCB SA
Singapour		
UCB Trading (SG) Pte. Ltd. – 8 Marina Boulevard #05-02, Marina Bay Financial Centre Tower 1, 18981 Singapore	100 %	UCB SA
Suède		
UCB Pharma AB (Sweden) – Stureplan 4C 4 van – 11435 Stockholm	100 %	UCB Finance NV
Suisse		
UCB Farchim SA (A.G. – Ltd.) – ZI de Planchy, Chemin de Croix Blanche 10 – 1630 Bulle	100 %	UCB Investissements SA
UCB Investissements SA – ZI de Planchy, Chemin de Croix Blanche 10 – 1630 Bulle	100 %	UCB Finance NV
Doutors Réassurance SA – ZI de Planchy, Chemin de Croix Blanche 10 – 1630 Bulle	100 %	UCB Investissements SA
UCB-Pharma AG – ZI de Planchy, Chemin de Croix Blanche 10 – 1630 Bulle	100 %	UCB Investissements SA
Medeva Pharma Suisse SA – Chemin de Croix Blanche 10 – 1630 Bulle	100 %	UCB Investissements SA
UCB Medical Devices SA – ZI de Planchy, Chemin de Croix Blanche 10 – 1630 Bulle	100 %	UCB Investissements SA
Taïwan		
UCB Pharmaceuticals (Taiwan) Ltd – 10 F., No.287, Sec.3, Nanjing E. Road, Songshan Dist. – 10595 Taipei	100 %	UCB SA
Thaïlande		
UCB Trading (Thailand) Ltd – 998 Sathorn Square, 37/F, Room 3780, North Sathorn Road, Khwaeng Silom, Khet Bangrak – 10500 Bangkok	100 %	UCB SA
Turquie		
UCB Pharma A.S. – Palladium Tower, Barbaros Mah., Kardelen Sok. No.2, Kat.24/80 – 37746 Istanbul	100 %	UCB Lux SA
Ukraine		
UCB Ukraine LLC – 19 Grygoriya Skovorody Str., Business – center “Podol Plaza” – 04070 Kiev	100 %	UCB Pharma GmbH

¹ Ces sociétés ont été cédées en date du 25 novembre 2015 et sont incluses dans les États financiers consolidés en tant qu'activités abandonnées en 2014 et 2015 (jusqu'au 25 novembre 2015).



Françoise & Miranda
UCB

05. DÉCLARATION EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ

Par la présente, nous confirmons qu'à notre connaissance, les états financiers consolidés au 31 décembre 2015, établis conformément aux normes IFRS adoptées par l'Union européenne et aux obligations légales d'application en Belgique, donnent une image fidèle et exacte des actifs, des dettes, de la situation financière, des pertes et profits de la Société, ainsi que des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation pris dans son ensemble. Nous confirmons également que le rapport de gestion reflète fidèlement le développement et les performances de l'entreprise, ainsi que la position de la Société et des filiales comprises dans le périmètre de consolidation pris dans son ensemble. Ils décrivent également les principaux risques et éléments d'incertitude auxquels elles doivent faire face.

Signé par by Jean-Christophe Tellier (CEO) et Detlef Thielgen (CFO) au nom du Conseil d'Administration.



Alun,
vit avec la maladie
de Parkinson

06 ■ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport du commissaire à l'Assemblée Générale des actionnaires sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Conformément aux dispositions légales, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Ce rapport inclut notre opinion sur les comptes consolidés ainsi que la déclaration complémentaire requise. Ces comptes consolidés comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2015 et le compte de résultats consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé de l'évolution des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes reprenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS – OPINION SANS RÉSERVE

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de UCB SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement le « groupe ») pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, établis sur la base des normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Le total de l'état consolidé de la situation financière s'élève à € 10 956 millions et le compte de résultats consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice (attribuable aux actionnaires) de € 623 millions.

Responsabilité du Conseil d'Administration relative à l'établissement des comptes consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne que le Conseil d'Administration estime nécessaire pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (normes ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux exigences déontologiques, ainsi que de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes consolidés. Le choix des procédures mises en œuvre, y compris l'évaluation des risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, relève du jugement du commissaire. En procédant à cette évaluation des risques, le commissaire prend en compte le contrôle interne du groupe relatif à l'établissement de comptes consolidés donnant une image fidèle, cela afin de définir des procédures d'audit appropriées selon les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur

l'efficacité du contrôle interne du groupe. Un audit consiste également à apprécier le caractère approprié des méthodes comptables retenues, le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, et l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes consolidés.

Nous avons obtenu du Conseil d'Administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sans réserve

À notre avis, les comptes consolidés, présentés aux pages 71 à 149, donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2015, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

RAPPORT SUR D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes consolidés.

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (normes ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. Sur cette base, nous faisons la déclaration complémentaire suivante, qui n'est pas de nature à modifier la portée de notre opinion sur les comptes consolidés :

- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes consolidés, présenté aux pages 30 à 68, traite des informations requises par la loi, concorde avec les comptes consolidés et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous avons eu connaissance dans le cadre de notre mandat.

Bruxelles, le 25 février 2016

Le commissaire
PwC Reviseurs d'Entreprises scrl
Représenté par

Romain Seffer*
Réviseur d'Entreprises

*Romain Seffer SC SPRL
Membre du Conseil d'Administration, représenté par son représentant permanent,
Romain Seffer



Kenichiro,
vit avec une
polyarthrite
rhumatoïde

07. ÉTATS FINANCIERS STATUTAIRES ABRÉGÉS D'UCB SA

1. Introduction

Conformément au Code belge des Sociétés, il a été décidé de présenter une version abrégée des états financiers statutaires d'UCB SA.

Les états financiers statutaires d'UCB SA sont préparés conformément aux normes comptables belges (BGAAP).

Il convient de noter que seuls les états financiers consolidés tels que repris ci-dessus présentent une image fidèle de la situation financière et des résultats du Groupe UCB.

Le Commissaire aux comptes a émis une attestation sans réserve et certifie que les états financiers non consolidés d'UCB SA pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2015 présentent une image fidèle de la situation financière et des résultats d'UCB SA conformément aux dispositions légales et réglementaires.

En application de la législation, ces états financiers statutaires distincts, accompagnés du rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale des actionnaires, ainsi que du rapport des auditeurs, seront déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique dans les délais légaux.

Ces documents sont disponibles sur notre site Internet www.ucb.com ou sur simple demande adressée à :

UCB SA
Global Communication
Allée de la Recherche 60
B-1070 Bruxelles (Belgique)

2. Bilan

€ millions	AU 31 DÉCEMBRE 2015	AU 31 DÉCEMBRE 2014
ACTIFS		
Frais d'établissement	20	21
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	8	8
Actifs financiers	7 727	7 273
Actifs immobilisés	7 755	7 302
Créances échues à plus d'un an	1 049	1 559
Créances échues dans l'année	46	37
Investissements à court terme	201	101
Trésorerie disponible	93	101
Comptes de régularisation	20	33
Actifs courants	1 409	1 831
Total de l'actif	9 164	9 133
PASSIFS		
Capital	584	584
Prime d'émission	1 999	1 999
Réserves	3 023	3 232
Bénéfices reportés	191	19
Capitaux propres	5 797	5 834
Provisions	56	50
Provisions et impôts différés	56	50
Dettes échues à plus d'un an	1 310	1 761
Dettes échues dans l'année	1 923	1 400
Comptes de régularisation	78	88
Passifs courants	3 311	3 249
Total du passif	9 164	9 133

3. Compte de résultat

€ millions	AU 31 DÉCEMBRE 2015	AU 31 DÉCEMBRE 2014
Produits d'exploitation	91	53
Charges d'exploitation	-151	-114
Résultat d'exploitation	-60	-61
Produits financiers	388	305
Charges financières	-153	-167
Résultat financier	235	138
Résultat opérationnel avant impôts	175	78
Produits exceptionnels	0	30
Charges exceptionnelles	-2	-4
Résultat exceptionnel	-2	26
Résultat avant impôts	173	103
Impôts sur le résultat	-1	-2
Résultat de l'exercice à affecter	172	101

4. Compte d'affectation

€ millions	AU 31 DÉCEMBRE 2015	AU 31 DÉCEMBRE 2014
Bénéfices de l'exercice à affecter	172	101
Bénéfices de l'exercice précédent reportés	19	123
Bénéfices à affecter	191	224
À la réserve légale	0	-3
Aux autres réserves	0	0
Prélèvement sur le capital et les réserves	19	
Sur la prime d'émission d'actions et de capital	0	
Sur les réserves	19	
Affectation au capital et réserves	0	-3
Bénéfices à reporter	0	-16
Résultat à reporter	0	-16
Dividendes	-210	-205
Bénéfices à distribuer	-210	-205
Si l'affectation du bénéfice est approuvée, le dividende brut par action sera fixé à :	€ 1,10	€ 1,06
Si l'affectation du bénéfice est approuvée et les réglementations fiscales appliquées, le dividende net par action sera fixé à :	€ 0,803	€ 0,795

En 2015, les activités d'UCB SA ont généré un résultat net de € 172 millions après impôts. Compte tenu du bénéfice reporté de € 19 millions, le montant disponible pour la distribution s'élève à € 191 millions.

Le capital émis d'UCB SA est représenté par 194 505 658 actions sans valeur nominale au 31 décembre 2015.

En date du 4 janvier 2016, UCB SA détient 4 008 213 actions propres dans le but d'honorer l'exercice d'options sur actions et à l'octroi d'actions au Conseil d'Administration et à certaines catégories du personnel.

Le Conseil d'Administration propose de verser un dividende brut de € 1,10 par action. Si ce dividende est approuvé lors de l'Assemblée Générale des actionnaires le 28 avril 2016, le dividende net de € 0,803 par action sera payable le 3 mai 2016 en échange du coupon n° 19. Les actions détenues par UCB SA ne donnent droit à aucun dividende. Au 4 janvier 2016, 190 497 445 actions UCB donnent droit à un dividende, représentant un montant total à distribuer de € 210 millions. Ce montant peut fluctuer en fonction du nombre d'actions UCB détenues par UCB SA en date de l'approbation du dividende. Lors de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration communiquera le nombre total d'actions UCB donnant droit à un dividende et soumettra le montant total à distribuer pour approbation. Les comptes annuels 2015 seront en conséquence mis à jour.

5. Résumé des principales méthodes comptables

Le Conseil d'Administration a pris les décisions suivantes conformément à l'Article 28 de l'Arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des Sociétés.

5.1 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les frais de recherche et développement sont portés aux immobilisations incorporelles à leur prix d'acquisition ou à leur prix de revient. Ces coûts capitalisés ont été entièrement amortis au cours de l'année, mais la différence entre le montant réel des amortissements de l'exercice et le montant brut porté aux immobilisations a fait l'objet d'une reprise d'amortissements en produits exceptionnels.

Un taux d'amortissement linéaire de 33,33 % a été appliqué à ces frais, sur la base d'une durée de vie de trois ans selon la règle « *pro rata temporis* ». L'amortissement de la valeur d'acquisition des brevets, licences et actifs similaires est calculé soit en fonction d'une appréciation prudente de la durée de vie économique de ces immobilisations incorporelles, soit à un taux au minimum égal à celui des actifs destinés à l'exploitation du brevet ou du procédé, soit par annuités fixes dont le nombre ne peut être inférieur à cinq ans en tenant compte du « *prorata temporis* ».

5.2 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles acquises de tiers sont reprises à l'actif du bilan à leur prix d'acquisition ; les immobilisations produites par la Société elle-même sont valorisées à leur prix de revient. Le prix d'acquisition ou le coût de revient a été amorti sur une base linéaire, selon la règle « *pro rata temporis* ». Les taux d'amortissement annuels suivants ont été appliqués :

> Bâtiments administratifs	3 %
> Bâtiments industriels	5 %
> Matériel et outillage	15 %
> Mobilier et matériel de bureau	15 %
> Matériel roulant	20 %
> Matériel informatique et bureautique	33,3 %
> Matériel prototype	33,3 %

5.3 | ACTIFS FINANCIERS

Les participations mises en équivalence sont évaluées conformément à la proportion détenue dans les capitaux propres de la société concernée. Les titres de participation qui n'entrent pas dans le périmètre de consolidation ont été comptabilisés à leur coût. Une réduction de valeur spécifique est enregistrée lorsque l'évaluation effectuée chaque année fait apparaître une dépréciation durable.

5.4 | CRÉANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Les créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement est, à l'échéance, totalement ou partiellement incertain ou compromis.

5.5 | AVOIRS ET ENGAGEMENTS EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Les transactions en devises étrangères sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date des transactions.

Les éléments d'actifs et de passifs non monétaires (immobilisations incorporelles et corporelles, stocks, participations), libellés en devises étrangères, sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires, libellés en devises étrangères, sont convertis au cours de la date du bilan. Les différences de change réalisées et non réalisées sur les transactions en devises étrangères sont portées au compte de résultat.

5.6 | PROVISIONS

Tous les risques supportés par la Société ont fait l'objet de provisions revues chaque année, conformément aux règles de la prudence, de la bonne foi et de la sincérité. Les provisions sont comptabilisées à leur valeur normale.



Keren,
vit avec l'épilepsie
(RD du Congo)



08. RAPPORT DE PERFORMANCE RSE

1. INTRODUCTION

UCB a pour objectif de devenir le leader biopharmaceutique préféré des patients, en offrant des solutions pour aider les personnes atteintes de maladies chroniques graves et leurs proches et pour diminuer son empreinte écologique. UCB considère « *l'accès à la santé* » et le « *développement durable* » comme des éléments essentiels de son engagement social, économique et environnemental pour améliorer la vie des personnes atteintes de maladies graves.

Le rapport de performance Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) 2015 fournit des informations sur les aspects pertinents considérés comme importants par UCB. UCB a décidé de structurer le rapport de performance RSE 2015 « *en conformité* » à la Question centrale des Lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI) pour le reporting développement durable – Version G4.

1. Introduction	159
2. Coup d'œil sur les activités RSE	160
3. Pertinence et dialogue avec les parties prenantes	162
4. Gestion d'affaire éthique et responsable	164
5. Soins pour les patients vivant avec des maladies chroniques graves	168
6. Durabilité environnementale	173
7. Accès aux soins pour patients défavorisés dans les pays à revenu faible et moyen	176
8. Champ d'application du rapport et reporting	181
9. Données sur les talents, sociétales et environnementales	183
10. Global Reporting Initiative G4 reporting développement durable	186
11. Rapport de l'auditeur indépendant	191

2. COUP D'ŒIL SUR LES ACTIVITÉS RSE

JANVIER



Visite sur le terrain au Rwanda

Des visites sur le terrain des centres de santé de Kigali, Musanze et Shyira ont été organisées pour soutenir des travaux de recherche réalisés dans le cadre d'une thèse de doctorat.

Peter, UCB et 2 membres du personnel du centre médical de Shyira

FÉVRIER



Guy, UCB avec Ernest et Ghislain des Frères de la Charité Congo.

Visite sur le terrain en RDC

Afin de fournir un soutien continu, une visite sur le terrain a permis d'évaluer les effets sur les programmes de sensibilisation à l'épilepsie de Kipushi et Likasi

Dr Li ChuanXiang, médecin traitant des patients atteints d'épilepsie

MAI



Formation des médecins de village chinois

Un programme de formation adapté a été offert à 100 médecins de village de minorité ethnique dans des zones reculées de la province du Yunnan

AVRIL

Campagne de sécurité au travail

Une « Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail » associée à une campagne de sécurité au travail a été organisée. Elle a reçu le soutien d'employés impliqués dans des initiatives sur 17 sites

JUIN

Dialogue avec les parties prenantes en Chine

Les docteurs de village du Yunnan, le personnel infirmier de Chengde et les pédiatres neurologues de Fuzhou, Kunming et Shiyuan ont participé à une table ronde en décrivant leurs besoins de formation continue.

2015

JUILLET

Balade à bicyclette pour l'Afrique

Pour participer à la conférence annuelle de NewMedicines™, neuf collaborateurs ont effectué le trajet Slough (Royaume-Uni) – Bruxelles (Belgique) à vélo, afin de récolter des fonds pour un nouvel électroencéphalogramme en soutien à l'initiative du RSE en RDC.

SEPTEMBRE



NOVEMBRE

Santé publique en Chine

La direction et le personnel infirmier de Yao Yang ont suivi un programme d'entraînement pour partager leurs connaissances et leurs informations avec les collaborateurs de Yangzhou, et ont fait part de leur soif de formation.

Green team in Braine-l'Alleud (Belgium) distribue re-usable mugs

DÉCEMBRE



AOÛT



Nombre d' « Équipe vertes » en augmentation

De plus en plus d'employés rejoignent les « Équipes vertes » locales ayant pour but de rendre leur environnement de travail quotidien plus écologique.

Dialogue avec les parties prenantes sur l'épilepsie à l'échelle de plusieurs pays en Afrique

Au Ghana, UCB a participé à une rencontre de coopération internationale avec des représentants de 12 pays africains afin de définir des feuilles de route propres à chaque pays dans le but de réduire le fardeau que représente l'épilepsie.

Visite sur le terrain en Birmanie

La municipalité de Hlegu est parvenue à combler, de façon remarquable, 65,9 % du manque de traitement, un an seulement après la mise en œuvre du programme de sensibilisation à l'épilepsie.

Win Win, vit avec l'épilepsie (Myanmar)

« Dynamic Team for Charity »

Tout au long de l'année, l'équipe « Dynamic Team for Charity » de Braine-l'Alleud (Belgique) a créé diverses activités générant un soutien financier pour les projets RSE.

« Global Green Challenge »

Un plan d'action pour la récupération des médicaments périmés ; l'idée gagnante du « Global Green Challenge », mise en œuvre sur des sites pilotes choisis

3. PERTINENCE ET DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

La définition de sujets importants pour la responsabilité d'entreprise d'UCB a impliqué des discussions avec différentes parties prenantes.

Les aspects pertinents cadrent parfaitement avec le leitmotiv d'UCB « *Inspirés par les patients. Guidés par la science* ». Chez UCB, le patient est au cœur de l'identification de solutions innovantes et durables et nous motive à combler le manque d'accès à des soins individualisés et à les aider à traverser leur long parcours dans les soins de santé.

Durant l'année 2015, UCB a organisé des réunions avec diverses parties prenantes, importantes pour les affaires et la société, afin d'identifier les sujets concernant la responsabilité d'entreprise, importants pour la société et clés pour les parties prenantes extérieures. Ces parties prenantes représentaient, entre autres, les patients, les prestataires de soins, les professionnels des soins de santé, les associations de patients, les autorités sanitaires, les établissements de santé, les fondations, les ONG, les organisations à but non lucratif, les investisseurs, les universités, les organismes de sécurité sociale, les entreprises pharmaceutiques et les fournisseurs. Les réunions portant le nom de « *table ronde concernant la valeur pour les patients* » ont réuni les parties prenantes et permis à UCB de mieux comprendre ces sujets qui comptent pour les patients et pour la société. Cela a permis de déterminer les attentes tout en conservant toujours le patient au cœur de notre vision. En effet, l'attention portée aux patients est l'essence même de notre société.

Les réunions régulières ont été organisées aux niveaux mondial, régional, et national et les parties prenantes se sont saisies des sujets à discuter sans restrictions. En moyenne, les réunions de dialogue entre deux parties prenantes ont été organisées tous les mois, dans les différentes activités d'UCB.

Les sujets et les besoins décrits étaient multiples et bien découpés, reflétant les différents niveaux et points de vue académiques, scientifiques, des communautés locales et mondiales. Différentes parties prenantes ont soutenu les cinq aspects pertinents aux yeux d'UCB. Ces aspects sont abordés dans le rapport de performance 2015 de la Responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE).

Ces aspects pertinents, semblables aux aspects pertinents de l'année dernière, sont :

1. réaliser des transactions commerciales de manière responsable et éthique ;
2. améliorer l'accès aux soins pour les personnes atteintes de maladies chroniques graves ;
3. favoriser la durabilité environnementale à travers les activités d'UCB dans le monde entier ;
4. s'engager dans des actions pour améliorer l'accès aux soins pour les personnes atteintes d'épilepsie dans les pays où les ressources sont limitées ; et
5. Engagement du personnel.

Pour l'AP-2, UCB a invité les parties prenantes pour couvrir les domaines relatifs aux maladies au sein de la stratégie de la société. Pour l'AP-4, les parties prenantes ont été invitées à seulement prendre en compte le soutien aux personnes atteintes d'épilepsie dans les pays où les ressources sont limitées. En l'absence d'indicateurs du GRI- version G4 pour l'AP-4 et l'AP-5 des indicateurs personnalisés ont été conçus par le département RSE. Des aspects pertinents supplémentaires, évalués lors des dialogues avec les différentes parties prenantes, ont été jugés non pertinents par la société ; néanmoins, UCB continuera à les surveiller.



Les aspects pertinents cadrent parfaitement avec le leitmotiv d'UCB « *Inspirés par les patients. Guidés par la science* ».

Une gestion d'affaire responsable et éthique ainsi qu'une réduction des impacts environnementaux est tout aussi essentiel pour ces parties prenantes. Plusieurs parties prenantes et en particulier les prestataires de soins de santé, les patients, les associations de patients et les universités, ont encouragé la poursuite du renforcement des initiatives du RSE axées sur le patient en Afrique et en Asie du sud-est. Ces initiatives offrent un accès à l'éducation et aux soins pour les prestataires de soins de santé, les personnes atteintes d'épilepsie et leurs familles dans les pays où les ressources sont limitées.

Les cadres dirigeants d'UCB ont adopté un examen global de facteurs contribuant à la durabilité économique, environnementale et sociétale. Cela s'est traduit par un nouveau business model avec un alignement des

talents d'UCB ; adapté pour valoriser la responsabilité, la préparation et l'engagement futurs ainsi que pour favoriser la croissance et les opportunités. Les talents d'UCB sont la clé des aspects pertinents du business model « *traitement pour les patients atteints de maladies chroniques graves* ».

L'engagement des employés est un aspect pertinent fondamental de la vision d'UCB. On encourage les interactions actives entre les employés pour apprécier la manière dont nous sommes entièrement connectés et préparés à internaliser les connaissances des patients.

L'engagement des employés inspirés par les patients et guidés par la science est présent chaque jour.

Dieumerci,
vit avec
l'épilepsie
(RDC)

4. GESTION D'AFFAIRE ÉTHIQUE ET RESPONSABLE

UCB est fermement attaché à une culture d'intégrité, de transparence et de leadership éthique.

La déclaration des valeurs d'UCB fait ressortir les principaux principes et valeurs régissant la manière d'agir de la société et son processus de prise de décision. Elle sert d'outil aux employés pour les aider à comprendre les facteurs influençant le processus de prise de décision reposant sur l'intégrité, la transparence et l'éthique. Le succès de la société dépend de l'intégrité de ses employés.



Aye Aye,
vit avec l'épilepsie
(Myanmar)

Le code de conduite d'UCB établit les limites et présente les lignes de conduite des attentes concernant le comportement des collaborateurs d'UCB. Prônant les « *résultats avec intégrité* », notre code de conduite présente dans les grandes lignes les principes contraignants de la gestion des affaires d'UCB et les comportements éthiques exigés de chaque collaborateur ou tiers agissant au nom d'UCB. Il comprend des thèmes tels que le conflit d'intérêt, la confidentialité, la conformité, le sens du respect de l'anti-subornation et de l'anti-corruption, les politiques en matière de droits de l'Homme et de travail des enfants, entre autres.

Le code de conduite est l'une des trois formations obligatoires. Cette formation doit être suivie par tous nos collaborateurs et doit être renouvelée chaque année.

Le Compliance Office (Bureau de conformité) a organisé une « *Compliance & Ethics Week* » en mai 2015 avec des réunions à l'hôtel de ville concernant la transparence, l'anti-subornation, l'anti-corruption et la confidentialité des données privées.

En outre, le Compliance Office a, en octobre 2015, complété le code de conduite avec un nouveau module de formation disponible en 14 langues sur l'anti-subornation et l'anti-corruption.

Ce nouveau module de formation a pour but d'aider les collaborateurs à obtenir une meilleure compréhension du champ d'application plus large des risques liés à la subornation et à la corruption, de la manière d'identifier ces risques, de les éviter et de la manière de les exposer lorsqu'ils concernent des comportements suspects.

Les valeurs d'UCB fournissent aux collaborateurs tous les outils nécessaires pour se concentrer sur l'apport de traitements de qualité aux personnes atteintes de maladies chroniques graves.

4.1 | DROITS DE L'HOMME, ANTI-SUBORNATION ET ANTI-CORRUPTION

UCB a incorporé les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies sur les droits de l'Homme, les normes du travail et l'environnement dans notre code de conduite. En outre, UCB souscrit à quatre catégories de principes et de droits fondamentaux au travail tels que détaillés dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Le code de conduite englobe ces différentes lignes directrices (voir code de conduite sur le site internet externe d'UCB, sous la sous section « *Gouvernance* »).

UCB dispose d'une procédure destinée à engager les fournisseurs, les sous-traitants et les agents à respecter les droits de l'Homme, l'anti-corruption, l'anti-subornation et le travail des enfants, et aucun risque significatif n'a été identifié. Le département *Global Internal Audit* d'UCB réalise un audit régulier des activités d'UCB pour des risques potentiels liés aux domaines à risques identifiés ci-dessus.

En 2015, toutes les opérations ont été évaluées pour des risques liés à la conformité et aucun incident de corruption ou de subornation n'a été identifié.

4.2 | RELATIONS AVEC LES AUTORITÉS PUBLIQUES

UCB n'a réalisé aucune contribution politique significative dans les pays où il est actif.

Même si UCB ne fait pas état en 2015 d'activités sur des problématiques spécifiques ou prises de positions officielles, elle maintient des contacts étroits avec les responsables des politiques publiques, les autorités de réglementation et d'autres intervenants.

Les pays dans lesquels UCB est actif disposent de lois et de réglementations concernant l'implication des entreprises dans le domaine politique. Certaines de ces lois imposent des limites strictes en ce qui concerne les contributions faites par les entreprises aux partis ou candidats politiques, tandis que d'autres les interdisent purement et simplement.

En 2015, UCB n'a été impliqué dans aucune activité concernant les lois et les réglementations relatives au comportement anticoncurrentiel, anti-trust ou au monopole.

4.3 | RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS INDUSTRIELLES

UCB est membre de différentes associations professionnelles locales et mondiales à savoir, la Biotechnology Industry Organization (BIO, organisation de l'industrie biotechnologique, États-Unis), la Fédération européenne des industries pharmaceutiques et associés (EFPIA, Belgique), l'Industrie du médicament japonaise (JPMA, Japon), le R&D-based Pharmaceutical Association Committee (RDPAC, Chine) et la Fédération internationale de l'industrie du médicament (IFPMA, Suisse).

Tenant compte de l'importance stratégique, plusieurs collaborateurs participent activement aux travaux, projets et comités de diverses équipes spéciales chargées de répondre aux questions d'actualité du secteur à savoir, sécurité, santé et environnement, propriété intellectuelle, politique publique, santé et conformité mondiale, entre autres.

Par exemple, Jean-Christophe Tellier est membre du Conseil de l'EFPIA et président du Comité d'« *innovation* » parrainé par le Conseil de l'EFPIA afin de trouver des solutions dans le domaine de l'innovation et des produits pharmaceutiques.

Aucun financement dépassant les cotisations annuelles normales n'est octroyé.

UCB est également membre de nombreuses chambres de commerce, d'associations et d'initiatives concernant le développement durable à savoir, Shift (Belgique), Essenscia (Belgique), etc.

UCB fait partie de la Pharmaceutical Industry Initiative to Combat Crime (PIICC), Un partenariat entre Interpol et le secteur pharmaceutique centré sur la prévention de tous types de criminalité pharmaceutique, y compris la contrefaçon des médicaments d'origine et des génériques. UCB fait également partie de la Transported Asset Protection Association (TAPA), de Rx-360 (un consortium international de la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique) et du Forum de sécurité de l'EFPIA, afin de travailler en collaboration avec les parties prenantes, de permettre la compétitivité, d'identifier et de discuter conjointement des solutions et d'assurer l'intégrité et la transparence du produit tout le long de la chaîne d'approvisionnement.

Afin de favoriser et d'accélérer la création de valeur à partir d'études cliniques pour les patients atteints de maladies graves, UCB s'associe à la plateforme TransCelerate BioPharma Inc. Cette plateforme facilite les interfaces avec les organisations industrielles sur les problèmes liés à l'étude à savoir, l'Association of Clinical Research Organization (ACRO), la Coalition for Accelerating Standards and Therapies (CFAST), la Clinical Trials Transformation Initiative (CTTI) et la SCRS Society for Clinical Research Sites (SCRS) ainsi que les autorités réglementaires mondiales. Les représentants d'organisations de recherche clinique, les programmes orientés vers les patients, les académies dépendant d'écoles médicales de renom à savoir, l'université d'Oxford, la Cleveland Clinic, etc., les entreprises pharmaceutiques et les autorités présentent des modèles de recherche adaptables contribuant aux solutions axées sur les patients offrant un plan d'étude simplifié des médicaments innovateurs.

4.4 | BIEN-ÊTRE ANIMAL

UCB agit en tant que société responsable dans la gestion du bien-être animal dans toutes les études réalisées sur les animaux. Les laboratoires et les équipes de recherche impliqués dans les études réalisées sur les animaux adhèrent aux politiques normalisées basées sur les dernières découvertes scientifiques.

UCB participe aux initiatives concernant les principes sur le bien-être des animaux au Royaume-Uni et la règle des « 3R ».

UCB a également souscrit au U.K Concordat on Openness on Animal Research avec l'objectif d'être transparent sur l'utilisation des animaux dans la recherche.

Plus de 99 % des animaux que les chercheurs et sous-traitants d'UCB utilisent dans leurs expérimentations sont des rongeurs. Les primates non-humains, les chiens, les porcelets et les lapins constituent les 1 % restants.

4.5 | CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

La chaîne d'approvisionnement est une entité organisée de manière fonctionnelle avec une gouvernance fortement centralisée et des liens directs avec les départements d'UCB, les franchises liées aux produits ainsi que zone géographiques commerciales. La valeur-clé de l'entreprise est une gouvernance centrale efficace du réseau externe de fournisseurs, d'entreprises de la fabrication en sous-traitance, de laboratoires extérieurs, de transporteurs, de logistique tierce partie et de distributeurs commerciaux ; pour lesquels la gestion du risque est une composante majeure.

Les collaborateurs du département responsable des achats sont organisés en un réseau et sont basés dans 19 pays. Ils surveillent et interagissent avec plus de 12 000 fournisseurs différents, principalement dans cinq pays à savoir, la Belgique, l'Allemagne, la Suisse, le Royaume-Uni et les États-Unis.

Le Conseil de sécurité de la chaîne de production contrôle le produit et la sécurité de la chaîne de production et surveille la stratégie mondiale de lutte contre la contrefaçon

d'UCB afin de garantir la santé du patient et la santé publique. L'équipe polyvalente du Conseil est responsable de la remédiation, la détection, l'atténuation et la prévention des risques provenant du frelatage, du vol, de la contrefaçon ou du détournement de produits potentiel et intentionnel qui peuvent mettre en danger la sécurité du patient.

4.6 | RESPONSABILITÉ DU FAIT DES PRODUITS

PROMOTION ET VENTE

En 2015, aucune plainte justifiée concernant la confidentialité des données clients n'a été identifiée et aucune atteinte aux données clients ou perte de celles-ci n'a été rapportée ou identifiée à la suite d'audits internes.

UCB est fermement résolu à se conformer à l'ensemble des lois, règlements et normes industrielles applicables, comme la directive du Parlement et du Conseil européen sur le code communautaire relatif aux médicaments à usage humain et le code de l'EFPIA, de l'IFPMA et du PhRMA.

Les contacts entre UCB et les professionnels de la santé consistent essentiellement à échanger des informations dans le but ultime de permettre à ces derniers de sélectionner les traitements les plus adaptés pour leurs patients. Ces échanges ont lieu dans le respect de l'éthique, de l'intégrité et de la juste valeur de marché.

COMMUNICATIONS MARKETING ET DEMANDES NON SOLlicitÉES

Les communications à caractère promotionnel, scientifique et médiatique concernant nos composés et produits passent par les comités d'examen scientifique et promotionnel, composés de membres dûment formés, au niveau local ou mondial.

En 2015, un total de 869 communications a été contrôlé.

UCB fonctionne avec des processus internes pour décider de la manière de répondre à chacune d'elles.

En 2015, la société a reçu en moyenne 690 questions par mois au sujet de ses produits (Cimzia® pour 29 %, Vimpat® pour 14 %, Neupro® pour 11 % et autres produits pour 54 %).

SATISFACTION DES CONSOMMATEURS

UCB a mis en œuvre différents programmes de satisfaction pour les patients et les professionnels des soins de santé. Ces programmes sont exécutés par une partie externe sur une base annuelle.

Bien que les résultats des enquêtes de satisfaction réalisées auprès des patients et des professionnels de la santé soient globalement positifs, les résultats revêtent un caractère confidentiel et, en tant que tels, ne sont pas rendus publics.

SÉCURITÉ DU PATIENT ET PHARMACOVIGILANCE

Tous les produits d'UCB sont soumis à l'étiquetage et à une évaluation bénéfice-risque.

L'une des obligations principales d'UCB et de ses collaborateurs est le suivi du profil de sécurité de nos produits. À l'instar d'autres sociétés biopharmaceutiques, UCB reçoit chaque année de diverses sources (patients, médecins, pharmaciens, etc.) des milliers de rapports d'effets indésirables. Ces rapports, ainsi que d'autres données internes et externes (publications spécialisées, bases de données externes, etc.) sont examinés et analysés par nos équipes chargées de la pharmacovigilance afin d'identifier d'éventuels signaux de sécurité susceptibles d'être associés à nos produits. L'objectif de ces contrôles est d'aider à garantir que le profil bénéfice-risque de nos médicaments est clairement indiqué et d'assurer la prise de mesures appropriées afin de minimiser les risques potentiels pour les patients. Ces évaluations bénéfice-risque, y compris les notices, sont examinées régulièrement par un Benefit Risk Board (conseil examinant les bénéfices-risques) multidisciplinaire.

En 2015, plus de 40 % des produits ont été examinés.

Conformément aux réglementations, UCB fournit aux autorités sanitaires des informations concernant chaque rapport d'effets indésirables, des comptes rendus périodiques et des évaluations bénéfice-risque.

En 2015, UCB continue à réaliser des inspections par les autorités réglementaires sans commentaires critiques.



Younes, UCB

En outre, UCB est fermement résolu à fournir des produits de qualité et ne s'est pas impliqué dans des ventes de produits interdits ou contestés quels que soient les marchés dans lesquels il est actif.

4.7 | RECONNAISSANCE ET RÉCOMPENSES

L'engagement de la société concernant l'accès aux soins de santé, comblant le manque de traitements pour les personnes défavorisées et la réalisation de transactions commerciales de manière éthique et responsable sont pris au sérieux. Les efforts réalisés ont été reconnus par des sociétés telles que le « *FTSE4Good Index* » du London Stock Exchange (bourse de Londres) et ECPI.

5. SOINS POUR LES PATIENTS ATTEINTS DE MALADIES CHRONIQUES GRAVES

La principale mission d'UCB est l'amélioration de la vie des patients atteints de maladies graves chroniques : cela implique l'amélioration de l'accès aux traitements existants ainsi qu'une conception et un développement clinique de nouvelles molécules adapté.

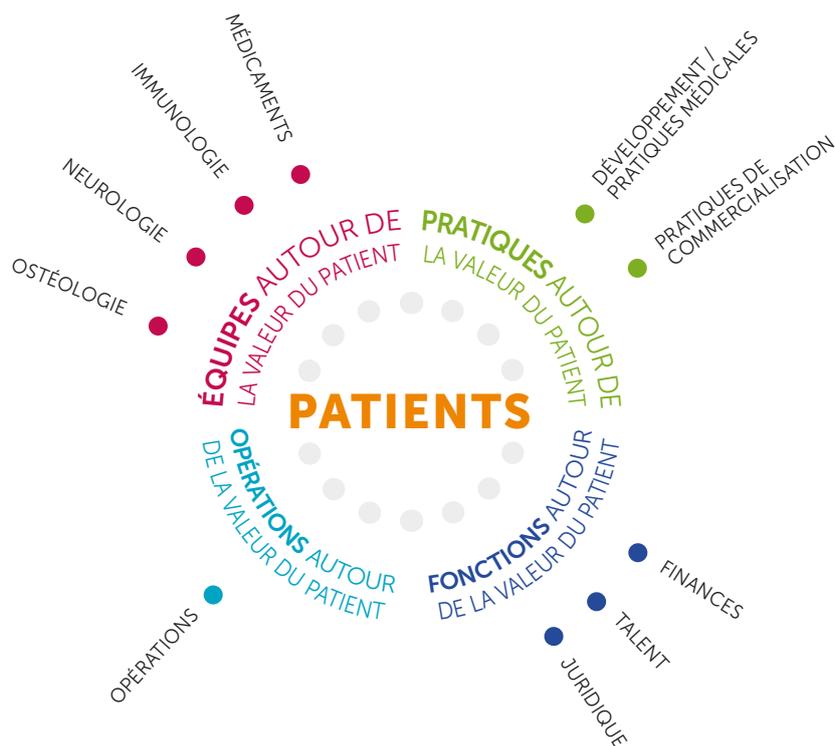
La capacité d'UCB à changer sensiblement la vie des personnes atteintes de maladies graves repose sur le talent et l'engagement de nos équipes. Les données concernant les paramètres de ressources humaines, de talents, sociétaux et environnementaux sont présentés conformément aux Lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI) pour le reporting développement durable – Version G4. Bien qu'en 2014 UCB se soit conformé aux indicateurs GRI G3+, la société a décidé de procéder à une nouvelle analyse de ces données 2014, conformément aux indicateurs GRI G4, permettant une évaluation des progrès réalisés entre 2014 et 2015 sur différents indicateurs.

5.1 | MOYENS ORGANISATIONNELS

En 2015, UCB a renforcé l'« organisation autour de la valeur du patient » pour se préparer à devenir le leader biopharmaceutique préféré des patients. L'objectif commun de « création de valeur pour les patients » est le fondement de notre inspiration et détermine nos actions, stimule l'action responsable, la responsabilité, l'engagement et la démonstration de flexibilité.

Reposant sur cette ambition, chaque décision est revue par chaque fonction en tenant compte du principe fondamental plaçant le patient au centre des processus et des projets d'UCB. Par conséquent, UCB a réparti l'effectif en quatre piliers articulés autour de l'« organisation autour de la valeur du patient ».

UCB a adopté cette approche pour faciliter l'allocation des ressources, favoriser la diversité culturelle, intégrer et faire preuve d'un leadership solide tout en mettant en œuvre la vision de la société.



5.2 | TALENT

Fin 2015, la société comptait 7 788 collaborateurs dans le monde, représentant 68 nationalités avec une parité totale entre hommes et femmes.

En 2015, 1 147 nouveaux collaborateurs nous ont rejoints, tandis que 1 987 ont quitté la société. Deux cessions d'actifs ont été réalisées et 1 013 collaborateurs ont été incorporés aux sociétés acquérantes.

UCB est présent dans 40 pays. Au total, 55 % des collaborateurs sont basés en Europe, 15 % aux États-Unis et 30 % dans les marchés internationaux, y compris le Japon.

UCB favorise la diversité des talents de ses collaborateurs. La société juge primordial de confier à un personnel dévoué l'exécution des stratégies de manière très interactive, collaborative, innovante et enrichissante afin d'honorer efficacement ses engagements et de générer une valeur supérieure et durable pour les patients.

TALENT, CULTURE ET INTÉGRATION

Attentif à l'intégration de la culture, UCB stimule le personnel ou les sociétés affiliées dans le but de prendre des décisions favorisant la diversité culturelle et l'intégration. Cette incorporation facilite la compréhension des processus décisionnels, de définition des priorités et d'interactions humaines. Cela accélère l'acceptation, l'intégration et crée un réseau dense; une base fondamentale soutenant les objectifs commerciaux d'UCB.

Différents effectifs de plusieurs pays ont assuré des missions dans divers endroits du monde.

TALENT ET DÉVELOPPEMENT DU LEADERSHIP

En 2015, UCB a poursuivi ses programmes de formation basés sur le concept de « *leadership pipeline* ». Ces programmes visent à préparer les nouveaux leaders au sein d'UCB à l'exercice efficace de leurs fonctions futures en leur enseignant des compétences et des comportements qui seront indispensables à mesure de leur ascension hiérarchique, et leur donne l'occasion de s'exercer et d'obtenir du feedback constructif.

La formation « *Accelerate* », à laquelle ont participé 59 collaborateurs en 2015, aide à mieux les préparer à passer d'un niveau de contributeur individuel à un niveau de manager de collaborateurs. La formation « *Navigate* », qui a accueilli 65 collaborateurs, couvre la transition de manager de collaborateurs à manager d'autres managers.

TALENT ET DIVERSITÉ

Chez UCB, l'engagement du personnel et la culture du travail sont essentiels.

En 2015, l'engagement des collaborateurs a continué à se construire sur l'élément qui nous rassemble – le dévouement d'UCB pour les patients – tout en s'appuyant sur la grande diversité de nos équipes à travers le monde.

La culture de l'entreprise exige des échanges dynamiques et une collecte d'informations utiles auprès des patients et d'autres parties prenantes. Elle s'appuie également sur un partage mutuellement stimulant qui permet de co-détenir un avenir différent pour une société de bien-être durable.

C'est cette capacité à comprendre la manière de travailler et le niveau d'éducation et de culture de nos collaborateurs à travers le monde ainsi que notre engagement à vivre nos valeurs sans limite qui font d'UCB la société qui nous unit aujourd'hui. En 2015 aussi, UCB a poursuivi ses initiatives « *Diversity & Inclusion* » (Diversité et Intégration) dans plusieurs pays.

Dans les pays avec un effectif dépassant 150 personnes à savoir, la Belgique, le Brésil, la Chine, l'Allemagne, le Japon, le Mexique, la Suisse, le Royaume-Uni et les États-Unis, 81 % des équipes de leadership sont originaire du pays et ont une répartition de 37 % de femmes pour 63 % d'hommes.

Un premier exemple est l'initiative américaine Women in Leadership (WiL). WiL est très active et ouverte au personnel de nombreux sites, des bureaux principaux et sur le terrain. Des membres du Comité Exécutif ont participé à une table ronde intitulée « *Inspiré par la diversité* » avec plus de 200 collaborateurs.

Un deuxième exemple est la Chine, où près de 200 collaborateurs des sociétés affiliées d'UCB en Chine, au Japon, en Inde, en Australie et en Corée du Sud ont rejoint le groupe Women with Intelligence, Strength and Equality (WISE).

TALENT ET REVUE

Les revues des talents sont conçues pour identifier les talents-clés en fonction des besoins organisationnels. UCB évalue les talents en termes de performance soutenue et de potentiel de croissance. L'un des résultats essentiels qui en émane est la conception et la mise en place de plans d'actions adaptés. Le processus aide également à l'identification et à la préparation de la succession pour les fonctions critiques de notre business.

En 2015, UCB a passé en revue 5 813 de ses collaborateurs et recensé parmi eux 1 892 talents-clés pour le futur, dont 310 top talents.

UCB est également animé par une culture de la haute performance avec des cycles annuels de définition d'objectifs SMART (Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste, Temporel), des réévaluations de ces objectifs au milieu de l'année et des évaluations finales en fin d'année avec un feedback continu sur la performance tout le long de l'année. Les salariés sont invités à se concentrer sur les actions et les résultats axés sur la valeur.

Début février 2016, 90 % du personnel avaient déjà terminé le cycle de performance 2015.

Les collaborateurs sont reconnus et récompensés pour leurs contributions personnelles au succès de la société.

TALENT, FORMATION ET PARTAGE DES SAVOIRS

Les initiatives de partage des connaissances en matière de compétences sont primordiales au développement de nos collaborateurs.

Chaque année, la communauté de formateurs crée des programmes ciblant l'épanouissement personnel et le développement technique afin de garantir les compétences essentielles à la poursuite de nos efforts pour devenir le leader mondial biopharmaceutique préféré des patients et transformer la vie des personnes atteintes d'une maladie grave. La formation et le perfectionnement constituent les outils nécessaires à l'amélioration continue de nos collaborateurs.

UCB continue à adopter une approche de formation mixte. Bien qu'une grande partie de la formation consiste en des cours interactifs en ligne, UCB promeut aussi des cours donnés en classe et de séances de coaching sur le lieu de travail.

En 2015, UCB a investi € 14,9 millions en formation et développement afin de proposer aux collègues des formations différentes. La majorité des formations sont désormais faites pour être suivies en ligne. Le nombre moyen d'heures de formation par collaborateur participant a été de 20 heures, soit un total de 181 448 heures.

Au total, 5 417 heures ont été consacrées à la formation concernant le code de conduite, incluant les politiques des droits de l'Homme relatives à UCB. Les femmes ont reçu 43 % des heures de formation et les hommes 57 %.

En outre, UCB demande à tous les collaborateurs de suivre les formations communes obligatoires à savoir, celles sur le code de conduite, la sécurité IT ou la pharmacovigilance. Au total, 92 % des collaborateurs se sont inscrits aux formations sur le code de conduite, la sécurité IT et la pharmacovigilance.

5.3 | LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

UCB crée un environnement positif et créatif favorable à l'accomplissement des objectifs tant collectifs qu'individuels et permettant aux collaborateurs d'exprimer leurs talents et d'acquérir de nouvelles compétences.

En mars, le campus de Slough (Royaume-Uni) a lancé la « semaine bien-être » remplie d'initiatives bien-être et d'une foire d'avantages aux salariés. Au cours de cette magnifique semaine, une nouvelle stratégie « bien-être » pour le Royaume-Uni et l'Irlande a été présentée. En outre, un « forum bien-être » a été organisé avec des représentants de manière transversale dans l'ensemble de la société afin de discuter du bien-être.

L'équipe de Braine-l'Alleud (Belgique) a mis en œuvre un programme de santé et de bien-être à la suite du feedback donné par 1 000 membres du personnel. Ce programme de santé et de bien-être reposait sur cinq facteurs-clés : « Information », « prévention », « bien-être physique », « bien-être mental » et « plaisir au travail » parfaitement adaptés aux départements à travers l'ensemble de la société.

Pensez-y. La sécurité avant tout.

Les élongations et entorses au travail peuvent être évitées.
S'arrêter. Réfléchir. Agir.



Mouvements
répétitifs



Soulever une charge
de façon incorrecte



Posture et
mouvements répétitifs



Pousser, tirer,
porter

5.4 | SANTÉ ET SÉCURITÉ

Le taux d'incidents avec arrêt de travail (taux de fréquence ou Tf) en 2015 s'est élevé à 2,77 incidents ayant entraîné au moins une journée d'absence par million d'heures travaillées. Le taux de gravité des incidents avec arrêt de travail (taux de gravité ou Tg) s'est élevé à 0,03 jours d'arrêt par millier d'heures travaillées.

En 2015, aucun accident mortel n'est survenu suite à un accident de travail.

UCB n'est pas impliqué dans des activités pour lesquelles les travailleurs présentent une incidence élevée ou sont exposés à un risque élevé de développer des maladies liées à leur travail.

Durant l'année 2015, UCB a continué à gérer les zones à risque ayant été identifiées au cours d'un examen de santé et des risques et a également été actif dans les entreprises de fabrication en sous-traitance. Une première feuille de route établie pour trois ans et destinée à renforcer le programme d'hygiène au travail a produit les résultats positifs nécessaires. Un nouveau programme établi pour trois ans (2016-2018) se concentrera sur la création d'installations intrinsèquement sûres et sur la formation des salariés.

En 2015, UCB a lancé la campagne « *Une seconde. La sécurité avant tout* », sur la sécurité des comportements, visant à sensibiliser le personnel aux causes clés à l'origine des accidents: chutes, trébuchements et glissades, accidents de la route et manutention manuelle. La campagne mondiale menée sur 17 sites a été soutenue par plus de 40 initiatives impliquant des collaborateurs d'UCB. Ces initiatives incluent une grande variété d'ateliers visant à identifier les risques de manière divertissante. Des sessions concernant la compréhension des causes clés d'accidents, la formation des conducteurs, la sécurité du véhicule ou des simulations de chutes d'escaliers, de voitures roulantes ainsi que des activités comme des concours de dessin pour les enfants et des murs d'escalade, entre autres, ont été organisés.

Bien que les installations et les équipements de haute technologie soient, de par leur conception, de plus en plus sûrs et fiables, les systèmes de gestion en matière de santé et de sécurité et les procédures sont appliqués. La stratégie en matière de santé et de sécurité d'UCB fait du « *comportement sécuritaire* » son troisième pilier. Étant donné qu'une proportion des accidents est causée par un comportement à risque, la promotion d'un comportement sécuritaire est importante.

5.5 | IMPLICATION AVEC LES COMMUNAUTÉS LOCALES ET LES ASSOCIATIONS CARITATIVES

Dans le cadre de son engagement à l'égard des patients, UCB soutient un certain nombre de programmes dédiés aux patients et à leur famille.

En tenant compte des dons d'un montant supérieur à € 10 000, UCB a investi en 2015 plus de € 5 043 000 au titre de ses parrainages communautaires et dons caritatifs dans le monde, y compris les initiatives RSE. Un montant annuel de € 1,6 million est réservé aux initiatives du RSE en cours, axées sur les patients. En 2016, un financement exceptionnel d'€ 1 million a été offert au Fond de responsabilité sociétale UCB de la Fondation roi Baudouin afin de soutenir de nouvelles initiatives du RSE, à destination des personnes atteintes d'épilepsie dans les pays où les ressources sont limitées.

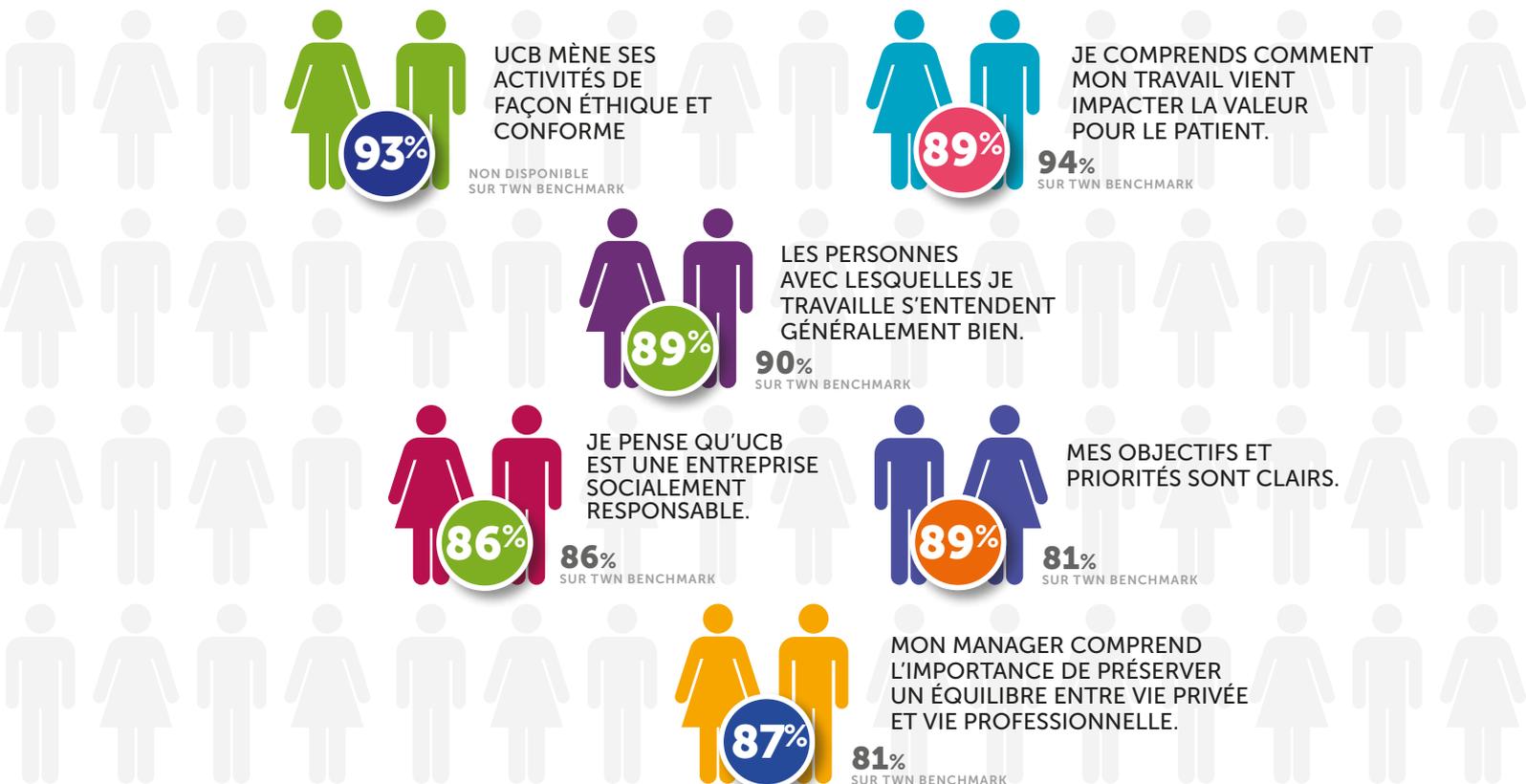
5.6 | UCB VOICES

L'engagement du personnel fait l'objet d'une évaluation permanente.

« UCB Voices », l'enquête globale interne sur l'engagement du personnel a été organisée pour la 5^e fois en 2015 par Towers Watson. Les résultats ont été remarquables, avec un taux de participation de 90 %. Par ce taux de réponses, nos collaborateurs du monde entier reconnaissent l'importance et la valeur ajoutée de la participation à cette enquête portant sur les stratégies-clés axées sur la valeur du patient.

Le feedback fourni par les membres du Comité Exécutif concernant les résultats de l'enquête, stimule l'interaction et fournit les grandes lignes des actions à mettre en œuvre à chaque niveau hiérarchique.

Le tableau ci-dessous compare le pourcentage de réponses favorables à la « Towers Watson High Performance Norm (TWN) », un marché externe comprenant les 27 meilleures entreprises.



6. DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

UCB prend ses responsabilités en matière de changement climatique, prend les impacts environnementaux potentiels au sérieux et s'efforce de réduire ou d'atténuer l'impact environnemental.

6.1 | APPROCHE DE PRÉCAUTION EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

UCB travaille dans les sept domaines suivants :

- > garantir la conformité aux lois et réglementations ;
- > utiliser de manière responsable les ressources naturelles ;
- > améliorer l'efficacité énergétique tout en minimisant l'empreinte carbone ;
- > promouvoir la chimie verte ;
- > contrôler et réduire les émissions atmosphériques ;
- > gérer activement les flux de déchets ; et
- > appliquer des principes plus écologiques à la gestion du cycle de vie des produits.

UCB applique l'approche de précaution à l'innovation et à la création de nouveaux produits comme un outil destiné à la sécurité du patient et / ou à la gestion des risques environnementaux, et examine les bénéfices et les risques sanitaires et environnementaux potentiels de l'innovation et des nouvelles technologies de manière scientifique et transparente.

Une équipe multidisciplinaire évalue les impacts potentiels et les stratégies pour réduire ou atténuer le risque et assurer la continuité et la transparence. UCB intègre des initiatives dans le but de promouvoir une plus grande responsabilité environnementale, plus de procédés plus performants et incorpore la création de nouvelles technologies propres ayant une performance environnementale améliorée.

UCB soutient la 21^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 21). De plus, diverses initiatives axées sur l'optimisation du processus de fabrication et la réduction des émissions de CO₂ ont été initiées sous le leadership de la direction.

Les années précédentes, UCB s'est concentré à l'identification de l'empreinte écologique de ses activités sur site. Les programmes destinés à améliorer l'efficacité énergétique, à gérer la consommation d'énergie et d'eau et à réduire et valoriser les déchets, ont été lancés et reflètent l'intérêt des différentes parties prenantes. Dans un contexte de lutte contre le changement climatique, les programmes se traduisent par une connaissance améliorée des émissions de gaz à effet de serre (GES) liées aux scopes 1 et 2 d'UCB, tels que mentionnés dans le « Carbone Disclosure Project (CDP) ».

6.2 | ÉLÉMENTS D'INFORMATION SUR LE REPORTING 2015

En 2015, le champ d'application du rapport de la performance environnementale a de nouveau sensiblement changé. Les changements-clés incluent le lancement de l'usine biotechnologique de Bulle (Suisse) et la cession de l'activité Kremers Urban à Seymour (États-Unis).

UCB s'est également préparé à une meilleure compréhension de l'empreinte environnementale de plus en plus importante présente en amont et en aval de ses activités. Plus de 20 entreprises de la fabrication en sous-traitance sont invitées à informer UCB sur les indicateurs environnementaux-clés. Des initiatives de la chaîne d'approvisionnement mondial pour l'écologisation des processus logistiques deviennent prioritaires. La première étape vers le reporting du Scope 3 est l'inclusion, dans le rapport, des émissions GES liées aux voyages d'affaire.

Inspirée par l'« Organisation autour de la valeur pour le patient », l'empreinte environnementale sera liée aux activités et sera également directement liée aux produits. Deux projets pilotes ont été lancés en 2015 : l'empreinte carbone de Briviact® et une méthodologie destinée à définir l'approche « Green Product Sustainability » (GPS). Cette initiative impliquera une cartographie exhaustive des paramètres

internes et externes de la chaîne de valeur des composants choisis afin de comprendre l'empreinte écologique spécifique au produit.

6.3 | ÉNERGIE

Cette année, la consommation totale d'énergie et l'utilisation du gaz ont augmenté de 4 % ; l'utilisation du gaz a augmenté de 10 %, l'usage des carburants et de l'électricité a diminué de 26 % et 1 % respectivement. Ces augmentations de consommation énergétique sont influencées par les changements du champ d'application du rapport mentionné ci-dessus, aux volumes de production d'UCB d'une manière générale, à l'évolution des conditions climatologiques (qui influent sur les besoins de climatisation et / ou de chauffage), à l'utilisation du gaz au lieu de mazout pour le chauffage et aux programmes d'économie d'énergie mis en œuvre sur différents sites UCB.

Les initiatives d'économie d'énergie mises en œuvre en 2015 ont permis de réduire la consommation de 6743 Gigajoules, soit environ 0,6 % de la consommation d'énergie du scope 1 et du scope 2. Les programmes-clés ont été l'extinction de l'HVAC durant les weekends à Shannon (Irlande), les projets de récupération de chaleur à Bulle (Suisse) et les projets d'isolation à Braine-l'Alleud (Belgique).

En 2015, plus de 59 % de l'électricité consommée par UCB provenait de sources d'énergie renouvelables. Quatre de nos sites ont totalement adopté l'énergie verte, à savoir Bulle (Suisse), Monheim (Allemagne), Braine-l'Alleud et Bruxelles (Belgique). UCB a généré 1 658 Gigajoules d'électricité grâce aux panneaux solaires installés à Braine-l'alleud (Belgique) et à Bulle (Suisse).

Les émissions totales de CO₂ du scope 1 et du scope 2 ont été diminuées de 1 % ; les émissions du scope 1 ont augmenté de 8 % (à cause de l'augmentation de consommation de gaz) tandis que les émissions du scope 2 ont été réduites de 10 % (grâce à la légère

réduction de la consommation d'électricité et des facteurs d'émission de CO₂ / kWh d'électricité consommés ayant été réduits dans la plupart des sites UCB).

La première étape vers le reporting des émissions de CO₂ du scope 3 est la mesure des émissions liées aux voyages d'affaire réalisée en 2015. Le transport aérien s'est traduit par 20 119 tonnes d'émission de CO₂ du scope 3, ce qui représente 31 % des émissions des scopes 1 et 2 d'UCB.

6.4 | EAU

La consommation d'eau sur les sites d'UCB a augmenté de 3 % (soit 21 729 m³). Les facteurs qui ont influé sur la consommation sont similaires à ceux mentionnés dans la sous-section à propos de l'énergie, c'est-à-dire le changement du champ d'application du rapport, les volumes de production d'UCB d'une manière générale, l'évolution des conditions climatologiques (qui influent sur les besoins de climatisation) et les programmes d'économie d'eau mis en œuvre sur différents sites. Néanmoins, la transformation d'UCB en un leader biopharmaceutique pourrait continuer à influencer sur la consommation d'eau future car ces processus de production tendent à utiliser plus d'eau.

6.5 | DÉCHETS

La quantité de déchets générée sur les différents sites d'UCB a augmenté de 12 %. UCB est parvenu à valoriser 95 % de ses déchets mondialement, principalement par la réutilisation de déchets comme combustible et par la récupération et le recyclage de solvants. Ce pourcentage de déchets récupérés a progressivement augmenté de plus de 9 % par rapport à 2010. La réduction et la valorisation améliorée des déchets par une gestion active de leurs flux restent des objectifs-clés dans la gestion de l'empreinte écologique d'UCB.

6.6 | ENGAGEMENT DU PERSONNEL

Les activités suivantes sont quelques exemples des activités d'employés d'UCB soutenant les initiatives « *Green Planet* ».

BEE-O-DIVERSITY

Installation de cinq ruches contenant des colonies d'abeilles à Braine-l'Alleud (Belgique). Selon des calculs, 250 000 abeilles auraient des effets sur 20 milliards de fleurs pollinisées, contribueraient à 3 500 hectares de biodiversité et à une production de plus de dix tonnes de fruits pour les pommiers et poiriers. Durant le « *Green Planet Day* » près de 100 collaborateurs sont passés voir les ruches nouvellement installées.

BIOFFICE

L'Équipe verte de Braine-l'Alleud (Belgique) a lancé l'initiative BIOffice en juillet. L'objectif est de récolter les fournitures de bureau qui ne sont plus utilisées et de les mettre à disposition en vue d'une réutilisation par d'autres personnes. L'année 2015 a vu l'apparition de nouvelles « *Équipes vertes* » : les collaborateurs ont été invités à améliorer l'empreinte écologique d'UCB. Les équipes agissent en qualité de groupes de réflexion locaux afin de changer les comportements quotidiens et de sensibiliser davantage les employés à l'utilisation des ressources naturelles, de l'énergie et des déchets.

« *HAPPY GREEN* » BULLE

Plus de 70 collaborateurs de Bulle (Suisse) ont participé à la vidéo « *Attitude Green Happiness* », présentée aux « *Fribourg Happy Awards* », une initiative de l'association « *Fribourgissima* » et de Radio Fribourg. Même si l'équipe n'a pas été récompensée, l'enthousiasme et la dynamique positive de l'engagement prédominaient.



Michel, UCB

7. ACCÈS AUX SOINS POUR PATIENTS DÉFAVORISÉS DANS LES PAYS À REVENU FAIBLE ET MOYEN

L'amélioration des conditions sanitaires dans les pays à revenu faible et moyen est complexe et difficile.

La stratégie d'UCB inclut l'investissement dans la formation avancée et la conscientisation à la maladie afin de soutenir les systèmes de soins de santé choisis. Le renforcement de la connaissance dans le domaine de la neurologie et la facilitation de l'accès aux systèmes de soins de santé dans ce domaine est au cœur des six initiatives axées sur les patients et remplit quatre objectifs-clés :

- > fournir des informations durables aux patients atteints d'épilepsie et à leurs proches concernant l'accès aux soins, le diagnostic et le traitement ;
- > améliorer la sensibilisation des communautés en matière d'épilepsie, ce qui permettrait que les patients atteints d'épilepsie soient mieux acceptés et intégrés dans leur réseau socio-économique ;

- > fournir une formation en neurologie de qualité aux professionnels des soins de santé locaux, permettant ainsi des diagnostics corrects et des traitements appropriés pour les patients atteints d'épilepsie ; et
- > mettre en place des plateformes académiques dans le domaine de la neurologie pour apprendre à la prochaine génération de chercheurs et de neurologues à créer une valeur durable pour l'infrastructure sanitaire du pays.

En 2015, UCB a établi différents indicateurs de ces initiatives et est occupé à valider la collecte et le reporting de ceux-ci.

UCB a mis en place le Fond de responsabilité sociétale UCB pour aider les employés à soutenir ces initiatives par des contributions financières de leurs différentes activités de récolte de fonds. Ce fond est placé sous l'égide de la Fondation Roi Baudouin (Bruxelles, Belgique) et gère les contributions financières destinées aux initiatives des Frères de la Charité en République Démocratique du Congo (RDC) et au Rwanda et fournit des directives quant à la sélection des nouvelles initiatives.



Keren,
vit avec l'épilepsie
(DR Congo)

« Lorsque j'avais 7 ans, j'ai contracté une forte fièvre et ma mère m'a fait hospitaliser. Malgré la prise de divers médicaments, ma forte fièvre est devenue persistante et j'ai connu ma première crise. Je ne m'en rappelle pas. Mon premier souvenir est un sentiment profond de honte. À l'école, je suis tombée par terre et les enfants m'ont vue gisant sur le sol. Je me rappelle avoir pleuré dans les bras de ma mère parce que je me sentais seule et j'avais honte de ma maladie.

À Kipushi, on n'avait pas accès à un médecin. Je suis donc restée deux ans sans traitement. Je n'étais plus capable d'aller à l'école ...

Le médecin de la clinique mobile des Frères de la Charité a confirmé le diagnostic de l'épilepsie. J'ai reçu un traitement et aujourd'hui je n'ai plus de crises. Cette absence de crises est synonyme, pour moi, d'un retour à l'école.

Je suis aujourd'hui âgée de 12 ans et je raconte à tous les enfants de ma classe que ma maladie n'est pas contagieuse et que, non, je ne suis pas possédée par un démon. Je veux jouer avec eux et être heureuse. »

7.1 | FRÈRES DE LA CHARITÉ LUBUMBASHI (RDC)

Le fardeau représenté par l'épilepsie en Afrique est important et UCB travaille en collaboration avec l'organisation non-gouvernementale (ONG), Frères de la Charité à Lubumbashi (RDC) afin d'alléger ce fardeau pour les personnes atteintes d'épilepsie et leurs familles, à Lubumbashi et dans trois autres villes par le biais de cliniques mobiles. Le « *Centre neuropsychiatrique Joseph Guislain* » est le centre de référence tertiaire dans la province et il offre un accès aux soins pour les personnes dans le besoin.

Le renforcement de la capacité du service neurologie est assuré par un cours de quatre ans de master en neurologie dispensé par le Dr Marcelin à l'Université Cheik Anta Diop de Dakar (Sénégal).

7.2 | FRÈRES DE LA CHARITÉ RWANDA

Une nouvelle recherche dans le domaine de l'épilepsie, le trouble neurologique le plus fréquent au monde, et différentes maladies psychiatriques, par exemple la dépression, fera l'objet d'une étude dans le cadre de la thèse de doctorat du Dr Fidèle Sebera. Le Pr Paul Boon (Université de Gand, Belgique) rejoint par Peter, chef de projet UCB, et Dirk, UCB, ont visité Kigali, Musanze et Shira pour explorer les conditions de terrain. L'accent particulier mis sur le renforcement de la sensibilisation des personnes atteintes des deux maladies ont été pris en considération.

Une campagne de sensibilisation à la maladie mise en place par la Ligue rwandaise de lutte contre l'épilepsie (RLAE) et le Centre biomédical rwandais a débouché sur la formation d'agents de santé communautaire locaux dans le district sanitaire de Musanze (Rwanda). Un total de 1 296 agents de santé ont assisté aux cours de la formation.

Le renforcement de la capacité du service neurologie continue d'être assuré par le Dr Béni achevant sa deuxième année de master en neurologie à l'Université Cheik Anta Diop de Dakar (Sénégal).



7.3 | ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ MOZAMBIQUE

L'initiative sur l'épilepsie au Mozambique a choisi une approche décentralisée couvrant 16 districts sanitaires dans cinq provinces et touchant une population de 3,4 millions de personnes. Un total de 3 372 personnes atteintes d'épilepsie ont été récemment diagnostiquées et ont bénéficié de l'initiative.

À la suite de multiples dialogues avec les parties prenantes, des lignes directrices nationales concernant le traitement de l'épilepsie ont été rédigées et l'épilepsie a été intégrée aux soins de santé mentale primaires. Ces changements de politique ont également demandé l'ajout d'anti-épileptiques sur la liste des médicaments essentiels.

L'élargissement de la capacité du système de soins de santé impliqué dans une stratégie novatrice en déléguant les tâches et en offrant une formation spécifique à toutes les catégories de professionnels des soins de santé, y compris les guérisseurs. D'autres membres de la communauté impliqués dans cette stratégie étaient des professeurs, des chefs religieux, des journalistes, de nombreux membres d'organisations non-gouvernementales, des chefs de communautés et des sages-femmes traditionnelles, entre autres. Les programmes intensifs de sensibilisation de la communauté ont été associés à la distribution d'affiches promotionnelles, de pamphlets et de brochures éducatives « *localisées* ».

Jonathan,
vit avec l'épilepsie
(RDC)



Ran,
vit avec l'épilepsie
avec sa maman
(Chine)

7.4 | ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ MYANMAR

À ce jour, un total de 363 personnes a reçu une formation détaillée et adaptée sur l'épilepsie, et ces personnes représentent la capacité humaine à étendre le projet à d'autres municipalités à court terme.

En outre, 15 660 personnes venant de différentes municipalités ont participé aux sessions de sensibilisation à l'épilepsie, y compris les festivités nationales de la Journée de l'Épilepsie.

Les efforts communs réduiront les stigmates de la maladie et amélioreront l'intégration des personnes atteintes d'épilepsie dans leur communauté.

7.5 | PROJECT HOPE CHINE

En 2015, 296 pédiatres ont suivi un cours de neurologie pédiatrique organisé par la faculté de l'initiative « *Rainbow Bridge* ». À ce jour, le programme a formé 1 335 médecins issus de 28 provinces.

Un Manuel de formation aux soins de santé primaires concernant l'épilepsie pédiatrique a été créé et une formation CME en ligne est maintenant disponible sur la plateforme de télédiffusion médicale accessible 24 h / 24.

Cela permettra aux médecins de régions reculées de la Chine d'avoir accès à des connaissances de pointe concernant la maladie et son diagnostic chez les enfants atteints d'épilepsie.

Du matériel éducatif destiné aux enfants a été préparé et distribué dans les hôpitaux participants. Une vidéo de trois minutes intitulée « *Lolo, atteinte d'épilepsie* » ayant pour objectif de réduire les stigmates de la maladie, particulièrement importants chez les enfants, a été diffusée dans les hôpitaux, sur huit plateformes média et a été visionnée par plus de 430 000 personnes en l'espace de trois mois.

Un total de 160 instituteurs, s'occupant de questions liées aux soins de santé ont reçu une journée de formation portant sur la gestion des crises et l'assistance aux enfants atteints d'épilepsie.

De plus, un total de 64 sessions d'éducation parentale, menées dans des hôpitaux participants, a été suivi par des parents souhaitant mieux comprendre l'épilepsie et les traitements qui y sont liés. Sept week-ends éducatifs « *Rainbow Bridge* » ont été organisés avec 99 enfants atteints d'épilepsie et 182 parents et membres de la famille.

7.6 | CROIX-ROUGE CHINE

Deux programmes de formation de docteurs de village ont été organisés dans le cadre de l'initiative « *Health and Hope Fund* », en collaboration avec le Business Development Center (BDC) de la Croix-Rouge chinoise .

Deux programmes de formation de médecins ont été organisés: un à Kunming (province du Yunnan, Chine) et un autre à Nanning (province du Guangxi, Chine). Au total, 200 médecins de zones reculées de la province sont venus assister à 15 jours de cours pratiques et théoriques.

Deux programmes de formation concernant les maisons de repos ont été organisés à YaoYang. Un premier programme de formation a attiré 425 membres du personnel infirmier à Chengde (province du Hebei) où ils ont reçu 10 jours de formation intensive dispensée par des membres de l'établissement professionnel infirmier, sur la santé, les soins et la prévention de certaines maladies chez les personnes âgées, avec une attention particulière accordée aux maladies neurologiques touchant les personnes âgées. Le second programme de formation a été organisé à Pékin avec 467 directeurs de maisons de repos participant à une formation de quatre jours axée sur la plateforme JT dans la gestion des maisons de repos, des services et les aspects de la santé neurologique et mentale des personnes âgées.



Li Fenli,
Médecin de village de
la province du Yunnan
(Chine)

« Je suis Li Fenli, médecin de village et de la minorité Hani à Shuangjiangzhen (xian autonome d'Eshan près de Yuxi, province du Yunnan).

Je suis la benjamine d'une famille de sept enfants avec quatre grandes sœurs et deux grands frères. Un jour, lorsque j'étais en 1^{re} année à l'école primaire, je suis rentré à la maison et j'ai découvert que mon 2^e grand frère, qui six ans de plus que moi, avait été renvoyé à la maison par son professeur pour une maladie inconnue. J'ai vu que mon frère présentait une bouche écumeuse et se tordait dans tous les sens. Plus tard, j'ai appris qu'il s'agissait d'une crise d'épilepsie.

La répétition des crises a conduit à son renvoi de l'école et les villageois, enfants comme adultes, étaient terrifiés lorsqu'il était en proie à une crise. Ils étaient dégoûtés de lui, ils s'en moquaient et l'évitaient.

Après avoir terminé l'école secondaire, je suis allée dans un établissement professionnel médical pour étudier la médecine traditionnelle chinoise. Je me souviens que mes parents et ma sœur m'avaient enseigné d'« être gentille et compatissante, attentionnée et serviable vis-à-vis des personnes ». J'adore mon métier de médecin et je souhaite réaliser l'un de mes rêves les plus chers : être au service des personnes dans les régions frontalières.

La formation me pousse à m'améliorer ; c'était positif, pratique et inspirant. »



De gauche à droite,
James, Liz, Dan,
Anthony, Dave, Pierre,
Mark, Andrew

7.7 | ENGAGEMENT DU PERSONNEL

Ci-dessous figurent quelques exemples d'engagement du personnel pour des initiatives du RSE axées sur le patient, pour lesquelles plus de € 40 000 ont été récoltés.

MARCHE POUR L'AFRIQUE

Un total de 547 collaborateurs de neuf pays européens et d'un site américain a pris part à une marche pour les personnes atteintes d'épilepsie à Lubumbashi et Kigali. Une collecte de fonds originale a été organisée avec un petit don de un €/£/US\$ par kilomètre.

BALADE À BICYCLETTE POUR L'AFRIQUE

Initiée par un employé, l'initiative a rapidement obtenu le soutien d'autres collaborateurs. Après près d'un an de travail préparatoire, neuf courageux cyclistes ont quitté Slough (Royaume-Uni) pour parcourir les 438 km les séparant de Bruxelles (Belgique) à vélo. Chaque kilomètre a permis de collecter des fonds destinés à soutenir l'acquisition d'un nouvel électroencéphalogramme mobile.

« DYNAMIC TEAM FOR CHARITY »

Le « *Dynamic Team for Charity* » (DTC) a organisé diverses initiatives de collecte de fonds à Braine-l'Alleud destinées aux employés, par exemple, lilies of the valley, BBQ Zumba, vente de gâteaux d'halloween etc. destinés à soutenir l'acquisition d'un nouvel électroencéphalogramme. L'équipe a également organisé des événements pour soutenir les personnes défavorisées à Bruxelles, par exemple une campagne de cadeaux dans des boîtes à chaussures.

« SERVE UP BONE STRENGTH » ET « SILENT NO MORE »

Durant la semaine de la Journée mondiale de l'ostéoporose, l'« *équipe d'ostéologie autour des patients* » (Bone PVU) d'UCB a organisé la campagne #AimeTesOs avec la sensibilisation aux effets d'une alimentation riche en calcium, en vitamine D et en protéines sur la construction et la conservation d'os solides. La Bone PVU a organisé une initiative de fonds originale pour laquelle un petit don de € 10 a été versé par le fond de Responsabilité sociale d'UCB à la Fondation Roi Baudouin pour chacun des 159 collaborateurs d'UCB participant à une heure d'activité physique.

8. CHAMP D'APPLICATION ET PRINCIPES DU RAPPORT

8.1. | CHAMP D'APPLICATION

Les données relatives aux ressources humaines sont consolidées pour la totalité des sociétés UCB dans le monde, comme c'est le cas dans la consolidation financière, quelles que soient leurs activités (sites de recherche ou de production, filiales, sièges administratifs).

Le Rapport annuel couvre les données de la période comprise entre janvier et décembre 2015.

Le Rapport annuel 2014 avait été publié en février 2015.

TALENTS

Les changements dans les effectifs par organisation syndicale mis en œuvre au début de l'année 2015 regroupent les employés dans les fonctions, les équipes, les opérations et les pratiques autour de la valeur du patient.

Les « *Fonctions autour de la valeur du patient* » regroupe les collaborateurs des départements Talents et Réputation de la société, Finance, Questions juridiques, Affaires publiques, Audit interne, Assurance qualité, Santé, sécurité et environnement et Pharmacovigilance. Les collaborateurs des « *Équipes ostéologie et immunologie autour de la valeur du patient* » sont groupés et placés dans l'« *Équipe immunologie autour de la valeur du patient* ». Les « *pratiques autour de la valeur du patient* » est considéré comme une seule entité. Étant donné que la nouvelle organisation syndicale a été mise en place en 2015, aucune donnée n'a pu être présentée pour l'année 2014.

Le calcul du renouvellement du personnel est basé sur le nombre total de salariés qui ont quitté la société sur base volontaire ou à la suite d'un renvoi, d'un départ à la retraite, d'un décès pendant le service (hormis les 855 membres du personnel de la société affiliée en Inde UCB Ltd et du site américain de Kremers Urban associé aux cessions) divisé par l'effectif total.

Les nouveaux arrivants incluent les collaborateurs « *affectés à un nouveau poste* » et les « *remplacements* », mais pas les « *employés inactifs* » (retour d'un long congé maladie, d'une pause carrière, d'un congé sabbatique ou d'un congé parental).

Les départs incluent les collaborateurs titulaires d'un « *contrat résilié* », en « *départ à la retraite* » et « *décédés en cours d'emploi* », mais pas les « *employés inactifs* ».

FORMATION

Un système global, « *UCB Learning* », consolide toutes les formations organisées par UCB et suivies par les employés. La proportion qui n'est pas couverte par ce système représente moins de 0,3 % des employés. Les formations obligatoires telles que le code de conduite, la pharmacovigilance et la sécurité IT sont suivies et

consolidées pour tous les employés. Les étudiants, apprentis et les stagiaires ne sont pas inclus dans les données relatives à la formation.

Le cycle de performance commence en décembre et se termine en mars ; donc, les données de performance sont préliminaires.

PRÉSENCE GÉOGRAPHIQUE

Les répartitions géographiques sont définies comme telles :

- > Europe : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Suède et Suisse
- > États-Unis
- > Japon
- > Marchés internationaux : Australie, Brésil, Canada, Chine, Corée du Sud, Hong Kong, Inde, Malaisie, Mexique, Russie, Singapour, Taiwan, Thaïlande, Turquie et Ukraine

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Les données relatives à la santé et à la sécurité au travail concernent 99 % des personnes travaillant chez UCB.

ENVIRONNEMENT

Les données relatives à la planète sont consolidées pour tous les sites de fabrication, de recherche, le siège administratif (Bruxelles, Belgique) et les sociétés affiliées d'Allemagne, de Chine, des États-Unis, d'Inde, d'Italie, du Japon et du Mexique. Ce Champ d'application couvre 86 % des effectifs d'UCB et est semblable aux éléments de l'année dernière.

Pour chacun de ces éléments, nous indiquons si nous sommes entièrement ou partiellement conformes aux exigences GRI.

Les observations faites durant la validation et la consolidation des données sont les suivantes :

1. À Atlanta (États-Unis) et à Monheim (Allemagne), certains bâtiments sont loués à des tiers, mais les compteurs ne sont pas encore séparés. Par conséquent, les consommations énergétiques et d'eau sont surestimées mais l'impact de cette surestimation ne peut pas être mesuré de manière fiable.
2. À Braine-l'Alleud (Belgique), le diesel utilisé pour les véhicules utilitaires est maintenant rapporté dans la consommation de fioul, car il est conservé dans le même réservoir et il est difficile d'en estimer la consommation précise.

3. En 2015, les émissions directes de CO₂ provenant de la consommation de gaz naturel sont calculées en prenant en compte la valeur calorifique basse ou élevée. Ce calcul se base sur les facteurs de conversion issus des lignes directrices 2006 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre et de la méthodologie publiée à propos des facteurs de conversion des gaz à effet de serre par le département pour l'Environnement, la Chaîne Alimentaire et l'Agriculture du gouvernement de Royaume-Uni : Document méthodologique des facteurs d'émission.
4. Tenant compte de la proportion croissante d'électricité issue d'énergies renouvelables, les émissions de CO₂ qui en résultent ont été calculées en fonction des différents types d'électricité consommée par chaque site UCB et leur équivalent spécifique en CO₂. Lorsque ce ratio n'était pas disponible pour un site donné, nous avons utilisé par défaut les ratios proposés par l'Agence Internationale de l'Energie (IEA) en 2015.
5. 95 % des déchets générés par UCB sont récupérés et les méthodes de récupération sont classées selon l'annexe B de la directive européenne 2008/98/EU.
6. Les « autres émissions indirectes de GES (scope 3) » rapportés sous la rubrique indicateur GRI EN 17 sont relatives aux voyages internationaux et intérieurs effectués par les employés d'UCB travaillant dans 29 pays (Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chine (y compris Hong Kong), Corée du Sud, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse, Turquie

8.2 | PRINCIPES DU RAPPORT

Afin d'assurer l'uniformité et la fiabilité des indicateurs utilisés pour toutes les entités, le Groupe UCB a décidé de représenter les données par rapport les lignes directrices de la Global Reporting Initiative (GRI) pour le reporting – G4. Ces lignes directrices G3.1 pour le rapport sur le développement durable couvrent les facteurs financiers et non financiers tels que les impacts sociaux, sécuritaires et environnementaux sur les performances de la société.

UCB se considère être en conformité avec les indicateurs GRI G4 définis « conformément » à la question centrale de la « Publication de la norme générale » et aux indicateurs de la « Publication de norme spéciale » sur lesquels on a choisi de faire un rapport.

8.3 | PRÉCISION

Le département Corporate Health, Safety & Environment (CHSE) et l'équipe Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) d'UCB s'assurent que toutes les données sont consolidées sur la base des informations fournies par les sites de production et de recherche, les succursales de vente et les sièges administratifs dans le monde entier.

Les coordinateurs HS&E du pays procèdent à une première validation des données relatives à la sécurité et à l'environnement au niveau de la société.

Le département HS&E et l'équipe RSE vérifient aussi la cohérence des données lors de la consolidation. Ce processus de validation comprend des comparaisons de données des années antérieures ainsi qu'une analyse minutieuse de tout écart significatif.

Les données sociales concernant les effectifs sont extraites d'un système informatisé de RH utilisé comme base de données de contrôle de gestion d'UCB dans le monde entier.

8.4 | FIABILITÉ

Afin d'obtenir une révision externe de nos données et de la rigueur dans nos procédures d'information, nous avons demandé à PwC d'effectuer une vérification spécifique de certains indicateurs financier, sociétal, sanitaire, sécuritaire et environnemental.

Cette déclaration d'assurance externe, décrivant le travail accompli ainsi que la conformité aux lignes directrices pour le rapport de développement durable du GRI – G4 et les conclusions sont soumises, comme demandé, au Comité d'Audit, celui-ci étant l'organe représentant le Conseil d'Administration d'UCB.

La déclaration d'assurance externe sera publiée dans le rapport annuel 2015

9. DONNÉES SUR LES TALENTS, SOCIÉTALES ET ENVIRONNEMENTALES

9.1. DONNÉES SUR LES TALENTS ET DONNÉES SOCIÉTALES

INDICATEUR GRI-G4	DÉFINITION	UNITÉ DE MESURE	2014	2015	
LA 1	Effectif total	Salariés au 31 décembre	Nombre	8 684	7 788
	Effectif par sexe	Salariés masculins et féminins	Nombre de femmes	4 072	3 867
			% de femmes	47	50
			Nombre d'hommes	4 612	3 921
			% d'hommes	53	50
	Effectif par sexe et par tranche d'âge	Femmes et hommes Salariés par groupe d'âge	Nombre de femmes	4 072	3 867
			- ≤ 29 ans	444	390
			- 30 - ≤ 39 ans	1 430	1 376
			- 40 - ≤ 49 ans	1 437	1 367
			- ≥ 50 ans	761	734
			Nombre d'hommes	4 612	3 921
			- ≤ 29 ans	599	321
- 30 - ≤ 39 ans			1 448	1 187	
Effectif par région	Europe / Japon / États-Unis / Marchés internationaux	Nombre			
		- Europe	4 237	4 244	
		- Japon	319	326	
		- États-Unis	1 766	1 179	
		- Marchés internationaux	2 362	2 039	
Effectif par région et sexe	Europe / Japon / États-Unis / Marchés internationaux	% Hommes / femmes			
		- Europe	49 / 51	49 / 51	
		- Japon	20 / 80	21 / 79	
		- États-Unis	51 / 49	55 / 45	
		- Marchés internationaux	44 / 56	53 / 47	
Effectif par type d'emploi	Salariés	Nombre			
		Contrat à durée indéterminée		7 620	
		Contrat à durée déterminée		168	
Effectif par type d'emploi et sexe	Femmes et hommes avec CDD	% Hommes / femmes		50 / 50	
Effectif par fonction	Opérateurs techniques, administration / support, service de vente, managers et direction	Nombre			
		- Opérateurs techniques	729	417	
		- administration / support	885	873	
		- service de vente	2 691	2 297	
		- managers	4 240	4 074	
		- direction	139	127	

Effectif par organisation syndicale	Fonctions, équipes, opérations et pratiques autour de la valeur du patient	Nombre Fonctions autour de la valeur du patient Pratiques autour de la valeur du patient Équipes autour de la valeur du patient - Nouveaux médicaments - Immunologie / Ostéologie - Neurologie Opérations autour de la valeur du patient Opération technique autour de la valeur du patient	1 053 631 471 753 1 192 2 017 1 671	
Nouveaux arrivants par sexe, groupe d'âge et région	Sexe, groupe d'âge et région (voir tableau distinct)	Nombre Femmes Hommes	816 875	605 542
Départs par sexe, groupe d'âge et région	Sexe, groupe d'âge et région (voir tableau distinct)	Nombre Femmes Hommes	598 667	786 1 201
Turnover	Nombres de salariés qui ont quitté la société (volontairement ou pas) proportionnellement à l'effectif total	%	15	16
LA 06	Tf	Taux de fréquence	Nombre d'accidents ayant pour conséquence plus d'un jour de travail perdu pendant une période de 12 mois, par million d'heures prestées	2,22 2,77
	Tg	Taux de gravité	Nombre de jours perdus liés à un accident pendant une période de 12 mois, par millier d'heures prestées	0,03 0,03
LA 09	Heures de formation par catégorie de salariés et par sexe	Heures de formation par catégorie professionnelle : opérateurs techniques, administration / support, service de vente, managers et direction	Nombre d'heures hommes / femmes - opérateurs techniques - administration / support - service de vente - managers - direction	40 / 39 17 / 30 13 / 12 20 / 19 7 / 6 32 / 50 17 / 33 13 / 13 19 / 21 5 / 5

NOUVEAUX ARRIVANTS PAR SEXE, GROUPE D'ÂGE ET RÉGION (2015)

Sexe, groupe d'âge (année) et région	Femmes				Hommes			
	≤ 29	30 - ≤ 49	≥ 50	Total	≤ 29	30 - ≤ 49	≥ 50	Total
- Europe	66	132	16	214	47	138	17	202
- Japon	2	8	1	11	1	23	6	30
- États-Unis	4	86	20	110	3	64	14	81
- Marchés internationaux	92	173	5	270	83	137	9	229
Sous-total	164	399	42	605	134	362	46	542

DÉPARTS PAR SEXE, GROUPE D'ÂGE ET RÉGION (2015)

Sexe, groupe d'âge (année) et région	Femmes				Hommes			
	≤ 29	30 - ≤ 49	≥ 50	Total	≤ 29	30 - ≤ 49	≥ 50	Total
- Europe	12	127	36	175	20	141	39	200
- Japon	2	6	1	9	1	13	9	23
- États-Unis	61	212	96	369	76	211	124	411
- Marchés internationaux	60	162	11	233	253	294	20	567
Sous-total	135	507	144	786	350	659	192	1 201

9.2. DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

INDICATEUR GRI-G4	DÉFINITION	UNITÉ DE MESURE	2014	2015	
EN 3	Total	Consommation totale de gaz, fioul et de carburants	Gigajoules	613 395	665 697
	Gaz	Consommation de gaz		595 674	652 584
	Fioul	Consommation de fioul		17 529	12 956
	Carburant pour les véhicules	Consommation de carburant des véhicules utilitaires		192	158
EN 4	Électricité	Consommation d'électricité	Gigajoules	476 344	471 804
EN 6	Énergie économisée	Énergie économisée grâce à des améliorations énergétiques	Gigajoules	30 841	6 743
EN 8	Eau	Eau totale	m ³	782 631	804 360
		Eau de distribution		584 997	624 427
		Eau phréatique et de surface		197 636	179 933
EN 15	Émissions directes de CO ₂ – scope 1	Électricité	Tonnes de CO ₂	0	0
		Gaz		33 417	36 610
		Combustible		1 316	963
EN 16	Émissions indirectes de CO ₂ – scope 2	Électricité	Tonnes de CO ₂	31 367	28 108
		Gaz		0	0
		Combustible		0	0
EN 17	Autres émissions indirectes de GES – scope 3	Voyage d'affaire	Tonnes de CO ₂	N.A.	20 119
EN 23	Gestion des déchets	Total des déchets	Tonnes	9 655	10 822
		Total des déchets non récupérés		539	520
		Total des déchets récupérés		9 119	10 302
		Sous-totaux			
		• Sous-total des déchets principalement utilisés comme combustible ou autres moyens de production d'énergie (Code européen de valorisation des déchets R1)		3 116	3 996
		• Sous-total des déchets récupérés par récupération ou régénération des solvants (Code européen de valorisation des déchets R2)		3 052	2 839
		• Sous-total des déchets récupérés par recyclage / récupération des substances organiques qui ne sont pas utilisées comme solvants (Code européen de valorisation des déchets R3)		1 013	1 604
		• Sous-total des déchets récupérés par recyclage / récupération des matières inorganiques autres que des métaux (Code européen de valorisation des déchets R5)		1 780	1 790
• Sous-total des déchets récupérés par d'autres méthodes (Code européen de valorisation des déchets R4, R6 & R9)		154	74		
EN 24	Nombre total et volume de déversements importants	Nombre		0	0
		Volume	Tonnes	0	0
EN 25	Déchets dangereux	Déchets dangereux tels que définis par les réglementations locales en vigueur	Tonnes	7 292	7 532
	Déchets non dangereux	Autres déchets solides (excluant les émissions et les eaux usées)		2 362	3 291

10. GLOBAL REPORTING INITIATIVE G4 REPORTING DÉVELOPPEMENT DURABLE

Publication de la norme générale		Certification externe*	
CATÉGORIE : STRATÉGIE ET ANALYSE			
01	Déclaration du PDG	●	p. 17-21
CATÉGORIE : PROFIL DE L'ORGANISATION			
03	Nom de l'organisation	●	p. 4
04	Principales marques et principaux produits et services	●	p. 8
05	Localisation du siège de l'organisation	●	p. 31, p. 80
06	Nombre de pays dans lesquels l'organisation est implantée et noms de ceux où l'organisation exerce d'importantes activités ou qui sont particulièrement concernés par les thèmes de développement durable abordés dans le rapport	● (R)	p. 146-149
07	Mode de propriété et forme juridique	●	p. 80, p. 146-149
08	Marchés desservis (incluant la répartition géographique, les secteurs desservis et les types de clients et de bénéficiaires).	● (R)	p. 62-64, p. 104
09	Taille de l'organisation, comprenant		
	• Nombre total de salariés	● (R)	p. 13, p. 169, p. 183
	• Nombre total de sites	● (R)	p. 146-149
	• Chiffre d'affaires net (pour les organisations du secteur privé) ou recettes nettes (pour les organisations du secteur public)	● (R)	p. 72
	• Capital total, en séparant les dettes et les capitaux propres (pour les organisations du secteur privé)	● (R)	p. 23, p. 59, p. 68, p. 74-76
	• Quantité de produits et de services offerts	●	p. 62-63
10	Ressources Humaines		
	• Nombre total de salariés par contrat de travail et par sexe	● (R)	p. 183
	• Nombre total de salariés permanents par type de contrat de travail et par sexe	● (R)	p. 183
	• Effectif total par région et par sexe	● (R)	p. 13, p. 169, p. 183
	• Variations importantes du nombre de personnes employées	●	p. 169, p. 181, p. 184
11	Le pourcentage de l'ensemble des salariés couverts par une convention collective	⓪	Les conventions collectives sont spécifiques à chaque pays
12	Chaîne d'approvisionnement de l'organisation	●	p. 166
13	Changements substantiels de taille, de structure, de capital ou de la chaîne d'approvisionnement survenus au cours de la période de reporting.	●	p. 168
14	Traitement de la démarche ou du principe de précaution et façon de traiter celui-ci par l'organisation	●	p. 173
15	Chartes, principes et autres initiatives en matière économique, environnementale et sociale développés en externe et auxquels l'organisation a souscrit ou donné son aval.	●	p. 165-166
16	Affiliations à des associations (associations professionnelles par exemple) ou à des organisations nationales ou internationales de défense des intérêts dans lesquelles l'organisation :		
	• Occupe une position au sein de l'instance de gouvernance	●	p. 165
	• Participe à des projets ou des comités	●	p. 165
	• Apporte des financements importants dépassant la simple cotisation	●	p. 165
	• Considère son adhésion comme stratégique	●	p. 165

* Indicate if the Standard Disclosure Item has been externally assured. If yes, include the page reference for the External Assurance Statement in the report

CATÉGORIE : ASPECTS ET PERIMETRES PERTINENTS IDENTIFIES

17	Entités incluses dans les états financiers consolidés de l'organisation ou documents équivalents et indication de toute entité incluse dans les états financiers consolidés de l'organisation ou documents équivalents non prise en compte dans le rapport.	●	p. 80, p. 146-149
18	Périmètre des Aspects pertinents <ul style="list-style-type: none"> • Le processus de contenu et du Périmètre des Aspects • Comment l'organisation a mis en œuvre les Principes de reporting de contenu 	●	p. 162-163
19	Aspects pertinents identifiés dans le processus de contenu	●	p. 162
20	Parties prenantes et Aspects pertinents <ul style="list-style-type: none"> • Liste des entités ou groupes d'entités inclus dans le point G4-17 pour lesquels l'Aspect n'est pas pertinent, ou la liste des entités ou groupes d'entités inclus dans le point G4-17 pour lesquels l'aspect est pertinent • Restriction spécifique concernant le Périmètre de l'Aspect au sein de l'organisation 	●	p. 162
21	Pour chacun des Aspects pertinents, signaler le Périmètre de l'Aspect en dehors de l'organisation	●	p. 162
22	Raisons et conséquences de toute reformulation d'informations communiquées dans des rapports antérieurs, et raisons de telles reformulations	●	Aucun retraitement applicable
23	Changements substantiels du Champ d'application et du Périmètre des Aspects, par rapport aux précédentes périodes de reporting	●	p. 162

CATÉGORIE : IMPLICATION DES PARTIES PRENANTES

24	Liste des groupes de parties prenantes avec lesquels l'organisation a noué un dialogue	●	p. 162
25	Les critères retenus pour l'identification et la sélection des parties prenantes avec lesquelles établir un dialogue	●	p. 162
26	L'approche de l'organisation pour impliquer les parties prenantes, y compris la fréquence du dialogue par type et par groupe de parties prenantes, et précision d'un quelconque dialogue engagé spécifiquement dans le cadre du processus de préparation du rapport	●	p. 162-163
27	Thèmes et préoccupations clés soulevées dans le cadre du dialogue avec les parties prenantes et la manière dont l'organisation y a répondu, notamment par son reporting et groupes de parties prenantes qui ont soulevé chacun des thèmes et questions clés	●	p. 162-163

CATÉGORIE : PROFIL DU RAPPORT

28	Période de reporting (par exemple année fiscale ou calendaire) pour les informations fournies	● (R)	p. 181
29	Date du dernier rapport publié, le cas échéant	● (R)	p. 181
30	Cycle de reporting (annuel, bisannuel par exemple)	● (R)	p. 181
31	La personne à contacter pour toute question sur le rapport ou son contenu	● (R)	p. 193
32	L'option de « <i>conformité</i> » choisie par l'organisation / L'index du contenu GRI pour l'option choisie	● (R)	p. 159, p. 182
	La référence au Rapport de Vérification externe, si le rapport a été vérifié en externe. GRI recommande d'avoir recours à une vérification externe, mais cela ne constitue pas une exigence pour être « <i>en conformité</i> » avec les Lignes directrices	● (R)	p. 191
33	La politique et pratique courante de l'organisation visant à solliciter une vérification externe du rapport	● (R)	p. 182
	Le champ d'application et la base de toute vérification externe	● (R)	p. 181
	Relation existant entre l'organisation et les vérificateurs	● (R)	p. 182
	L'instance supérieure de gouvernance ou des cadres dirigeants participent à la démarche pour solliciter une vérification du rapport de développement durable de l'organisation	● (R)	p. 182

CATÉGORIE : GOUVERNANCE

34	La structure de gouvernance de l'organisation, y compris les comités de l'instance supérieure de gouvernance. Identifier les comités responsables des décisions relatives aux impacts économiques, environnementaux et sociaux.	● (R)	p. 14, p. 32-33
----	---	-------	-----------------

CATÉGORIE : ÉTHIQUE ET INTÉGRITÉ

56	Les valeurs, les principes, les normes règles de l'organisation en matière de comportement	● (R)	p. 164
----	--	-------	--------

CATÉGORIE : ÉCONOMIE

Informations sur l'approche de gestion concernant les questions importantes

Le corps du rapport propose une explication concernant l'importance qu'UCB attache à chacun des aspects décrits ci-dessous. Ces aspects pertinents sont gérés par les personnes compétentes au sein de la société dans le monde entier.

Aspect : Performance économique

EC1	Valeur économique directe créée et distribuée	● (R)	p. 72-76
EC3	Étendue de la couverture des régimes de retraite à prestations définies.	● (R)	p. 130-131

Aspect : Présence sur le marché

EC6	Proportion de cadres dirigeants embauchés localement sur les principaux sites opérationnels	●	p. 169
-----	---	---	--------

CATÉGORIE : ENVIRONNEMENT

Informations sur l'approche de gestion concernant les questions importantes

Le corps du rapport propose une explication concernant l'importance qu'UCB attache à chacun des aspects décrits ci-dessous. Ces aspects pertinents sont gérés par les personnes compétentes au sein de la société dans le monde entier, et en particulier les départements Santé, Sécurité et Environnement ainsi que les fournisseurs, les organisations de la fabrication en sous-traitance et les distributeurs.

Aspect : Énergie

EN3	Consommation énergétique au sein de l'organisation	● (R)	p. 174, p. 185
EN4	Consommation énergétique en dehors de l'organisation	⓪	p. 174, p. 185
EN6	Réduction de la consommation énergétique	●	p. 174, p. 185

Aspect : Eau

EN8	Volume total d'eau prélevé par source	● (R)	p. 174, p. 185
-----	---------------------------------------	-------	----------------

Aspect : Émissions

EN15	Émissions directes de gaz à effet de serre (GES) (scope 1)	● (R)	p. 174, p. 185
EN16	Émissions indirectes de gaz à effet de serre (GES) (scope 2)	● (R)	p. 174, p. 185
EN17	Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (GES) (scope 3)	⓪	p. 174, p. 185

Aspect : Effluent et Déchets

EN23	Poids total de déchets, par type et par mode de traitement	● (R)	p. 185
EN24	Nombre et volume total de déversements substantiels	● (R)	p. 185
EN25	Poids des déchets transportés, importés, exportés ou traités et jugés dangereux selon les termes des Annexes I, II, III et VIII de la Convention de Bâle, et pourcentage de déchets exportés.	● (R)	p. 185

CATÉGORIE : SOCIAL

Sous-catégorie : Pratiques en matière d'emploi et travail décent

Informations sur l'approche de gestion concernant les questions importantes

Le corps du rapport propose une explication concernant l'importance qu'UCB attache à chacun des aspects décrits ci-dessous. Ces aspects pertinents sont gérés par les personnes compétentes au sein de la société dans le monde entier, sous le leadership du département Talents et Réputation de la société.

Aspect : Emploi

LA1	Nombre total et pourcentage de nouveaux salariés embauchés et taux de rotation du personnel par tranche d'âge, sexe et zone géographique	● (R)	p. 13, p. 169, p. 183
-----	--	-------	-----------------------

* Indicate if the Standard Disclosure Item has been externally assured. If yes, include the page reference for the External Assurance Statement in the report

Aspect : Santé et sécurité au travail		
LA6	Taux et types d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, proportion de journées de travail perdues et nombre total de décès liés au travail, par zone géographique et par sexe	● (1) p. 171, p. 184
LA7	Salariés exposés directement et fréquemment à des maladies liées à leur activité	● (1) p. 171
Aspect : Formation et éducation		
LA9	Nombre moyen d'heures de formation par an, réparti par salarié, par sexe et par catégorie professionnelle	● (1) p. 184
LA11	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière, par sexe et catégorie professionnelle	● (1) p. 170
Aspect : Diversité et égalité des chances		
LA12	Composition des organes de gouvernance et répartition des salariés par catégorie de salariés en fonction du sexe, de la tranche d'âge, de l'appartenance à une minorité et d'autres indicateurs de diversité	● (1) p. 14, p. 32-33

Sous-catégorie : Droits de l'Homme

Informations sur l'approche de gestion concernant les questions importantes

Le corps du rapport propose une explication concernant l'importance qu'UCB attache à chacun des aspects décrits ci-dessous. Ces aspects pertinents sont gérés par les personnes compétentes au sein de la société dans le monde entier, sous le leadership des départements Talent, Réputation de la société et Questions juridiques.

Aspect : Investissement		
HR2	Nombre total d'heures de formation des salariés sur les politiques des droits de l'Homme ou les procédures relatives aux droits de l'Homme applicables dans leur activité, y compris le pourcentage de salariés formés	● (1) p. 170
Aspect : Non-discrimination		
HR3	Nombre total d'incidents de discrimination et actions correctives mises en place	● Aucun incident de discrimination identifié
Aspect : Travail des enfants		
HR5	Sites et fournisseurs identifiés comme présentant un risque substantiel d'incidents liés au travail des enfants et mesures prises pour contribuer à abolir efficacement ce type de travail	● (1) p. 164

Sous-catégorie : Société

Informations sur l'approche de gestion concernant les questions importantes

Le corps du rapport propose une explication concernant l'importance qu'UCB attache à chacun des aspects décrits ci-dessous. Ces aspects pertinents sont gérés par les personnes compétentes au sein de la société dans le monde entier, sous le leadership des départements Talent, Réputation de la société et Questions juridiques.

Aspect : Lutte contre la corruption		
SO3	Nombre total et pourcentage des sites qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption et risques substantiels identifiés	● (1) p. 164
SO4	Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption	● (1) p. 164, p. 170
SO5	Cas avérés de corruption et mesures prises	● (1) p. 164
Aspect : Politiques publiques		
SO6	Valeur totale des contributions politiques par pays et bénéficiaire	● p. 165
Aspect : Comportement anticoncurrentiel		
SO7	Nombre total d'actions en justice pour comportement anticoncurrentiel, pratiques antitrust, et monopolistiques et leurs résultats	● p. 165
Aspect : Conformité		
SO8	Montant des amendes substantielles et nombre total de sanctions non pécuniaires pour non-respect des législations et réglementations	● p. 165

Sous-catégorie : Responsabilité liée aux produits

Informations sur l'approche de gestion concernant les questions importantes

Le corps du rapport propose une explication concernant l'importance qu'UCB attache à chacun des aspects décrits ci-dessous. Ces aspects pertinents sont gérés par les personnes compétentes au sein de la société dans le monde entier, sous le leadership des départements Affaires réglementaires mondiales, Pharmacovigilance, Renseignement et intégrité.

Aspect : Santé et sécurité des consommateurs

PR1	Pourcentage des catégories importantes de produits et de services pour lesquelles les impacts sur la santé et la sécurité sont évalués aux fins d'amélioration	●	p. 167
PR2	Nombre total d'incidents de non-respect des réglementations et codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services pendant leur cycle de vie, par type de résultat	●	p. 167

Aspect : Étiquetage des produits et services

PR3	Type d'information sur les produits et services et leur étiquetage par les procédures de l'organisation et pourcentage des catégories importantes de produits et de services soumises à ces exigences en matière d'information	●	p. 167
PR5	Résultats des enquêtes de satisfaction client	🕒	p. 166

Aspect : Communications marketing

PR6	Vente de produits interdits ou controversés	●	p. 167
PR7	Nombre total d'incidents de non-respect des réglementations et codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris la publicité, la promotion et les parrainages, par type de résultat	●	p. 166

Aspect : Vie privée

PR8	Nombre total de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et pour la perte de données des clients	●	p. 166
-----	--	---	--------

Sous-catégorie : Accès aux soins pour les personnes atteinte d'épilepsie dans les pays où les ressources sont limitées

Informations sur l'approche de gestion concernant les sujets importants

Le corps du rapport propose une explication concernant l'importance qu'UCB attache à chacun des aspects décrits ci-dessous. Ces aspects pertinents sont gérés par le département Responsabilité Sociétale d'Organisation (RSE).

AC1	Nombre total de personnes atteintes d'épilepsie ayant amélioré l'accès à l'éducation, au diagnostic et au traitement dans des pays ou provinces choisis	🕒	p. 177-179
AC2	Nombre total de personnes vivant dans des communautés ayant participé aux programmes de sensibilisation à l'épilepsie dans des pays ou provinces choisis	🕒	p. 177-179
AC3	Nombre total de professionnels des soins de santé ayant participé aux programmes de formation en neurologie	🕒	p. 177-179

Sous-catégorie : Engagement du personnel

Informations sur l'approche de gestion concernant les sujets importants

Le corps du rapport propose une explication concernant l'importance qu'UCB attache à chacun des aspects décrits ci-dessous. Ces aspects pertinents sont gérés par les personnes compétentes au sein de la société dans le monde entier, sous le leadership des départements Talent, Réputation de la société et RSE.

EE1	Nombre (pourcentage) de collaborateurs s'engageant dans UCB Voices®	●	p. 172
EE2	Nombre (pourcentage) de collaborateurs terminant les programmes de formation obligatoire	●	p. 170
EE3	Nombre d'initiatives en soutien à la sensibilisation et à la durabilité de l'environnement organisées par des collaborateurs	🕒	p. 173, p. 175
EE4	Nombre d'initiatives en soutien aux initiatives du RSE d'UCB, axées sur les patients dans les pays où les ressources sont limitées, organisées par les collaborateurs	🕒	p. 180

11. RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

RAPPORT D'ASSURANCE LIMITÉE DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LE RAPPORT DE PERFORMANCE RSE 2015

Ce rapport a été établi conformément aux termes du contrat conclu le 1er octobre 2015, pour lequel nous avons été engagés à émettre un rapport d'assurance limitée de l'auditeur indépendant relatif aux données sélectionnées par le rapport de performance RSE pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 dans le Rapport annuel 2015 d'UCB et de ses filiales (le « Rapport ») accompagnant ce contrat.

RESPONSABILITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration d'UCB SA (« la Société ») est responsable de la préparation des indicateurs choisis pour l'année 2015 et indiqués par la lettre minuscule grecque beta (β) dans le Rapport de performance RSE exposé dans le Rapport d'UCB et de ses filiales et de la déclaration certifiant que son reporting satisfait aux exigences de la Global Reporting Initiative (GRI) G4 – Core, telles que présentées aux pages 158-190 (« Informations sur les sujets considérés »), conformément aux critères exposés dans le Rapport de performance RSE et dans les recommandations de la GRI (les « Critères »).

Cette responsabilité inclut la sélection et l'application de méthodes adéquates à la préparation des « Informations sur les sujets considérés », dans le but d'assurer la fiabilité des informations sous-jacentes et d'utiliser les suppositions et estimations concernant les informations relatives à la durabilité individuelle, qui sont acceptables étant donné les circonstances. En outre, la responsabilité du Conseil d'Administration inclut la conception, la mise en application et l'entretien des systèmes et procédures relatifs à la préparation des « Informations sur les sujets considérés ».

RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Notre responsabilité est d'émettre une conclusion indépendante concernant les « Informations sur les sujets considérés » sur la base du travail que nous avons effectué. Nous avons exercé notre activité conformément à la norme internationale ISAE 3000, « Activités de vérification autres que des audits et autres que des examens d'informations financières historiques ». Cette norme requiert que nous nous conformions à des exigences éthiques, notamment des exigences d'indépendance, et que nous planifions et exécutions notre engagement de manière à obtenir une assurance limitée quant au fait qu'aucun élément ayant été porté à notre connaissance, n'ait pu nous laisser penser que les « Informations sur les sujets considérés » se soient avérées, pour l'essentiel, incorrectes, conformément aux « Critères ».

L'objectif d'une assurance limitée est de réaliser les procédures que nous estimons nécessaires en vue d'obtenir des indices adéquats suffisants destinés à soutenir l'expression d'une conclusion négative sur les « Informations sur les sujets considérés ». La sélection de telles procédures dépend de notre jugement professionnel, incluant l'évaluation des risques de la déclaration de gestion comportant des inexactitudes significatives. La portée de nos travaux couvrait les procédures suivantes :

- > évaluation et examen de la conception et du fonctionnement des systèmes et des processus utilisés pour l'assemblage, la collecte, la consolidation et

la validation des données, y compris des méthodes utilisées pour le calcul et l'estimation des « Informations sur les sujets considérés » pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 présentées aux pages 158-190 du Rapport annuel 2015 ;

- > réalisation d'entrevues avec les responsables comprenant des visites de site ;
- > inspection de documents internes et externes.

Nous avons évalué les « Informations sur les sujets considérés » par rapport aux « Critères ». La précision et l'exhaustivité des « Informations sur les sujets considérés » sont sujettes à des limites inhérentes en raison de leur nature et des méthodes de détermination, d'évaluation ou d'estimation de telles informations. Notre Rapport d'assurance limitée doit donc être consulté parallèlement aux « Critères ».

NOTRE CONTRÔLE DE QUALITÉ ET D'INDÉPENDANCE

Nous sommes en conformité avec les exigences d'indépendance et autres exigences éthiques du Code de Déontologie des Professionnels Comptables publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (IESBA), qui est fondé sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence et diligence professionnelle, de confidentialité et de professionnalisme. Notre société d'audit applique la norme internationale de contrôle qualité (ISQC 1) et conserve, conformément à cette norme, un régime total d'assurance-qualité, y compris des politiques documentées et des procédures concernant la conformité avec les exigences éthiques, les normes professionnelles et les exigences juridiques et réglementaires applicables.

CONCLUSION

Sur base de notre travail, tel qu'il est décrit dans ce Rapport d'assurance limitée de l'auditeur indépendant, aucun fait n'a été porté à notre connaissance nous laissant penser que les indicateurs sélectionnés pour l'année 2015, qui sont indiqués par la lettre minuscule grecque bêta (β) dans le rapport de performance RSE 2015 d'UCB et la déclaration d'UCB stipulant que le rapport rencontre les exigences de la GRI G4-Core, sont, pour l'essentiel, incorrects, conformément aux « Critères ».

RESTRICTION RELATIVE À LA DISTRIBUTION ET À L'UTILISATION DE NOTRE RAPPORT

Notre rapport d'audit a été réalisé conformément aux termes de notre contrat. Notre rapport est destiné exclusivement à un usage de la Société relatif à leur Rapport de performance RSE pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 et ne peut être utilisé à d'autres fins. Nous n'acceptons ni assumons de responsabilité envers qui que ce soit, en dehors de la Société, pour notre travail, pour ce rapport, ou pour les conclusions que nous avons tirées.

Woluwé-Saint-Étienne, le 25 février 2016

PwC Bedrijfsrevisoren bcvba

Représenté par

Marc Daelman

Commissaire agréé

AI Arthrite idiopathique

CP Crises d'épilepsie partielles

CTCPG

Crises tonico-cloniques primaires généralisées

DETTE FINANCIÈRE NETTE

Emprunts et découverts bancaires courants et non-courants dont on déduit les obligations, dépôt de liquidités soumises à restrictions à l'égard de contrats de leasings financiers, trésorerie et équivalents de trésorerie.

EBIT RÉCURRENT (REBIT)

Résultat opérationnel ajusté en matière de charges de dépréciation, de frais de restructuration, et d'autres résultats et frais exceptionnels.

EBITDA RÉCURRENT (Résultat net récurrent avant intérêts, impôts, dépréciation et frais d'amortissement)

Résultat opérationnel ajusté en matière de charges de dépréciation, de frais de restructuration, et d'autres résultats et frais exceptionnels.

EBIT / RÉSULTAT AVANT INTÉRÊTS ET IMPÔTS

Résultat opérationnel tel que mentionné dans les états financiers consolidés.

EMA / AGENCE EUROPÉENNE DES MÉDICAMENTS

Agence responsable de l'évaluation des nouveaux médicaments à usage humain et vétérinaire.
www.emea.europa.eu

EPS Résultat par action

FDA (ÉTATS-UNIS) / FOOD AND DRUG ADMINISTRATION

Agence du Ministère de la Santé et des Services sociaux des États-Unis responsable de la protection et de la promotion de la santé de la nation.
www.fda.gov

FOND DE ROULEMENT

Comprend les stocks, les créances commerciales et autres créances dues pendant et après la période de 12 mois.

KU

Kremers Urban, société pharmaceutique basée aux États-Unis et spécialisée dans les génériques.

MARQUES ÉTABLIES

Portefeuille de 150 médicaments de qualité dont la valeur pour le patient et les médecins est reconnue depuis des années, mais dont le brevet a expiré.

nr AxSpA

Spondylarthrite axiale non radiographique

NOMBRE MOYEN PONDÉRÉ D' ACTIONS

Nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté par le nombre d'actions rachetées ou émises au cours de la période, et multiplié par un facteur de pondération temporelle

PMDA / PHARMACEUTICALS AND MEDICAL DEVICES AGENCY

Agence japonaise en charge de la protection de la santé publique qui garantit la sécurité, l'efficacité et la qualité des médicaments et des appareils médicaux.
<http://www.pmda.go.jp/english/>

RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION

Résultat attribuable aux actionnaires d'UCB, ajusté en raison de l'impact après impôts des éléments non récurrents, des charges financières exceptionnelles, de la contribution après impôts des activités abandonnées et de l'amortissement net lié aux ventes, après impôts, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions actuel.

TCC Taux de change constants.

Calendrier financier 2016

25 avril	Rapport intermédiaire
28 avril	Assemblée Générale des actionnaires
28 juillet	Résultats financiers semestriels 2016
25 octobre	Rapport intermédiaire

Déclaration prospective

Ce rapport annuel contient des déclarations prospectives y compris, mais non exclusivement, des déclarations contenant les termes « estime », « prévoit », « devrait », « a l'intention de », « considère », « peut » et « continue » ainsi que des expressions similaires. Ces déclarations prospectives sont fondées sur les plans, estimations et convictions actuels du management. Par leur nature, de telles déclarations prospectives ne constituent aucune garantie de résultat futur et sont sujettes à risques, incertitudes et suppositions qui peuvent impliquer que les résultats, la situation financière, les performances ou les réalisations réels d'UCB, ou encore les résultats du secteur, soient sensiblement différents des résultats, performances ou réalisations futurs explicites ou implicites contenus dans ce rapport annuel.

Figurent parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences : l'évolution du contexte économique général, du domaine d'activité et de la concurrence, l'impossibilité d'obtenir les homologations réglementaires nécessaires ou de les obtenir selon des conditions acceptables, les coûts associés à la recherche et développement, l'évolution des perspectives pour les produits du pipeline ou les produits en phase de développement par UCB, les effets de décisions judiciaires ou d'enquêtes publiques futures, les réclamations pour responsabilité du fait de produits, les obstacles à la protection des produits ou produits candidats par brevets, l'évolution de la législation ou de la réglementation, les fluctuations des taux de change, l'évolution ou les incertitudes de la législation fiscale ou de l'administration de cette législation, et le recrutement et la rétention des collaborateurs. Rien ne permet de garantir que les nouveaux produits candidats du pipeline feront l'objet d'une autorisation de mise sur le marché, ou que de nouvelles indications seront développées et homologuées pour les produits existants. S'agissant des produits ou produits potentiels qui font l'objet de partenariats, de joint-ventures ou de collaborations pour l'obtention d'une homologation, des différences peuvent exister entre les partenaires. Par ailleurs, UCB ou d'autres sociétés pourraient identifier des problèmes de sécurité, des effets indésirables ou des problèmes de fabrication après la mise sur le marché de ses produits. Enfin, le chiffre d'affaires peut être influencé par les tendances internationales et nationales en matière de soins gérés et de limitation des coûts liés à la santé, par les politiques de remboursement imposées par les tiers payeurs, ainsi que par la législation régissant la tarification et le remboursement des produits biopharmaceutiques.

Étant donné ces incertitudes, il est conseillé au public de ne pas accorder une fiabilité indue à ces déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives sont uniquement valables à la date du présent rapport annuel. UCB décline expressément toute obligation de mettre à jour quelque déclaration prospective contenue dans ce rapport annuel afin de refléter toute modification de ses prévisions à cet égard ou toute modification des événements, conditions ou situations sur lesquels ces déclarations sont fondées, sauf si lesdites déclarations sont requises par les législations et réglementations applicables.

Langue officielle du rapport

Conformément à la loi belge, UCB est tenu de préparer son rapport annuel en français et en néerlandais. UCB met également ce rapport à votre disposition en anglais. Si des différences de traductions ou d'interprétations devaient apparaître, la version française prévaut.

Disponibilités du rapport annuel

Le rapport annuel tel quel est disponible sur le site Internet d'UCB (www.ucb.com). Toute autre information sur le site Internet d'UCB ou tout autre site ne fait pas partie de ce rapport.

Contacts

Investor Relations

Antje Witte,

VP Investor Relations

Tél. : +32 2 559 9414

Courriel : investor-relations@ucb.com

antje.witte@ucb.com

Communications

France Nivelles,

VP Global Communication

and Change Support

Tél. : +32 2 559 9178

Courriel : france.nivelles@ucb.com

Responsabilité Sociétale d'Entreprise

Dirk Teuwen,

VP Corporate Societal Responsibility

Tél. : +32 2 559 9161

Courriel : csr@ucb.com

dirk.teuwen@ucb.com



Remi, UCB



UCB SA
Allée de la Recherche 60 – 1070 Bruxelles, Belgique
Tél. : +32.2.559.99.99 – Fax : +32.2.559.99.00
www.ucb.com
TVA BE0403.053.608

Design : [stargraphic](http://stargraphic.com) – jean.paul.van.ginneken@skynet.be
© Copyright UCB, 2016
Photographies : Yves Fonck, Olivier Anbergen, Dirk Teuwen